



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Per. 175 ^r

Revue



REVUE TRIMESTRIELLE.

Les formalités voulues par la loi ont été remplies.

Toute reproduction ou traduction des articles de la
REVUE TRIMESTRIELLE est interdite.

REVUE TRIMESTRIELLE



VINGT-SEPTIÈME VOLUME.



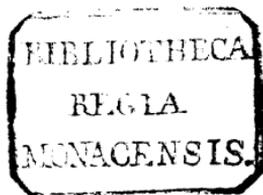
Septième année. — Tome troisième.

LOUIS DE POTTER.
DE LA RÉFORME DES ASILES D'ALIÉNÉS.
ÉTUDES SUR LA PRESSE ANGLAISE.
L'AN SEPT MIL HUIT CENT SOIXANTE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.
UN VAUDOIS BELGE. — LETTRES SUR L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE.
PANARCHIE. — CORBEILLE DE ROGNURES.
MONCRABEAU ET LE PATOIS DE NAMUR.
LA CAVERNE DE CHAUVAUX ET L'HOMME FOSSILE.
CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE.
REVUE SCIENTIFIQUE. — REVUE PHILOSOPHIQUE.
REVUE LITTÉRAIRE.

BRUXELLES,
BUREAU DE LA REVUE TRIMESTRIELLE,
RUE SAINT-LAZARE, 25.



JUILLET 1860.



LOUIS DE POTTER.

Naitre à propos : combien d'hommes ont eu besoin de cette condition pour devenir célèbres ! Le poète anglais Gray, méditant dans un cimetière, se demande combien il contient de cœurs que le feu céleste animait, de mains qui auraient pu porter le sceptre d'un empire, éveiller l'extase en faisant résonner les cordes de la lyre poétique ; combien y dorment de Miltons, de Cromwells inconnus, à qui le sort a interdit de laisser une mémoire :

« Perhaps in this neglected spot is laid
Some heart once pregnant with celestial fire
Hands that the rod of empire might have sway'd
Or wak'd to extasy the living lyre.

.
.

Some mute inglorious Milton here may rest,
Some Cromwell guiltless of his country's blood.

Th' applause of list'ning senates to command,
The threats of pain and ruin to dispise,
To scatter plenty o'er a smiling land,
And read their hist'ry in a nation's eyes,

Their lot forbad... »

Mourir à propos n'est quelquefois pas moins indispensable pour faire constater après soi la célébrité que l'on avait acquise. Nous voulons empêcher, autant qu'il est en nous, que la mémoire d'un Belge dont le nom a eu beaucoup d'éclat ne pâtisse du défaut de cette dernière condition.

Louis De Potter est né à Bruges le 26 avril 1786. Sa famille était noble. Mais bien qu'il eût souffert des inconvénients qui, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, s'attachaient, en divers pays, à la qualité de noble, il ne songea jamais à profiter des compensations qui se rétablirent plus tard au profit de la noblesse. Il a même négligé de conserver, par cette curiosité assez ordinaire même aux plus humbles, les traditions de son origine. Ses héritiers témoignent n'en avoir reçu de lui que ceci : son grand-père maternel était un Maroux d'Opraekel qui fut officier supérieur au service de l'Autriche. Son oncle maternel Maroux était fonctionnaire dans la West-Flandre, sous le régime autrichien.

Lors de l'insurrection dite « brabançonne » de 1788 à 1790, les parents de De Potter émigrèrent en France, par crainte des « patriotes. » Plus tard, après un court retour dans leurs foyers, à la suite de la restauration autrichienne, ils émigrèrent en Allemagne à l'invasion française de 1794, par crainte des « sans-culottes. » De Potter enfant, entraîné naturellement dans cette double émigration, y aurait trouvé peu de motifs pour les opinions qu'il embrassa, dès sa jeunesse, s'il avait été un esprit ordinaire. Il est à remarquer d'ailleurs que son caractère était particulièrement porté à la contradiction, ce qui paraît être une qualité indispensable chez tous les novateurs.

Rentré à Bruges avec sa famille, au rétablissement de l'ordre dans la révolution, De Potter y fut placé à l'école qu'y tenait alors M. Simoneau, père du lithographe actuel. Il fut placé plus tard à l'institution de M. Baudewyns à Bruxelles. Les collèges publics pour l'instruction

de la jeunesse n'étant point encore régulièrement reconstitués à cette époque, il fallait y suppléer, tant bien que mal, à l'aide des entreprises privées créées, dans les grandes villes, pour remplacer les anciens collèges religieux, et attendre la fondation des nouveaux collèges municipaux. Il ne paraît pas que l'éducation de De Potter ait souffert de cet état de transition. L'institution de M. Baudewyns avait d'ailleurs alors une certaine célébrité dans notre pays. Et puis De Potter était d'une activité d'esprit qui devait le rendre « autodidacte » comme Jean-Jacques Rousseau et tant d'autres. Toujours est-il que, sans collèges de religieux et sans collèges universitaires, il était devenu, de bonne heure, ce que les Anglais appellent « a perfect scholar, » c'est-à-dire un homme versé dans la connaissance des langues anciennes. Il savait même le grec mieux que beaucoup de nos lettrés plus modernes. C'est dans cette langue qu'il avait choisi cette devise : *εχω, ουκ εχομαι*, en latin : *habeo non habeor*, mais très-difficile à rendre en français dont les termes : *je possède et ne suis pas possédé*, donnent lieu à quelque amphibologie.

Il connaissait aussi plusieurs langues vivantes. Il avait toutefois négligé beaucoup sa langue maternelle : le flamand ; et quoiqu'il la parlât familièrement dans le dialecte de Bruges, il la lisait difficilement, et ne l'écrivait pas du tout. Dans les dernières années de sa vie, il disait souvent, en faisant allusion aux excès de la domination wallonne dont il était humilié comme la plupart de ses compatriotes flamands : « Si cela continue, je me remettrais avec mon brugeois et je n'écrirai plus que dans cette langue. »

A l'âge de 25 ans, De Potter partit pour l'Italie. Sa santé avait paru exiger un changement de climat. Il séjourna à Rome de 1814 à 1821, et à Florence de 1821 à 1823. C'est pendant son séjour dans ces villes fameuses qu'il étudia et recueillit les matériaux utilisés par lui dans divers ouvrages dont il sera question ci-après.

Il y fit aussi connaissance avec la plupart des artistes, des savants et des hommes d'État célèbres qui se donnaient, surtout alors, rendez-vous, de toutes les parties de l'Europe, dans la ville des papes et la ville des Médicis. Il y avait lié avec beaucoup de Belges qu'il y rencontra des rapports qu'il continua après le retour dans la patrie commune. Nous avons, à diverses époques, connu son intimité avec nos peintres Paelinck, Odevaere, Navez, avec le sculpteur Calloigne, avec les anciens ministres du roi Guillaume, Van Gobbelschroy, Falk, etc., intimité qui devait dater de Rome.

En 1823, De Potter fut rappelé en Belgique par la dernière maladie de son père. Après la mort de celui-ci, il vint se fixer à Bruxelles avec sa mère. Il n'avait qu'une sœur, alors mariée à Bruges, et qui continua d'y demeurer.

À dater de 1826, époque vers laquelle De Potter entra dans la carrière politique, nous l'avons personnellement connu, et nous n'avons cessé depuis d'entretenir avec lui des relations suivies. Nous espérons que cette circonstance fera attacher quelque foi à l'exactitude de ce que nous rapporterons de cette carrière politique. Guidé par nos souvenirs et ayant sous la main la plupart des documents qui s'y rapportent, nous avons pu plus aisément que personne vérifier l'exactitude des faits. Quant au jugement que nous en porterons, on pourra, si l'on veut, se tenir en garde contre la partialité qui doit découler jusqu'à un certain point de notre longue amitié et de la solidarité de nos aspirations en politique. Mais avant de passer à cette partie de la biographie de De Potter, examinons sa carrière antérieure qui le présente plutôt sous l'aspect d'historien et de polémiste purement littéraire. Nous n'aurons à le juger là que par ses écrits mêmes, et par les circonstances de son éducation, de ses études, et de l'époque où il écrivait. Peut-être cependant nos appréciations emprunteront-elles, à ce sujet, quelque valeur accessoire de la connaissance que nous avons eue des qualités et des défauts personnels de l'écrivain.

Le premier ouvrage publié par De Potter porte le titre de : « Considérations sur l'histoire des principaux conciles depuis les apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident (sic), sous l'empire de Charlemagne. » Il a paru à Bruxelles, chez Demat, en 1816, et par conséquent lorsque l'auteur habitait Rome où il avait eu toutes les facilités désirables pour recueillir les éléments de son travail.

On voit par le discours préliminaire qui commence le livre que l'auteur aurait pu le publier plus tôt ; mais il avait été retenu par des considérations qu'il expose ainsi :

« Rien ne m'eût empêché de publier déjà depuis longtemps »
« cet ouvrage. J'en avais sous la main tous les matériaux, et »
« la rédaction en était certes le travail le moins long et le moins »
« pénible. Le gouvernement sous lequel ma patrie gémissait »
« alors n'aurait mis aucun obstacle à ce que les vérités hardies que j'extrayais de la poussière des bibliothèques vissent »
« le grand jour. Qui le croirait ? c'est précisément ce qui me »
« retint. La facilité de l'entreprise à cette époque en ôtait à »
« mes yeux toute l'utilité. Je craignais de concourir involontairement au but d'un système naturellement dévastateur. »
« Je rougissais de profiter d'une liberté partielle, qu'il n'avait »
« accordée à la presse que parce qu'elle secondait ses vues »
« sur cet article ; ce qu'il prouvait assez en restreignant indéfiniment cette même liberté sous toutes les autres acceptations. Je ne voulais pas marcher de front aux côtés de »
« l'opresseur, pour humilier, de concert avec lui, les malheureux qu'il avait déjà abattus à ses pieds. Les circonstances sont bien changées depuis lors ! Elles ont pris pour »
« toute l'Europe un aspect beaucoup plus favorable que vingt-cinq années de malheurs ne nous permettaient de l'espérer »
« de longtemps. Mais les hommes qui ne peuvent jamais garder un juste équilibre n'ont secoué le joug de la tyrannie »
« moderne, que pour aller se remettre, du moins en partie, sous celui des anciens préjugés. C'est le moment que j'ai cru »
« devoir saisir, et je me suis hâté d'affronter l'opinion qui une autre fois ¹ se préparait à maîtriser l'espèce humaine avec

¹ C'est un flandricisme dont l'ouvrage offre encore d'autres exemples.

» plus de force qu'auparavant. Je remercie le sort de ce qu'il
» m'a destiné à vivre sous des institutions libérales, qui, par
» des principes de modération et d'équité, ne mettent aucune
» barrière à la pensée, ni à l'art qui en perpétue les monu-
» ments. Je ne demande point une partialité exclusive; je
» désire seulement la même liberté dont jouissent ceux qui
» pensent d'une manière tout opposée à la mienne. J'aurais
» par cet ouvrage, il y quelques années, encensé l'opinion à la
» mode : maintenant je ne fais que rendre hommage à ce que
» je crois la vérité. »

En quelques lignes, voilà déjà dès 1816 tout le De Potter que la Belgique a connu : non-seulement ennemi de l'oppression, mais ombrageux à l'apparence seule de servir le pouvoir; champion de l'opprimé, sans examiner s'il est ou non de son parti; jaloux de sa liberté propre, mais protestant d'avance, lorsqu'il va en user, de son respect pour la liberté des autres.

Après cela, ce qui nous frappe dans ce passage c'est la protestation sans réserve que De Potter y fait contre le régime du premier empire français, et les dispositions qu'il y montre à s'attacher au nouveau régime qui vient succéder à celui-là dans notre pays. L'antagonisme absolu contre l'empire était rare en Belgique en 1816 parmi ceux qui avaient été dressés aux idées françaises par une éducation toute française. Les dispositions favorables envers le nouveau gouvernement du roi Guillaume I^{er}, étaient au moins aussi rares parmi la même classe de personnes. L'espèce d'exception que De Potter nous offre ici prouve déjà en faveur de la justesse de ses principes politiques, et de la fermeté qu'il mettait à les appliquer. Plus tard, le roi Guillaume I^{er} en démentant tout ce qu'avait paru promettre le commencement de son règne, trouva De Potter dans les rang de ceux qui combattaient sa politique. C'était le roi Guillaume qui avait changé.

Les « Considérations sur l'histoire des principaux con-
.» ciles » sont données par leur auteur comme un livre

impartial dans lequel il a voulu éviter, dit-il, la route la plus battue jusque-là, celle qui le conduisait « à traiter » les conciles d'après le système du christianisme romain » moderne, en modifiant tout ce qui lui est contraire, » afin de le plier à ses lois, et en exaltant tout ce qui » paraît d'abord à la première vue devoir lui être favorable! » Une autre route qu'il prétend avoir évitée aussi, est celle parcourue pendant le xviii^e siècle, « route » qui lui présentait, dit-il, un vaste champ à exploiter » s'il avait voulu mettre souvent en usage les deux plus » terribles armes de nos modernes déclamateurs : le » ridicule et les grossièretés. » De Potter pense, et nous croyons qu'il était de bonne foi, avoir fait un livre résumant « les nombreux extraits et les notes que lui avait » laissés la lecture de l'histoire ecclésiastique et des » Pères de l'Église, » en se tenant en dehors « des pré- » jugés tant religieux que philosophiques. »

Le fait est que l'ouvrage est principalement conçu dans le but de mettre en relief les contradictions et les disputes auxquelles ont donné lieu l'établissement du christianisme dans l'ancien empire romain. On peut admettre avec l'auteur qu'il a rendu compte impartialement de ces débats; mais au lieu de les présenter comme des accessoires indispensables de l'établissement d'une doctrine qui s'est fondée primitivement par la discussion et au milieu de controverses philosophiques de toute espèce; qui, plus tard, a dû maintenir l'intégrité de ses principes, en combattant tour à tour les prétentions contradictoires des princes et des nations qui ne voulaient souvent l'accepter et la servir qu'à leurs conditions; au lieu de suivre à travers ces débats le développement continu de la religion chrétienne sous sa forme catholique, surtout parmi les barbares qui renversèrent l'empire en Occident, et de faire, comme l'ont fait depuis, les Ranke, les Voigt, les Macaulay, etc., la part de l'action civilisatrice du catholicisme sur les destinées générales de l'humanité, De Potter, tout en ne concluant nulle part, laisse assez

deviner partout qu'il veut principalement, comme ses prédécesseurs les philosophes et les historiens de l'école voltairienne, porter son coup de cognée à l'arbre du catholicisme.

Notre intention n'est pas de justifier ou de critiquer ici cette tendance. Les livres comme le premier ouvrage de De Potter continueront à se multiplier, tout comme ceux qui s'écrivent pour en réfuter les assertions ou en combattre les doctrines. C'est affaire à la religion catholique de progresser encore, comme elle l'a pu autrefois, à travers des controverses du même genre. Le philosophe aujourd'hui n'a plus rien à lui opposer, si elle accepte la discussion, comme elle l'acceptait dans l'origine. C'est au philosophe à voir, à son tour, si, par la seule discussion, il est plus certain de vaincre le catholicisme que ne l'ont vaincu les philosophes païens, aux mêmes conditions. En attendant, nous pouvons louer ici De Potter, le libre-penseur, d'avoir été du moins un des principaux auteurs du principe de la discussion libre dans nos temps modernes. Il a reçu de son vivant plusieurs témoignages du gré que lui en savaient, en Belgique surtout, les catholiques, beaucoup plus que les soi-disant libéraux.

Valeur de controverse mise à part, les « Considérations sur l'histoire des principaux conciles » figurent encore avec utilité dans les bibliothèques. Pour la définition et l'histoire des principales hérésies qui ont divisé l'Église depuis son origine jusqu'au ix^e siècle, plusieurs chapitres donnent des renseignements intéressants à consulter. La forme du livre n'est d'ailleurs pas rebutante comme il arrive souvent aux ouvrages d'érudition sur les matières théologiques. Quant au style, il a quelquefois un petit arrière-goût de ce qui avait été la langue de l'enfance de l'écrivain, un arrière-goût de germanisme, qui reste du flamand comme de l'allemand. Plus tard, le style de De Potter s'est considérablement épuré.

L'ouvrage dont nous parlons eut assez de retentissement pour qu'on en fit une contrefaçon à Paris en 1818.

Cette contrefaçon est, comme l'édition originale de Bruxelles, en deux gros volumes in-8°.

Avant de quitter Rome, De Potter fit publier, mais cette fois directement à Paris, ce qu'on peut appeler la seconde partie de ses *Considérations sur les conciles*. Il avait vraisemblablement réuni d'avance sur toute l'histoire de l'Église « les nombreux extraits et les notes, » dont nous avons vu plus haut qu'il avait fait la matière de son premier ouvrage. A cause de la trop grande étendue qu'aurait eue la publication en une seule fois de tout le travail, et à cause des chances défavorables que cette étendue même aurait pu faire courir à l'édition, l'auteur avait préféré, sans doute, tâter le terrain comme il le fit, en ne publiant d'abord que ce qui concernait les conciles jusqu'au grand schisme d'Orient.

Le nouvel ouvrage parut en 1821 sous le titre : « *L'Esprit de l'Église, ou considérations sur l'histoire des conciles et des papes depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.* » Il se composait de six volumes.

Avant d'en parler plus au long, nous ferons remarquer que « *l'Histoire philosophique, politique et critique du christianisme et des Eglises chrétiennes depuis Jésus jusqu'au xix^e siècle,* » publiée à Paris par De Potter en 1836, n'est que la fusion en un seul ouvrage, et moyennant quelques retouches, des « *Considérations sur l'histoire des principaux conciles, etc.,* » de 1816 et de « *L'Esprit de l'Église* » de 1821. Seulement cette édition de 1836 des deux ouvrages sous un nouveau titre est enrichie d'une introduction, formant plus de la moitié du premier volume, fort curieuse à lire pour juger du chemin *philosophique* que De Potter avait fait depuis 1816 dans ses appréciations du christianisme, soit en général, soit spécialement sous sa forme catholique romaine. L'histoire en question a huit volumes, ce qui prouve que la matière des deux volumes de 1816 et des six volumes de 1821 n'y a pas été fort étendue.

Plus tard encore, en 1856, De Potter a publié à

Bruxelles, en deux volumes in-12, un « Résumé de » l'histoire du christianisme depuis Jésus jusqu'à nos jours, » qui n'est que le compendium de ces publications antérieures. Une courte préface précède ce compendium. Elle fait connaître succinctement les principes auxquels l'auteur en était arrivé à cette époque où il avait déjà exposé, dans de nombreux écrits purement spéculatifs, publiés à part, les doctrines d'une nouvelle philosophie qui, dans sa pensée, constituaient une école dont il était le fondateur. Nous en reparlons en son lieu.

Le travail sur les conciles (et les papes, cette fois), depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, a les mêmes défauts et les mêmes qualités que le premier. On pourrait dire peut-être qu'il est moins impartial dans l'appréciation des faits. Il devient plus hostile au catholicisme, sans doute parce qu'il traite d'une époque où celui-ci était devenu plus puissant. Le livre a d'ailleurs la même utilité pour les recherches sommaires que les gens du monde ont besoin quelquefois de faire sur telles ou telles questions qui ont occupé les historiens et les théologiens traitant des vicissitudes de l'Église. Bien entendu, toutefois, que nous ne nous rendons pas caution de l'exactitude entière des faits rapportés. Nous ne sommes pas assez savant pour cela. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il n'y a pas plus lieu de suspecter en ce point la bonne foi de De Potter que de tout autre écrivain; et que quant au soin qu'il pouvait donner aux recherches dont il avait besoin, ses dispositions et son aptitude, à cet égard, valaient celles d'un bénédictin.

Quand on a parcouru, comme nous venons de le faire de nouveau, le second ouvrage de De Potter, et qu'on a jeté ensuite un coup d'œil sur les modifications qu'il a apportées encore à l'édition de 1836, qui comprend le premier comme le second, on ne peut s'empêcher de mesurer, ne fût-ce que par curiosité, la distance de l'écrivain de 1816 à celui de quelques années plus tard.

Voici quelques passages de la conclusion de son premier ouvrage :

« Je finis en suppliant le lecteur de ne pas méconnaître les
» sentiments qui ont guidé ma plume dans cet ouvrage. Je
» rapporte, sans voile il est vrai, les faiblesses et les crimes
» des prêtres du premier âge ; mais je proteste de nouveau
» que je regarde ces imperfections de la nature humaine
» comme absolument étrangères à la religion, sous l'égide de
» laquelle on cherche toujours à cacher leur laideur. Je laisse
» à décider au public éclairé si en rendant aux hommes le
» service essentiel de les prémunir de plus en plus contre la
» méchanceté de leurs semblables, je n'aurai pas également
» bien mérité de la religion elle-même que j'ai tâché ainsi de
» soustraire au blâme inconsidéré des impies. »

Évidemment, De Potter est encore là sous l'empire de sentiments qui ont disparu lorsqu'il dit plus tard :
« L'heure, me semble-t-il, a sonné de citer le christia-
» nisme à la barre du genre humain qui le jugera en
» dernier ressort sur les dépositions de l'histoire. »

Mais, ajoutons que, comme il n'a du moins jamais varié dans la doctrine qu'il fallait laisser la discussion libre, il n'aurait jamais regretté que, « sur les dépositions de l'histoire, » comme on les rectifie aujourd'hui, même chez les écrivains philosophes, le christianisme, de l'aveu et du consentement du genre humain, fût admis à reprendre tranquillement sa place, dans ce grand travail de civilisation qui est bien loin d'avoir encore établi l'égalité et la fraternité des hommes, but que le christianisme est venu annoncer le premier au monde et qui lui appartient donc à meilleur titre qu'à tout autre système de religion ou de philosophie.

De De Potter historien nous pouvons passer à De Potter homme politique, par une transition qui le fait aller presque naturellement d'une carrière à l'autre, nous voulons dire en rendant compte de ses autres publications, depuis la « Vie de Scipion de Ricci » jusqu'au

commencement de sa levée de bouclier contre le gouvernement du roi Guillaume.

La « Vie de Scipion de Ricci » tient encore de l'histoire, mais est déjà de la polémique de parti. Il n'en faut pas d'autre preuve que le succès considérable obtenu par ce livre à l'époque de sa publication. Il parut à Bruxelles en 1825, c'est-à-dire au plus flagrant de la lutte que la politique de la restauration bourbonnienne en France avait fait renaître contre les jésuites et les ordres religieux en général. Une seconde édition en fut publiée dans la même ville l'année suivante, en même temps qu'il en paraissait à Paris une contrefaçon, mais avec des retranchements ordonnés par la police française. Ces retranchements furent sur-le-champ imprimés à part à Bruxelles, sous le titre de : « Extraits de la Vie de Scipion de Ricci, » contenant les retranchements opérés par la police française dans la contrefaçon. »

Des traductions de la Vie de Scipion de Ricci en allemand et en anglais, furent aussi publiées en 1826, la première à Stuttgart, la seconde à Londres. Le livre n'est pas encore oublié aujourd'hui. Il sert encore d'arsenal aux écrivains qui cherchent des arguments faciles contre la restauration de la vie claustrale dans les pays catholiques, en rappelant les abus incontestables auxquels les couvents de plusieurs ordres religieux étaient livrés, dans plusieurs de ces pays, à la fin du siècle dernier. On sait que Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et Prato sous le règne de Léopold d'Autriche, grand-duc de Toscane, qui fut depuis successeur de Joseph II à l'Empire et comme tel notre dernier souverain avant la conquête française, s'était employé avec énergie à la réforme des couvents, dans son diocèse d'abord, puis, avec le concours du grand-duc, dans tout le reste de la Toscane. Les enquêtes tenues, dans plusieurs communautés, pour constater les abus qui devaient justifier la réforme, constituent une grande partie des documents réunis par De Potter dans la « Vie de Scipion de Ricci. » Des communautés de

femmes jouant un grand rôle dans ces enquêtes, l'on comprend que l'attrait du scandale a été pour quelque chose dans le succès de l'ouvrage.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que la « Vie de Scipion de Ricci » contient des renseignements sérieux et importants sur les causes de l'introduction du fébronianisme (ou du joséphisme comme on l'appelle plus communément), dans les divers États où des membres de la maison d'Autriche régnaient à la fin du siècle passé. Comme il arrive presque toujours, le désir de réformer des abus fut, chez les princes de la maison d'Autriche de cette époque, accompagné du désir encore plus grand d'augmenter leur autorité. En Toscane comme en Belgique, la réforme des couvents, devenue nécessaire, (c'est incontestable), ne passa pas sans de nombreuses échan-crures aux droits de tous, en même temps qu'on taillait dans les privilèges des moines et des nonnes.

De Potter convenait volontiers que le zèle de Ricci pour les réformes religieuses avait été exploité par le gouvernement de Toscane beaucoup au delà de ce que requéraient les intérêts de la religion, et cela dans un intérêt purement gouvernemental, et au détriment des droits du peuple. Il s'exprime ainsi dans la préface d'une troisième édition qu'il a donnée de son ouvrage, à Bruxelles, en 1857 ¹ :

« La bibliothèque et les riches archives de la famille Ricci »
» ayant été mises à notre disposition pendant l'année 1823,
» nous y puisâmes, sous les yeux des deux neveux du prélat et
» de leur commensal, l'ami constant et éclairé de la maison, les
» documents authentiques qui ont servi à composer ce livre.
» Il est superflu de dire que MM. Ricci savaient ce que nous
» avons l'intention de faire de ce travail, *mais il est peut-être*

¹ Cette édition porte le titre de : « Mémoires de Scipion de Ricci. » Bruxelles, A. Labroue et C^e, 1857. Elle contient exactement tout ce qui se trouve dans les éditions précédentes, mais dans un autre ordre des matières.

» *bon de ne pas laisser ignorer* que l'ami de la maison, qui
» n'était autre que le comte Fossombroni, alors premier
» ministre du fils de Léopold, le grand-duc Ferdinand III,
» nous approuvait fort et nous encourageait sans cesse à pour-
» suivre une entreprise dont personne en Toscane n'aurait pu
» s'occuper sans péril. »

Voici d'ailleurs un passage beaucoup plus explicite à cet égard. Il est emprunté au chapitre VII de l'édition de 1857 :

« A l'avènement de l'empereur François, tout changea de
» face. Il chargea le comte de Richecourt de gouverner le
» grand-duché en son nom, et Richecourt, despote éclairé,
» si l'on veut, mais absolu, mais arbitraire, vivement soutenu
» par le sénateur toscan Rucellai, commença cette guerre entre
» le pouvoir temporel de l'État et l'autorité spirituelle de
» l'Église, qui ne se termina que lorsque la révolution fran-
» çaise eut rapproché le trône et l'autel en les culbutant l'un
» sur l'autre.

» De ce que, socialement parlant, Rome n'était plus rien, le
» pouvoir civil chez chaque peuple avait conclu qu'il allait
» être tout. Il fut rudement puni de son erreur. »

Nous avons dit que la « Vie de Scipion de Ricci » apportait, en 1825, des matériaux à la polémique alors si ardente entre les soutiens et les adversaires des jésuites ; et généralement ces matériaux étaient destinés au service des adversaires de l'ordre. Il est curieux de voir quelle modification s'était opérée, plus tard, dans les idées de De Potter à ce sujet. Dans la préface de l'édition de 1857 déjà citée, il avertit, en ces termes, de cette modification : « Lorsqu'il arrive que nous croyons devoir
» apprécier les événements que communément nous ne
» faisons qu'exposer (dans ce livre), les jugements que
» nous en portons aujourd'hui différent essentiellement,
» nous devons en prévenir, de ceux que nous émettions
» il y a trente ans. »

Voici maintenant un échantillon des dernières opinions de De Potter. Nous notons ici que ce que nous avons dit en commençant de la fermeté de ses principes, se rapportait exclusivement à ses principes politiques. « La suppression des jésuites et la punition de leur général » sont du nombre des actes qu'on nomme *politiques* pour ne pas convenir qu'ils sont immoraux. » (Ricci, édition de 1857, page 27.)

La « Vie de Scipion de Ricci » fut, à très-peu d'intervalle, suivie de la publication des « Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France, » qui parurent d'abord à Paris en 1826, puis, en 1827, à Bruxelles, avec l'adjonction d'un « catéchisme catholique » romain, comprenant la législation pénale ecclésiastique » en matière d'hérésie. »

Nous ne parlerons que pour mémoire de quelques bluettes poétiques jetées au public aux mêmes époques :

- « Pétition de saint Napoléon pour rentrer au Paradis » après la mort de l'empereur Napoléon, son protecteur et son patron sur la terre ;
- » Épître au diable, 1824 ;
- » Saint Napoléon au Paradis et en exil. Paris, 1825,
- » et Bruxelles, 1827 ;
- » Épître à Saint-Pierre, 1826.

Ces fruits de la muse badine de De Potter ont été publiés sans le nom de l'auteur. Ce sont généralement des œuvres d'un goût équivoque et d'un mérite littéraire fort contestable.

Les « Lettres de saint Pie V » sont une traduction française faite par De Potter de lettres originales du pontife, recueillies à Rome, avec un grand nombre d'autres, par François Goubau, d'Anvers, secrétaire du marquis de Castel Rodrigo, ambassadeur du roi d'Espagne, Philippe IV, près le Saint-Siège. Goubau les publia à Anvers chez les Plantins, en 1640, en un gros volume in-4°. De Potter dit, dans une note, qu'elles demeurèrent généralement ignorées en France, et qu'elles y étaient encore

inconnues avant la traduction qu'il en publia. Il allègue en preuve que Lacretelle qui, dans son « Histoire des guerres de la religion, » aurait pu si utilement s'en servir pour le but qu'il s'était proposé, ne les a pas seulement citées.

Elles sont précédées d'une « introduction historique, » un des plus violents pamphlets que l'on puisse concevoir contre les principaux personnages catholiques qui ont pris part en France, en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas, aux longues querelles de la réforme religieuse, depuis François I^{er} et Charles-Quint jusque vers le milieu du xvii^e siècle. Nous l'appelons pamphlet, à cause de la passion qui y règne d'un bout à l'autre, ce qui lui ôte tout caractère d'impartialité historique.

Les Lettres de Pie V en elles-mêmes sont d'ailleurs bien connues maintenant pour ces sentiments que l'on appelle d'un côté : ardent prosélytisme en faveur de la religion, et de l'autre côté : détestable fanatisme contre la liberté, lorsque l'on prend encore fait et cause aujourd'hui dans les déplorables querelles d'il y a trois siècles. En 1827, De Potter se trouvait, avec beaucoup d'autres écrivains belges, dans un milieu où le gouvernement d'alors suivait la politique de raviver, jusqu'à un certain point, ces querelles. Ce gouvernement animait les partis dans ce sens. Les antécédents de De Potter le désignaient naturellement aux conseillers du roi Guillaume I^{er} comme un excellent instrument à employer, à son insu même, à la guerre sourde commencée déjà par le calvinisme dynastique d'un prince de la maison d'Orange, contre le catholicisme belge. Nous étions dès lors en relations déjà assez intimes avec De Potter, et nous nous souvenons parfaitement de l'entourage que lui faisaient les Van Gobbelschroy, les Goubau et quelques autres agents intimes de la politique du roi Guillaume. C'est en 1827 que le crédit de De Potter procura à M. Tielemans la mission officielle d'aller étudier en Allemagne les principes du fébronianisme, dans la vue, assez peu dissimulée déjà, de les faire servir à des

applications dont la création du collège philosophique et d'autres mesures du même genre avaient déjà précisé le but.

C'est donc avec raison que nous rangeons la traduction des « Lettres de saint Pie V » comme nous avons rangé la « Vie de Scipion de Ricci » plutôt parmi des écrits polémiques que parmi des œuvres historiques proprement dites. Aujourd'hui les lettres de ce pape sont étudiées, de part et d'autre, à un autre point de vue. On explique les actes et les opinions de ce pontife comme on explique les actes et les opinions de ses adversaires, en y faisant entrer la considération des temps, des lieux, des positions. Le pape qui contribua pour une si large part à la défense de la chrétienté contre les Turcs, et qui vit couronner ses efforts en ce point par la grande victoire de Lépante, est encore appelé saint par l'Église catholique, qui le place, en outre, avec raison entre Grégoire VII et Sixte-Quint à cause des autres services innombrables qu'il a rendus à cette Église, tant pour la réformation des mœurs et de la discipline, que pour l'affermissement de son indépendance vis-à-vis des princes temporels. C'est ainsi que, dans un camp opposé, Élisabeth d'Angleterre jouit à bon droit de la qualification de grande, ce qui est là l'équivalent de la béatification catholique. Élisabeth a cependant aussi bien des choses à se faire pardonner par l'impartiale histoire.

Arrivé à la fin de 1827, sous les excitations que nous avons fait comprendre, au paroxysme de la passion anticatholique qu'avait peu à peu allumée et développée en lui ses études dirigées, *à priori*, quoi qu'il en ait pu dire, contre Rome, ses doctrines et sa politique, De Potter ne devait plus tarder à reconnaître qu'il était allé trop loin. Son instinct de patriote lui fit bientôt soupçonner qu'il avait trop servi le pouvoir pour l'escamotage adroit que celui-ci faisait de la liberté de tous, à la faveur des mêlées ardentes où il avait su pousser jusque-là les « catholiques » et les « libéraux » dans notre pays. L'incontes-

table loyauté de De Potter et surtout ses sentiments démocratiques dont il ne devait jamais échoir à personne d'avoir raison, le portèrent le premier à dénoncer la tricherie dont il avait été involontairement le complice. Nous demandons ici la permission de nous glorifier, en passant, d'avoir été un des premiers à entendre le cri d'alarme qu'il poussa pour la liberté menacée, et à suivre résolument, depuis, le drapeau qu'il leva pour appeler les écrivains belges à la rescousse.

La carrière politique proprement dite de De Potter s'ouvre au commencement de 1828. Il est nécessaire de dire la position qu'il avait occupée jusque-là à Bruxelles, depuis qu'il était venu s'y établir. Sa qualité d'auteur l'avait naturellement mis en relation avec ceux qui s'occupaient alors des lettres et des arts dans notre capitale. Il n'avait pas tardé non plus à prendre part à la rédaction du journal le *Courrier des Pays-Bas*, le principal organe de ce qu'on appelait déjà alors « le parti libéral » en Belgique. Dès avant 1826 il faisait avec l'avocat Doncker, un des anciens rédacteurs de l'*Observateur belge*, Ph. Lesbroussart, et quelques écrivains français alors exilés ou établis en Belgique, parmi lesquels figurait le général Mellinet, partie d'un cercle, assez restreint, d'hommes de lettres dirigeant l'opinion libérale à cette époque.

Leurs relations avec les provinces n'étaient pas établies sur un pied fort régulier. Les avocats Delhougne et Van Meenen, à Louvain, anciens rédacteurs de l'*Observateur belge* avec Doncker; quelques avocats du barreau d'Anvers, d'origine française; Cornelissen, à Gand; De Serret, à Bruges, voilà ceux qu'on désignait généralement comme des chefs de l'école libérale en province, avec lesquels ceux de Bruxelles avaient le plus de rapports. M. Tielemans qui débutait à cette époque, était attaché, depuis peu de temps, à la rédaction du *Journal de Gand*. Il devint bientôt un des principaux champions du parti. C'est du milieu de 1826 que date son intimité avec De Potter, comme on peut le voir dans leur correspondance

publiée par le gouvernement, en 1830, à la suite du fameux procès où ils furent alors impliqués ensemble et dont nous reparlerons. C'est aussi vers la même époque que nous entrâmes en relation avec eux. Lesbroussart nous ayant introduit à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* en avril 1826, c'est là que nous rencontrâmes pour la première fois De Potter qui en était déjà un des collaborateurs les plus actifs.

L'état de l'opinion était alors encore assez vaguement dessiné. Depuis la dernière lutte que le gouvernement du roi Guillaume avait soutenue, en 1822, pour l'établissement du nouveau système financier du royaume, lutte dans laquelle il avait fini par triompher, l'opposition était pour ainsi dire en désarroi. Les catholiques continuaient bien une guerre sourde à ce qu'ils soupçonnaient toujours être un gouvernement de propagande protestante en Belgique; et les libéraux, principalement ceux d'éducation française, rechignaient encore aux principes *néerlandais*, pour employer le mot créé alors, afin de dissimuler le mot *hollandais*. Mais il n'y avait plus d'antagonisme absolu entre les provinces du midi et celles du nord. Les hommes d'État hollandais, satisfaits d'être parvenus à diviser, jusqu'à un certain point, l'opposition belge, s'étaient essayés dès lors à faire se ruer l'un sur l'autre les deux tronçons qu'ils avaient faits de cette opposition. Ils n'y avaient pas encore entièrement réussi au commencement de 1826, mais l'entreprise allait grand train. Seulement, comme ils se défiaient assez du fonds démocratique qui se trouvait dans le libéralisme d'alors, ils craignaient fort de le lâcher sans bride sur « le clérical. » Ils avaient préféré d'employer, d'abord, à cette besogne des « libéraux » de leur choix, recrutés, pour la plupart, à l'étranger, et qui, dans le *Journal de Bruxelles* et dans le recueil hebdomadaire *la Sentinelle*, faisaient, sans danger pour le gouvernement, la guerre aux catholiques et la faisaient quelquefois aussi aux libéraux indépendants.

Pour donner une idée de l'espèce de tohu-bohu que

formait l'opinion d'alors, voici une rapide analyse des sujets qui occupaient les divers journaux, vers le milieu de 1826.

Les libéraux indépendants organisaient des démonstrations publiques, concerts, souscriptions, etc., au profit des Grecs alors en insurrection. Les libéraux du gouvernement et, jusqu'à un certain point, les catholiques en étaient offusqués.

Les écrivains de la *Sentinelle* en étaient jusqu'à se quereller publiquement avec quelques rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* ; tandis que les écrivains du *Journal de Bruxelles* cherchaient à se rapprocher de ceux-ci.

Une note de M. Verstolk Van Soelen, ministre des affaires étrangères, adressée au gouvernement autrichien, à propos d'une question sur la navigation du Rhin pendante devant la diplomatie, faisait alors beaucoup de bruit, à cause de ce passage qu'on y lisait au sujet de la souveraineté de la maison d'Orange sur les Pays-Bas, à laquelle l'Autriche paraissait avoir donné exclusivement pour origine les traités de 1814 et 1815 :

« Quant à cette souveraineté, le roi la doit, après la Providence, au sang versé par ses ancêtres pour la patrie, à la gloire qu'elle a acquise et au bien dont elle a joui sous leurs auspices, aux rapports intimes établis dans le cours des siècles entre eux et la nation, aux anciens droits de sa maison et à la confiance ainsi qu'au choix spontané d'un peuple libre. »

Les libéraux de toute couleur applaudissaient à tout rompre à cette déclaration, surtout à cause de son trait final. Les catholiques faisaient remarquer que l'invocation de tous ces titres était l'invocation de services rendus exclusivement à la cause protestante au xvi^e siècle ; et quant « au choix spontané d'un peuple libre, » ils n'admettaient pas qu'on pût l'alléguer pour la Belgique, à cause de la célèbre abstention des notables à la proposition faite au pays de la constitution de 1815.

Le Courrier des Pays-Bas disait, à ce propos, dans un article du 26 juin 1826 :

« Le roi proclame hautement l'indépendance dans laquelle »
» il veut nous maintenir. Il rappelle les moyens que nous »
» avons de la faire respecter. Il déclare ouvertement sur quels »
» principes il fait reposer ses droits; et ce qui, chez nous, est »
» depuis longtemps un axiome politique : *Le choix de la nation* »
» *fait la première légitimité du prince*, il l'écrit dans une note »
» diplomatique adressée au cabinet où cette maxime est le »
» le plus en horreur. »

Mais M. Pirson, alors membre de la seconde chambre des états-généraux, tançait, dans une lettre, le *Courrier des Pays-Bas* de ses dispositions trop bienveillantes pour le gouvernement.

Pendant ce temps-là, De Potter publiait sa « Vie de » Scipion de Ricci, » son « Épitre à saint Pierre, etc., » sur lesquels tombaient les journaux catholiques : le *Courrier de la Meuse*, à Liège, et surtout le *Courrier de la Flandre*, à Gand.

D'un autre côté, le gouvernement annonçait divers projets de loi, entre autres un projet de code pénal, sur lesquels tombaient, à leur tour, les écrivains libéraux. Il commençait aussi à se manifester dans les deux Chambres des vellétés d'antagonisme entre les membres belges : les Dotrange, les Reyphins se séparaient un peu des De Gerlache, des De Sécus, etc.

Au commencement de juillet, une petite émeute de théâtre, occasionnée par un règlement assez ridicule de l'autorité communale de Bruxelles, sur les débuts des artistes, et réprimée un peu trop brutalement par la police, à l'intervention même de soldats de la garnison, faillit compromettre entièrement les dispositions que les libéraux avaient laissé peu à peu dériver vers le gouvernement. Bien que l'affaire n'eût pas de suite, il en résulta cependant l'apparition dans la presse d'un écrivain,

M. Ad. Levae, qui s'était trouvé impliqué dans l'émeute dont il vient d'être question, et ayant été condamné, de ce chef, à quelques mois de *Petits-Carmes*, ne sortit de cette prison que pour s'enrôler à la rédaction du *Courrier des Pays*, d'où il passa, plus tard, à la rédaction du *Belge*, autre journal libéral, mais d'une école politique à tendances moins *philosophiques*. M. Édouard Ducpétiaux apparaît aussi dans la presse vers la même époque. Il s'y fit connaître d'abord par une polémique sur la question de la peine de mort, à propos du nouveau projet de code pénal. Il venait d'ailleurs de publier un livre entier sur la même question, ouvrage qui avait attiré sur l'auteur l'attention du public, à l'intérieur et à l'étranger. Une nouvelle phalange d'écrivains venait ainsi se former, peu à peu, à côté de ceux que nous avons cités d'abord comme les pivots de l'opinion libérale à Bruxelles.

La fin de 1826 et les premiers mois de 1827 n'avaient pas été trop défavorables en somme aux efforts que le gouvernement avaient faits jusque-là pour se rallier les libéraux. De Potter l'avait passablement servi dans ses vues plus ou moins anti-catholiques, par les publications successives de son « Ricci, » des « Lettres de saint Pie V, » et de ses divers petits opuscules. Nous-même nous venions de publier sous le titre de « Guillaume-Frédéric d'Orange- » Nassau avant son avènement au trône des Pays-Bas, » une biographie du roi Guillaume qui pouvait servir à lui rallier beaucoup de gens de bonne foi dans les divers partis. Le *Courrier des Pays-Bas* et le *Courrier de la Meuse* étaient tombés d'accord à en rendre un compte très-satisfaisant.

Il semble que le gouvernement, rassuré sur son avenir du côté des libéraux, se soit cru à cette époque en mesure de préparer le système politique qui devait donner au pouvoir tous les bénéfices de la division établie entre libéraux et catholiques. Du moins est-ce à partir du milieu de 1827 qu'il démasqua ses premières batteries

en ce sens. Il préparait, en même temps, dans un concordat qu'il faisait négocier à Rome, de quoi se rallier au besoin les catholiques qu'il supposait moins hostiles aux projets qu'il méditait contre les garanties de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, les premières choses qu'il faut toujours attaquer, quand on songe à faire prévaloir dans un gouvernement les maximes de l'autorité sur les maximes de l'examen libre et de l'obéissance raisonnée.

Le projet de code pénal, publié vers le commencement de juillet 1827, quoiqu'on en eût déjà une connaissance vague depuis quelques mois, donna la première idée complète du système d'envahissement sur les libertés publiques, médité principalement par le ministre de la justice Van Maanen, si l'on en juge par le premier instrument de ce système qui venait de son ministère. Ce projet fut vivement attaqué dès d'abord par tous les écrivains libéraux. Nous trouvons coup sur coup dans les journaux de l'époque des articles de MM. Tielemans, Ducpétiaux, Levae, dirigés contre le malencontreux projet. M. Tielemans l'attaqua principalement pour les atteintes dont il menaçait la liberté de la presse. Nous fîmes ressortir aussi dans une série d'articles du *Courrier des Pays-Bas* les déplorables tendances de cette œuvre de réaction. Il n'est peut-être pas inutile de donner ici un échantillon des critiques dont elle était susceptible. Bien que De Potter, alors plus disposé, comme nous l'avons dit, à suivre exclusivement les idées qui l'absorbaient dans sa lutte contre le catholicisme, ne prit aucune part à cette polémique spéciale sur des matières juridiques, cette polémique ne devait pas moins servir plus tard à l'éclairer sur ce que le gouvernement méditait.

Voici donc l'extrait d'un article sur le projet du code pénal que l'on trouve dans le *Courrier des Pays-Bas*, numéro du 10 juillet 1827 :

« Au second livre, vous trouvez d'abord un titre intitulé de » la *haute trahison*, dans lequel on n'a pas eu honte de placer

» ces articles déjà signalés plusieurs fois à l'animadversion
» publique, ces articles où l'on commine des châtimens rigou-
» reux contre ceux qui tenteraient seulement de ridiculiser le
» plus petit agent du pouvoir. De la haute trahison pour se
» moquer d'un garde champêtre ! Ce titre contient, à plusieurs
» endroits, des dispositions si bien méditées, qu'il serait
» impossible, avec elles, non-seulement de reprocher aux
» fonctionnaires publics des fautes dans leur administration,
» mais même de dire un seul mot de cette administration
» autrement que pour la louer. Nous nous chargeons de démon-
» trer en temps et lieu que plusieurs articles de ce titre de la
» haute trahison ont été rédigés au mois de juin (c'est juillet
» qu'il fallait) de l'année dernière, immédiatement après le
» tumulte de la place de la Monnaie et les lettres de M. Levae.
» Il est bon que le public apprenne comment on envisage au
» ministère des événements d'une nature aussi peu alarmante ;
» de quelle peine on pourrait punir, sous le nouveau code, la
» simple pétulance de quelques jeunes gens, et l'imprudence
» d'un écrivain trop peu modéré dans ses expressions.

» Il règne dans divers titres la plus grande ignorance, ou,
» si l'on aime mieux, le plus profond mépris de toutes
» les théories nouvelles en législation criminelle. Nous ne
» dirons rien de la peine de mort écrite partout avec une
» complaisance qui étonne dans un royaume dont le chef,
» usant de son droit, remet presque toujours cette peine quand
» elle a été méritée aux termes de nos lois actuelles. Nous ne
» dirons rien de ces crimes nouveaux pour notre époque et
» que l'on veut faire passer des lois de Moïse dans un code du
» xix^e siècle, etc. »

On voit que l'attaque était vive. Elle démontrait évidem-
ment que les dispositions des libéraux ne devaient pas res-
ter longtemps sympathiques au gouvernement, s'il persis-
tait dans la nouvelle voie qu'il paraissait vouloir prendre.

Très-peu de temps après, des symptômes assez clairs
indiquèrent déjà que les libéraux et les catholiques pour-
raient bien n'être pas aussi désunis à perpétuité qu'on
l'aurait désiré dans les régions du pouvoir ; un prêtre fla-

mand vint à être poursuivi en justice pour avoir publié quelques vers latins où se rencontrait celui-ci :

« Hereticum nescit Belga subire jugum. »

« Le Belge ne saurait supporter un joug hérétique. »

Le *Courrier des Pays-Bas* du 30 août 1827 prend le parti du prêtre, en termes très-prudents à la vérité et comme du bout des lèvres; mais si l'on se rapporte à l'acharnement que nos libéraux actuels montrent envers les catholiques, pour juger, par analogie, des querelles libérales et catholiques d'il y a trente-cinq ans, l'exemple que nous venons d'alléguer est propre à établir que ces querelles étaient déjà plus près de s'apaiser en août 1827, qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Ce qu'il était menacé de perdre chez les libéraux, le gouvernement avait, comme nous l'avons dit, préparé les moyens de le regagner chez les catholiques. Son système de bascule était déjà complètement organisé à cette époque.

Au commencement d'octobre parut le concordat qui venait d'être conclu entre le roi Guillaume et la cour de Rome. Il ne se composait, comme on sait, que de trois articles : le premier étendant aux provinces du nord (à la Hollande) le concordat napoléonien de 1801, observé en Belgique, qui faisait partie de la France lorsqu'il avait été conclu; le second portant que chaque diocèse aurait son chapitre et son séminaire; et le troisième, enfin, établissant un mode nouveau de nomination des évêques, qui consistait en ceci : le chapitre du diocèse présenterait au roi une liste de candidats à l'épiscopat; le roi aurait le droit d'en éliminer les noms qu'il voudrait, sauf à en laisser au moins au chapitre de quoi faire l'élection; le chapitre élirait l'évêque parmi les noms demeurés sur la liste, et le pape donnerait l'institution canonique.

A ces trois articles se rattachaient des commentaires publiés à part par chaque partie. Rome tirait de l'art. 2

la conséquence que le « Collège philosophique » allait disparaître. Le roi Guillaume ne l'admettait pas ainsi ; et, d'un autre côté, il faisait affirmer que le pape avait consenti à ce que les chapitres fissent toujours connaître d'avance au roi les candidats qu'ils se proposeraient de porter sur leur liste, et renonçassent à y porter ceux auxquels le roi aurait fait objection. Au reste, le clergé catholique allait consentir, disait-on, à entonner les dimanches, au service divin, le *Domine salvum fac regem nostrum Guilielmum*. Tout cela nous paraît assez oiseux, aujourd'hui que la constitution belge de 1831 a donné son salutaire coup d'éponge aux relations d'apparat entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Mais tout cela avait encore une grande importance en 1827.

Comme de raison, De Potter, plus que personne, prit une part active à la polémique que souleva de toutes parts la publication du concordat. Dans ses idées d'alors, il s'agissait de sauver le pouvoir civil de la haute imprudence qu'il venait de commettre en acceptant le mode de nomination des évêques consacré par le nouveau traité. Il fallait ne rien abandonner de l'intervention du gouvernement dans l'éducation des clercs. Il est curieux de voir, dans les nombreux articles qu'il publia dans le *Courrier des Pays-Bas* du dernier semestre de 1827, l'ardeur qu'il met à soutenir cette double thèse. Le sarcasme qu'il avait appris à manier, depuis l'époque de 1816 où nous avons vu qu'il lui répugnait d'y recourir, atteint, tour à tour, pape, prélats, jésuites, saint Ignace et jusqu'à saint Fiacre qui avait le malheur d'être le patron du comte De Celles, négociateur du concordat pour le roi Guillaume.

Le gouvernement, semble-t-il, n'était pas fâché d'être aidé ainsi ; car c'est à cette époque que se rapporte la mission officielle que M. De Potter fit obtenir à son ami M. Tielemans, d'aller étudier à Rome, à Berlin, et surtout à Vienne, aux frais du gouvernement des Pays-Bas, les divers systèmes que le protestantisme et le Joséphisme allemands suivaient dans leurs relations gouvernementales

avec l'Église catholique. On peut admettre aussi que c'est sous l'influence des articles de De Potter et du retentissement obtenu par ces articles dans tout le parti libéral, que l'on dut alors la singulière *circulaire confidentielle* du ministère de l'intérieur aux gouverneurs provinciaux, sur la manière dont le gouvernement entendait exécuter le concordat. Cette pièce, datée du 5 octobre 1827, qui eut un retentissement inouï lorsqu'elle parut dans les feuilles publiques ¹, sans doute par l'indiscrétion calculée de quelque agent ministériel est encore curieuse à lire aujourd'hui, pour se faire une idée de la duplicité qu'on employait dans un régime dont le principal mérite avait d'ailleurs été jusque-là de tromper alternativement les deux grandes opinions du pays sur la réalité de ses aspirations.

Voici un long extrait de la *circulaire confidentielle* du 5 octobre 1827. Il suffira pour faire apprécier tout le document :

« La convention fixe dans son troisième article le mode de nomination des évêques. Toutefois l'intervention royale dans cette nomination ne se bornera pas à la part que cet article détermine; il est convenu qu'un bref spécial du Saint-Père aux chapitres leur enjoindra de demander d'abord à S. M. quelle est la personne qu'elle désirerait voir passer au siège vacant, afin que les chapitres puissent avoir les égards dus pour les désirs du roi. De cette manière, l'influence du roi sur les nominations des évêques a paru satisfaisante, et le roi a bien voulu reconnaître cette concession du Saint-Père, par une modification aux principes adoptés pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent au ministère des autels. S. M. a daigné consentir à ce que la fréquentation du collège philosophique d'obligatoire qu'elle était jusqu'à présent, avant les études théologiques, deviendrait simplement facultative...

» Dans l'allocation du Saint-Père au consistoire secret du

¹ Elle se trouve dans le *Courrier des Pays-Bas*, numéro du 14 octobre 1827.

» 17 septembre que les journaux ont rapportée, et que vous
» aurez sans doute remarquée, le pape parle de la concession
» à l'égard du collège philosophique, mais il ajoute que l'en-
» seignement des jeunes élèves sera désormais indépendante
» entre les mains des évêques. Cette dernière assertion est
» moins exacte et a besoin d'explication. La bulle du 16 des
» calendes de septembre règle l'enseignement dans les sémi-
» naires et tend à le placer en effet entièrement et exclusive-
» ment dans les mains des évêques; mais cette bulle n'est
» admise par S. M. qu'avec les réserves que les lois de l'État
» exigent... Rien donc à cet égard n'est changé à l'ordre de
» choses existant... Je ne crois pas surabondant de vous infor-
» mer que (jusqu'à la nomination des nouveaux évêques) toutes
» les dispositions existantes relatives à l'enseignement dans
» les séminaires et au collège philosophique sont maintenues,
» et que vous aurez à tenir la main à leur exécution de la ma-
» nière que vous l'avez fait jusqu'à présent. »

Si nous devons reconnaître que presque tous les écri-
vains attachés alors à la presse libérale, avaient suivi
De Potter dans le *tolle* qu'il avait prononcé contre le con-
cordat, il faut ajouter que plusieurs furent dégoûtés de
cette duplicité ministérielle. En publiant la *circulaire*, le
Courrier des Pays-Bas reproche, sans hésitation, au
ministère son manque de franchise et lui dit, en propres
termes, qu'il ferait mieux « de jouer cartes sur table. »

Le moment approchait où la clarté allait se faire pour
tous les yeux, sur le véritable système des conseillers du
roi Guillaume. Mais il fallait encore, avant cela, que les
catholiques eussent de nouveau leur tour d'ascension sur
la bascule gouvernementale.

Les journaux catholiques, qui dès l'origine avaient
accueilli favorablement le concordat, avaient été un peu
désarçonnés à la révélation d'intentions que contenait la
circulaire confidentielle. On voit dans les journaux libé-
raux de la fin du mois d'octobre 1827, que ceux-ci
triomphent de la déconvenue du *Courrier de la Meuse* et
du *Courrier de la Flandre*. Mais en même temps, les libé-

raux continuent à attaquer les mesures annoncées contre la liberté individuelle et la liberté de la presse dans le projet de code pénal. Sans doute que la réflexion étant de nouveau venue au ministère, il aura voulu revenir sur ses pas. Le bruit courait même alors que M. Van Bommel, futur évêque de Liège, s'entremettait activement entre le gouvernement et les catholiques pour opérer leur rapprochement. Quoi qu'il en fût, à la fin de novembre, le prince de Méan, archevêque de Malines, publiait un mandement des plus élogieux pour le nouveau concordat ; et au commencement de décembre, on illuminait dans plusieurs églises de l'archidiocèse, entre autres à Louvain, en l'honneur de ce traité. Des assurances avaient dû être données aux chefs du parti catholique, dans un sens différent des intentions manifestées par la *circulaire confidentielle*.

Les libéraux, comme on va le voir, devaient pâtir du rapprochement ainsi opéré ; toutefois le jeu allait finir par s'user.

Nous voici arrivés au commencement de 1828, et De Potter va préluder bientôt à prendre la conduite de l'opposition des deux partis au gouvernement du roi Guillaume, opposition qui ne finira plus qu'avec la chute de ce gouvernement. Avant d'aller plus loin, récapitulons un peu la situation de la presse, et, jusqu'à un certain point, celle des chambres législatives et du gouvernement, à l'entrée de 1828.

A Bruxelles, le *Courrier des Pays-Bas* était toujours le principal organe du parti libéral. Les rédacteurs les plus assidus étaient alors MM. Ducpétiaux, Jottrand et Lesbroussart. M. Claes, qui venait de terminer ses études de droit à l'Université de Louvain, s'adjoignit bientôt à eux. Il se faisait distinguer par la vivacité et l'esprit de sa polémique. De Potter avait momentanément cessé sa collaboration au journal. Il s'occupait beaucoup alors de la publication du livre de Ph. Buonarroti intitulé : « Conspiration pour l'égalité dite de Babœuf, » publication dont il s'était chargé, un peu pour obliger l'auteur, descendant du

célèbre Michel-Ange, avec lequel il entretenait des rapports d'amitié ; un peu par sa nouvelle disposition à aborder les problèmes politiques, dont l'étude allait succéder chez lui à celle des questions religieuses dont il s'était plus exclusivement mêlé jusque-là. Le livre de Ph. Buonarroti est, comme on sait, une justification des doctrines communistes les plus pures. On voit par la correspondance de De Potter avec M. Tielemans qu'il ne goûtait pas trop ces doctrines ; mais il jugeait avec raison que la conspiration de Babœuf et le procès auquel elle avait donné lieu, sous le Directoire en l'an IV, méritaient d'être conservés à l'histoire. Tous les documents se rattachant à cet épisode de la grande révolution française, avaient été sauvés et conservés par Ph. Buonarroti, un des conspirateurs. Il venait les publier à Bruxelles en 1828 avec l'aide de De Potter, qui lui prêtait par complaisance son expérience d'auteur pour la mise en ordre des matériaux, la révision des manuscrits et la correction des épreuves. Le livre de Ph. Buonarroti parut à Bruxelles chez Feuillet-Dumus, à la *librairie romantique*, rue de la Madeleine, en deux volumes in-8°.

Le *Belge ami du roi et de la patrie* suivait une ligne moins tranchée que le *Courrier des Pays-Bas*. Le baron de Stassart, alors membre de la seconde chambre des États-Généraux, avait de l'influence sur cette feuille. Il en résultait qu'elle était plus modérée dans ses allures ; elle observait d'ailleurs une complète neutralité dans les querelles libérales et catholiques.

La *Gazette des Pays-Bas*, transformation, à partir de 1827, du *Journal de Bruxelles* que nous avons déjà cité, servait d'organe semi-officiel au gouvernement. Il avait pour mission de se tenir en bons termes avec le parti libéral, et de l'aider, au besoin, dans ses campagnes contre le parti catholique. De là venait qu'au commencement de 1828 encore, MM. Baron et Vande Weyer, attachés à la rédaction de la *Gazette*, étaient en parfaite relation d'amitié avec tous les rédacteurs du *Courrier des*

Pays-Bas. Ils optèrent plus tard, surtout M. Vande Weyer, pour la cause adoptée par ce dernier journal dans la lutte contre le gouvernement.

Il n'y avait pas alors à Bruxelles d'organe de l'opinion catholique proprement dite. Cette opinion avait pour représentant principal dans la presse, le *Courrier de la Meuse*, fondé en 1820 à Liège, et que rédigeait un des publicistes les plus éminents que la Belgique ait eus jusqu'ici : M. Kersten, ancien professeur au collège d'humanités de Maestricht, qui rédige encore aujourd'hui la revue semestrielle intitulée *Journal historique et littéraire* de Liège, recueil qui a toujours mérité la confiance des lecteurs impartiaux.

Le *Catholique des Pays-Bas* qui, à partir de 1827, avait remplacé, à Gand, le *Courrier de la Flandre*, servait d'auxiliaire au *Courrier de la Meuse*. Moins prudent et moins circonspect que son chef de file, le *Catholique*, quoique rallié plus tard, ainsi que M. Kersten, à l'union des catholiques et des libéraux, tomba, en 1830, par MM. Ad. Bartels et de Nève, dans le procès de MM. De Potter et Tielemans, où le *Courrier de la Meuse* ne fut nullement impliqué. En 1828, le *Catholique* faisait la guerre la plus acharnée au *Courrier* et à la *Gazette des Pays-Bas*.

Une feuille libérale, fondée à Liège en 1824, sous le titre de : *Mathieu Laensberg*, par MM. Joseph Lebeau, Paul Devaux, les deux frères Firmin et Charles Rogier, Félix Vanhulst et Henri Lignac, noms qui, pour la plupart, ont beaucoup augmenté leur célébrité depuis, avait pris, au commencement de 1828, une allure parfaitement résolue dans le même sens que le *Courrier des Pays-Bas*. C'est du personnel de la rédaction de ces deux feuilles qu'est sorti, comme on peut en juger encore aujourd'hui, une bonne partie de l'équipage officiel du gouvernement belge à compter de la révolution de 1830. Il y avait d'ailleurs déjà, en 1828, des liaisons personnelles entre quelques rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* et quelques rédac-

teurs du *Mathieu Laensberg*; elles dataient de l'époque antérieure de leurs études communes à l'université de Liège.

Il ne faut pas omettre de mentionner ici que, vers le commencement de 1828, les principaux représentants de l'opinion libérale parmi les écrivains de la presse périodique à Bruxelles, avaient institué une espèce de cercle intime, où ils se réunissaient hebdomadairement, et qui servait à donner de l'ensemble à leur action sur l'opinion. Des artistes et des savants y assistaient quelquefois. Ce cercle était bien connu alors, sous le nom de *Société des Douze*. De Potter en était un des membres les plus assidus, et il y exerçait beaucoup d'influence. Ce cercle se dispersa, lorsque l'alliance des libéraux et des catholiques contre le gouvernement du roi Guillaume se fut un peu consolidée, et que l'on commença à prévoir la lutte. De Potter resta ensuite plus particulièrement en rapport avec ceux qui lui montrèrent le chemin des *Petits-Carmes*, et qu'il y vint rejoindre bientôt.

Les chambres législatives avaient pris, vers la fin de 1827, une physionomie qu'on ne leur avait plus connue depuis 1822. Dans l'intervalle, entre ces deux époques, elles avaient assez docilement obéi à l'impulsion que leur donnait le gouvernement. Ce fut à l'occasion de la discussion du budget de 1828, pendant le mois de décembre de la session de 1827, qui se tenait à La Haye, qu'une espèce du premier réveil de la législature s'était annoncé.

Le budget pour 1828 contenait une allocation nouvelle de 400,000 florins pour la mise à exécution du concordat. Ce fut le sujet d'une assez grande division entre des députés libéraux et des députés catholiques des provinces belges. Ces derniers paraissaient sous l'influence des négociations dont nous avons dit que le parti catholique avait cru devoir profiter, et qui avaient vraisemblablement suivi et corrigé l'effet de la fameuse *circulaire confidentielle*. MM. De Gerlache et de Stassart, parmi eux, avaient

paru prendre fait et cause pour le budget, principalement pour cette amorce de 400,000 florins. Il semble aussi que de ce côté-là étaient parties quelques doléances contre la trop grande diffusion des moyens d'éducation et contre les excès de la liberté de la presse. Les universités et les journaux avaient été l'occasion de regrets exprimés au sujet des doctrines qu'on y répandait et des fruits que ces doctrines produisaient déjà. Un discours de M. Le Hon, député libéral de Tournai, avait vivement relevé ces insinuations. De part et d'autre, les principaux membres des deux opinions étaient venus en auxiliaires aux premiers engagés dans cette sorte de mêlée. Tout cela s'était passé dans les séances du 18 au 21 décembre de la seconde chambre des états-généraux. Une correspondance de MM. De Gerlache et Le Hon avec les journaux de la fin de décembre 1827 et du commencement de janvier 1828, ainsi qu'un grand nombre d'articles échangés, à cette occasion, entre les organes de la presse catholique et ceux de la presse libérale, prouvent l'émoi que cet épisode parlementaire avait occasionné dans tout le pays.

Le gouvernement, lui, paraissait plus réjoui qu'ému de ces querelles. Il ne pouvait pas lui déplaire d'avoir gagné, peut-être, à la faveur du concordat et des dernières dispositions bienveillantes qu'il avait montrées pour sa mise à exécution, des appuis inattendus parmi quelques députés belges, pour ses projets à l'égard de la presse et de quelques idées de réglementation nouvelle de l'enseignement public, qu'il tenait, depuis quelque temps, en réserve. Mais le gouvernement n'avait pas l'intelligence du danger qu'il y a de triompher trop tôt des avantages obtenus par des coups de bascule, dans la politique fondée sur ce système. L'idée qu'il s'était réconcilié les catholiques le poussa, comme nous l'avons déjà annoncé, à des bourrades immodérées contre les libéraux. Que si en même temps, il méditait déjà le revirement qu'il voulait opérer plus tard, lorsqu'il en vint à faire entrer au conseil

d'État MM. Dotrange et Reyphins, deux anciens coryphées de la députation libérale à la seconde chambre des états-généraux, sa tactique ne devait plus lui réussir en ce point.

Il faut dire à la décharge du roi Guillaume, et de ses affidés que la marche des événements, dans toute l'Europe d'alors, ne permettait guère d'espérer beaucoup de succès de la pure habileté d'une politique de cour. On était, en France, à la veille de la chute du ministère Villèle. O'Connell tenait en échec toute l'aristocratie anglaise, et allait lui arracher bientôt le bill d'émancipation des catholiques. Si l'on veut juger de la situation générale des esprits au commencement de 1828, et particulièrement de l'état de l'opinion en Belgique, qu'on lise les extraits suivants d'un article publié dans le numéro du 1^{er} janvier 1828 du *Courrier des Pays-Bas*, sous le titre de : *Étrennes politiques*. Aussi bien n'est-il pas oiseux de rappeler, par cette citation, de quelles idées les journalistes d'alors occupaient le public et dans quel style ils savaient traiter ces idées :

« Nous voici parvenus à la vingt-huitième année de cette ère »
» la plus étonnante qui ait jamais existé. Quel siècle ! Désor- »
» mais il suffit à la liberté d'une feuille de papier pour se »
» promener d'un bout à l'autre de l'univers...

» Des rois voyagent dans les diligences et font des articles »
» dans les journaux ; d'autres se font rois-bourgeois et se »
» promènent librement sans gardes et sans lecteurs...

» Le pouvoir clairvoyant transige avec les peuples et abdique »
» en leur faveur son sceptre d'airain. Le despotisme stupide »
» s'accroche seulement à la matière, et la matière lui donne »
» des Taganrog et des Manrésa...

» La fable et l'antiquité ont disparu devant l'histoire mer- »
» veilleuse de notre époque ; et le siècle le plus incrédule aux »
» fables et aux chimères sera, pour nos descendants, un temps »
» tout fabuleux. A la voix impérative du génie, le vieux monde »
» s'écroule, le genre humain se refait, et la véritable création »
» ne date que d'hier. Lois, gouvernements, éloquence,

» tactique, industrie, besoins, idées, tout est changé, tout est
» nouveau; trente ans de prodiges en ont effacé six mille
» d'enfance politique; et le temps n'aura pas d'espace pour
» dire tout ce qu'a fait ce petit règne de l'esprit.

» Quel était l'état politique du globe au commencement de
» ce siècle? Les deux mondes ne comptaient alors que deux
» gouvernements libres et consolidés; et maintenant l'Amé-
» rique en compte déjà onze, et l'Europe dix-huit!...

» Partout, la liberté assiège le despotisme. La Suède et la
» Norwége, la Pologne et Cracovie sont aux portes de la Russie.
» L'Autriche et la Turquie sont entourées de la Hongrie, la
» Bavière, le Wurtemberg, les îles Ioniques et celles de l'ar-
» chipel grec. Les Pays-Bas, Bade, le Wurtemberg, la Bavière,
» la Pologne et la Suède enveloppent la Prusse. L'Espagne est
» bloquée par l'Angleterre, et pressée dans ses flancs par le
» Portugal et la France; et les républiques du nouveau monde
» sont en réserve contre les monarchies de l'ancien...

» D'innombrables sociétés secrètes poursuivent partout le
» fanatisme et la superstition. L'Italie a ses carbonari, l'Alle-
» magne ses Burschenschafts, la Russie ses Slaves libres, la
» Prusse ses vengeurs patriotes, et l'Espagne ses communéros
» et ses maçons. Même dans les États constitutionnels, une
» tendance prononcée vers la plus grande liberté possible,
» imprime à l'opposition son élan toujours progressif; l'Angle-
» terre a ses radicaux, la France son côté gauche, et l'Amé-
» rique ses fédéralistes...

» La liberté et les lumières forgent leurs armes dans le sein
» même du fanatisme et de l'arbitraire. Les extravagances de
» Rome ont produit la réformation; les empiétements du pou-
» voir civil, les gouvernements modérés, et les prétentions
» exagérées des dynasties, le rétablissement des républiques...

» Une étincelle suffit souvent pour allumer un grand foyer,
» et vingt-quatre heures de réflexion pour extirper cinquante
» ans de préjugés. Les événements politiques procèdent de
» l'esprit; ils sont dans l'ordre moral ce que sont les feux
» souterrains dans l'ordre physique: ils servent à développer
» les richesses de la création et la puissance de l'homme...

» Mais qui préside à ces grandes révolutions intellectuelles,
» qui, d'événement en événement, et d'idées en idées, chan-

» gent et perfectionnent toutes les institutions, les gouver-
» nements, les religions? Serait-ce le hasard? Non sans doute ;
» car le hasard est un mot impie qui n'a été inventé que par
» ceux qui n'aperçoivent pas les rapports des choses. En
» mettant son doigt sur le front de l'homme, la Providence lui
» a communiqué une partie de sa puissance, et fait de l'enten-
» dement humain le grand levier de ses immenses desseins. »

C'est dans le milieu que nous venons de décrire et dans les dispositions de l'opinion publique que la citation ci-dessus fait assez présumer, que s'ouvrait pour la Belgique l'année 1828.

Le parti libéral commençait à pénétrer la politique du roi Guillaume et à hésiter, plus que jamais, dans les dispositions qu'il avait montrées à appuyer son gouvernement. Il ne faut pas se dissimuler, d'ailleurs, que le réveil général de l'esprit public en Europe excitait les instincts démocratiques de nos libéraux d'alors et les portait à des visées plus hautes que l'échec à faire aux catholiques, dans toutes les questions qui pouvaient se présenter.

De Potter n'était pas tellement absorbé dans les soins qu'il consacrait à l'édition du livre de Ph. Buonarroti, et dans les peines qu'il se donnait auprès du ministre de l'intérieur Van Gobbelschroy, pour l'avancement de M. Tielemans, alors à Vienne pour la mission dont nous avons déjà parlé, qu'il ne suivit attentivement la marche des affaires. Les lettres qu'il adressait à son ami, à cette époque, et qui font partie de la correspondance et des autres documents publiés par ordre du gouvernement, après leur procès en 1830, témoignent déjà des défiances que le futur tribun nourrissait à l'endroit du ministère qui l'accueillait cependant encore avec tant de complaisance. Dans ces lettres commence à germer aussi l'idée qu'il n'était pas indispensable aux libéraux de continuer la guerre contre les catholiques. Le 12 mai 1828, De Potter écrivait ceci à M. Tielemans : « Ne jamais rien

- » accorder aux catholiques, et cela, cependant, sans leur
- » rien refuser, mais tout simplement en ne prenant pas
- » garde à eux, serait, selon moi, la vraie marche d'un
- » gouvernement tolérant. »

De son côté, le *Courrier des Pays-Bas*, sur lequel il exerçait toujours la même influence, publiait, dès le 26 avril, un article intitulé : « Politique intérieure, » où les hésitations du parti libéral sont ainsi clairement révélées :

- « Il est des gens à la vue pénétrante qui vous disent, sans
- » la moindre hésitation, que notre gouvernement a toujours
- » suivi, depuis la fondation du royaume, la même politique
- » dans le traitement de nos affaires intérieures. C'est, pré-
- » tendent quelques-uns, la politique de l'asservissement com-
- » plet de toute la nation à la volonté d'un seul...

- » D'autres, au contraire, affirment avec enthousiasme :
- » toutes les libertés possibles dans l'état actuel des sociétés
- » modernes, voilà ce que le gouvernement n'a cessé de vouloir
- » fonder et affermir chez nous, depuis la fin de la domination
- » française...

- » Ces clairvoyants de deux espèces regardent en pitié
- » ceux qui vont récapitulant consciencieusement tout ce qui
- » s'est fait dans notre pays depuis 1815; rapprochent les actes
- » pour les comparer; étudient les positions dans lesquelles se
- » trouvait le pouvoir quand ils les arrêtait; demandent aux
- » hommes d'État qui leur passent sous les yeux quels sont
- » leurs principes, leurs besoins, leurs passions; puis embar-
- » rassés, incertains des résultats de leurs recherches, hésitent
- » à se prononcer, ajournent leur décision, ou concluent, tout
- » au plus, que le gouvernement n'a eu jusqu'ici, à proprement
- » parler, ni volonté arrêtée, ni politique certaine; mais qu'il
- » s'est toujours ménagé, à tout événement, une voie vers le
- » *monarchisme* (dans le sens le plus rapproché de l'étymologie
- » grecque de ce mot), une voie vers le régime de la liberté
- » constitutionnelle... Nous sommes du nombre des indécis, et
- » le fil nous a toujours échappé, quand nous nous sommes mis
- » en quête du système général de notre politique dans les treize

» premières années de notre nouvelle ère... Et, par exemple,
» pour ne pas remonter bien haut, nous serions fort gênés de
» devoir dire quel principe est leur guide depuis un an d'ici. »

Il y avait, depuis le commencement de l'année, des raisons plus déterminantes que jamais pour que les libéraux se tinssent en observation. Le gouvernement avait commencé, en février, la série de ces procès de presse qui ne devait plus être interrompue jusqu'à la révolution. M. Ducpétiaux avait eu l'honneur de la première attaque. M. Asser, référendaire au ministère de la justice et secrétaire de la commission chargée de la rédaction du projet de code pénal, s'était trouvé offensé d'une critique dirigée par M. Ducpétiaux contre une brochure que ce fonctionnaire avait publiée en apologie du projet de ce code. M. Ducpétiaux était appelé en justice, en même temps que l'éditeur de sa critique M. Tarlier, et que l'imprimeur M. Weissenbruch. Toutes les questions relatives à la liberté de la presse, qui ont retenti dans nos tribunaux pendant plus de deux ans, et qui ont été tranchées seulement par le décret du Congrès national du 21 juillet 1831, allaient surgir dans ce premier procès.

Les catholiques non plus ne furent pas longtemps à avoir à se plaindre des dispositions du pouvoir. L'abbé De Smet eut à répondre à son tour en justice d'opinions qu'il avait exprimées dans un sermon; et bien qu'à la différence de M. Ducpétiaux, M. De Smet eût été acquitté des poursuites, les intentions du gouvernement, à l'égard de la liberté de la presse et de la parole, dans quelque parti que ce fût, étaient devenues manifestes pour tout le monde.

A en juger par ce qui s'ensuivit, il est raisonnable de conjecturer que dès les premiers jours de 1828, les divers cabinets de l'Europe, y compris celui de notre roi Guillaume, avaient commencé à s'alarmer des tendances de l'opinion publique, et, soit qu'ils se fussent concertés à cet effet, soit qu'ils eussent agi d'instinct, chacun de son

côté, ils avaient résolu des mesures contre la libre expression de cette opinion publique. On doit se rappeler ici qu'on était au lendemain de la bataille de Navarin et de la chute du ministère Villèle à Paris. En Angleterre, O'Connell, nous l'avons déjà fait remarquer, commençait la fameuse *agitation* qui l'a immortalisé.

A l'appui de la conjecture, on pourrait citer l'espèce d'appréciation rétrospective des événements de 1828 à 1830, qui se trouve dans l'acte d'accusation du grand procès de MM. De Potter, Tielemans, Bartels, etc., daté du 22 mars 1830. Le procureur général y expose qu'après la chute du gouvernement impérial en France, les provinces belgiques virent se former dans leur sein différents partis qui survécurent à l'érection du royaume des Pays-Bas. Il rappelle que de ces partis, le plus audacieux, suivant lui, celui qui, dit-il, « se croyait fort du souvenir » de son triomphe en 1789, » avait été réprimé par la juste sévérité des tribunaux. C'était une allusion au procès des rédacteurs de l'*Observateur belge* et au procès dit *des sept avocats*, rigueurs qui avaient signalé les premières années du règne du roi Guillaume. Si le procureur général omet de faire allusion en même temps aux procès intentés alors aussi au parti catholique, et notamment au procès de M. de Broglie, évêque de Gand, qui, condamné au carcan par contumace, fut exécuté en effigie sur le grand marché de sa ville épiscopale, c'est qu'au commencement de 1830 le roi Guillaume espérait encore se ramener les catholiques.

Le procureur général continue par exposer que les vertus et « la haute sagesse » du prince auquel venaient d'être confiées les destinées du pays avaient ramené tous les partis « au silence et à la soumission. » Depuis plusieurs années, le royaume jouissait d'une tranquillité parfaite. Mais ce calme ne devait pas durer, « parce que le génie des factions veillait encore. » L'année 1828 avait été choisie pour jeter de nouveaux brandons de discorde. Le plan des agitateurs parut, cette fois, plus vaste et plus

décidé. Tout fut mis en œuvre pour désunir d'affection les deux grandes parties du royaume, et inspirer aux habitants des provinces méridionales de la haine et de l'aversion pour le gouvernement du roi. Le peuple en masse fut appelé à entrer « dans les ligues de ce qu'on nommait l'opposition, « les agitateurs se couvrirent du manteau de la religion » pour mieux remuer et entraîner ce qu'ils appelaient *les masses*.

Évidemment, cet exposé prouve qu'on avait attribué dès 1828 à un réveil de « l'esprit révolutionnaire » la nouvelle allure des partis que nous avons esquissée plus haut. On a su depuis que le roi Charles X en France avait, à la même époque, après la chute de son ministre Villèle, arrêté déjà dans son esprit les mesures que couronnèrent les célèbres ordonnances de juillet 1830. Si l'on rapproche de tout cela les mesures contemporaines des divers gouvernements de l'Allemagne, il est très-admissible que l'attitude du gouvernement de Guillaume I^{er}, à partir de 1828, venait d'un système arrêté de combattre « de nouveaux révolutionnaires » qu'on avait cru deviner, surtout dans le parti libéral. Mais, comme en ce sens, il était impossible de ne pas revenir, dans les Pays-Bas, comme en France, sur les concessions faites en 1815 à l'esprit de liberté, c'était à restreindre ces concessions que les gouvernements allaient viser dans les deux pays. Dès lors, l'agression partait des gouvernements; et cela justifie, autant que la chose est encore nécessaire, tous ceux qui prirent part chez nous à l'opposition partant de 1828, et De Potter tout le premier.

C'est de juin 1828 que date proprement l'ensemble du système conçu d'abord par l'opposition libérale pour combattre un gouvernement reconnu comme décidément réactionnaire. Tous ceux qui s'entendirent alors pour tenir tête aux mesures ministérielles n'avaient certes aucune intention de sortir des voies légales et constitutionnelles, qui suffisaient amplement d'ailleurs à leur objet : celui d'arrêter la réaction. Il n'est pas certain cependant qu'au

dehors, des partis étrangers qui ont toujours plus ou moins mis la main à nos affaires, quand l'occasion se montrait favorable à leurs desseins particuliers sur la Belgique, n'eussent déjà conçu sur nous des plans autres que ceux des chefs avoués de l'opposition belge de l'époque. De Potter, pour sa part, en manifestait quelquefois l'idée. Elle se reproduit dans le passage suivant d'une de ses lettres à M. Tielemans, datée du 10 juin 1848 :

« Cinquante personnes se sont avisées de célébrer par un » dîner d'apparat le cinquantième anniversaire de la mort de » Voltaire. Les Belges y étaient avec toute leur bonne foi. » Quelques Français s'y sont moqués des Belges, et cela avec » tant d'aplomb, que, parmi ceux-ci, tels se sont plaints de ce » que les étrangers leur avaient enlevé tout l'honneur de la » fête. Il est vraiment cruel d'être ainsi mystifié : néanmoins » je préfère de beaucoup cette humiliation à la gloire des mys- » tificateurs. »

Il n'aurait encore tenu qu'au roi Guillaume de tout sauver en arrêtant la réaction ; mais, sauf en Angleterre, on n'avait alors nul exemple de gouvernement dynastique qui eût reculé à propos. C'est à peine si l'apprentissage de cette politique prudente a été fait par quelques-uns, sur le continent, après des leçons nombreuses et répétées, depuis quarante ans jusqu'à nos jours.

Au reste, pour être juste, il nous faut ajouter qu'aux appréhensions du roi Guillaume à l'endroit d'une résurrection de « l'esprit révolutionnaire, » avaient pu se joindre celles qui naissaient sans doute aussi chez lui de l'esprit exclusivement français, attribué généralement alors par les Hollandais aux écrivains belges de l'opposition. A ce sujet, nous nous rappelons parfaitement qu'à la réception de citoyens notables que le prince d'Orange, depuis Guillaume II, fit au palais de Bruxelles, le 2 septembre 1850, lors de son retour momentané dans cette capitale, après les débuts de l'insurrection de cette époque,

le prince commença par ces mots : « Il est bien entendu, » messieurs, qu'au fond de tout ceci, il ne s'agit pas de » réunion à la France. » Il avait peine à croire que tout n'eût pas été français dans le mouvement ; et il hésitait évidemment à ajouter foi aux protestations en sens contraire que toutes les personnes présentes ne cessaient de réitérer. L'erreur du prince d'Orange ne pouvait provenir que de l'opinion entretenue par le gouvernement de son père ; et nous ne pouvons nier que, jugeant sur quelques apparences, et prenant à tort comme sympathiques au pays, les efforts du parti français, agissant de l'extérieur plus que de l'intérieur, Guillaume I^{er} ne fût, en quelque sorte, excusable de prendre l'opposition de 1828 pour plus française qu'elle ne l'était réellement.

Vers la fin de juin 1828, le *Courrier des Pays-Bas* avait pris l'allure d'une opposition énergique au gouvernement, sans tenir compte de la réserve qu'observaient encore les écrivains du *Mathieu Laensberg* de Liège, ni des embarras d'une polémique, de libéral à catholique, qu'il devait continuer de soutenir contre le *Catholique des Flandres*. Le *Courrier de la Meuse* commençait déjà, lui, à s'abstenir à l'endroit de la guerre aux libéraux. Ce fut alors que l'on songea à constituer le *Courrier des Pays-Bas* sur de plus larges bases, et que fut arrêtée la société d'écrivains politiques constituée authentiquement, quelque temps après, pour rédiger et publier ce journal, conjointement avec l'imprimeur Coché-Mommens, son propriétaire antérieur.

De Potter n'entra pas dans cette société, uniquement pour ne pas s'astreindre à la part fixe de collaboration qu'elle imposait à chaque sociétaire ; mais il promettait la la continuation de son concours libre à la rédaction.

La vigueur des accusations auxquelles le gouvernement s'exposait chaque jour davantage par les mesures arbitraires qu'il redoublait, comme à plaisir, en matière de gouvernement et même de pure administration, croissait dans la presse de toute couleur. Au procès de M. Ducpé-

tiaux avait succédé le procès de MM. Bellet et Jador, deux écrivains français rédacteurs d'une revue intitulée l'*Argus*, récemment fondée à Bruxelles. C'était encore le projet de code pénal et ses mesures exorbitantes contre la liberté de la presse et la liberté personnelle que ces écrivains s'étaient permis d'attaquer.

Nous arrivâmes personnellement en troisième ligne, au mois d'octobre 1828, par le procès qui nous fut fait, du chef d'outrages *par paroles écrites* au ministre de la justice lui-même, M. Van Maanen, qui se prétendait magistrat judiciaire dans les termes de l'art. 222 du code pénal, comme ayant succédé aux prérogatives de l'ancien garde des sceaux ministre de la justice sous l'empire.

Notre collaborateur au *Courrier des Pays-Bas*, Pierre Claes, nous suivit bientôt sur les bancs du tribunal correctionnel, et De Potter, à son tour, du chef de deux articles publiés, dans le même journal, en novembre suivant, numéros des 8 et 9 du mois.

Il importe de donner quelques extraits du premier de ces articles, parce qu'il a eu un long retentissement, et a servi véritablement de prodrome à l'union des catholiques et des libéraux proposée formellement quelque temps après dans une brochure du même auteur.

De Potter débute ainsi :

« De toutes les sottises que j'ai entendues sur les déplorables procès qui sont suscités au *Courrier des Pays-Bas*, la plus drôle, sans contredit, est celle qui est attribuée à un haut personnage ; elle prouve la vérité du bon mot : « Il n'y a rien de petit chez les grands. »

» Le personnage donc, causant des affaires du jour, voulut convaincre ceux auxquels il parlait du danger que courait l'État depuis la régénération du *Courrier*, et cela..., devinez, je vous le donne en mille... cela, parce que le *Courrier* s'est fait *jésuite*.

» Maudits jésuites, ils nous ont bien fait du mal... »

L'auteur entre ensuite dans quelques réflexions au

sujet de leur chute récente en France, en même temps que le ministère Villèle. Il reprend ensuite :

« Pour nous défendre contre les jésuites on nous a, comme
» le cheval de la fable, sellés, bridés et montés ; et mainte-
» nant que nous n'avons plus rien à en craindre, nous restons
» la sangle sous le ventre, le licou sous le menton et nos sei-
» gneurs sur le dos.

» Il aurait presque mieux valu que les bons pères conti-
» nuassent à gouverner Paris, nous aurions su du moins pour-
» quoi on nous étrillait, fouettait, aiguillonnait.

» Et puis, c'était si commode de pouvoir répondre aux
» Français qui, après quinze jours de séjour à Bruxelles, nous
» disaient : Quoi ! pas de jury ? — Non ; mais aussi pas de jé-
» suites. — Quoi ! pas de liberté de la presse ? — Non ; mais
» aussi pas de jésuites. — Quoi ! pas de responsabilité minis-
» térielle ? Pas d'indépendance du pouvoir judiciaire, un sys-
» tème d'impositions accablant et antipopulaire, et une
» administration boiteuse ? — Il est vrai ; mais point de jé-
» suites. »

De Potter suppose ici que les Français lui répondent, entre autres :

« C'est donc toujours sous prétexte des jésuites qu'on vous
» refuse les garanties auxquelles vous avez droit, la liberté
» dont vous avez besoin... »

Il trouve que c'est, en effet, une grande duperie que les Belges se rendent à la crainte absurde qu'on leur fait des jésuites, et qu'il est encore plus absurde de s'abstenir de toute opposition à la tyrannie, à l'arbitraire, de peur d'être appelé *jesuite*. Il s'écrie plaisamment :

« De ce qu'on appelle un homme *jesuite* s'ensuit-il qu'il faut
» l'emprisonner, le torturer, le juger, le condamner ? Toutes
» ses actions deviennent-elles des crimes et ses paroles des
» absurdités ?... »

Il termine par ce trait qui fut dans le temps une véritable révélation :

« Il me vient une idée : opposons des mots à des mots. Jus-
» qu'ici, on a traqué les jésuites ; bafouons, honnissons, pour-
» suivons les *ministériels* ; que quiconque n'aura pas clairement
» démontré par ses actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre,
» soit mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'impopu-
» larité pèse sur lui avec toutes ses suites. »

La conclusion : « honnissons ! bafouons les ministériels ! » devint sur-le-champ le mot d'ordre de toute l'opposition.

Le procès fait à M. De Potter, pour ses articles de novembre 1828, aboutit naturellement à une condamnation, comme tous les autres. Au commencement de l'année 1829, MM. Ducpétiaux, Jottrand, Claes et De Potter se trouvaient réunis aux Petits-Carmes, avec l'imprimeur Coché-Mommens, qui, suivant la jurisprudence du temps, était le *complice* de ces écrivains, encore bien qu'il lui eût été difficile, tout honnête industriel et tout courageux patriote qu'il était, de rendre un compte grammatical satisfaisant des articles de journaux condamnés par la justice.

Il ne nous est pas défendu, malgré la nature sérieuse de ce que nous écrivons ici, de rapporter une petite anecdote qui se racontait au palais de justice, à propos des interrogatoires auxquels le juge d'instruction avait eu à procéder dans les préliminaires de ces diverses poursuites pour délits de presse. Ce magistrat n'était pas des plus lettrés. C'était, nous nous le rappelons encore, un de ces bons patriarches de fonctionnaires, qui avait dû servir autrefois quelque part dans la judicature, du temps des Autrichiens, ou qui avait été employé par le gouvernement de Guillaume à un titre quelconque, dans lequel l'intelligence et le savoir étaient restés de beaucoup sur l'arrière-plan. Or, De Potter signait d'ordinaire d'un ω (l'oméga grec), les articles qu'il publiait dans le *Courrier*

des Pays-Bas. Le juge avait demandé au prévenu, après l'épuisement des questions du catalogue dressé, comme c'était l'usage alors, par M. le procureur du roi : « Dites-
» moi donc, M. De Potter, ce que c'est que ce petit
» fer-à-cheval que vous mettez toujours au bas de ce que
» vous écrivez ? »

Le même brave juge d'instruction nous avait un jour dit, à la fin d'un interrogatoire qu'il nous faisait subir sur un article poursuivi à notre charge, dans les derniers jours avant la révolution de 1830, à l'époque où tous les écrivains de l'opposition, presque sans exception, étaient englobés dans des poursuites générales contre les journaux : « C'est égal, il faut, vous autres, que vous ayez
» bien *profité de vos écoles* (flandricisme qui revient à
» dire avoir bien utilisé son éducation) pour pouvoir
» écrire tant de choses sur toutes ces affaires-là. De notre
» temps on ne nous faisait pas si savants. »

C'est d'ailleurs une justice générale à rendre aux agents du gouvernement de cette époque, qu'ils ne mettaient aucune rigueur inutile dans l'accomplissement de leurs fonctions. Notre détention aux *Petits-Carmes* avait tous les agréments que la situation pouvait comporter ; et nous nous sommes bien souvent rappelé, De Potter et nous, quelques souvenirs agréables de notre commun emprisonnement. Il est vrai que le second procès, qui, pour lui, fut enté sur le premier, pendant la durée même de sa première peine, eut, plus tard, des rigueurs que, pour notre part, nous n'avions pas connues.

Peut-être, dans les commencements, la résolution d'aller jusqu'au bout, dans cette lutte contre la presse, n'avait-elle pas été formellement prise encore. Il est certain qu'avant d'essayer des procès à outrance, le gouvernement avait songé à opposer aux journaux de l'opposition la discussion, plutôt que la continuation des poursuites judiciaires. Le ministère organisa successivement des feuilles pour se défendre, dans les principales villes des provinces méridionales. Libri-Bagnano reçut du fonds

pour l'encouragement de l'industrie, connu alors sous le nom de million-Merlin ¹, à cause des prodiges qu'il était censé opérer, une somme considérable, sous prétexte d'établir une librairie à Bruxelles, mais, dans la réalité, pour y fonder le journal le *National*.

Le *Journal de Gand* devint, sous la direction de Charles Durand, une feuille ministérielle dans la capitale des Flandres. A Liège, les avocats Teste, père et fils, acceptèrent la rédaction d'un journal, le *Courrier universel*, fondé tout exprès pour tenir tête au *Mathieu Laensberg*. Une quantité de rédacteurs auxiliaires, tels que le docteur Comet, Ernest Münch, l'Israélite Levenbach, et autres dont les noms ne leur ont pas survécu étaient, en outre, attachés aux nouveaux journaux ministériels. Le choix de ces écrivains n'avait pas été très-heureux, il faut le dire. Ils étaient tous étrangers à la Belgique : Français ou Allemands. Quelques-uns avaient des antécédents très-fâcheux ; d'autres eurent une fin peu honorable.

On pourrait encore renforcer par ce fait-ci la conjecture que le gouvernement avait hésité quelque temps avant d'en venir aux dernières rigueurs : le *Courrier des Pays-Bas* du 21 novembre 1828, rapporte que dans un conseil des ministres tenu, dit-il, « pour délibérer sur » les moyens de réprimer la *licence de la presse*, » le ministre des affaires étrangères, M. Verstolk, avait désapprouvé la rigueur déployée, depuis peu, contre les écrivains publics. Son avis avait été que le gouvernement devait revenir sur ses pas. Le ministre de la justice, au contraire, avait insisté sur la nécessité de continuer le même système. M. Van Gobbelschroy, le ministre de l'intérieur, avait adopté un avis moyen : il lui aurait paru plus convenable de ne pas recourir à des moyens extrêmes ; mais quand une fois le gouvernement avait fait

¹ C'est Claes qui l'avait ainsi baptisé dans un de ses articles du *Courrier des Pays-Bas*.

un pas, il ne devait pas montrer de la faiblesse et rétrograder.

Nous l'avons déjà dit, à cette époque le gouvernement anglais, seul de tous les gouvernements dynastiques, avait quelquefois donné l'exemple de reculer de bonne grâce devant l'opposition. Les autres, quand ils l'avaient fait, en France par exemple, avaient toujours persisté à revenir opiniâtrément à leurs premières voies. La nouvelle famille royale d'Orange ne devait pas être plus sage alors que l'ancienne famille royale de Bourbon. Depuis, la première s'est amendée après une rude leçon ; et le fils de Guillaume I^{er} a, du moins, mis cette leçon à profit dans ce qui lui est resté du beau royaume des Pays-Bas. On sait ce que la seconde est devenue en France. Ailleurs, il lui reste des chances diverses. Comment les utilisera-t-elle définitivement en Espagne et en Italie ?

De Potter, on l'a bien vu depuis, n'était pas de caractère à céder à la persécution. Il est étonnant que M. Van Gobbelschroy, qui le connaissait intimement, n'ait pas été le premier à y réfléchir. Si l'on en juge par une lettre de De Potter à M. Van Bommel, alors déjà nommé évêque de Liège, en vertu du nouveau concordat, ce prélat avait mieux compris qu'il ne fallait pas pousser les choses à l'extrême.

Cette lettre, datée du 10 octobre 1829, et comprise dans la correspondance qu'a fait publier le gouvernement après le grand procès de 1850, prouve que, même à une époque où les choses étaient bien plus compromises qu'à la fin de 1828, M. Van Bommel s'entremettait encore pour un rapprochement entre le gouvernement et le chef, désormais incontesté et reconnu, de toute l'opposition. Que ce rapprochement n'était pas impossible, si l'on n'avait pas persisté dans le système de compression à tout prix du sentiment national, c'est ce qui résulte de la fin de la lettre de De Potter à M. Van Bommel.

« Nous savons, monseigneur, écrit De Potter, qu'honoré de
» la confiance du roi, vous ne négligerez aucun des moyens en

» votre pouvoir pour empêcher que des méchants calomnient
» plus longtemps auprès de lui, les vrais amis de la liberté, de la
» patrie et de ses institutions, qui sont, par cela même, les
» vrais amis de l'auguste chef de l'État. »

Après la levée de boucliers au cri de : « honnissons, bafouons les ministériels ! » De Potter continua résolument la guerre, et substitua bientôt la publication de ses idées en pamphlets (à prendre le mot dans le sens anglais) à leur publication en articles de journaux : l'importance que ces idées acquéraient désormais, dans tous les partis, rendait nécessaire ce changement de mode de communication avec le public. Il faut ajouter que la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* regimbait assez, d'abord, à patronner le plan d'une union des catholiques avec les libéraux, au profit d'une opposition commune à la réaction gouvernementale. Nous fûmes dans les premiers temps les seuls, avec M. Ducpétiaux, à admettre complètement le système. En attendant, l'opinion se montait ; le pétitionnement, que M. Ad. Bartels, un de ses principaux promoteurs dans le parti catholique, appelait « le pétitionnement à tour de bras, » avait déjà produit ses principaux effets. Les chambres législatives commençaient à suivre l'impulsion.

A la fin de janvier 1829, le ministre de l'intérieur Van Gobbelschroy avait été chargé par le roi de lui faire un rapport sur ce que l'on était déjà convenu alors d'appeler le redressement des griefs. « Les griefs » étaient les principaux points visés dans « le pétitionnement. » Chaque époque de grande agitation politique produit son vocabulaire spécial.

Le rapport du ministre, daté du 30 janvier, disait à propos de la liberté d'instruction, qu'on réclamait comme le redressement d'un « grief » :

« La liberté de l'instruction est aujourd'hui le point de ralliement d'hommes qui ont sans doute des opinions bien
» divergentes sur une foule d'autres questions d'ordre social.
» Les uns, séduits par le pouvoir magique qui s'attache à c

» mot de liberté, la réclament pour l'instruction, parce qu'ils
» la considèrent comme un moyen d'amélioration et de déve-
» loppement.

» Quelques autres peut-être ne la désirent que comme un
» instrument qu'ils espèrent diriger à leur gré.

» Tous me paraissent ne connaître qu'imparfaitement le véri-
» table ordre de choses existant dans le royaume en matière
» d'instruction. Tous oublient les devoirs que la loi fondamen-
» tale impose au pouvoir royal. »

Le ministre s'efforçait de démontrer ensuite que la direction de l'enseignement, de tout enseignement, appartenait au roi, en vertu de la loi fondamentale même ; que s'il avait quelquefois pris, en exerçant son droit incontestable, des mesures qui avaient mécontenté quelques pères de famille, en contrariant leurs vues relativement à l'instruction de leurs enfants, il fallait, pour bien juger ces mesures « se reporter à l'époque où elles avaient été » prises ; se rappeler l'influence qu'exerçait alors, chez » une nation voisine, un parti dangereux dont les tenta- » tives d'intrusion aux Pays-Bas étaient enfin devenues » patentes, révélaient à la nation des projets jusqu'alors » cachés dans l'ombre. »

Le ministre alléguait que les circonstances n'étaient pas assez changées encore pour que le roi, usant de sa prérogative, apportât des modifications au système suivi jusqu'alors ; il concluait seulement « qu'il était désirable » de faire connaître à la nation comment le gouvernement justifiait ce système ; à quelle fin il demandait au roi la permission de publier son rapport, comme résumant entièrement les vues du gouvernement, et bien expressément l'opinion personnelle du roi.

C'était, comme on voit, « la rengaine » (le mot n'était pas encore usité alors) dont De Potter avait déjà fait justice dans son article du 8 novembre précédent : « C'est par crainte des jésuites qu'il faut restreindre la liberté. »

De Potter ne manqua pas de relever la balle au bond, et peu de temps après il publia une première brochure inti-

tulée : « Rapport d'un ministre ami de la patrie, sur la » disposition des esprits et la situation des choses, » dans laquelle, après avoir récapitulé les principaux « griefs, » il s'attachait à prouver qu'on pouvait les redresser par des moyens très-praticables, et qu'on ne ferait plus, à l'aide de l'épouvantail des jésuites, renoncer la nation à insister énergiquement pour leur redressement.

Cette brochure eut tout le succès que lui garantissait d'avance la popularité, déjà fort grande, des idées de De Potter, aussi bien dans le parti catholique que dans le parti libéral, à un degré moindre toutefois dans ce dernier.

Elle fut suivie, à quelques semaines de distance, de la brochure intitulée : *Union des catholiques et des libéraux*, qui fut le manifeste de toute l'opposition, pour devenir, plus tard, celui de la révolution et servir enfin de programme à la constitution politique qui sortit de cette révolution. Dans la biographie de De Potter, il nous semble indispensable de reproduire les vues principales de ce manifeste, puisque c'est l'idée, devenue si féconde en peu de temps, de « l'union des catholiques et des libéraux » qui a fait le principal titre de gloire de l'éminent patriote à qui elle était due et qui l'avait vulgarisée.

Nous ne savons d'ailleurs s'il ne serait pas utile à notre époque de refaire connaissance avec des traditions de 1829 qu'on aurait par trop oubliées.

« Les libéraux de tous les pays, disait De Potter dans sa » brochure, commettent la faute impardonnable de vouloir » réformer les idées par des lois. Ils ne savent donc pas que » tourmenter, vexer, violenter les hommes est un très-mauvais » moyen de les convaincre ; et qu'abattre des têtes n'est aucunement les changer. La conviction ne fait jamais place qu'à » une autre conviction. Croit-on parce que l'on craint ou que » l'on espère ? Non ; on croit parce que l'on croit. Tout moyen » humain échoue contre la foi qui se fortifie dans la persécution et ne fléchit que devant une foi nouvelle. Le raisonnement seul est puissant contre le raisonnement. Dès qu'il

» manifeste des prétentions au pouvoir, il prépare lui-même
» le pouvoir plus grand qui l'enchaînera, le bâillonnera un
» jour. Dès qu'il s'abaisse à comprimer l'opinion qu'il devait
» se borner à réfuter, il doit s'attendre à être, plus tard, éga-
» lement comprimé et étouffé. Laissons les doctrines naître et
» s'établir librement, s'entre-choquer et disparaître sans ob-
» stacle ; ne défendons que les droits de tous les citoyens, et,
» parmi ceux-ci, les droits mêmes des partisans de la doctrine
» la plus opposée à celle à laquelle nous avons foi : nous ser-
» vons ainsi l'humanité, la société, la patrie, et, plus que
» toute autre chose, nos intérêts particuliers et ceux de l'opi-
» nion qui est notre propriété la plus chère, celle de notre
» conscience.

» On convient généralement aujourd'hui de l'inutilité et
» même du danger de faire des martyrs ; mais pour être plus
» modérée et plus douce, l'intolérance moderne en est-elle
» plus légitime ? N'est-ce pas toujours en vertu du même prin-
» cipe qui autrefois faisait condamner au feu le protestant par
» le catholique, l'unitaire par le calviniste, l'athée par qui-
» conque croyait en Dieu, que l'on condamne aujourd'hui
» telle classe de citoyens à la privation d'une partie plus
» ou moins étendue de ses droits naturels et civils ? — On a
» peur d'eux. — A la bonne heure ! Qu'on leur ôte d'abord, en
» les rassurant, tout intérêt à se cacher ; puis qu'on les sur-
» veille avec soin et sévèrement. — Mais la crainte ne justifie
» pas l'iniquité ; et il est toujours inique de punir qui n'a
» pas encore fait le mal. Il n'y a qu'un tyran qui enchaîne
» ceux devant qui il tremble : la loi frappe le coupable, non
» celui qui est supposé pouvoir et même devoir le devenir.
» Les mesures préventives sont toutes des actes d'injus-
» tice qui, tôt ou tard, retombent sur ceux qui les ont com-
» mis.

» Tandis que les libéraux voulaient empêcher de croire, les
» catholiques voulaient que l'on crût. Ni les uns ni les autres
» ne concevaient qu'en politique, il n'est et ne peut aucune-
» ment être question de systèmes ou de dogmes, qu'il ne s'agit
» que de la liberté réalisée, de l'égalité de droits mise en pra-
» tique ; et que, pour cela, il faut, avant toute chose, sentir
» et avouer que s'il n'est pas indifférent, en effet, que l'on

» croie ou que l'on ne croie pas, il doit du moins demeurer
» entièrement libre de croire ou de ne pas croire.

» Il est vraiment inconcevable que les catholiques de tous
» les pays persistent encore de leur côté dans l'erreur de tra-
» vailler de tout leur pouvoir à l'anéantissement de toutes les
» institutions libérales, sous lesquelles ils peuvent exister
» aussi bien que leurs anciens adversaires.

» Vous voulez empêcher de raisonner ou du moins de rai-
» sonner tout haut. Eh! pouvez-vous empêcher de penser?
» Vous êtes aujourd'hui les plus forts. Osez-vous bien vous
» vanter de votre victoire. Vous aurez prouvé quoi? Que vous
» aviez raison? Aucunement; mais seulement que vous étiez les
» plus puissants et les plus nombreux, et que vous avez exploité
» ce honteux avantage. Vous vous serez écrié, avec le R. P. Ma-
» cédo, dans sa *Bête écorchée* : « Hâtons-nous de pendre les
» constitutionnels qui, si le diable les plaçait au-dessus de
» nous, nous pendraient nous-mêmes! » C'est là certes une
» manière péremptoire de raisonner; car les morts ne ré-
» pliquent pas : mais comme on ne peut pas tuer tout le
» monde, les survivants se lassent à la fin, et même se fâchent ;
» et alors les poignards font justice des bourreaux, et de
» nouveaux excès préparent et nécessitent de nouvelles réac-
» tions et de nouvelles vengeances.

» Ces réflexions doivent en faire faire de sérieuses aux
» catholiques des Pays-Bas. Eh quoi! la presse est-elle muette
» pour eux seuls? N'est-ce pas un culte qu'ils professent? Ne
» sont-ce pas des opinions qu'ils émettent? Qu'ils aient foi, non
» dans les lois ni dans les hommes, mais dans leurs opinions
» elles-mêmes, et dans elles seules; et leur doctrine aura
» acquis, pour ne plus le perdre, le droit incontestable à une
» existence libre et indépendante, auprès de ses émules, avec
» celui de les combattre, de se propager et de s'étendre par
» tous les moyens moraux qu'elle a à sa disposition.

» C'est ce que les catholiques de tous les pays finiront par
» comprendre; et, dès lors, leur doctrine là où elle ne ren-
» contrera pas d'obstacles, fleurira en paix; là où l'on aura la
» maladresse de vouloir la comprimer, jeune d'opposition et
» forte de justice, elle brisera tous les liens dont on aura voulu
» l'entourer, et flétrira de son ascendant irrésistible les codes

» et les tribunaux, les législateurs et les juges, qui l'auront
» mise hors du droit qui lui est commun avec toutes les opi-
» nions humaines. »

Après avoir ainsi fait aux deux partis une distribution respective de ses remontrances, De Potter les invitait formellement à s'unir contre une oppression commune.

« L'union, reprenait-il alors, n'est pas le résultat d'une convention humaine conclue au profit d'une opinion ou de quelques hommes; elle est le produit de la force des choses : outre la conquête de la liberté civile, elle a pour but l'affranchissement de toutes les intelligences, la liberté de toutes les opinions, et de ceux qui ont attaché leur dignité à les maintenir; le gage de sa stabilité est la nécessité qui l'a établie et sur laquelle elle repose.

» Gardons-nous surtout, concluait-il, de nous laisser égarer ou décourager par des terreurs chimériques. Ayons toujours confiance en nous-mêmes. Marchons consciencieusement et d'un pas ferme dans la nouvelle voie qui s'ouvre devant nous; et, libéraux et catholiques, tous également amis des libertés publiques et des institutions qui les consacrent, serons cordialement nos rangs en disant, à l'exemple d'O'Connell parlant de Cobbett :

» *Nous avons ratifié notre éternelle réconciliation; que désormais soit déclaré indigne de recevoir une poignée de main d'un honnête homme, celui d'entre nous qui ne lutterait pas de toutes ses forces pour la liberté de conscience, pour la liberté de tous les hommes, à quelque religion qu'ils appartiennent, quelque opinion qu'ils professent, quels que soient leur espèce, leur classe, leur rang!* »

Les développements donnés à ces principes dans la brochure « Union des catholiques et des libéraux, » et les conclusions auxquelles ils menaient directement rallièrent sur-le-champ les patriotes les plus sincères et les plus clairvoyants dans les deux partis. Toutefois, comme la mise à exécution du système emportait, de part et

d'autre, l'obligation de quelques sacrifices d'intérêts ou de préjugés, et surtout des sacrifices d'amour-propre, en tout temps et en toutes circonstances les plus douloureux de tous les sacrifices, l'idée de De Potter excita de vives controverses. Le gouvernement, qui allait devenir impuissant dans sa politique de duplicité, si l'union venait à prévaloir entre ceux que leurs divisions seules rendaient les jouets de cette politique, le gouvernement mit tout en œuvre pour animer ces controverses. Tous ses écrivains, tous ses journaux n'eurent plus qu'un mot d'ordre : De Potter s'était fait jésuite. L'union proposée n'était qu'une pure manœuvre cléricale. Charles Durand et un certain D. Marie, ancien professeur de rhétorique en France, enrôlé depuis peu dans la presse ministérielle, publièrent des écrits démontrant les dangers de l'union pour le parti libéral, surtout au point de vue de la liberté d'enseignement, qui allait devenir le principal thème des réclamations unionistes.

Les caricatures venaient en aide à ces publications ; une surtout fut très-remarquée : elle représentait trois groupes, le premier, d'un prêtre, en soutane et coiffé d'un tricorne, boxant contre un fashionable, en habit et coiffé d'un chapeau rond ; au-dessous était écrit : *avant* ; le second, des mêmes personnages se promenant bras dessus, bras dessous dans une allée du parc de Bruxelles ; au-dessous on lisait : *pendant* ; le troisième, du même prêtre qui avait renversé le fashionable et, le tenant sous lui, l'accablait de coups de poing ; au bas, le mot : *après*.

Cette polémique animée ne faisait que justifier l'importance du système de De Potter. La première édition de sa brochure sur l'union fut épuisée en moins de quinze jours. Il en parut bientôt une seconde édition à laquelle l'auteur avait ajouté des notes répondant aux objections que les écrivains ministériels avaient fait valoir contre le système. Quelques jours après, il publiait une nouvelle brochure destinée spécialement à réfuter les objections qui venaient de quelques points du camp libéral, ou qu'on

faisait valoir plus spécialement au nom du parti libéral. Cette brochure était intitulée : « Réponse à quelques » objections sur la question catholique. » Dans le mois suivant, il revenait sur la question par : « Un dernier mot » à l'anonyme de Gand, sur l'union des catholiques et des » libéraux. » Cet « anonyme de Gand » était Charles Durand, qui passait alors, à bon droit, pour le plus capable des écrivains ministériels et dont une brochure contre « l'union » avait fait plus d'effet que les autres écrits de la même espèce.

Toutes ces publications de De Potter avaient occupé, pendant les mois de juin, juillet et août 1829, les loisirs dont il jouissait à la prison des *Petits-Carmes*. On peut juger, en parcourant les journaux catholiques et libéraux de l'époque, que ces trois mois lui avaient suffi pour achever la conversion à son idée de tous les écrivains et de tous les hommes éminents des deux partis. Les exceptions, s'il y en avait encore d'ostensibles, étaient peu nombreuses. Aussi le gouvernement, désespérant pour de bon de sa politique de bascule, allait-il adopter, sans plus de réserve, la résolution de réprimer à outrance tout ce qui le contrariait. Nous approchons du fameux message du 11 décembre 1829.

Dans l'intervalle jusqu'à ce manifeste qu'on peut qualifier d'audacieux, vu les obstacles qui s'étaient déjà accumulés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à la fin de 1829, contre la mise en vigueur du système absolutiste qu'il venait annoncer formellement, une espèce de calme, précurseur de l'orage, s'était fait sentir dans tout le pays. Le discours royal à l'ouverture de la session législative, le 19 octobre, avait été lui-même si décoloré, qu'en le relisant isolément aujourd'hui, il est impossible d'imaginer les ardentes luttes qui occupaient le pays, et la révolution qui couvait alors. De Potter lui-même s'y trompait peut-être. Il avait mesuré la force que donnait désormais à l'opposition l'union catholique-libérale; il avait entendu faire mention, comme tout le monde, de

mesures conciliatrices dont le gouvernement s'occupait, disait-on. On peut juger, par les extraits qui suivent d'une brochure qu'il publiait vers la fin de novembre, sous le titre de : « Lettre de Démophile à M. Van Gobbelschroy, » s'il n'est pas raisonnable de croire que De Potter voulait encore alors et espérait sincèrement le maintien des institutions, comptant d'ailleurs sur leur efficacité à garantir et à développer la liberté, si on leur laissait leur jeu régulier :

« Une nation libre se compose de citoyens prêts à toute »
» espèce de sacrifices, qui savent résister à l'arbitraire, sans »
» s'effrayer de ses menaces, sans se laisser séduire par ses »
» promesses, fiers et inflexibles quand ils souffrent pour la »
» patrie, simples et modestes quand ils triomphent avec elle, »
» défiant à la fois les rigueurs injustes et les offres corrup- »
» trices, et n'ayant qu'un seul but, celui de l'indépendance de »
» tous, de la liberté et de l'égalité en droits de chacun.

» Or, ne vous semble-t-il pas, monseigneur, qu'il commence »
» à y avoir dans nos provinces bon nombre de ces citoyens-là ? »
» Pour moi, je n'ai jamais douté un instant que dès que »
» quelques-uns auraient eu le courage de ne pas fléchir, la »
» colère maladroite que le gouvernement se serait empressé »
» de faire éclater contre eux, ne les eût bientôt multipliés au »
» delà même des plus légitimes espérances.

» La chose est arrivée précisément ainsi, et la victoire du »
» bon droit, celle du peuple, ne saurait plus être incertaine. »
» Il ne s'agit aujourd'hui que du plus ou moins de temps que »
» l'on mettra à l'obtenir entière, solide, durable ; et pour cela, »
» les mêmes moyens qui ont servi à la préparer doivent encore »
» servir à la rendre complète. C'est toujours de l'union et de »
» l'ensemble chez ceux qui ayant la même cause à défendre, »
» à soutenir, à faire triompher, doivent toujours marcher »
» sous le même drapeau et obéir au même mot d'ordre. »

Il nous semble que De Potter s'applaudit là des succès déjà obtenus par « l'union » qu'il a réussi à faire constituer, et exprime la confiance qu'elle « suffira à obtenir,

» comme il le dit un peu plus loin : la liberté réelle au
» moyen de laquelle tout individu qui obéit aux lois de-
» meure, quant au reste, maître absolu de sa personne, de
» ses actions, de ses opinions, de ses intérêts, et arrange
» sa propre affaire comme il l'entend, c'est-à-dire beau-
» coup mieux que ne l'eût fait le gouvernement, toujours
» et avant tout exclusivement occupé de la sienne. »

Démophile qui venait de parler d'une manière relati-
vement conciliante, on l'a vu, au ministre du roi, n'allait
plus avoir qu'à parler au roi lui-même et dans un sens
qui devait bien changer.

Le 11 décembre 1829, Guillaume I^{er} adressait aux
états-généraux un message accompagnant un projet de
loi sur la presse, message et projet démontrant, à la
dernière évidence, que la dynastie voulait rompre avec la
Belgique, ou plutôt voulait forcer celle-ci à subir le joug
d'une famille au lieu de la laisser s'abriter sous l'égide
d'une constitution. Le message du 11 décembre n'a pas
été assez rapproché des ordonnances françaises de juil-
let 1830. Il en est le frère aîné sans contestation. Le roi
y disait :

« Le projet que nous présentons est une suite fâcheuse mais
» nécessaire de ce qui se passe dans quelques-unes des pro-
» vines du royaume...

» La licence de la presse..... n'a malheureusement que trop
» contribué à semer l'inquiétude, la discorde, la méfiance, à
» propager des doctrines *aussi subversives des institutions*
» *sociales*, quelle que soit d'ailleurs la forme de l'administration
» de l'État, qu'entièrement contraires au gouvernement des
» Pays-Bas établi par la loi fondamentale, *et à ces droits de*
» *notre maison que nous n'avons jamais désiré exercer d'une*
» *manière illimitée, mais que, de notre propre mouvement, nous*
» *avons restreints autant que nous l'avons jugé compatible avec la*
» *prosperité durable, les mœurs et le caractère de la nation.* »

Ce préambule où le roi Guillaume affecte purement et
simplement le pouvoir de droit divin, et la faculté qui en

résulte de régler comme il l'entendait les institutions du pays, doit faire juger de tout l'ensemble du document. Le roi y récapitule tous les points sur lesquels l'opposition libérale comme l'opposition catholique, unies désormais, avaient fait valoir leurs « griefs, » dans le grand « pétitionnement » commencé dès l'année précédente.

Au sujet de la liberté de la presse, le roi dit qu'il faut veiller par des mesures fermes et des lois salutaires, à ce que la prospérité de l'État ne souffre pas d'atteinte, à ce que « la fidélité et l'amour de ses sujets et leur attachement à un gouvernement monarchique, tempéré par » une constitution, ne soient point ébranlés. »

Au sujet de la liberté du culte catholique, il fait observer que « tôt ou tard, on pourrait, sous une forme quelconque, produire des doctrines, faire des tentatives » pour légitimer l'influence d'un système religieux sur la » marche du gouvernement de l'État. » Mais il affirme sa ferme résolution d'y obvier par tous les moyens qui lui sont confiés ; de continuer à maintenir l'autorité temporelle dans toute son intégrité..... et de mettre les actes du gouvernement à l'abri des empiétements de toute autorité spirituelle. On sait ce que cette phraséologie a toujours voulu dire, dans la bouche des princes en lutte avec la liberté religieuse. Nous avons vu que De Potter l'expliquait déjà à propos du gouvernement de la Toscane, lors de l'aide que celui-ci prêtait aux réformes de Scipion de Ricci.

Les autres griefs étaient examinés dans le même esprit. Il est bon de noter cependant encore ce que le roi disait à propos de la responsabilité ministérielle, dont les pétitions avaient demandé l'organisation dans le gouvernement du royaume, comme un rouage indispensable au gouvernement constitutionnel.

« L'introduction de cette responsabilité ministérielle envers » les deux chambres qui composent les états-généraux et » envers le pouvoir judiciaire transporterait ailleurs, en con-

» travention avec la loi fondamentale, l'action de la prérogative royale, sans offrir aucune garantie nouvelle, ni plus réelle pour les libertés du peuple ; car quelles que fussent les personnes appelées à juger les actions des ministres, il n'en résulterait aucun fait salulaire, si ceux devant lesquels la justification devait se faire ne se trouvaient placés hors de la faible humanité et par là au-dessus des passions et des erreurs. »

On voit ici que le roi Guillaume feignait de ne pas comprendre la question de la responsabilité ministérielle entendue parlementairement ; il en faisait une question de répression judiciaire. Le fond de l'idée est qu'il était seul responsable, et qu'en sa qualité de roi de droit divin il y avait plus de garantie dans sa seule autorité royale que partout ailleurs dans la faible humanité, sujette aux passions et aux erreurs.

Quant au projet de loi sur la presse, que le message du 11 décembre accompagnait, il suffit de donner ce simple échantillon de l'arbitraire dont il menaçait les écrivains : l'article 3 punissait d'un emprisonnement d'un à trois ans ceux, entre autres, qui « d'une manière quelconque se » seraient rendus coupables de compromettre la tranquillité publique, en favorisant la discorde, en faisant naître du désordre et de la défiance ; d'assaillir en termes diffamants le gouvernement ou un de ses membres, ses actes ou ses vues, ou de miner son autorité. »

En Belgique, aujourd'hui, on a peine à concevoir que cela ait pu se passer sous un régime qui s'appelait constitutionnel, et que l'on vantait encore de toutes parts à l'étranger, à la fin de 1829. La témérité d'un pouvoir qui allait jusque-là sept mois avant les ordonnances de Charles X, fait mieux apprécier la résolution qu'il fallait aux écrivains d'alors pour lutter contre les mesures destinées à appuyer cette témérité.

De Potter faillit moins qu'aucun autre à la tâche : avant la fin de décembre, il publiait sa « Lettre de Démophile

» au roi sur le projet de loi contre la presse et le message
» qui l'accompagne. »

« Sire, disait Démophile à Guillaume 1^{er}, vos courtisans et
» vos ministres, vos flatteurs et vos conseillers vous trompent
» et vous égarent; le système dans lequel ils font persister le
» gouvernement le perd sans retour, et le menace d'une cata-
» strophe inévitable à laquelle il sera trop tard de vouloir por-
» porter remède lorsque l'heure fatale aura sonné.

» Non, sire, vous n'êtes pas le maître des Belges comme on
» veut vous le faire croire; vous n'êtes que le premier d'entre
» eux.... Vous n'êtes pas le maître de l'État, vous en êtes le
» chef, le plus haut de ses fonctionnaires.... Vous êtes notre
» égal devant la loi des lois, la loi de tous (la loi fondamentale).

» Sire! vous avez juré le maintien de nos droits et nous le
» respect le plus inviolable pour les vôtres. La loi qui nous
» régit, c'est-à-dire qui vous régit avec nous, offre à tous des
» garanties contre quiconque romprait ce serment, le plus
» saint des serments.

» On vous parle de *monarchie tempérée par une loi fondamen-
» tale!* C'est un mensonge odieux et perfide; c'est plus, c'est
» une absurdité. Une loi fondamentale ne tempère rien, elle
» fonde; avant elle, rien n'était. Depuis elle, tout est légitime-
» ment et ne l'est que par elle....

» Que serait le gouvernement qu'on veut déguiser sous le
» nom patriarcal de *gouvernement paternel?* Ne se rappelle-t-on
» pas que l'Autriche aussi a son gouvernement paternel, Eh
» bien, les peuples sont loin de l'ignorer, et ils frémissent....

» Aujourd'hui que nous connaissons par expérience le peu
» de longueur de nos chaînes, et qu'à nos efforts pour les
» rompre on répond par des efforts contraires pour les rac-
» courcir et en augmenter le poids, avec cette ombre de liberté
» supposée disparaîtront aussi le courage, l'énergie, la persé-
» vérance et la prospérité nationale dont on se vante... »

Le roi Guillaume 1^{er} ne devait pas plus écouter que
n'avait écouté Charles X, lorsqu'à l'avènement du minis-
tère Polignac, le *Journal des Débats* lui avait crié : Mal-
heureuse France! Malheureux roi!

Voyons cependant si les conseils de Démophile à Guillaume n'étaient pas donnés de bonne foi. Le 18 décembre il écrivait à M. Tielemans, devenu référendaire au ministère des affaires étrangères à la Haye (voir la correspondance déjà citée) : « J'écris *au tuteur* (le roi), pour lui » faire toucher au doigt les impertinences et le gaspillage » de *ses gens* (les ministres) qui, non contents de ruiner » *ses pupilles* (le peuple), les injurient encore et les mal- » traitent. » Le 1^{er} janvier 1830, il lui écrivait : « J'aime » ma patrie et mes concitoyens; et je ferais bien des » sacrifices pour leur assurer la liberté la plus entière. » Mais si nous ne sommes pas encore mûrs pour elle... » je me dirai : cela ne dépend pas de moi, et je me rési- » guerai... »

C'était toujours des *Petits-Carmes* que partaient les publications de De Potter; c'est là que vint le chercher le nouveau procès, qui l'amena en même temps que MM. Tielemans et Ad. Bartels devant la cour d'assises du Brabant, avec les trois éditeurs des journaux le *Courrier des Pays-Bas*, le *Catholique des Flandres* et le *Belge*, MM. Coché-Mommens, De Nève et Vanderstraeten. De Potter avait encore publié dans l'intervalle de « La lettre de Démophile au roi, » jusqu'à sa comparution devant la cour d'assises, une dernière brochure intitulée : « Lettre de De Potter à M. Sylvain Van de Weyer, » qui traite de diverses questions de l'époque.

Son second procès politique acheva de poser De Potter comme chef de l'opposition; fit descendre sa popularité jusque dans les dernières couches du peuple, chose que les institutions d'alors rendaient très-difficile, beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui; et le destina ainsi à l'influence qu'il exerça pendant les premiers mois de notre révolution, les seuls où le pur philosophe pût exercer son action sur les purs hommes d'affaires entre les mains desquels devient trop souvent les réformes salutaires proclamées comme le but des révolutions.

Les détails et les documents de ce procès sont trop

connus ¹ pour qu'il nous faille y insister longuement ici. Dans le but de désarçonner la presse, de la réduire par intimidation, le gouvernement imagina de transformer en complot pour la subversion de l'État des efforts d'opposition énergiques, il est vrai, mais qui n'avaient jamais eu pour objet, dans la pensée des accusés, le renversement violent des lois. En obtenant d'une cour de justice, composée de cinq magistrats amovibles, une condamnation au bannissement contre MM. de Potter et Tielemans, du parti libéral, et contre MM. Bartels et de Nève, du parti catholique, on espérait mater l'opposition dans les deux partis. C'était le renouvellement d'une tactique qui avait réussi, dans les premiers temps de la fondation du royaume des Pays-Bas, lors de la condamnation de M. de Broglie, évêque de Gand, suivie bientôt de la condamnation des rédacteurs libéraux de l'*Observateur belge* et ensuite de la condamnation des sept avocats du barreau de Bruxelles signataires d'un mémoire pour Vanderstraeten père, éditeur de journal dans la même ville. Après cette *razzia*, le silence s'était en effet produit dans l'opposition, et le gouvernement avait *paternellement* régi le royaume pendant les six à huit années qui avait succédé.

Mais en 1830, les conseillers du roi Guillaume n'avaient pas eu conscience du changement des circonstances, ou, peut-être, s'ils en avaient eu conscience, s'étaient-ils déterminés, d'accord avec le gouvernement français d'alors, ou, mus isolément par les mêmes motifs que celui-ci, à frapper un grand coup, pour rétablir les principes du droit divin dans les monarchies, et faire échec au droit de souveraineté nationale qui sans menacer, à

¹ Ils ont été publiés en deux volumes in-8°, sous le titre de : « Procès porté devant la cour d'assises du Brabant méridional contre L. De Potter, F. Tielemans, A. Barthels (il faut lire Bartels), J.-J. Coché-Mommens, E. Vanderstraeten et J.-B. De Nève, accusés d'avoir excité directement à un complot ou attentat ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement des Pays-Bas. » Bruxelles, chez Brest Van Kempen, 3 mai 1830.

proprement dire, les dynasties, voulait mettre une bonne fois à l'exercice de leur pouvoir, les conditions contractuelles que quelques-unes ont acceptées assez loyalement depuis.

De Potter, condamné pour sa part à huit années de bannissement, par arrêt de la cour d'assises de Bruxelles du 30 avril 1830, fut, au sortir du palais de justice, l'objet d'acclamations populaires dont les journaux de l'époque racontent la chaleur et l'unanimité. Tout le pays suivit avec un intérêt soutenu les diverses péripéties de son voyage vers l'exil. La Prusse ne voulait pas laisser passer sa frontière aux condamnés que la France avait d'abord aussi refusé de recevoir. Les bannis et leurs familles furent obligés de séjourner quelque temps dans le petit village de Vaels, limite extrême du royaume des Pays-Bas vers la Prusse, dans notre Limbourg d'alors. Le bulletin de leur situation, sous la garde de la gendarmerie dans une chétive auberge, était donné quotidiennement dans tous les journaux. Le gouvernement français consentit enfin à accueillir les bannis. De Potter s'établit à Paris, d'où le rappelèrent bientôt les événements d'une révolution que la Belgique opéra quelques semaines après la France, bien que la provocation, comme nous l'avons dit, en datât formellement de sept mois plus tôt que chez nos voisins.

Après avoir fait grandir la popularité de De Potter par sa condamnation, le gouvernement eut la maladresse d'augmenter encore celle-ci par la publication d'une correspondance intime que l'éminent patriote avait entretenue avec M. Tielemans, pendant les deux ou trois années précédentes. Nous avons vu que cette correspondance avait été comprise parmi les documents de leur procès. Il est vraisemblable que les hommes du gouvernement avaient eu principalement en cela le dessein de discréditer les personnages, par la révélation de quelques rapports de vie privée qui, chez De Potter alors, s'accommodaient assez peu avec les mœurs de notre pays. Mais on n'avait

pas remarqué qu'en publiant les lettres de De Potter on ferait connaître d'autant mieux les sentiments élevés de dévouement à l'humanité et de désintéressement politique, qui brillent en lui dans toute cette correspondance. Et puis quels précepteurs de mœurs n'étaient pas eux-mêmes alors les Van Maanen et les Van Gobbelschroy, sans parler des conseillers plus infimes qu'on donnait généralement au roi Guillaume dans sa politique envers De Potter! Tout le monde a lu la correspondance à laquelle nous faisons allusion; il n'est donc pas besoin de dire ici qu'aucun des scandales qu'on voulait susciter ne touchait d'ailleurs à rien autre qu'à des liens de famille irrégulièrement noués, et que la vénérable mère de De Potter, pour laquelle il avait un respect filial exemplaire, obtint plus tard de faire régler selon la loi.

A part quelques boutades, qu'une correspondance intime comporte au reste comme tout autre mode de conversation familière, et qui effarouchent un peu certaines classes spéciales de la société, la correspondance en question ne peut qu'édifier les gens de bonne foi sur la parfaite loyauté politique et les véritables sentiments civiques de l'homme à qui les Belges doivent plus qu'à beaucoup de leurs tribuns de toutes les époques. La distinction de son éducation, l'élévation de sa philosophie en font d'ailleurs un modèle qu'on pourra toujours proposer à ceux qui, dès la jeunesse, veulent se préparer à faire tourner, comme lui, au profit de leur patrie, les dons qu'ils tiennent de la nature et les avantages qu'ils doivent à la fortune.

Nous voici arrivés à la révolution belge de septembre 1830 et au rôle d'homme d'État, proprement dit, que De Potter fut appelé à y jouer. Ce rôle ne fut pas long; mais on va voir si le peuple belge doit ou non en savoir de la reconnaissance à l'acteur.

C'est le 27 septembre 1830, le lendemain du jour de l'évacuation de Bruxelles par les troupes hollandaises, que De Potter reentra dans cette capitale. Ses amis l'avaient

instruit, à Paris, qu'il n'avait pas quitté depuis son installation définitive dans l'exil, des événements qui se passaient en Belgique. Le gouvernement provisoire, installé depuis le 27 septembre au matin, paraît avoir pris, avant la rentrée de De Potter, qui n'eut lieu qu'à six heures du soir, une résolution ainsi conçue :

« Le gouvernement provisoire invite M. Louis De Potter à rentrer dans sa patrie. Le gouvernement adressera la même invitation à tous les Belges qui sont en France. »

» *Signé* : GENDEBIEN, CH. ROGIER, JOLLY, F. DE COPPIN, NICOLAY. »

Le Courrier des Pays-Bas du 29 septembre, mais qui a paru le 28, la publie ainsi, sans date, et en la faisant précéder de la note que voici :

« Avant l'arrivée de M. De Potter à Bruxelles, le gouvernement provisoire avait arrêté la mesure dont la teneur suit. »

Quoi qu'il en soit, voici comment le même journal raconte dans le même numéro l'entrée de De Potter :

« Le citoyen si populaire, dont le nom a servi de premier cri de ralliement dans notre glorieuse révolution ¹, M. De Potter, est arrivé hier, à six heures du soir, à Bruxelles. Sa voiture l'a conduit directement à l'hôtel de ville aux acclamations d'une foule immense qui l'accompagnait depuis les portes et grossissait sur son passage.

» Depuis Enghien jusqu'à Bruxelles, la marche de M. De Potter a été vraiment triomphale. Dès que l'on eut connaissance de son arrivée à Enghien, toute la population se porta à sa rencontre; le respectable bourgmestre M. Parmentier, plusieurs membres de la régence et des officiers de la garde

¹ C'était effectivement au cri de : Vive De Potter! A bas Van Maanen! que les premiers mouvements insurrectionnels avaient eu lieu, à la fin d'août et au commencement de septembre.

» communale marchaient en tête. Les chevaux de la voiture
» furent aussitôt dételés, malgré l'opposition et les instances
» formelles de l'honorable voyageur. Il fut conduit à la maison
» de M. Parmentier où il prit quelques rafraîchissements; il se
» remit en route précédé d'une foule immense qui ne cessait de
» faire retentir l'air des cris mille fois répétés : *Vive De Potter!*
» *Vive le défenseur de nos libertés!* »

La narration donne les mêmes faits pour Hal, autre petite ville traversée par le voyageur; puis elle continue :

« Arrivé aux environs de Bruxelles, M. De Potter trouva
» échelonné sur sa route un fort détachement de garde bour-
» geoise; plus de vingt mille citoyens, parmi lesquels on re-
» marquait une foule de nos braves blessés; sa voiture fut
» dételée et portée (c'est le mot) jusqu'à la maison de ville. On
» n'entendait que les cris : *Vive De Potter! Vive le défenseur*
» *de nos libertés! Vivent les Belges!* etc.

» En sortant de sa voiture, il fut porté sur les bras de plus
» de dix mille personnes qui se trouvaient sur la place, et ce
» n'est qu'avec la plus grande peine qu'il est parvenu à entrer
» dans l'intérieur de l'hôtel de ville. Là, il fut reçu par les
» membres du gouvernement provisoire, qui tous se précipitè-
» rent vers lui et l'étouffèrent pour ainsi dire de leurs embras-
» sements.

» Le peuple, rassemblé devant l'Amigo, le demandait à hauts
» cris au balcon. M. De Potter s'y présenta accompagné de
» M. d'Hoogvorst. Il remercia ses braves concitoyens de l'ac-
» cueil, vraiment admirable, qu'ils lui avaient fait, et leur jura
» que désormais il était tout à eux et que rien ne lui coûterait
» pour aider à les soustraire au joug des Hollandais.

» Bruxelles gardera longtemps le souvenir de cette belle
» journée. »

Le lendemain, le gouvernement provisoire publia le décret suivant :

« Un de nos meilleurs citoyens, M. DE POTTER, que le vœu
» national rappelait à grands cris depuis le commencement de

» notre glorieuse révolution, est entré dans nos murs. Le
» gouvernement provisoire s'est empressé de se l'adjoindre. En
» conséquence, à partir du 28 septembre 1830, M. DE POTTER
» fera partie du gouvernement provisoire.

» Bruxelles, 28 septembre 1830.

» *Signé* : CH. ROGIER, F. DE MÉRODE, SYLV. VAN DE WEYER,
» JOLLY, F. DE COPPIN, J. VANDERLINDEN, J. NICOLAY,
» BARON EMM. VANDERLINDEN D'HOOGVORST, ALEX.
» GENDEBIEN. »

Le même jour, De Potter publiait l'adresse suivante à ses concitoyens :

« Me voici au milieu de vous.

» L'accueil que vous m'avez fait m'a vivement ému, il ne sortira jamais de ma mémoire. Je ferai tout pour me rendre
» digne de vous et de la patrie. Brave peuple belge, vous avez
» glorieusement vaincu. Sachez profiter de la victoire. Vos
» lâches ennemis sont dans la stupeur. Ne perdons pas un
» instant. Que tous les citoyens se groupent autour du gouvernement populaire qui est votre ouvrage. De leur côté,
» n'en doutons pas, les incendiaires que vous venez de chasser
» si ignominieusement de votre capitale préparent de nouveaux crimes.

» Plus d'hésitation, plus de ménagements. Il faut éloigner à jamais de nos foyers les assassins qui y ont porté le fer et le
» feu, le viol et le carnage. Il faut sauver nos mères, nos
» femmes, nos enfants, nos propriétés. Il faut vivre libres ou nous ensevelir tous sous des monceaux de cendres.

» Soyons unis, mes chers concitoyens, et nous serons invincibles. Conservons l'ordre parmi nous; il nous est indispensable pour conserver notre indépendance.

» Liberté pour tous! Égalité de tous devant le pouvoir suprême : la nation; devant sa volonté : la loi. Vous avez
» écrasé le despotisme; par votre confiance dans le pouvoir
» que vous avez créé vous saurez vous tenir en garde contre
» l'anarchie et ses funestes suites. Les Belges ne doivent faire
» trembler que leurs ennemis.

» Peuple, ce que nous sommes, nous le sommes *par vous*. Ce que nous ferons, nous le ferons *pour vous*.

» Bruxelles, 28 septembre 1830.

» *Signé* : DE POTTER. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que l'exagération des accusations à charge de l'ennemi vaincu et l'appel un peu théâtral à l'héroïsme des Bruxellois étaient dans la situation du moment. Ceux qui se rappellent Bruxelles aux derniers jours de septembre 1830, y reconnaîtront de la « couleur locale. »

Ce qu'il est plus important de faire ressortir, c'est l'idée de l'indépendance de la Belgique que De Potter indique déjà comme un des fruits de la victoire, et surtout l'idée de la possibilité d'une constitution républicaine du pays. Aucune de ces deux idées n'avait encore été semée jusque-là parmi nous, et la dernière n'y devait pas germer.

On pourrait croire que cette espèce de proclamation de De Potter à ses concitoyens, le lendemain même de sa rentrée à Bruxelles, donne un démenti à ce que nous avons dit plus haut de l'absence de tout plan de bouleversement politique du royaume des Pays-Bas dans l'opposition que conduisit le fondateur de l'union catholique-libérale, jusqu'à sa condamnation au bannissement.

Il n'en est rien cependant : que l'on consulte les écrits de De Potter, et surtout sa correspondance intime, de près de quatre années, avec M. Tielemans, on n'y trouvera aucune trace des deux idées qui se révèlent à la fin de cette proclamation du 28 septembre 1830. On trouve bien dans la « Lettre de Démophile au roi, » l'indication d'une séparation administrative de la Belgique et de la Hollande, mais avec un seul et même roi. Le séjour de De Potter à Paris, depuis sa condamnation jusqu'à son retour, et les rapports qu'il y avait liés, surtout avec les principaux chefs du parti républicain en France, avaient

dirigé récemment son esprit dans le sens de l'opinion républicaine. Nous nous rappelons que les rares conversations que nous eûmes avec lui, pendant sa participation au gouvernement provisoire de la Belgique, portaient sur la difficulté de conserver une Belgique républicaine indépendante, à côté d'une France républicaine aussi. Nous combattions alors ses idées sur la possibilité de résoudre le problème. Ce fut cette division momentanée d'opinion qui nous fit nous trouver parmi les adversaires de sa politique, quand il se sépara de ses collègues au gouvernement. Nos dissentiments, en ce point, ne furent pas longs, comme on peut le voir par notre correspondance rapportée en partie, dans les deux volumes qu'il publia plus tard sous le titre de « Révolution belge, 1828 à 1839. Souvenirs personnels avec des pièces à l'appui ¹. »

La participation de De Potter au gouvernement ne peut être mieux appréciée pour les fruits qu'elle a portés que par le compte qu'il en a rendu lui-même dans ses « Souvenirs personnels. » Après avoir expliqué les raisons des dissentiments qui existaient entre lui et le comte de Mérode d'un côté, et entre lui et M. Gendebien de l'autre, et avoir démontré les difficultés qui en résultaient pour les réformes à opérer, De Potter s'exprime ainsi sur ses intentions personnelles et sur ce qu'il lui fut possible d'en réaliser :

« Pourquoi, répétais-je sans me lasser, pourquoi s'est faite
» notre révolution ? Parce que nous nous sommes vus obligés
» d'entreprendre nous-mêmes le redressement des griefs que
» le gouvernement déchu s'obstinait à maintenir. Ce gouver-
» nement est tombé écrasé sous le poids de ces griefs. Hâtons-
» nous donc d'en débarrasser le nôtre, afin qu'il puisse durer,
» après nous, pur et puissant, comme il aura été pendant qu'il
» était confié à nos mains. Nous ne resterons pas ici long-
» temps, ajoutais-je : nous ne voudrions pas y rester ; et nous
» le voudrions que nous ne le pourrions pas. Nous n'avons

¹ Bruxelles, Meline Cans et compagnie, 1839.

» donc pas une minute à perdre pour laisser de nous quelques
» nobles traces qui ne s'effaceront jamais. Nous sommes dans
» la plus favorable des positions pour remplir notre devoir
» tout entier ; nous sommes complètement désintéressés dans
» les questions que nous avons à résoudre. Frappons donc ;
» frappons juste et fort et surtout frappons vite. Ne laissons
» debout aucun des abus dont le peuple s'est plaint, et, pour
» autant que possible, aucun de ceux dont il pourrait avoir à
» se plaindre dans la suite. »

De Potter dit les objections qu'on lui faisait. On peut juger de leur ensemble qu'elles venaient déjà en partie de cet esprit de bureau qui trouve toujours tant de difficulté à sortir de la routine. M. Tielemans lui-même, au rapport de De Potter, ne croyait pas à l'efficacité de réformes non préparées de longue main, et ne consistant, disait-il, qu'en des déclarations de principes. Il appelait cela « faire de la liberté et de la justice sur le papier. » Si cet esprit juste et éminent avait déjà laissé déteindre sur lui le méthodisme administratif, rien que par les deux ou trois années qu'il avait passées dans « les affaires officielles, » combien le reste de l'entourage bureaucratique de De Potter ne devait-il pas être un obstacle à la réalisation des vues du réformateur ! Il disait souvent à ses amis dans les derniers temps de sa vie : « Combien j'ai » regretté souvent de n'avoir pas reçu dans ma jeunesse » l'éducation des affaires. Je n'avais aucune idée des » sciences qu'on appelle législation, administration, éco- » nomie politique, etc. Si les Belges du temps de ma » jeunesse avaient pu s'initier, comme les Anglais, par » exemple, à tout ce qui se rapporte au gouvernement » d'un État, et cela sans devoir s'y appliquer exclusive- » ment, en vaquant d'ailleurs aux soins de leurs profes- » sions, ou même aux dissipations de la vie du monde, » je me serais peut-être bien passé des routiniers, pour » opérer les réformes nombreuses que j'ai eu la plus belle » occasion d'opérer et dont le dessein était dans ma tête, » comme il l'est d'ailleurs généralement dans celle des

» philosophes. Mais que voulez-vous que fit un simple
» homme de lettres, un savant si vous voulez, mais un
» pur savant, au milieu de la confusion des rouages d'une
» machine qu'il n'avait jamais vue auparavant : la
» machine gouvernementale? » De Potter avait raison.
Le temps lui avait manqué pour se créer lui-même un
entourage conforme aux besoins du moment, tels qu'il
les comprenait. Ou plutôt, il était tombé dans un milieu
tout créé, où le hasard avait mêlé quelques lettrés sans
expérience, et souvent encore aux opinions divergentes,
avec quelques hommes d'affaires, capables sans doute,
mais déjà trop dégrisés de ce que cette classe d'hommes
appelle volontiers « des utopies. »

Il comprenait si bien cependant que les objections qu'il
rencontrait à la mise à exécution de ses principes
n'avaient pas une valeur absolue, qu'il s'en explique ainsi
dans ses « Souvenirs. »

« Dans les temps ordinaires, mieux vaut sans doute une loi
» passable mais appliquée, exécutée et respectée que tout un
» code de bonnes lois que l'on méprise ou qu'on néglige.
» Mais nous représentions pour la Belgique une époque toute
» exceptionnelle : ce n'étaient point en effet des lois pour le
» moment présent que nous promulguions, mais bien des prin-
» cipes que nous posions pour source et pour base des lois
» futures. Et c'était sous ce point de vue tout d'avenir, que je
» voulais que nous renversassions le plus possible d'obstacles
» qui s'étaient jusqu'alors opposés à notre émancipation et à
» nos progrès. Je sentais bien que nos successeurs n'auraient
» ni le courage, ni la force de revenir sur nos réformes ; et
» notre constitution, une des moins imparfaites qu'il y ait,
» entièrement puisée, pour tout ce qu'elle a de bon, dans les
» arrêtés du gouvernement provisoire pendant le mois d'oc-
» tobre, prouve assez que j'ai eu complètement raison.

» Quoi qu'il en soit, je n'eus point de repos que mes col-
» lègues n'eussent arrêté et signé avec moi :

» La suppression de la direction de la police, considérée
» comme une usurpation sur les pouvoirs municipaux

» (11 octobre); la liberté d'enseignement en tout et pour
» tous sans entrave aucune, ni autorisation, ni certificat
» (12 octobre); l'abolition de la loterie (13 octobre); la liberté
» de s'associer dans un but politique, religieux, philoso-
» phique, littéraire, industriel ou commercial (16 octobre); la
» liberté des opinions et de leur application pour chaque
» citoyen ou chaque association de citoyens, par la voie de la
» parole et de la presse, et l'abrogation de toute loi générale
» ou particulière entravant le libre exercice d'un culte quel-
» conque, et assujettissant ceux qui le professent à des forma-
» lités qui froissent leur conscience, avec suppression de
» toute magistrature créée pour soumettre les associations
» philosophiques ou religieuses et les cultes à l'action ou à
» l'influence de l'autorité (17 octobre); l'abolition du serment
» immoral à prêter en garantie de la sincérité des déclarations
» de succession et de mutation par décès (même date); la
» liberté entière des théâtres (21 octobre); l'abolition de
» la haute police et de toute surveillance exercée par elle
» (22 octobre); la publicité des budgets des communes
» (26 octobre); la publicité de l'instruction et des débats aux
» conseils de guerre ainsi que le droit des prévenus de s'y
» faire assister d'un conseil librement choisi (9 novembre), etc.
» Ceux de ces arrêtés qui le comportaient par leur objet
» étaient explicitement basés sur les *considérants* les plus
» remarquables; savoir, la haine du despotisme, l'horreur de
» tout monopole ou privilège; le respect le plus religieux
» pour la liberté de tous, la reconnaissance sincère de l'égalité
» civile et politique de tous les Belges, enfin la déclaration de
» la liberté absolue de la conscience humaine et de ses mani-
» festations, sur lesquelles la loi n'aurait plus d'action pos-
» sible.

» Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas du moins pré-
» paré la future abolition de la peine de mort. Il appartenait
» au pouvoir créé par l'humanitaire révolution belge de
» déclarer cette peine, en matière de délits pour opinions,
» une atrocité inique qu'il rayait dès à présent du code des
» peuples; en matière de crimes contre la société, une cruauté
» inutile à laquelle il faut se mettre le plus tôt possible en
» mesure de n'avoir plus à recourir. »

La nomenclature des actes législatifs les plus importants du gouvernement provisoire auxquels De Potter se glorifie avec raison d'avoir participé, et dont il fait assez entendre qu'il avait pris l'initiative, ne comprend pas le décret du 8 octobre 1830 pour « la recomposition des régences » (conseils communaux). Cet acte qui fut porté, comme le dit son préambule, « d'après les principes d'une » révolution toute populaire dans son origine et dans son » but, » consacrait la nomination des bourgmestres et échevins, dans toutes les communes, par le suffrage direct des habitants, aussi bien que la nomination des membres du conseil communal. A titre de fondation du véritable principe démocratique dans l'organisation de l'autorité communale, le décret du 8 octobre 1830 méritait d'être rappelé à côté de tous ceux que De Potter a indiqués comme la première proclamation des libertés que la Constitution a sanctionnées depuis. L'administration des communes par des magistrats exclusivement choisis par les habitants a duré plus de cinq ans encore après le décret du 8 octobre 1830, et l'on ne peut pas dire que la loi du 30 mars 1836, qui est venue la modifier, pour ôter aux communes la nomination directe de leurs bourgmestres et échevins, soit restée aussi complètement dans « les » principes d'une révolution toute populaire dans son » origine et dans son but. »

Quoi qu'il en soit, l'omission faite par De Potter du décret du 8 octobre 1830, dans sa nomenclature où il fait entrer cependant l'acte ordonnant la publicité des budgets communaux, est une omission assez singulière. Elle vient sans doute de ce que De Potter s'attachait moins aux libertés pratiques, dont tout le monde est appelé à faire usage et à tirer profit, jusqu'au fond même des hameaux les plus reculés, qu'aux libertés plus ronflantes dont les lettrés des villes s'occupent de préférence, parce que les effets s'en produisent autour d'eux : nous voulons dire, par exemple, la liberté du théâtre, la liberté des assemblées publiques, etc.

Avant de quitter ce propos, faisons remarquer encore combien De Potter avait raison de regretter qu'il n'eût pas été initié à la science des affaires, autant qu'aux spéculations philosophiques : au milieu de ces précieux décrets qu'il cite avec un juste orgueil, nous en rencontrons un du 21 octobre 1830 « prohibant l'exportation » des grains et farines de toutes espèces, » qui accuse une grande ignorance des principes les plus élémentaires de l'économie politique en matière de commerce des grains.

On pourrait encore attribuer à une égale ignorance des théories politiques proprement dites cette introduction d'un cens électoral très-élevé, parmi les éléments qui devaient concourir à la formation du Congrès national constituant. De Potter ne peut être soupçonné d'avoir voulu, de propos délibéré, constituer la Belgique nouvelle principalement au profit d'une nouvelle aristocratie : celle des écus. C'est le défaut de réflexion seul qui lui aura fait donner sa signature aux décrets sur les élections pour le Congrès. On ne voit nulle part dans ses écrits qu'il ait fait à ces actes des objections tirées de ce qu'ils étaient conçus dans un sens peu démocratique, ni qu'il ait voulu justifier par des raisons quelconques l'adhésion qu'il y avait donnée. Il faut en conclure qu'il n'avait pas examiné la question.

Au surplus, les publicistes les plus avancés à cette époque, en Belgique, n'avaient presque aucune idée de la nécessité de faire descendre le droit électoral dans les masses démocratiques pour constituer démocratiquement une nation. On s'imaginait assez généralement qu'il suffisait de faire participer au droit électoral toutes les classes éclairées, sans exception, pour que les droits de toutes les autres fussent parfaitement garantis. On n'avait pas assez réfléchi que le développement de l'intelligence dans telles ou telles classes de la nation n'est nullement une garantie qu'elles oublient leurs intérêts pour ceux des classes plus nombreuses; ni même qu'elles consentent

à faire la moyenne des intérêts divers de toutes les classes, pour y asseoir la base fondamentale du gouvernement. Il a fallu, depuis, de nombreuses preuves que les classes éclairées se constituent en aristocratie politique aussi aisément que toutes les autres, quand on leur confie exclusivement le maniement des affaires publiques, pour que les nations vraiment démocratiques en arrivassent à reconnaître, comme en Amérique et en Suisse d'abord, et, depuis, dans d'autres pays encore, que le suffrage de tous dans la constitution du gouvernement est la seule garantie d'un bon gouvernement pour tous.

Les hommes impartiaux pardonneront donc à De Potter de n'avoir pas pris une avance décidée sur ses contemporains dans la question de l'organisation du suffrage politique, comme il avait su la prendre dans beaucoup d'autres questions. Ces hommes en même temps continueront à lui vouer une profonde reconnaissance pour le caractère exceptionnel qu'il a su préparer à nos institutions nationales par les décrets mémorables du gouvernement provisoire dont il a dit, avec raison, que la Constitution votée ensuite par le Congrès national a emprunté tout ce qu'elle a réellement de bon. C'est à ces décrets que la Constitution belge doit d'être demeurée au moins un bon cadre d'institutions démocratiques, si elle n'est encore, jusqu'aujourd'hui, qu'un instrument entre les mains de l'ancien tiers état, lequel, disait Sieyès, en 1789, prétendait devenir *quelque chose*, et dans le fait est momentanément devenu *tout*, en plus d'un pays.

La participation de De Potter aux actes législatifs du gouvernement provisoire étant suffisamment exposée, il reste à rechercher quelle participation il a pu avoir à ses actes diplomatiques. Le compte à rendre en est fort court. Il n'a signé que la réponse du gouvernement provisoire à la communication du 4 novembre faite à la Belgique par les cinq puissances (Autriche, France, Grande-Bretagne, Prusse, Russie) réunies à Londres en conférence. Cette pièce qui commence les relations diplomatiques de

la Belgique indépendante avec les puissances étrangères fut connue depuis sous le titre de *Protocole n° 1*. On a reproché à De Potter d'avoir donné avec ses collègues dans le piège que la conférence de Londres tendait à la Belgique par ce protocole n° 1, qui voulait nous amener à reconnaître la conférence comme arbitre en dernier ressort entre nous et la famille de Nassau.

De Potter se justifie dans ses « Souvenirs personnels » en faisant remarquer que par cette première communication, la conférence ne faisait que manifester le *désir* que les puissances éprouvaient d'arrêter le désordre et l'effusion du sang; et *qu'offrir* leur concours pour faciliter la solution des questions entre la Belgique et la Hollande, moyennant que les hostilités fussent préalablement suspendues. La réponse du gouvernement provisoire, datée du 10 novembre, ne contient, fait observer De Potter, qu'un remerciement aux puissances pour leur entremise toute philanthropique, une acceptation de l'armistice proposé, tous les droits des deux parties restant saufs. Cela ne constitue en rien une acceptation d'arbitrage. « Si, continue De Potter, la conférence a fait de cette réponse » un abus coupable, cela ne saurait rendre cet acte mauvais en lui-même. La diplomatie, cet art infernal d'employer la parole pour dissimuler la pensée, abuse de » tout, et elle n'a pas même besoin d'occasion ni de pré- » texte pour le faire. »

Il nous semble assez inutile d'insister ici sur la justification de De Potter. Sa retraite des affaires publiques trois jours après la réponse du gouvernement provisoire au *protocole n° 1*, et l'intervention immédiate du Congrès national dans le règlement de toutes nos affaires, déchargent entièrement De Potter des conséquences qu'on a laissé tirer, après lui, du seul document diplomatique qu'il eût signé. A envisager d'une manière absolue la question qui s'y rattache, on peut dire que De Potter avait raison de regretter que la révolution belge eût laissé prendre aux puissances l'arbitrage exclusif de ses affaires.

Mais à moins de continuer révolutionnairement tout ce qui avait été commencé, jusqu'à une solution complète de toutes les difficultés par la force révolutionnaire, ce qui devenait déjà d'une possibilité très-problématique au 10 novembre 1830, il fallait bien admettre que ces difficultés, intéressant d'ailleurs l'Europe tout entière, ne se régleraient pas sans l'intervention de l'Europe. Notre pays pourra sans doute se trouver encore dans des circonstances où l'intervention de nos voisins nous deviendra nécessaire. Ce que l'exemple de 1830 devrait nous enseigner à cet égard, c'est à payer d'abord de nos propres moyens, assez pour garder voix au chapitre où nos affaires doivent en définitive toujours se régler. Ce que nous voudrions énergiquement, nous finirons toujours par l'obtenir de l'impossibilité où tous nos grands voisins se trouvent de s'entendre assez entre eux tous à formuler une autre volonté qui nous contrarie. Apprenons des souvenirs de 1830 à ne pas nous laisser si vite, à ne pas céder si tôt. Apprenons en même temps des Suisses en 1846, 1849 et 1857, et peut-être, tout à l'heure, des Suisses en 1860, ce que les petites nations gagnent à savoir d'abord s'affirmer à propos. Nous pourrions facilement ainsi déjouer les résultats, prochains peut-être, d'une politique que De Potter prétendait en 1839 (voir ses « Souvenirs personnels ») avoir présidé à la constitution de la Belgique telle qu'elle est aujourd'hui. Voici comme il s'exprime à cet égard, et nous terminerons par cette citation ce que nous voulions dire de De Potter considéré comme diplomate. Il raconte qu'un personnage français mis en rapport avec lui pendant qu'il était encore membre du gouvernement provisoire lui disait :

« Qu'il était bien fâcheux que la Belgique eût fait sa révolution dans des circonstances si critiques pour la France; que » ce mouvement intempestif avait jeté les provinces belges » dans un *provisoire* dont elles ne sortiraient que lorsque le » gouvernement français se trouverait en mesure de les faire

» jouir du seul *définitif* qui pût leur convenir, la réunion à la
» *grande nation* voulue tout à la fois par la nature, la politique
» et le vœu des deux peuples; que le *provisoire* qui convenait
» le mieux, était le règne du prince d'Orange, auquel les Belges
» ne s'attacheraient jamais de bon cœur, et que par conséquent
» ils seraient toujours prêts à échanger pacifiquement contre
» le décret d'incorporation.....

» Je suis intimement convaincu aujourd'hui, ajoute De Potter,
» que la politique de la France, d'où résulta la proposition
» expresse d'alors, est encore sa politique, mais cachée actuel-
» lement. Elle veut un état provisoire, par Léopold, comme
» elle l'a voulu par le prince d'Orange : un état définitif quel-
» conque peut seul déjouer ses projets. »

Nous voici arrivés à la fin de la carrière politique de De Potter. Le Congrès national s'ouvrit le 10 novembre 1830, le jour même de la réponse faite par le gouvernement provisoire au protocole n° 1 de la conférence de Londres. L'action véritablement démocratique dans la révolution de 1830 cessait ce jour là, et la retraite de De Potter devait en être la conséquence. On l'a souvent blâmé de sa conduite en cette circonstance. Il n'est pas nécessaire de lire la justification qu'il en a faite dans ses publications contemporaines et dans ses publications postérieures, pour comprendre combien une conduite contraire aurait été illogique de sa part. De Potter était un pur philosophe, travaillant pour une idée, et nullement pour ses intérêts personnels. Ses théories l'indiquent partout dans ses écrits. Ses actes jusqu'à sa mort ont confirmé cette théorie. Certes il n'est pas plus interdit d'ajouter pleine foi aux protestations de De Potter qu'il ne considérait le pouvoir que comme un moyen de réaliser ses idées au profit de ses concitoyens, et de l'humanité en général, qu'il n'est défendu d'accepter comme entièrement sincère aussi, cette double déclaration du prince qui nous gouverne aujourd'hui :

« Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble

» et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés ¹. »

« Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à consolider les institutions d'un peuple généreux et à maintenir son indépendance ². »

De Potter, donc, voyant dévier la révolution belge des voies où il croyait sincèrement l'avoir vue entrer, et dans lesquelles il croyait qu'on l'avait appelé à la guider, se retira dès qu'il reconnut s'être trompé. Ses collègues eurent tort de lui en vouloir pour cela. Il ne leur fit jamais, pour sa part, de reproche d'avoir agi autrement que lui, s'ils pensaient autrement que lui. C'est là le sommaire de tout ce qu'il a publié pour expliquer sa démission de membre du gouvernement provisoire, après l'ouverture du Congrès national. Son premier écrit à ce sujet est intitulé « Lettre à mes concitoyens ; Bruxelles, novembre 1830. » Il en a paru une seconde édition en décembre. Les journaux du temps ont entretenu une assez longue polémique à cette occasion. De Potter y revient encore dans plusieurs passages de ses « Souvenirs personnels. »

Il est nécessaire d'insister sur quelques circonstances qui ont accompagné la retraite de De Potter.

Il avait été chargé comme *doyen d'âge*, par ses collègues au gouvernement, de lire le discours d'ouverture au Congrès national. Les différends qui existaient déjà entre lui et ses collègues relativement à la nature de la mission du gouvernement provisoire, s'étaient manifestés surtout à l'occasion des rapports que ce gouvernement allait ouvrir avec le Congrès. Il y avait d'ailleurs divergence aussi dans cette assemblée quant au caractère

¹ Réponse du prince Léopold de Saxe-Cobourg à la députation du Congrès national envoyée à Londres pour lui offrir la couronne.

² Discours de Léopold I^{er}, roi des Belges, lors de son inauguration.

véritable du gouvernement provisoire, au point qu'un membre du Congrès avait prétendu, dès l'ouverture de la première séance : « qu'il serait contraire à la dignité » nationale d'envoyer une députation au-devant du gouvernement provisoire. Il suffit, disait l'orateur, de » charger un membre du bureau ou un huissier de salle » de prévenir que l'assemblée est prête à le recevoir. Le fond du différend était que De Potter se croyait appelé par tout le peuple ainsi que ses collègues, pour achever la tâche de constituer la nation à l'aide d'un conseil national que celle-ci élirait à cet effet, et que la tâche ne serait accomplie qu'après la Constitution votée par l'assemblée, sanctionnée par le gouvernement provisoire et acceptée par le peuple ; tandis que les collègues de De Potter et la très-grande majorité du Congrès tenaient que le gouvernement provisoire n'était qu'un accident qui n'avait plus aucune raison d'exister, dès que la nation avait nommé une assemblée pour la représenter. Comme nous l'avons déjà dit, les deux systèmes étaient inconciliables.

Le discours d'ouverture du Congrès évitait de donner raison à l'un ou à l'autre des deux systèmes. Il contenait des phrases ambiguës qu'on pouvait interpréter dans les deux sens ; celles-ci par exemple :

« Au nom du peuple belge, le gouvernement provisoire ouvre l'assemblée des représentants de la nation. »

Le gouvernement et l'assemblée existaient donc en même temps.

Mais venait immédiatement après cette autre phrase :

« Ces représentants, la nation les a chargés de l'auguste mission de fonder... l'édifice du nouvel ordre social... »

Il n'y avait donc rien de fondé encore, et tout allait dater du Congrès et du Congrès seul.

Vers la fin du discours, les mêmes ambiguïtés se représentaient.

Pour le surplus, le discours contenait une relation très-brève de la fondation, de la durée et de la fin du

royaume des Pays-Bas ; une récapitulation plus longue des griefs que les Belges avaient eu à faire valoir contre le gouvernement tombé, et un sommaire des actes que le gouvernement provisoire avait posés depuis son avènement. En parlant du *protocole n° 1* et de la réponse que le gouvernement y avait faite, le jour même de l'ouverture du Congrès, De Potter disait : « Ces communications nous font espérer, avec la cessation prochaine des hostilités, l'évacuation, *sans condition aucune*, de tout le territoire de la Belgique. » On voit par ses « Souvenirs personnels » qu'il avait pris sur lui d'ajouter au texte les mots : « sans condition aucune, » dans le prononcé du discours, prévoyant bien qu'il lui aurait été difficile de les faire admettre par tous ses collègues, et tenant cependant à faire connaître, quant à lui, le sens dans lequel il avait entendu le protocole. Ce fait prouve de plus près encore l'impossibilité où De Potter se trouvait de continuer de marcher d'accord avec ses collègues et bientôt avec l'assemblée.

Outre la divergence au sujet de la nature des pouvoirs du gouvernement provisoire, De Potter avait à sa charge ses opinions républicaines, déjà franchement annoncées alors. Il convient sans difficulté que ces opinions étaient isolées dans le milieu officiel où il se mouvait. Mais il ajoute que ce n'était pas une raison pour lui d'y renoncer, puisqu'il ne tenait pas à exercer le pouvoir quand même.

L'acte de la démission de M. De Potter consiste en une lettre qu'il adresse le 13 novembre au gouvernement provisoire, et dans laquelle il rapporte le différend existant entre ses collègues et lui sur la nature du mandat qu'ils avaient reçu du peuple. Il donne leurs raisons et les siennes sur la question, puis il ajoute :

« Vous avez cru devoir passer outre ; je ne m'en plains pas » et je vous laisse la responsabilité de votre décision ; voici la mienne, elle est irrévocable :

» Je ne tenais pas mon mandat du Congrès national ; je

» devais donc, ni ne pouvais le résigner entre ses mains. Ce
» mandat est devenu nul, selon moi, dès l'instant que vous
» avez investi le Congrès, comme vous venez de le faire par
» votre démission, de tous les pouvoirs réunis et confondus. »

Le même jour, il adresse au Congrès une lettre dans laquelle, après avoir fait remarquer à l'assemblée que son nom ne se trouve pas au bas de la démission collective donnée par le gouvernement provisoire, il lui transmet la lettre qu'il vient d'écrire à ses anciens collègues ; il ajoute ensuite :

« Avant de terminer cette lettre d'envoi, je prendrai la
» liberté de vous témoigner combien m'a surpris votre prompte
» décision sur la démission donnée, au nom d'un corps, par
» quelques membres de ce corps, dont tous n'avaient pas signé
» cette même démission, et cela sans avoir provoqué une
» explication sur les raisons qui avaient déterminé, tant la
» signature des uns que le refus ou l'absence de la signature
» des autres.

» Veuillez, messieurs, agréer avec mes vœux sincères pour
» le prompt et entier succès de vos importants travaux,
» c'est-à-dire pour le salut et la prospérité de notre patrie,
» l'assurance de mon plus profond respect.

« *Signé* : DE POTTER. »

De Potter dit dans ses « Souvenirs personnels » :
« Mes deux lettres furent lues au Congrès le 16 novembre
» (c'est le 15 qu'il fallait dire), prises pour notification
» et bientôt complètement oubliées. » Il rentra dans la
vie privée avec satisfaction, s'il faut l'en croire, et nous,
qui l'avons bien connu, nous l'en croyons. « J'étais rede-
» venu moi-même, dit-il, et je respirais librement comme
» avant que j'eusse posé le pied dans cette funeste lice
» politique où il s'était commis sous mes yeux tant de bas-
» sesses et de turpitudes, où j'avais vu fuir devant moi
» tant d'heures sans charmes et tant d'illusions détruites. »

Nous l'en croyons pleinement : ce qu'il fallait à cette intelligence d'élite, à ce cœur désintéressé, c'était seulement de l'activité et de l'activité employée à produire ce qu'il croyait le bien pour le plus grand nombre de ses semblables. Il retrouva cette activité dans les polémiques politiques et philosophiques qu'il reprit bientôt par les journaux et d'autres publications. Cette activité, il pouvait la concilier désormais avec les douceurs paisibles de la vie de famille, qui fut toujours le milieu où ses amis l'ont vu se complaire avant tout.

De Potter ne quitta pas Bruxelles immédiatement après sa démission donnée. Si l'on en juge par quelques lettres et articles publiés par lui dans divers journaux pendant les premières semaines qui suivirent sa retraite des affaires, son intention doit avoir été d'abord de continuer à vivre en Belgique, en y exerçant, comme auparavant, à l'aide de la presse, une influence qui aurait servi sans doute à nous faire éviter bien des écoles. Il faut reconnaître que les hommes nouveaux aux mains desquels étaient passées les affaires, et qui avaient déjà sans doute sur le maniement de celles-ci les idées que nous leur avons vu mettre en pratique plus tard, ne pouvaient guère tolérer l'existence à côté d'eux de celui qui avait tant fait pour contrarier les principes politiques auxquels on allait revenir. Il n'y a donc pas trop de témérité à conjecturer que le plan de dégouter De Potter du séjour de Bruxelles a été conçu par le gouvernement d'alors. Nous rappellerons succinctement comment ce plan fut exécuté.

De Potter faisait partie d'une association politique qui tenait ses séances à « La Bergère, » rue de la Bergère. Le chef de la police de l'époque amena à plusieurs reprises des gens pour troubler ces réunions. En dernier lieu, il s'agissait de les faire disperser violemment par des agents soudoyés. De Potter fut averti à temps par ses amis du guet-apens qu'on lui préparait. Il s'abstint, sur leur conseil, d'assister à la séance où le coup de main devait se produire. Au jour dit, la réunion fut réellement assaillie

par une bande d'assommeurs. Plusieurs membres y furent l'objet de voies de fait assez graves, et l'assemblée ainsi dispersée cessa de se réunir. Dans une lettre adressée au journal *le Belge* du 24 février 1831, De Potter expose les motifs qu'il a d'accuser l'autorité, alors *régnante*, comme il s'exprime, des manœuvres et des menaces dont il est l'objet. Il termine ainsi :

« Quand on est arrivé à ce renversement de toute idée »
» d'ordre, et que les honnêtes gens se trouvent en contact »
» avec d'aussi ignobles adversaires ; quand le peuple se laisse »
» aveugler et mener, au point de servir ses plus cruels enne- »
» mis contre ceux précisément qui se dévouent pour lui assu- »
» rer au moins une partie du bonheur auquel il a droit, l'homme »
» qui se respecte, affligé et découragé, laisse le champ libre aux »
» intrigants, et, plaignant les dupes, se retire. C'est ce que je »
» fais. »

Quelque temps après, De Potter alla s'établir à Paris avec toute sa famille.

Ses travaux politiques et littéraires pendant son séjour à Paris ont consisté principalement d'abord en sa collaboration assez assidue, de 1831 à 1834, au journal *l'Avenir*, publié alors par le célèbre abbé de La Mennais. En 1835, il publia plusieurs articles dans le journal républicain *le Réformateur*. Il n'abandonnait pas pour cela la publication de brochures sur plusieurs questions importantes relatives principalement à la situation de la Belgique. C'est ainsi qu'il fit paraître diverses « *Lettres à Léopold* » à partir de 1832, réunies depuis en une seule brochure in-8°, Paris, 1839 ; qu'il livra successivement à la librairie : une brochure : *De la révolution à faire d'après l'expérience des révolutions avortées*, Paris, 1831 ; une autre : *Éléments de tolérance à l'usage des catholiques belges*, Paris, 1834 ; une autre encore : *Question aux catholiques belges sur l'Encyclique de M. de La Mennais*, Bruxelles, 1834. La première de ces trois brochures fut traduite en italien et publiée à

Lugano en 1832. La seconde fut traduite en flamand et publiée à Gand en 1834.

De Potter s'occupa aussi, pendant son séjour à Paris, d'une nouvelle édition de ses deux ouvrages sur les conciles qu'il refondit en un seul et qui, comme nous l'avons déjà dit plus haut, parut à Paris en 1836 et 1837, en huit volumes, sous le titre de *Histoire du christianisme*.

De Potter, qui pendant son établissement à Paris revenait annuellement passer quelques semaines en Belgique, y renoua peu à peu des relations avec ceux de ses amis d'avant 1830 qui étaient restés, comme lui, indépendants du gouvernement nouveau. Il avait noué en même temps quelques liaisons littéraires ou politiques avec des hommes plus jeunes, dont les débuts dataient du règne de Léopold, et qui partageaient plus ou moins ses opinions philosophiques. Il rentra définitivement à Bruxelles vers la fin de 1838. Il ne l'a plus quitté depuis.

A Bruxelles, il continua de s'occuper des affaires publiques, auxquelles il consacra successivement plusieurs publications nouvelles. Il y fit paraître, en 1839, la première édition de ses « *Souvenirs personnels*, » en deux volumes in-8°. Elle fut bientôt suivie d'une seconde, en 1840. Une traduction hollandaise a été faite de cet ouvrage. Elle a paru à Dordrecht en 1839 et 1840. Ce sont, à proprement parler, les *mémoires* de De Potter. Ils seront toujours consultés par ceux qui écriront l'histoire de la révolution belge de 1830. L'intérêt de la forme ajoute d'ailleurs encore à l'intérêt de la matière. Nous croyons que c'est le livre de De Potter dont les écrivains futurs feront le plus d'usage.

Nous ne donnerons pas ici le catalogue des brochures nombreuses que De Potter mit au jour depuis son retour à Bruxelles jusqu'à sa mort. Qu'il suffise de dire qu'il ne laissait passer aucune question importante, agitée dans l'ordre moral ou dans l'ordre politique, sans en dire publiquement son avis, et toujours dans le sens large et loyal qui constituait avant tout sa manière. Nous nous ar-

rêterons cependant sur une partie de ses derniers travaux qui concernent un système philosophique nouveau qu'il a eu certainement l'idée de constituer en école particulière, et dont il s'est principalement occupé à partir de 1843. C'est à ce système que se rapportent exclusivement les publications intitulées : *Études sociales*, Bruxelles, 1843, 2 volumes in-12; *La justice et la sanction religieuse*, Bruxelles, 1846, in-12; *La réalité déterminée par le raisonnement*, Bruxelles, 1848, in-8°; *A. B. C. de la science sociale*, Bruxelles, 1848, in-8°; *Catéchisme social*, Bruxelles, 1850, in-18; *Catéchisme rationnel*, Bruxelles, 1854, in-8°, et enfin son *Dictionnaire rationnel* qu'il acheva dans l'année de sa mort et qui parut à Bruxelles en un volume grand in-8°, 1859. Nous exposerons les points principaux de ce système philosophique pour achever l'histoire d'un penseur éminent qui a honoré notre pays. Nous terminerons par une appréciation de sa personne et de son caractère, telle que nous permettent de l'essayer, du moins, les longs et intimes rapports qu'il nous a été donné d'avoir avec lui.

Si au-dessus du travail que nous aurons ainsi consacré à sa mémoire, nous saisissons l'occasion que ce travail nous présente d'invoquer, pour les appliquer à la situation actuelle de notre pays, les principes politiques que De Potter a proclamés et fait mettre en pratique pour remédier à nos difficultés intérieures avant 1830, on voudra bien l'expliquer par l'ardent désir que nous avons de contribuer encore, autant qu'il est en nous, à conjurer les crises nouvelles auxquelles la Belgique est peut-être exposée en ce moment.

Le nouveau système philosophique auquel De Potter, dans les dernières années de sa vie, paraissait beaucoup tenir à rattacher son nom, pourrait s'appeler : « *la science sociale déterminée par la raison.* »

Ce système part du principe que « la société doit être l'expression de la raison absolue, l'application de la justice entière, en toutes choses et pour tous. » Mais comme

il est nécessaire, avant que la société devienne cette expression, qu'il soit d'abord reconnu ce que c'est que « la raison absolue » et « la justice entière, » il faut qu'il y ait « une conscience sociale » qui soit aussi « la conscience de chacun » et qui ait pour chacun « une incontestable et inévitable sanction ¹. »

On peut remarquer ici que toutes les philosophies, toutes les religions aussi admettent l'existence d'une « raison absolue » (λογος, verbum, dit Platon, comme saint Jean), et que pour toutes aussi la « justice entière » c'est l'observation ou l'application de cette raison absolue. Mais ce qu'on n'admet pas dans toutes les philosophies et encore moins dans toutes les religions, c'est que la société (c'est la société humaine, ou l'humanité que De Potter entend par ce mot) doive jamais, disons mieux, puisse jamais être l'expression de la raison absolue ou jouir de l'application de la justice entière.

On enseigne encore assez généralement, du moins dans toutes les philosophies *spiritualistes*, que cette raison absolue doit être admise par tous, de la même manière et dans le même sens, et que cette justice entière a « une sanction incontestable et inévitable. »

Mais on diffère beaucoup sur les moyens qu'il y a de faire admettre par tous et de la même manière la raison absolue et d'en faire reconnaître la sanction incontestable et inévitable.

De sorte que la philosophie de De Potter n'aurait d'autre caractère spécial que celui-ci : en premier lieu, la terre peut et même doit devenir ce que saint Augustin appelle la commune de Dieu (civitas Dei) ; le royaume dont parlait le Christ serait de ce monde ; en second lieu, le raisonnement de tous, notons bien, de tous et de chacun, est un moyen suffisant de faire reconnaître et admettre la sanction incontestable et inévitable de la justice.

¹ *Dictionnaire rationnel*. Bruxelles et Leipzig, Auguste Schnée, éditeur, 1859. Page 19.

En un mot, cette philosophie est un spiritualisme qui sera entièrement réalisé un jour sur la terre, et c'est le raisonnement seul qui doit garantir cette réalisation.

Comme spiritualiste, De Potter combat d'abord toutes les espèces de panthéismes. Il combat, en outre, le saint-simonisme, le fouriérisme, le communisme, le socialisme et toutes les sectes analogues, soit religieuses, soit politiques, que nous avons vu susciter ou ressusciter dans ces derniers temps. En sa qualité d'ancien controversiste religieux, il a plus de facilité que tout autre écrivain laïque de reconnaître, dans la plupart de ces sectes, telles ou telles des anciennes hérésies. On peut dire que De Potter est, sous ce rapport, un adversaire de tout matérialisme aussi énergique que le chrétien le plus convaincu.

« Nous attaquons hardiment, ouvertement, dit-il ¹, et sous » toutes ses formes le matérialisme, cette doctrine universelle » aujourd'hui, tant de ceux qui l'avouent que de ceux qui s'en » cachent, de ceux qui en ont la conscience, que de ceux qui » ne s'en rendent pas compte... On conçoit qu'au nombre de » ceux qui le professent les fripons affirment qu'il est le vrai » principe de l'ordre dans la société; la base réelle de l'union » et de la hiérarchie parmi les hommes; la source de la vertu » et du dévouement. Mais il leur faut des sots pour les croire : » il leur faut des sots pour se laisser imposer une loi du » devoir autre que celle de se satisfaire, toujours et en toute » chose, aux dépens de quoi et de qui que ce soit, aussi sou- » vent qu'on est le plus adroit et le plus fort. Encore si cette » loi était obligatoire, c'est-à-dire si en la violant on était sûr » d'encourir une peine plus grande que n'est la jouissance à » laquelle on renonce pour y obéir! Mais le matérialiste, qui » nie toute autre jouissance, sera-t-il dévoué, juste, social » pour le seul plaisir de se rendre malheureux? L'extravagance » est trop palpable. Et cependant la société ne vit que de » sacrifices. Des égoïsmes terrestres sans un lien ultra-vital

¹ *Dictionnaire rationnel*, page 8.

» qui les unisse, qui les associe, sont nécessairement en hosti-
» lité perpétuelle. »

Mais quelle est la formule du spiritualisme de De Potter?
Voici comme il s'en explique ¹ :

« Ce qu'il faut *savoir* avant tout, ce qu'il faut pouvoir prou-
» ver de manière à rendre toute objection absurde, c'est la
» réalité du lien religieux qui fait de notre sort en ce monde
» la conséquence de nos actions en d'autres mondes, et qui
» donne pour conséquence à nos actions de la vie présente
» notre sort dans une vie à venir... Il faut partir nécessaire-
» ment de la vérité suivante irréfragablement établie : *l'âme*
» *est réelle, éternelle.*

» L'âme, entendons-nous bien, non cette entité personnelle
» placée par les métaphysiciens au centre de notre organisme
» pour *l'animer* et le diriger, mais le sentiment de l'être, que
» tous les efforts des intelligences fourvoyées ne parviennent
» pas à faire surgir nécessairement de la matière, du mouve-
» ment, de la force, et sans lequel cependant la force qui lui
» est innée n'aurait jamais conscience d'elle-même comme
» d'une personnalité. C'est cette virtualité de se sentir dans les
» mouvements qui la manifestent à elle-même, que, pour
» abrégé, nous appelons *âme*, et dont nous affirmons la réa-
» lité, l'éternité. »

Nous ne croyons pas que De Potter, pour justifier son affirmation, ait recours à d'autres raisonnements que ceux employés par Platon, par Cicéron, par tous les métaphysiciens chrétiens et en dernier lieu par Descartes. Ces raisonnements divers n'ont pas besoin d'être reproduits ici. Celui de Descartes « Je pense, donc je suis, » est resté le plus court, le plus clair et le plus célèbre. Les philosophes spiritualistes s'y rallient assez généralement ; et quoique De Potter n'y recoure formellement nulle part, c'est très-apparemment le fondement principal de son affirmation ci-dessus.

¹ *Idem*, page 27.

Mais l'âme établie, quelle nature lui donne De Potter?

« L'âme, dit-il ¹, étant le sentiment de l'existence même,
» le *sentir* dans l'éternité, l'immatérialité, l'absolu, la réalité,
» n'est point une force, ou il n'y aurait que de la force; n'est
» pas la pensée, car la pensée n'est possible que là où il y a
» possibilité de modification, c'est-à-dire n'est possible qu'au
» moyen de la matière; n'est pas la vie, qui est de la matière
» momentanément particularisée; n'est point le mouvement,
» le temps : le mouvement n'est quelque chose que pour l'in-
» telligence, où il exprime la succession des idées, en d'autres
» termes : les modifications du *sentir* dans le temps.

» L'âme est donc ce sentir même, mais non modifié,
» immuable; mais hors du temps, dans l'éternité. Entre l'âme
» et l'homme il y a la différence essentielle suivante : l'âme
» est l'individualité, l'unité même, la réalité; l'homme est la
» personnalité, l'unité phénoménale : l'âme est la sensibilité
» pure, absolue, indivisible, par conséquent, éternelle, imma-
» térielle; l'homme a le sentiment de la vie, sentiment relatif
» à l'union d'une âme et d'un organisme, ayant un centre de
» mémoire relatif aussi au contact de l'homme avec ses sem-
» blables, sentiment complexe, par conséquent, et temporel,
» et, dans ce sens, matériel. L'individualité, l'âme demeure;
» la personnalité, la vie sentie, s'évanouit avec le mécanisme
» des organes. »

Ailleurs De Potter dit ² :

« A la mort de l'homme son identité réelle persiste; son
» identité phénoménale, sentiment de son identité réelle,
» s'évanouit, et fait place à une conscience nouvelle, dont les
» conditions sont la conséquence de ses actes passés... »

La nouvelle conscience qui subit ces conséquences ne
les rattache pas à la vie précédente, selon De Potter;
mais si l'âme, l'unité réelle, a su une fois que ce qu'elle

¹ *Dictionnaire rationnel*, page 41.

² *Idem*, page 153.

souffre dans une autre vie ne peut être que la peine du mal qu'elle a fait dans la vie précédente, peu importe qu'elle se rappelle ou non quel mal, et quand elle l'a commis. Il suffit aussi que, dans une vie présente, l'âme soit convaincue qu'en punition du mal quelle y fera, elle souffrira dans une vie ultérieure, pour qu'elle s'arrête devant le mal, à la certitude qu'elle l'expiera plus tard, même sans qu'elle doive se rappeler, alors qu'elle souffrira, pour quelle cause antérieure elle souffre. De Potter conclut que ce qu'il suffit de démontrer, c'est que tout mal sera puni, et que dans chaque vie d'une âme, celle-ci ait conscience qu'elle souffre pour un mal qu'elle a fait, n'importe en quelle vie antérieure; et soit certaine qu'elle souffrira, dans une autre vie future, pour tout mal qu'elle fait, dans une vie présente.

Les âmes d'ailleurs, telles que De Potter les décrit, sont de toute éternité, chacune séparément, sans se rattacher à aucun centre. Il n'y a d'autre premier principe que le bien, et le juste éternel qui ne peut être personnalisé.

On comprend que ce n'est pas ici la place de justifier ou de combattre cette philosophie; nous ne pouvons même exposer en détail les raisonnements employés par De Potter pour l'établir. C'est affaire aux autres philosophes à examiner, dans ses livres mêmes, ce qu'il y a de plausible ou d'erroné dans le système. Pour nous, il nous est quelquefois arrivé de demander à l'auteur s'il y avait bien nécessité de refaire ainsi ce qui était déjà fait. Il existe déjà une philosophie où la justice éternelle est considérée comme l'archétype de l'univers, où l'homme est dit animé d'un principe qui a conscience de cette justice, et qui est capable de comprendre sa responsabilité pour les infractions qu'il y fait, sous une sanction de peines attachées nécessairement à ces infractions. Cette philosophie est la philosophie chrétienne, qui a d'ailleurs l'avantage d'être enseignée et admise par un très-grand nombre, et qu'il serait bien plus facile aux philosophes spiritualistes de chercher à propager encore, que de rem-

placer par du nouveau où l'on n'offre, après tout, qu'à peu près le même principe et les mêmes conséquences. Notre conclusion était que, pour tout philosophe spiritualiste, il valait mieux rester chrétien, pour exercer sa part d'action dans le christianisme et sur le christianisme, (comme l'ont fait tant de grands philosophes, qu'il ne faut pas puérilement être offusqué d'entendre appeler « des saints, ») que de sortir de l'Église pour essayer laborieusement d'aller faire au dehors ce que l'on pourrait bien mieux faire au dedans. Les accessoires de la philosophie chrétienne, ce qui a servi et sert encore, selon les temps, les lieux, les hommes, de véhicule à cette philosophie, n'a pas besoin d'être confondu avec cette philosophie même. Seulement il semble irrationnel de répudier le système pour quelques objections qu'on peut individuellement faire aux formes qu'il revêt, et surtout de rejeter les formes, sans réfléchir qu'aux yeux de beaucoup, le rejet des formes doit passer pour le rejet du fond en même temps. S'il nous arrivait alors, le catéchisme à la main, d'alléguer à De Potter qu'un chrétien catholique aboutissait aux mêmes résultats que lui, et par des voies qui, à tout bien considérer, n'étaient pas fort différentes des siennes, nous ne prétendons pas ici qu'il en fût ébranlé, mais nous nous satisfaisions du moins de prouver que, sans inconséquence, lui et les catholiques ses amis (et il n'en manquait pas) n'avaient au fond qu'une même règle de conduite dans les choses nécessaires.

Son esprit de tolérance et la pratique qu'il a toujours prêchée et observée de cette vertu rendaient faciles toutes les espèces de controverses avec De Potter. On a vu combien il était tenace dans ses idées politiques. Il devait naturellement être dans les mêmes dispositions quant à ses idées philosophiques. La conviction doit donner la même opiniâtreté que la foi; l'essentiel est que le convaincu, comme le croyant, aient la même patience d'attendre que les autres arrivent peu à peu à leur conviction et à leur foi. De Potter professait cette patience. Il

attendait de l'excès du mal social actuel, qu'il prétendait voir croître chaque jour, l'accession de tout le monde à son système qui devait être la panacée universelle. Il n'est d'ailleurs point de philosophe, ni point de sectateur religieux qui dise autrement.

Ces traits généraux de l'esprit et du caractère de De Potter doivent faire admettre aisément que son commerce n'était pas désagréable. Il était d'ailleurs vif, gai, parfois jovial. Il avait bien son espèce particulière d'égoïsme dans lequel il ne fallait pas trop le déranger; mais il était spontanément serviable envers tous ceux pour lesquels il avait de l'estime ou de l'affection. C'était, avant tout, l'homme de la règle; et, sous ce rapport, comme sous celui de sa grande assiduité au travail, il avait, dans la vie du monde, beaucoup des qualités et des habitudes du cénobite. Son spiritualisme toutefois ne le portait pas à mépriser, ni même à négliger les jouissances sensuelles. Seulement, chez lui la règle y présidait encore, comme en toute autre chose. Il avait un système réglant les fonctions de sa vie organique, comme un système réglant sa conduite morale. Il ne déviait pas plus aisément de l'un que de l'autre. Quoique sa constitution ne fût pas très-robuste, il était parvenu à la tenir en équilibre par l'ordre même qu'il observait dans son double régime physique et moral. Il s'adonnait beaucoup aux exercices gymnastiques. Tout Bruxelles l'a connu spécialement comme un excellent nageur et comme un patineur élégant. Son régime de vie bien raisonné a contribué pour beaucoup sans doute à lui faire parcourir une longue carrière; car nous avons dit, au commencement de cette notice, que l'état de sa santé, dans sa jeunesse, l'avait engagé à quitter son pays natal, pendant plusieurs années, pour aller vivre en Italie.

Louis De Potter est mort à Bruges, sa ville natale, le 22 juillet 1859. Il y avait été ramené de Blankenberghe où il prenait les bains de mer, comme il en avait l'habitude, chaque année, à cette saison. C'est à Blankenberghe

que l'avait saisi la maladie à laquelle il a succombé et qui n'a pas été longue. Son corps fut transporté de Bruges à Bruxelles où le peuple lui fit de modestes obsèques, d'après un de ces modes nouveaux établis depuis quelque temps par des sociétés particulières pour l'inhumation de leurs affiliés. De Potter avait désiré et réglé d'avance ce genre d'obsèques.

Il était conforme à la vie et aux opinions de De Potter que son enterrement eût lieu dans une forme simple et sans les rites de la religion. Cette dernière circonstance explique et justifie l'absence d'une très-grande catégorie de ses concitoyens lors des derniers devoirs qu'on lui a rendus. Mais ceux de ses amis que l'on a vus en petit nombre suivre sa bière jusqu'au cimetière des protestants à Saint-Josse-ten-Noode où elle a été déposée, ont sans doute eu lieu de s'étonner de l'absence de tant d'hommes officiels et autres que d'anciens souvenirs d'amitié, de lutte, de tribulations, de fonctions communes, auraient dû réunir autour de la tombe du doyen du gouvernement provisoire de 1830.

Outre les nombreux écrits qu'il a publiés, De Potter a laissé quelques ouvrages inédits préparés pour l'impression et que sa famille fera sans doute paraître plus tard. Il les a intitulés : *Les Rognures* ; *Examen critique du catholicisme*, 2^e édition ; *Le système catholique* ; *Souvenirs intimes* (1786-1858). Ce dernier ouvrage complètera sans doute les renseignements sur la personne et la vie de l'auteur que l'on a cherchés avec intérêt jusqu'ici dans sa « Correspondance » publiée après son procès en 1830 et dans ses « Souvenirs personnels. » Nous avons déjà fait remarquer que les mémoires de De Potter seront toujours indispensables à ceux qui s'occuperont de l'histoire de la Belgique pendant l'existence du royaume des Pays-Bas et les vingt-cinq années qui ont suivi la dissolution de ce royaume. La carrière de De Potter fournira en outre, pendant longtemps, des instructions et des exemples applicables aux diverses circonstances où pourra se trouver

encore notre pays. Pour justifier cette remarque, nous sommes dès aujourd'hui dans une position où les idées et les actes de De Potter peuvent nous indiquer la ligne de conduite qu'il serait le plus prudent de suivre.

On a vu qu'à la chute du premier empire français, De Potter avait été sinon le premier, du moins un des premiers écrivains belges qui eussent apprécié ce régime sans l'engouement qu'il avait fait naître assez généralement chez nos compatriotes d'éducation française. Plus tard, et dans toute sa carrière d'écrivain de l'opposition, sous le gouvernement hollandais, sa plume s'est toujours dirigée dans le sens de l'amélioration de nos institutions politiques d'alors, par des moyens exclusivement nationaux et dans un but exclusivement national aussi. Nulle part dans ses écrits et dans sa correspondance, à cette époque, on ne découvre la moindre trace de l'idée, choyée cependant par un assez bon nombre de publicistes belges et d'hommes politiques d'alors, que la meilleure manière de nous débarrasser du joug hollandais était de réunir la Belgique à la France. En dernier lieu, l'opinion qu'il exprimait sur les conditions d'existence d'une Belgique indépendante, opinion que nous avons rapportée quelques pages plus haut, ne laisse aucun doute sur le désir qu'il avait de voir son pays natal continuer de vivre de sa propre vie, et sur la conviction que cette existence lui serait un jour irrévocablement garantie. Laissons ici de côté les conditions auxquelles il rattachait cette opinion, ou plutôt interprétons-les naturellement. Selon De Potter, l'indépendance assurée de la Belgique ne devait dépendre que de la restitution au peuple belge, mais à tout le peuple belge, de la plénitude de sa liberté et de ses droits. On conçoit que cette formule conduit bien à la préférence à donner au pur gouvernement républicain, pour lequel les sympathies de De Potter étaient d'ailleurs bien connues depuis 1830; cette formule n'exclut pas nécessairement, toutefois, les autres espèces de gouvernement qui sauraient supporter l'exercice des droits politiques par tout le peuple.

Quoi qu'il en soit, l'opinion de De Potter était bien certainement contraire à la réunion (on dit aujourd'hui l'annexion) de la Belgique à la France. C'est donc sans aucune défiance de ce côté, que les Belges de la même opinion peuvent consulter les idées que De Potter avait sur le moyen le plus efficace à conserver notre indépendance nationale. Puisqu'il avait, à ce point de vue, pleine confiance au sentiment de tous, et à ce sentiment-là seul, il faut tirer la conséquence que, dans toute crise politique qui viendrait à menacer notre indépendance nationale, c'est l'action de tous qu'il s'agit de bander contre le danger. Si des divisions d'opinions, des divisions d'intérêts, ou même seulement des divisions de préjugés existent sur d'autres points, c'est l'*union*, comme la définissait et l'organisait De Potter avant 1830, qui ramènera du moins une unité de volonté vers le point où convergent ensemble catholiques et libéraux, grands et petits, Wallons et Flamands.

L'*union*, on le sait, dans le système de De Potter, ne consistait pas à faire abandonner leurs visées ni leurs prétentions respectives aux partis divisés sur les questions générales de théorie soit en politique, soit en philosophie; ou sur les questions d'intérêts à l'intérieur du pays; ou sur toutes autres questions analogues : seulement il conseillait d'ajourner celles de ces visées ou de ces prétentions qui momentanément n'auraient pas été compatibles avec une action commune vers un autre but qu'il était plus urgent d'atteindre, dans un intérêt reconnu commun aussi. Comme ce philosophe connaissait d'ailleurs assez le cœur humain, pour savoir que dans tous les partis et dans toutes les opinions, il y a toujours une catégorie nombreuse d'individus auxquels le drapeau qu'ils affectent de suivre ne laisse jamais oublier leur égoïsme, il avait imaginé de les faire reconnaître au milieu de la masse, à ce seul signe qu'ils s'abstinssent d'adhérer à l'*union*. Il leur avait, de son temps, donné une qualification particulière, puis avait appelé sur eux « l'anathème de l'impopularité » avec toutes ses suites. »

Dans ce système de De Potter, que faudrait-il faire, si on l'appliquait à nos présentes circonstances, pour unir toute la nation contre tout danger qui menacerait l'indépendance nationale et pour se mettre en garde contre ceux que des arrière-pensées pourraient faire opérer clandestinement en sens inverse? Proclamer l'ancien *unionisme* d'avant 1830, en le tournant aujourd'hui contre toute menace d'attentat à notre indépendance, comme on l'avait tourné alors contre les attentats du gouvernement du roi Guillaume I^{er} à la liberté commune des Belges de toutes les catégories. Séparer de la masse militante en ce sens, et tenir d'abord en observation tout homme qui s'abstiendrait, et à plus forte raison tout homme qui regimberait. Réserver à l'égard de ceux-ci, dès que les circonstances deviendraient plus difficiles, toutes les précautions que les lois justifient, en leur laissant encourir, en outre, toutes les suites de l'impopularité compatibles avec l'ordre ordinaire.

Il y a peut-être à prévoir aujourd'hui une difficulté d'exécution qui n'existait pas en 1830. Alors les questions relatives à l'exercice des droits politiques ne séparaient encore nulle part, autour de nous, les classes laborieuses des classes riches et des classes intelligentes. Il en est autrement aujourd'hui. Rallier par l'*unionisme* la nation officielle tant des catholiques que des libéraux, tant des provinces wallonnes que des provinces flamandes, ce ne serait pas, comme en 1830, une garantie que le peuple proprement dit suivra le drapeau. Ceux qui voudraient attenter à notre nationalité ont actuellement des moyens spéciaux d'intéresser les masses à la promesse de modifications politiques qui détourneraient momentanément celles-ci du point de vue de l'indépendance. L'*unionisme* n'offrirait donc pas aujourd'hui toutes les garanties qu'il a offertes en 1830, à moins qu'on n'y rattachât le programme sinon d'appeler sur-le-champ les masses à l'exercice des droits politiques, du moins de préparer promptement leur admission à cet exercice, de

manière à leur donner la certitude qu'elles l'obtiendront dans un avenir prochain. En attendant leur accès au scrutin électoral, l'usage fréquent et général du droit qu'ont tous les Belges, sans distinction, de s'assembler pour délibérer sur leurs intérêts et manifester leurs opinions, pourrait être employé de manière à attacher le peuple aux questions graves qui s'agitent, et à le détourner de l'idée d'une solution de nos crises futures dans un sens différent de ce que comporte chez nous le véritable intérêt de tous.

Nous savons que l'intervention populaire dans la discussion des affaires du pays, même aux simples conditions où les Anglais l'admettent depuis longtemps sans danger, et avec un avantage si incontestable pour toute la nation, est encore sujette, en Belgique, à beaucoup d'objections, surtout de la part des classes qui ont le monopole actuel des droits politiques. Il serait déplacé d'entamer ici une longue discussion à ce sujet ; nous ne ferons qu'une simple observation : les révolutions de 1848 nous paraissent avoir été l'explosion du sentiment que les masses ont de leurs droits vis-à-vis des censitaires qui exercent seuls le gouvernement, et profitent principalement des bénéfices de cet exercice. Partout où ce sentiment a été réprimé, il existe toujours à l'état latent, susceptible d'être exploité par l'habileté politique. Où ce sentiment a persisté et a eu le dessus, il constitue pour les autres pays un exemple permanent de la possibilité de le faire triompher partout ; ce qui aide considérablement à l'exploitation dont nous venons de parler. Il faut déjouer d'avance toute exploitation de ce genre en Belgique ; il n'y a pas d'autre moyen de prévenir ce qu'on a vu tenter et réussir ailleurs dans des conditions qu'il ne serait peut-être pas difficile de préparer et de faire exister chez nous. A ce point de vue, si le danger devient pressant, qu'importe que le remède soit héroïque ?

C'est en invoquant le nom de celui dont le peuple du

moins a gardé la mémoire, en Belgique, que l'on pourrait le mieux rallier le peuple au mouvement des autres classes unies pour sauver l'indépendance nationale menacée. Le nom d'un mort ne peut plus être un épouvantail; il peut devenir un symbole.

L. JOTTRAND.



DE LA RÉFORME

DES

ASILES D'ALIÉNÉS.

Nous aimerions voir l'expérience reproduire intégralement le système belge de traiter la folie.

Quarterly-Review, 1857.

Il existe en ce moment parmi les médecins aliénistes une très-grande différence d'opinion relativement à deux points essentiels de la psychiatrie ; ces points consistent à connaître les conditions les plus favorables dans lesquelles il faut placer l'aliéné pour pouvoir le guérir, et à savoir comment, dans l'avenir, la bienfaisance publique pourvoira au traitement des aliénés, s'il faut nécessairement les enfermer tous dans des locaux préparés à grands frais et toujours insuffisants.

Il y a là une question de réforme d'autant plus importante qu'elle exige, à divers points de vue, une rénovation complète de nos idées sur le traitement de la folie. En effet, jusqu'ici, on doit le confesser, nous avons eu la barbarie de punir les aliénés comme des coupables, de les exclure de la société, de les assimiler dans nos lois à des animaux féroces et malfaisants, et, en définitive, de les abandonner à leur sort. Que faire pour amener une

révolution dans nos sentiments ? Seule, la civilisation des mœurs pourra un jour apporter remède à un déni de justice patent depuis des siècles ; il est donc à espérer que notre aveuglement cessera d'une manière ou d'une autre sur ce point de l'histoire morale de l'humanité.

Ce n'est pas tout que d'améliorer des locaux, de veiller à l'hygiène et de rendre le sort des aliénés plus supportable, il faut guérir le plus vite possible les curables, comme le veut le père de la médecine, et ne pas faire souffrir inutilement les incurables.

Malheureusement, de l'état actuel des choses procèdent de grandes difficultés qui vont en s'accumulant tous les jours, car, en même temps que l'accroissement d'une population misérable et ignorante multiplie les maladies mentales, il arrive que partout des capitaux considérables sont employés et immobilisés dans la spéculation publique ou privée ayant pour objet d'héberger et de garder les aliénés.

Faudra-t-il attendre que l'excès de misère et notre incurie viennent enfin ouvrir les yeux du public ?

Depuis plus de cinquante ans, les pays les plus avancés, en ce qu'on pourrait appeler une civilisation plastique (celle qui a la puissance de former et de fabriquer, avant-courrière d'une autre civilisation qui s'appliquera probablement à développer la science de l'humanité), ont créé en Europe et en Amérique des asiles très-vastes, et quelquefois si gigantesques que l'imagination s'effraye lorsqu'on les contemple. — « Quelle terrible maladie ! Quelle puissance de répression ne faut-il pas employer pour nous protéger ! Que de malheureux ces constructions monstrueuses ne doivent-elles pas contenir ! » Telles sont les paroles qui nous échappent involontairement à cette vue.

Le degré de puissance industrielle auquel nous sommes arrivés nous permet, à la vérité, de cacher des malades ; mais il y a loin encore de là à la faculté de prévenir le mal et de le guérir. Si la société cherchait sincèrement de nos jours à diriger l'éducation publique vers son but

humanitaire, il est incontestable que la folie sévirait beaucoup moins. Il ne nous appartient pas de discuter ici ce qui arrête le pouvoir social, mais considérant le mal qu'il laisse faire, nous dirons qu'en recourant à de simples palliatifs pour rendre l'effet de son abandon moins pernicieux, il nous prépare des difficultés que la science prévoit sans posséder les moyens de les combattre avec succès.

Aujourd'hui on veut construire des asiles partout; l'architecture semble nous tenir lieu de panacée; chaque province en Belgique, chaque comté en Angleterre, chaque département en France, devrait, dit-on, posséder cette preuve de notre sollicitude. Des médecins en réputation et des administrateurs haut placés recommandent cette mesure. Cela se conçoit. Habités à des fonctions magistrales, ces hommes, fort honorables, ne trouvent rien de plus efficace pour parer à toute éventualité, et leur horizon ne paraît pas dépasser l'idée de posséder de grands asiles pour y étreindre la folie. Mais, comme nous avons déjà des hospices pour toutes les infirmités corporelles, et qu'on ne pourrait cloître tous les hommes dont l'esprit est plus ou moins malade, sans que l'encombrement compromît à la fois la santé publique et les moyens de secours, la question de la réforme des asiles s'est mise d'elle-même à l'ordre du jour et attend une solution satisfaisante.

Depuis plus de trente ans, deux médecins renommés, MM. Esquirol et Moreau (de Tours), convaincus de la nécessité de continuer la réforme commencée, proposèrent, à diverses époques, des mesures dont ils avaient compris la possibilité d'exécution en examinant ce qui se passe dans un village belge, dans une localité perdue pour ainsi dire au milieu des steppes campinoises de la province d'Anvers. Depuis lors, l'organisation de cette colonie toute spéciale ayant été étudiée de plus près, on a prétendu qu'en imitant les paysans de Gheel, on arriverait à des résultats inespérés, à celui d'accélérer les guérisons et d'en augmenter le nombre, à ceux de diminuer les

dépenses, d'enlever à la folie l'espèce de dégoût ou de réprobation qu'elle excite le plus souvent, et d'obtenir une double action de bienfaisance et de moralisation mutuelle entre les malades et ceux qui les soignent.

Si tout cela est possible, pourquoi hésite-t-on encore à former dans tous les pays de pareilles institutions ?

A ce sujet nous dirons franchement notre pensée.

D'abord il est des établissements, tenus par des hommes de haut savoir et de haute probité, qui, vu le petit nombre de malades qu'ils admettent, peuvent être considérés comme ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre ; la science la plus consommée, les soins les plus assidus, des maisons de ville et de campagne, une domesticité convenable et suffisante, et, par-dessus tout, la vie de famille, voilà ce que les directeurs peuvent donner en échange d'honoraires en rapport avec leur réputation et la fortune de leurs clients. Naturellement ces hommes distingués, accomplissant leurs devoirs envers l'humanité, n'ont aucune raison pour renoncer à leur système. D'autres médecins, également recommandables par leur science et leur zèle, placés à la tête de vastes établissements publics ou privés, lesquels sont bien tenus et administrés honorablement, défendent, très-naturellement aussi, leur foyer domestique, l'asile qui est, en quelque sorte, leur patrimoine, puisque le plus souvent il leur a été transmis par leur père. Puis il serait impossible d'exiger que tous les hommes fussent également appelés ou disposés au dévouement, au sacrifice, à l'abnégation personnelle. Enfin arrive, sous les auspices ou à l'ombre des hommes consciencieux dont nous venons de parler, la masse des spéculateurs, des trafiquants de la folie, qui, dans les pays où il y a des lois protectrices des aliénés, ne font que strictement ce qu'il faut pour échapper au blâme, mais qui, partout ailleurs, dans certaines occasions favorables, ne cherchent qu'à retenir captifs des malheureux dont les parents dénaturés désirent se débarrasser pour des motifs honteux.

Certes dans cet abandon et ce mépris des aliénés, il y a des nuances et des gradations à reconnaître ; l'aliéné n'est plus battu ni injurié, on lui donne tout ce qui est indispensable, et quelquefois on éblouit les passants par le bruit de la musique, des airs de danse, des fêtes, des régals. Qu'on aille au fond des choses sans se laisser prendre aux apparences, et l'on y trouvera très-souvent l'esprit de concurrence, le désir de rendre l'aspect d'une prison moins désagréable. Quant au but de guérir, il n'y est pour rien, sinon pour peu de chose. En présence de maux aussi invétérés, en présence des abus qui les maintiennent, on comprend que la réforme peut encore se faire attendre ; mais aussi, on est certain que si l'on sonde le mal, la victoire finira par appartenir à cette réforme. Le mal est tellement affreux qu'il suffit d'une volonté ferme pour le dévoiler aux yeux de tous.

Il y a donc deux obstacles principaux à renverser : les intérêts particuliers coalisés contre le bien public, et l'indifférence générale de l'opinion pour une maladie qui attaque bien des hommes distingués dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, les hommes dont la sensibilité est trop développée, et ceux qui ont apporté le fatal principe en naissant. Ne méritent-ils donc pas toute notre pitié ? et d'ailleurs, qui sait ? nous sommes peut-être nous-mêmes menacés d'être un jour l'objet de soins semblables.

C'est au milieu de ces circonstances que des opinions opposées se sont donc formées sur un principe médico-psychiatrique ; les uns voudraient réformer les asiles publics en les transformant en colonies à air libre, ou les modifier de manière à réunir les avantages d'un asile à ceux d'une colonie, tandis que les autres pensent pouvoir s'en tenir à des améliorations purement locales. Ce dernier système, celui qui est en vogue, consiste à enfermer le malade et, suivant le cas, à le déposer dans une cellule grillée ou dans l'une des sections : il est bien rare et bien exceptionnel qu'on le laisse sortir sous la sur-

veillance d'un gardien. Cette méthode, soi-disant curative, est basée sur la contrainte matérielle et morale, et des hommes très-estimés la conseillent encore ; on force un aliéné de vivre dans un monde spécial, assez semblable à celui des couvents ; aussi ces asiles, dans les pays catholiques, sont-ils le plus souvent dirigés par des corporations religieuses qui en ont obtenu l'entreprise. Or, dans ce système, l'idée mercantile, fût-elle placée au second plan, doit néanmoins être satisfaite, et dès lors l'accumulation des malades est un obstacle à un bon traitement ; mais, malheureusement, le mépris de la science et l'intérêt personnel conduisent insensiblement à un résultat plus funeste. Comment espérer qu'un médecin à qui l'on refuse les moyens pécuniaires ou le temps nécessaire à de profondes études, soutienne une lutte inégale ? D'ailleurs, des administrateurs, des gouverneurs de provinces et même des ministres sont quelquefois persuadés qu'on ne doit rien attendre de la médecine psychiatrique. Parmi tous ces hommes puissants, ceux qui appartiennent ou sont dévoués au clergé pensent que la médication morale n'est qu'une dépendance du culte : dans ce cas, l'habit religieux doit être naturellement le meilleur remède. Enfin, généralement on considère comme une bonne affaire d'obtenir d'un médecin quelconque qu'il soigne des centaines d'aliénés pour peu de chose ; on veut un prête-nom à bon marché. Il est évident que dans ce système, sauf les exceptions dont nous avons parlé, les asiles sont très-bien fournis et les guérisons très-rares.

Le système de la réforme se propose au contraire un traitement médical complet, c'est-à-dire qu'il embrasse tous les moyens moraux et physiques qui s'adressent à notre double nature. Son but unique est le renvoi du malade dans sa famille pour cause de guérison. Ce but exige d'abord le dévouement d'un médecin capable, car celui-ci ne considérera jamais ses malades comme des incurables qu'on peut abandonner à la nature ; il étudiera et combattra dans leur intérêt jusqu'au dernier moment ; rien

ne lui est indifférent ; aussi toutes les circonstances ordinaires aux asiles sont-elles changées. Pour éviter une multitude de complications et de causes d'aggravation, on veut de l'espace au grand air, on permet à chaque malade l'usage d'une sorte de liberté personnelle, et pour cela il est placé au milieu d'une société spéciale, créée pour lui ; les soins des domestiques sont remplacés par ceux d'une famille qui a mission de rendre inoffensif un homme sinon furieux, toutefois privé de la conscience de ses actes. C'est, pour ainsi dire, par un tour de force moral, aux yeux de ceux qui ne croient qu'à la matière, que ce système commence une médication de l'homme *frappé par en haut*, comme le disait lord Byson. Oser dire, au risque de sa vie, à un insensé : « *Sois libre et comprends le sentiment qui m'anime !* » n'est-ce pas ressembler à Alexandre de Macédoine lorsqu'il accepta le breuvage de son médecin Philippe avant de lui faire connaître ce dont on l'accusait ? Eh bien, les malheureux aliénés ne sont, dans l'immense majorité des cas, pas plus coupables de mauvaises intentions que le médecin d'Arcanie, et nos *Alexandres* en Belgique sont de pauvres paysans !

S'il a pour effet de guérir, peu importe comment se nomme le système ; d'ailleurs il doit pouvoir s'accommoder à des pays ayant un autre climat et d'autres mœurs ; mais, comme il se pratique à la campagne et sous l'influence de la liberté, il a été désigné par le nom de traitement à *air libre*. Il peut être mis en usage par une ou plusieurs familles à la fois, par un village, par une colonie : cela ne change nullement son caractère spécial. Tout doit s'obtenir par la douceur et non par intimidation ou violence, rien ne doit opprimer l'individualité du malade : ce ressort de la vie intellectuelle étant brisé, entraînerait la perte de l'être humain. Il faut enfin les conditions morales et physiques que demande la science. Personne n'ignore que les efforts de l'homme de l'art doivent être immenses pour vaincre le mal : pourquoi donc augmenter les difficultés ? Que de travail pour trouver

l'origine et le siège du désordre, en prévoir les phases et déterminer la médication ! que de temps et de patience employés dans ces examens du malade, mais aussi quelle satisfaction quand on obtient un heureux résultat !

Si par hasard on nous demandait où ce système est complètement adopté, nous serions forcé de dire que la colonie gheeloise approche de cet idéal sans toutefois l'atteindre encore, mais qu'il est à espérer qu'avec le concours de son médecin en chef actuel, les améliorations commencées il y a plus de dix ans seront poursuivies avec succès. Déjà le docteur Bulckens a donné des preuves de savoir et de dévouement : qu'il continue sa tâche et il aura bien mérité du pays ! Enfin il nous paraît que la question de la réforme est tellement urgente, que l'opinion publique doit être aussi consultée à ce sujet. *Res sua agitur* : le problème a son côté pratique, et l'on peut juger, par exemple, quel système est le plus simple, le moins douloureux, et quel est celui qui guérit le plus vite.

Dans les éclaircissements que ce travail offrira nous mettrons toute l'impartialité possible ; quoiqu'il soit publié en faveur de la réforme, et doive le jour à une polémique qui nous est faite en Allemagne et en Angleterre, nous n'avons été mû que par l'intérêt seul de la vérité.

I

D'après ce qui a été dit plus haut, il est aisé de prévoir que les médecins partisans de la contrainte, soutiendront qu'une maison dans laquelle la vie est soumise à une règle, à une discipline de tous les instants, devient en quelque sorte un instrument de guérison, et ils s'empres-
seront d'ajouter que, suivant le célèbre Esquirol, c'est l'agent thérapeutique le plus puissant entre les mains d'un médecin habile. Il serait facile de réfuter cette assertion

dans ce qu'elle a d'absolu et de général, mais il suffit de dire qu'elle procède moins d'une théorie scientifique que de l'idée de perfection qu'on est habitué d'attacher à la vie conventuelle et religieuse ; les prêtres séculiers non astreints à cette vie, sont à ce point de vue des *irréguliers*. Donc, pour bien des gens, la vie monastique conduit à la perfection ; ils pensent dès lors que les passions, sources uniques de la folie suivant eux, seront plus facilement combattues dans des espèces de cloîtres.

Il est vrai que, pour certaines existences, cette règle peut avoir des effets très-marqués ; mais on oublie aussi ce que doivent produire sur un malade et son enlèvement du milieu de sa famille, et la reclusion. Il n'y aurait rien d'étonnant, toutefois, qu'un médecin habile en thérapeutique mentale, comme l'entend Esquirol, sût profiter de cette commotion morale pour instituer le traitement rationnel auquel le plus souvent le malade ou sa famille s'étaient refusés. Mais ce n'est pas à cela que songent, pour les besoins de leur cause, les avocats de la contrainte. S'attachant à la lettre de l'aphorisme en question, ils prétendent que les murailles mêmes d'une maison de santé peuvent avoir une action thérapeutique mystérieuse, et ils vont jusqu'à dire, comme on l'a fait dernièrement encore au sujet d'un concours d'architecture pour le plan d'un asile près de Madrid ¹, que les méthodes curatives sont intimement liées aux dispositions architecturales, à tel point qu'on parviendrait plus sûrement à construire un bon manicomme en étudiant les premières qu'en perfectionnant les secondes. Mais c'est vouloir que les distributions matérielles de l'asile aient quelque rapport secret avec les maladies de l'esprit ; c'est passer de l'organologie phrénologique à une absurdité plus grande encore, par l'application de cette classification aux divisions et subdivisions de quartiers de fous ; ainsi il y aurait les malades des sections intellectuelles, ceux des protubérances senti-

¹ *Des asiles d'aliénés en Espagne*, Paris, 1850.

mentales, ceux des bosses instinctives, etc. De là procède le sophisme, qu'un classement peut aider au traitement de la folie. Il n'en est rien : ce classement sert tout au plus à rendre la vie possible entre détenus, et voilà tout ; l'aliéniste digne de ce nom ne compte que bien rarement, comme moyen thérapeutique, sur l'ennui et la douleur de vivre toujours entre quatre murs.

Des milliers de plans ont été produits pour réaliser cette bienheureuse classification dont les conservateurs vantent tant les effets : tous les asiles de l'Europe ont été parcourus et étudiés par une foule d'aliénistes voyageant pour en chercher la trace et en comprendre le sens thérapeutique au milieu de toutes les combinaisons possibles de droites et de courbes : peine perdue ! ce rapport de la brique et de la pensée n'a pu être trouvé.

La psychiatrie n'attend que bien peu de chose d'un classement quelconque. L'administration a raison de diviser ses pensionnaires en payants et indigents, en turbulents, demi-turbulents, idiots et malpropres, mais cela n'a rien de commun avec la thérapeutique ; et d'ailleurs la douleur psychique n'a point de colonnes réservées dans des registres administratifs, le médecin seul peut en apprécier la source, la valeur et le remède. Au point de vue de l'ordre des asiles, pourvu qu'un médecin parcoure deux fois par jour des salles ou des préaux où sont enfermés deux à trois cents malheureux, on appelle cela avoir tout fait pour obtenir la guérison et le bonheur de ces tristes prisonniers.

Le moment approche où de pareilles hypocrisies seront abandonnées ; on finira par comprendre qu'un certain isolement ne doit pas être confondu avec l'emprisonnement. Certes il faut isoler le malade des circonstances qui ont amené ou vu naître la folie, mais il est parfaitement clair que cet avantage est obtenu aussi facilement si on déplace le malade que si on l'enferme. Dans le système à air libre, le malade prend plus facilement le change sur les raisons qui l'ont momentanément séparé de ses parents,

il accepte les prétextes qu'on invente à ce sujet et le chef de la famille où il sera placé le traitant bien, l'effet salutaire de l'isolement est obtenu sans violence et surtout sans risque d'exalter un esprit qui a besoin de repos.

Les partisans de la contrainte ont essayé à diverses reprises de faire croire que la liberté personnelle est nuisible aux aliénés, en même temps que fatale à ceux qui les entourent ; selon eux, les conditions qui la permettent entraînent à trop de périls et à trop d'abus, et il est à souhaiter que l'unique colonie qui en donne l'exemple disparaisse le plus tôt possible.

Heureusement ces insinuations ne sont nullement fondées, et la raison en est facile à découvrir, car la plus petite des causes que l'on considère comme malfaisante, ayant pu agir pendant *plusieurs siècles*, aurait détruit de fond en comble l'établissement de Gheel que nous trouvons au contraire très-florissant. Le système est bon, et ce qui le prouve, c'est que malgré des défauts inhérents à une colonie fondée par la commisération spontanée de paysans, lesquels plus tard, à cause de leur ignorance, furent eux-mêmes l'objet de spéculations de tout genre, cette méthode de recevoir chez soi des malades pour une somme modique a été avantageuse à toutes les parties contractantes. Gheel enfin a même su résister à certaines *améliorations* qui ont fait diminuer le nombre de ses pensionnaires. De 4,000 aliénés, le chiffre est aujourd'hui descendu à 750, à la suite du règlement qui lui fut imposé par l'État ; la colonie perdit les aliénés qu'on supposait pouvoir être suicides, homicides ou dangereux à différents titres. Toutes ces catégories furent envoyées dans des asiles fermés tenus par des religieux, et nous pouvons dire que ce transfert n'eut lieu qu'au grand chagrin et au grand détriment des malades.

Il est un côté de l'esprit humain que l'on ne doit point perdre de vue lorsqu'on s'occupe des maladies mentales dans le dessein de les guérir : c'est celui de son *activité*, qui exige à la fois la diversion des pensées loin de toute

excitation morbide et le mouvement musculaire. Si une cause quelconque de folie prolonge son action, les conditions organiques du cerveau peuvent altérer plus profondément les fonctions de celui-ci et produire leur affaiblissement. Or, les partisans de la réforme prétendent qu'à ce point de vue l'isolement du monde actif est nuisible, et les exemples sont faciles à trouver dans les préaux des asiles. L'excitation que fournit la vie des champs est par sa nature fort modérée ; elle sera sinon tempérante, au moins sans effet nuisible sur l'exaltation maniaque, et suffisamment excitante cependant pour entretenir sans fatigue le jeu de toutes les facultés. L'encellulement d'un agité augmente presque toujours la maladie ; toute diversion est empêchée ; le médecin entreprend une espèce de lutte avec son prisonnier, et, dans les constructions les plus à la mode, il s'est réservé une galerie d'où il peut tout observer sans danger. Contenu par une camisole de force ou attaché soit à quelque banc, soit dans son lit, le malade qui a besoin de se mouvoir pour apaiser son mal est soumis, par cette immobilité forcée, à la plus atroce des tortures ; enfin, enfermé avec ses pairs, le contact de la folie (nous le prouverons) ajoute de nouvelles angoisses à sa position déjà si malheureuse. Dans tous ces cas les aliénés ne peuvent que perdre rapidement le temps favorable à la guérison et tomber dans une chronicité irremédiable. Voilà, d'après notre manière de voir, l'une des causes les plus actives de l'encombrement des asiles : la civilisation qu'on a tant attaquée, n'y est certes pour rien.

Jusqu'ici nous avons exposé les arguments extrêmes des deux partis ; actuellement il faut produire l'opinion d'hommes qui peuvent être considérés comme des *éclectiques* en psychiatrie. Ceux-ci posent en principe que l'application d'un système quelconque dépend de la nature de chacune des maladies ; ainsi, ils disent qu'il faut bien se résoudre à contraindre *mécaniquement* des furieux, des mélancoliques à sentiments perversis, des idiots à tendances criminelles ou honteuses, etc., etc. ;

d'un autre côté, s'ils admettent l'encellulement, ils ne le permettent que pour un temps fort court ; enfin ils conviennent que la contrainte, soit mécanique, soit morale, avilit toujours le malade même à ses propres yeux et qu'il faut rarement y recourir. L'espace nous manque pour examiner une à une toutes ces propositions, le lecteur les appréciera en se rappelant toutefois que, dans les champs, la folie est sans réactions internes ou externes, et que l'affection véritable d'un bon nourricier fait appel à nos meilleurs sentiments.

C'est probablement à la répugnance des moyens violents que nous devons le système anglais de la *non-contrainte* qui exclut aussi toute espèce de brutalités, de violences, de liens, de camisoles de force, de fauteuils giratoires ou d'autres engins de tortures. Tout cela est remplacé par de bons soins, une grande surveillance, et enfin, comme dernière raison, par l'encellulement dans une chambre matelassée et privée de lumière.

L'application de ce système est toujours un peu difficile dans un asile clôturé ; on peut dire cependant qu'il a réussi à Hanwell, asile anglais contenant mille reclus, puis dans d'autres localités encore ; enfin le même système a été adopté à Meerenberg, près de Haarlem, en Hollande, où il est mis en pratique avec avantage. La non-contrainte n'est possible que sous une direction des plus paternelles ; toutefois, dans un asile, la famille est trop grande, ses membres sont trop inoccupés ; il faut bien, dans une telle direction, compter avec le nombre et passer sur beaucoup d'inconvénients. Cette méthode exige naturellement, de la part des servants et des surveillants, une intelligence peu commune des caractères de la folie et des actions qui s'y rapportent ; ils doivent avoir une très-grande prudence pour prévoir et pour éloigner des catastrophes imminentes à chaque instant. Certains d'entre eux ont expié leur témérité ou leur négligence au milieu d'aliénés retenus malgré leurs réclamations et quelquefois atteints de perversion de la volonté ou des sentiments. Il y a dans ce sys-

tème une sorte de contradiction à mettre des gens en liberté dans un espace rétréci où ils sont retenus contre leur gré.

Suivant nous, la *non-contrainte* est, dans l'ancien système, la négation d'un mal physique, comme l'indique son nom, sans toutefois qu'elle donne satisfaction à nos instincts les plus élevés; dans une famille et sans entraves, elle devient l'affirmation d'un bien-être moral, qui enlève à la folie tous les symptômes alarmants et la réduit à sa plus simple expression.

De la *non-contrainte*, les Anglais ont encore fait un pas de plus vers l'*air libre* : c'est le *cottage system* qui forme entre les deux le point de transition. Le malade est placé dans une chaumière ou villa dépendante d'un asile; pour définir cette méthode, il faut dire que c'est l'*air libre*, moins la *vie de famille* et l'*organisation médicale* d'une colonie. En Angleterre, les critiques n'ont pas manqué lorsqu'on eut remarqué que ce système consistait à isoler un malade avec un ou plusieurs gardiens et que les soins médicaux n'étaient pas réguliers. Il était facile de voir combien cet état de choses pouvait nuire au malade. Dans le système à air libre, il y a la vie de famille qui garantit le bien-être et les soins nécessaires à la cure de la folie. Toujours est-il évident que la réforme n'a plus qu'un pas à faire pour s'établir dans un pays où le sens pratique des choses est éminemment développé; déjà la *Quarterly-Review* a émis le vœu de voir établir dans son pays une colonie à l'instar de celle de Gheel.

II

Mû par un sentiment très-louable, un des savants les plus distingués de l'Allemagne, M. le docteur Roller, médecin en chef de l'asile d'Ilenau, dans le grand-duché de Baden, a proposé dernièrement une modification du système à *air libre*. Dans un article du journal *Allgemein*

Zeitschrift für Psychiatrie et à l'occasion d'une revue bibliographique d'un mémoire sur Gheel, par M. Duval, de Paris, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, il reconnaît que l'existence d'une colonie libre, datant de plusieurs siècles, contient en soi la preuve de sa raison d'être; ainsi il est clair qu'un grand nombre d'aliénés réunis dans un village n'ont pas besoin d'asile clos, que les malades sont plus capables de jouir de liberté que bien des gens ne le pensent, et, enfin, qu'ils peuvent vivre en famille sans danger. M. Roller se demande si cet exemple doit être perdu? Pourquoi, dit-il, ne pas l'appliquer à la solution du problème que l'accroissement de la population impose à l'assistance publique?

D'après le plan de M. Roller, les incurables placés dans les environs d'un asile permettraient au moins l'admission des cas récents, et ces derniers pourraient alors recevoir les soins indispensables à leur cure pendant la période où cette cure peut s'effectuer. En effet, il n'existe pas de mal plus funeste (l'Angleterre et l'Allemagne s'en plaignent) que l'*encombrement dans un hôpital ou dans un hospice*. En ce cas l'établissement de colonies devient une nécessité, et que l'asile soit un centre thérapeutique, tout le monde l'approuvera : le nom ne fait rien à la chose et la méthode proposée est parfaitement acceptable.

Si M. Roller avait visité Gheel, et ne se fût pas contenté de descriptions et de rapports, peut-être son jugement sur la valeur de cette colonie eût-il été meilleur. Ainsi cet homme distingué croit qu'il y a opposition d'idées et de faits dans les mots de *liberté* et de *chaînes*; il pense que l'assassinat de personnes inoffensives et la grosseur de femmes aliénées forment un triste revers de médaille, en même temps qu'ils ne démontrent pas l'excellence du principe de liberté pour les aliénés.

Il est des hommes dont l'opinion est trop considérable pour qu'on ne cherche point à la redresser lorsqu'elle se base sur des faits mal appréciés; nous croyons donc, en faveur de Gheel et des colonies libres, devoir faire remar-

quer à M. Roller que si des défauts ont été signalés par nous-même au sujet de la colonie, c'était afin de faire cesser de ces abus qui s'attachent aux meilleures choses, et non pour critiquer un principe excellent ; des faits tellement exceptionnels, qu'on pourrait ne pas en tenir compte, ne vont pas à entacher une population entière et à annihiler le bien qu'elle fait ? Gheel existe depuis des siècles : y aurait-il exagération à prétendre que la colonie a recueilli quelques centaines de mille malades ? Non, certainement ; eh bien, jusqu'ici, la tradition rapporte deux crimes contre la vie des personnes. Est-ce que, par hasard, dans les asiles fermés, il ne s'en est jamais commis ?

Nous sommes loin de dissimuler le dégoût que nous inspire le viol d'une aliénée, commis avec ou sans son consentement, il n'importe ; c'est un crime. Mais, sur quatre ou cinq cents femmes, il y a des hystériques qui peuvent échapper à la surveillance, même dans un asile fermé, donc à plus forte raison dans une colonie ; et à Gheel ce crime est certainement bien rare.

Quant aux fers, aux chaînes, aux entraves, il faudrait savoir ce que c'est, et alors bien des gens diraient que les mots sont plus effrayants que la chose elle-même. Il s'agit simplement d'un moyen d'empêcher une marche précipitée chez les déments et les maniaques agités qui pourraient se perdre dans les campagnes ; par ce moyen, on est dispensé d'encelluler les agités. Une entrave consiste en une chaînette reliant deux espèces de bracelets de tôle recouverts de cuir que l'on attache à la partie inférieure de la jambe. Nous avons vingt fois interrogé des personnes guéries qui, étant à Gheel, avaient porté ces freins : toutes nous ont assuré qu'il est bien préférable d'avoir les mouvements restreints au milieu des champs que de porter la camisole de force dans une cellule. D'ailleurs, lorsqu'on voudra payer suffisamment un nourricier pour l'indemniser de la perte de son temps, il se constituera le gardien d'un agité, et les chaînettes disparaîtront tout à fait.

Pour ce qui concerne les évasions, elles sont en plus petit nombre à Gheel que dans les asiles clôturés : la statistique est là.

III

Il n'est guère besoin d'insister sur le côté financier de la question débattue entre les *conservateurs* des asiles et les partisans de la réforme, car une loi économique dit *qu'il n'y a pas de traitement plus dispendieux que celui qui ne guérit pas*.

Le public comme les administrations recherchent les établissements qui demandent le moins possible pour la pension des aliénés. On y paye peu, il est vrai, mais on y reste le plus souvent toute sa vie : où est l'économie? Nous avons calculé, par exemple, que pour 54 années d'existence dans un asile, une administration bienfaisante avait payé plus de 14,000 francs pour un seul aliéné. Malgré le bas prix de la pension la somme est considérable, et s'il s'agissait de savoir à combien revient une moyenne de trois à quatre cents aliénés, le total serait énorme.

La principale question en fait de finances a donc pour base le service médical et son efficacité; donnez-lui ce qu'il faut pour pouvoir être utile, récompensez comme il convient un homme qui doit se dévouer complètement à ses fonctions; organisez un état-major suffisant pour un certain nombre de malades, et, au bout de l'année, vous serez à même de juger par profits et pertes des services qu'il aura rendus. Certainement il faut prendre pour chef de ce service un homme dont la réputation est faite, mais il faut aussi l'entourer de jeunes travailleurs, afin qu'après lui il laisse une école. Cet homme éminent, s'il devient vieux, négligera forcément son service, et si l'on vient à le perdre, il serait fâcheux pour la science et pour le pays qu'il n'y eût personne capable de le remplacer ¹.

¹ Ceci était écrit avant la perte que le pays a faite dans la personne du célèbre Guislain.

On sait que les partisans de l'ancien système demandent des constructions monumentales ; mais à quel prix ? On immobilise des millions dans des briques et du mortier. Si l'établissement prospère, il faut l'agrandir encore : nouvelles difficultés. Un médecin aliéniste allemand proposait dernièrement de faire un établissement dont les divisions séparées dans la campagne formeraient des sortes de stations qu'un malade aurait à parcourir avant d'atteindre la fin de ses douleurs.

Enfin, la construction de ces palais tristement magnifiques, comme le dit *The Lancet*, a déjà coûté des milliards en Europe. Puis vient le classement qui exige une multiplicité de cours, de galeries, de portes et de fenêtres spéciales. Chacune de ces choses a donné l'occasion d'écrire de gros volumes où l'on discute quelle est la meilleure construction à l'effet de bien enfermer les malades. Comme on s'est montré ingénieux pour défier la malice, l'ennui et le désir de la liberté ! Nous pouvons nous demander quel bénéfice l'humanité a retiré de tous ces capitaux. Le coût de toutes ces constructions a-t-il été compensé par les guérisons, ou bien ces palais ont-ils servi de machines à perpétuer la folie ?

On le voit, la réforme de ces abus serait doublement utile ; elle rendrait des bras au travail et la santé aux travailleurs ; et comme dans une colonie il ne faut pas de gardiens, peu ou fort peu d'écritures et point de population parasite, tout irait converger sans intermédiaire vers la cure et le bien-être du malade. Le travail dans l'intérieur d'un ménage est applicable même aux idiots à peu d'exceptions près ; tous les autres aliénés s'occupent et récompensent la société en diminuant ainsi les frais qu'ils causent. Une infirmerie contenant principalement des baignoires, puis des salles spéciales à la chirurgie et à la médecine, une chapelle, et de petites fermes, servant à toute une population, n'atteindraient peut-être pas le prix de nos petites maisons de santé. Supposons un grand asile achevé : il peut recevoir 300 aliénés, mais, le nombre

étant au complet, s'il arrive quelque nouveau patient, dans quel embarras ne se trouve-t-on pas? Pour ce nouvel arrivant, c'est comme s'il n'y avait pas d'asile du tout, et il reste non secouru. Il n'en est pas de même pour une colonie : elle n'a point de limites, elle reçoit tout ce qui se présente; lorsque dans une famille il arrive un étranger qu'on doit loger, on se gêne un peu en attendant mieux. Gheel recevrait ainsi, sans grands frais extraordinaires, le double de sa population de malades.

Le coût des asiles principaux de l'Europe a été évalué de trois à cinq mille francs par pensionnaire. A ce compte une colonie de mille aliénés donnerait une économie de 200,000 francs par an, si l'on prenait un village dont chaque ferme recevrait de 2 à 4 malades.

L'avantage réel des asiles sur les colonies consiste dans la possibilité d'y organiser un travail productif pour l'établissement; cela se voit dans beaucoup d'asiles. On y fabrique toutes sortes d'objets, et l'on y trouve des métiers placés dans de longs ateliers. Or, non-seulement on n'y achète que peu de chose, mais cela fait concurrence sur le marché public; puis, les divers services de la maison s'y partagent entre quelques malades, le reste est inoccupé. Ce travail a deux défauts au point de vue thérapeutique : il est forcé, et il ne se fait pas en plein air; de plus, certains services remplis, le travail est suspendu. D'un autre côté, l'aliéné ne reçoit quelquefois qu'une très-faible part du bénéfice; de là, à tort ou à raison, une source de plaintes et de récriminations nuisibles à tout le monde; on a vu des meurtres suivre ces contestations. Au contraire, dans une colonie le travail est consenti volontairement, et, par conséquent, bienfaisant; travaille qui veut et aux conditions qu'il fait à sa guise. Le nourricier, sa femme ou ses enfants sauront *entraîner* au travail mieux que ne peut le faire un surveillant chargé de l'exécution d'une discipline antipathique.

Généralement le prix de la journée est plus élevé dans les asiles situés au milieu des villes; la direction alors

cherche à rétablir la balance par le travail qu'elle impose dans une proportion plus grande aux reclus.

Quant aux riches, ils ne peuvent accepter le travail que fort difficilement, et de là une inaction qui leur est très-nuisible. Enfermés dans une maison de santé, ils coûtent moins que s'ils étaient dans une colonie ou soignés par une famille spéciale, mais la chance de guérison est moindre aussi. Rien de plus triste et de plus pernicieux que de priver des gens habitués à toutes les distractions, de la liberté qui a formé l'élément principal de leur existence. Dans une colonie, les relations et même les distances sociales sont conservées. Le niveau de la maladie n'atteint point l'éducation ni la fortune, et, comme nous ne perdons jamais le sentiment intime de nous-mêmes, l'abaissement moral ne se fait point remarquer chez ces pensionnaires. Gheel en présente de nombreux exemples.

Toutefois il est malheureux que, dans l'intérêt des personnes possédant une certaine aisance et de celles qui sont riches, on n'ait point encore songé sérieusement à fonder sur le principe de l'association un établissement destiné à la cure de toutes les maladies. Combien de gens, pour divers motifs, ne peuvent se faire traiter chez eux convenablement ! On est souvent éloigné des grands centres de population et sans secours, ou bien l'économie exige qu'on s'adresse à des hommes qui n'ont point acquis des connaissances spéciales. Le principe de l'association, qui a déjà résolu tant de difficultés, vient parfaitement ici répondre à un besoin. Une société pourrait offrir à un prix convenable toutes les conditions possibles de guérison. Ainsi, par exemple, la Belgique, par sa position, peut facilement réunir en quelques heures les sommités de la science, du pays, de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Supposons que tous les mois des consultations générales soient faites : y aurait-il un homme assez riche pour se procurer un moyen pareil d'étude et très-probablement de guérison de sa maladie ? Quant à la folie, rien n'empêche que dans un pareil établissement, elle se

confonde avec les autres maladies, sans que personne puisse s'en apercevoir. Grâce à diverses propriétés, on pourrait offrir la vie de château dans un pays peu peuplé, les agréments de la ville près de Bruxelles et les bienfaits qu'offre le littoral de la mer, dont l'air pur et vivifiant est d'une si grande ressource, près d'Ostende ou Blankenberghe. Nous avons la conviction que les malades, quels qu'ils soient, trouveraient dans une pareille association le moyen d'échapper à l'attention publique et de guérir plus facilement que chez eux ou dans le plus bel asile qu'on pût jamais inventer.

IV

Un médecin aliéniste allemand s'est cru appelé dernièrement à se poser comme le champion des asiles qui incarcèrent leurs pensionnaires. Pour être agréable probablement à cette foule de spéculateurs dont nous avons parlé, il a cru devoir s'exposer à demander la suppression ou l'abolition de Gheel. Pourquoi? il n'en sait trop rien, et la preuve de cette ignorance se trouve dans le long article qu'il a rédigé et que le *Zeitschrift für Psychiatrie* a bien voulu accueillir. La meilleure raison qu'il eût pu invoquer est que Gheel doit être la critique frappante des asiles semblables à celui qu'il dirige.

Il y aurait, ce nous semble, un moyen bien simple de clore le débat sur ce point. On formerait un jury de médecins, de juristes et de philosophes impartiaux. Ils examineraient les malades d'un asile désigné, et les compareraient en nombre égal à ceux de Gheel, *même dans les plus mauvaises conditions*. Le jury prononcerait ensuite sur la plus grande probabilité de guérison, sur la bonne mine, l'air de contentement et la somme de jouissances de chacune de ces deux catégories de malades.

Il est aisé de prévoir que le jugement à intervenir serait tout en faveur de Gheel. Voici pourquoi.

On sait que l'irritation ou éréthisme nerveux chez les aliénés tient principalement à leur sensibilité souvent exquise, à leur impressionnabilité presque toujours exagérée; or, en forçant les malades à la vie commune, dans une espèce d'hôtellerie ou de cloître, on expose ces natures souffrantes et délicates à des froissements sans nombre, à des douleurs de contact insupportables, à des haines perpétuelles. « *Je suis donc réellement fou pour qu'on me condamne à vivre avec ces gens!* » s'écriait un mono-maniaque au désespoir. Pour vous convaincre de ce que nous disons, entrez dans un chauffoir quelconque d'aliénés : vous serez frappé à la vue d'un assemblage effrayant de gens dont le malheur consiste à se retrouver partout et toujours avec des fous. Ces hommes et ces femmes, réunis dans diverses salles, sont accablés d'ennui; la chambre où ils passent la nuit ne leur appartient pas, et ce chauffoir, ce préau, ce jardin emmurillé sont pour eux une espèce de cage qu'ils ne peuvent quitter que le soir pour regagner leur domicile réel, celui où du moins ils n'éprouvent que leur propre tourment. Tout aliéniste verra sur ces figures les symptômes s'aggraver et les chances de guérison disparaître. Or, ces figures ne font que refléter ce qui se passe dans les âmes.

Examinez maintenant ce fou, qui a la jouissance de l'air libre et la propriété de sa chambre, de ses livres, de ses outils, de ses plantes, de ses pierres : il orne son domicile à sa guise; on voit souvent sur la muraille des inscriptions ou des dessins qui ne cèdent qu'aux prescriptions du badigeonnage semestriel. Cet homme est occupé de parfaire son rêve : rien ne le contrarie, il a les champs, les bois ou d'immenses bruyères à sa disposition; il pêche dans les rivières et les canaux, il tend des pièges aux oiseaux, enfin il fait de son temps ce qu'il veut, il n'est astreint le plus souvent qu'à regagner la maison du nourricier pour les heures des repas, encore s'il les oublie, la ménagère aura conservé sa part près du foyer commun. En voici un autre qui, toute la journée, trace dans le sable

de la rue l'histoire de ses pensées; ce sont des hiéroglyphes dont il a seul la clef. Celui-là trouve dans la marche un apaisement à son agitation, il est toujours affairé et rentre joyeux au logis. Vingt autres vont au travail avec le nourricier et ses enfants; les enfants sont leurs pairs, leurs amis, et ils partagent la besogne des plus faibles.

Nous demandons si, à *service sanitaire égal*, Gheel n'emporterait pas la palme? Nous sommes certain qu'il l'emporterait, parce que, de tous les êtres humains, les aliénés sont ceux qui traduisent au dehors le plus irrésistiblement les influences qu'ils subissent.

Parmi les antiréformistes les plus décidés, nous trouvons M. le chirurgien Stevens, médecin en second de St-Lukes Hospital à Londres. Autant que nous pouvons nous le rappeler, M. Stevens, avant son départ pour Gheel, paraissait déjà peu disposé en faveur des colonies; il critiquait même les rapports qui avaient été faits sur Gheel par un médecin anglais fort distingué. Dans un travail que nous regrettons de ne pas connaître, inséré dans l'*Asylum Journal* et cité par l'*Allgemein Zeitschrift*, M. Stevens prétend que mon honorable successeur, M. le docteur Bulckens lui aurait dit « *ne posséder à Gheel aucun contrôle sur les exorcismes pratiqués dans la chapelle de Sainte-Dymphna; que, s'il était en son pouvoir de les empêcher, il ne jugerait pas prudent de le faire, parce que ce qui constitue la colonie, ce n'est point l'art médical, mais la foi en sainte Dymphna; et que la sainte disparue ou négligée, Gheel n'aurait plus de raison d'exister (!)* ».

Il est on ne peut plus adroit ni de plus haute diplomatie de la part de M. Stevens de prendre pour complice de ses opinions le médecin inspecteur de Gheel, justement celui qui est chargé d'améliorer la colonie et qui s'acquitte de ses fonctions avec le plus grand zèle. Par malheur, M. Bulckens prétend, et nous n'avons point de peine à le croire, n'avoir rien dit de pareil. M. Stevens, possédant peu l'usage de la langue française, aura mal compris ce

qu'on lui disait et même ce qu'il voyait. A Gheel on n'exorcise personne; rien de semblable n'a eu lieu depuis peut-être plus d'un siècle; M. Stevens aura confondu l'exorcisme et la neuvaine qui est bien rarement faite dans une chapelle.

Ce qu'on appelle *foi aveugle et superstition* en une sainte, doit être analysé par un médecin aliéniste en présence des faits. Peut-on croire qu'à Gheel ce soit un *restant de barbarie* que de bien soigner des infirmes? Enfin les prémisses et les conséquences de M. Stevens ont-elles un rapport logique?

Suivant notre opinion, sainte Dymphna a un caractère tout différent des autres saints ou saintes qui *de droit* sont intolérants. La sainte campinaire est simplement charitable; elle aime et protège tous les malheureux qui viennent s'abriter dans son domaine spirituel. *Ego sum charitas*, voilà sa devise. Aussi, Turcs, juifs, catholiques ou protestants de toutes les communions, trouvent-ils une place dans le cœur des Gheelois. Alors que tout se vend aujourd'hui au poids de l'or, ce reste de barbarie est fort extraordinaire. Arrivons au fait. L'histoire de sainte Dymphna, morale dans son essence, transmise d'âge en âge, a-t-elle une origine positive? Il n'existe aucun document ou légende datant de l'époque à laquelle l'héroïne aurait vécu; la tradition orale ne peut-elle être le résultat de la réaction de l'idée sur les sens, chez une population éloignée de tout centre de critique? Or, l'idée de secourir des malheureux repoussés de toute part, a pu se traduire par la sainte image d'une jeune fille résistant aux passions. Sainte Dymphna est représentée dans l'acte d'implorer le ciel pour les malheureux qui l'entourent; cela n'a pas de quoi irriter un médecin aliéniste. Nous ne pensons pas non plus que M. Stevens soit en droit de supposer que nous croyons à la vertu mystique du symbole, tandis qu'il est très-facile de reconnaître une vertu chrétienne, la charité, cachée au fond de l'histoire de la fille d'un roi irlandais, va-nu-pieds à cette époque reculée,

lequel — s'il a existé — a voulu attenter à l'honneur de son enfant.

Maintenant en quoi cette histoire peut-elle nuire au traitement médical? Il est évident que la sainte a bien mérité de l'humanité, et à ce titre, est digne du respect que l'on doit aux croyances. Le médecin de Gheel peut-il afficher du mépris pour ceux qui veulent recourir à cette réaction de l'esprit sur la matière? La sainte pourrait être abolie! mais qu'a-t-on pour la remplacer? La psychiatrie est une science toute nouvelle; elle a dû passer par certaines phases de développement; l'encellulement et toutes les violences subies par les aliénés en sont une des plus cruelles dont nous venons de sortir; actuellement on se borne encore à étudier l'homme physique; l'homme pensant n'est pas encore à l'ordre du jour, et la preuve, c'est que dans aucune université, soit de l'État, soit libre, l'étude des aberrations morbides de l'esprit ne se trouve inscrite au programme des cours. Cette étude si intimement liée aux lésions des centres nerveux, aux troubles de la sensibilité générale et aux névroses, est abandonnée à des *rêveurs*, à des *psychologues*, qui, en leur qualité de médecins, sont appelés en Angleterre des *mad-doctors* et en Belgique *zotten doctoren*. Donc sainte Dymphna n'est pas encore de trop, et j'espère bien que sa douce influence continuera de protéger nos malades jusqu'à nouvel ordre.

Suivant un article de M. le docteur W. Jessen, où tous les arguments contre Gheel sont couronnés par ces mots : *que cette colonie est un exemple dégoûtant* (abschreckend) *du traitement à air libre*, » M. le docteur Bucknill, s'appuyant des observations de M. Stevens, compare Gheel aux petits asiles anglais qu'il appelle avec raison *squalid azylums* (dégoûtants, honteux). On voit que les adversaires de notre opinion en sont arrivés aux gros mots. Nous ne les suivrons pas sur ce terrain, mais nous demanderons à M. Bucknill en quoi l'on peut comparer une colonie à des maisons particulières où l'on exploite des aliénés de la manière la plus indigne, tandis qu'à

Gheel, ce qu'on admire surtout, c'est le *dévouement* et le *désintéressement* des nourriciers.

Les *squalid asylums* de l'Angleterre, dont les frais sont à peine couverts par la rétribution de quelques rares pensionnaires, ont offert l'inconvénient que des personnes pouvaient y être retenues illicitement. A Gheel, l'aliéné une fois guéri, il n'y a pas de pouvoir au monde capable de l'y faire rester contre son gré, et, s'il voulait y demeurer, les médecins de l'établissement ne le permettraient pas. Que M. le docteur Bucknill vienne étudier Gheel, et nous sommes certain qu'il ne dira plus (suivant l'article de M. Jessen) que *créer un Gheel est le rêve de gens sans expérience ou de faibles d'esprit*.

Lorsque des colonies auront été établies partout, le public ne pourra plus, comme cela est arrivé, soupçonner des médecins, même ceux qui ont la réputation la mieux établie, d'avoir de *secrets arrangements* avec les directeurs d'asiles privés, pour y faire retenir criminellement des personnes saines d'esprit.

Il paraît aussi, toujours suivant le docteur Jessen, que M. le docteur Brown, inspecteur des établissements d'aliénés en Écosse, a fait des observations défavorables sur les colonies. M. Jessen reproduit ces objections. A la première, qui consiste à dire que l'administration financière d'un village soumis à des droits féodaux y empêcherait l'établissement d'une colonie, nous répondrons que le gouvernement peut, dans ce pays, racheter ces droits sans blesser les intérêts de personne, ou plutôt qu'il doit le faire dans l'intérêt de tous, si une colonie est jugée utile. A la seconde objection, qu'après toutes les dépenses faites pour nourrir et habiller les malades *comme dans les asiles*, il n'y aurait pas de profit, nous répondrons que c'est là une grande erreur ; car admettant même que les frais fussent les mêmes, ce qui n'est pas, nous l'avons prouvé, il resterait un nombre double de cures à cause même de l'air libre et l'éloignement de maux inutiles.

Disons, en terminant, que tous les arguments contre les colonies libres représentent des intérêts personnels ou des préjugés. Le principe qui fait supposer qu'elles ne peuvent exister repose sur un sophisme, à savoir qu'il n'y a pas de médecins, d'administrateurs et de nourriciers assez honnêtes et assez désintéressés pour faire le bien pour le bien. Quand on est réduit à de pareilles excuses, on est bien prêt de tomber dans l'absurde, car à ce compte il n'y aurait pas de société possible.

En France des médecins admettent la possibilité de créer des colonies ; cependant un savant fort distingué a objecté que l'*habit noir* (pris comme signe de corruption dans un village) ne permettrait pas de confier des femmes aliénées à des familles isolées. Mais s'il y a 7 millions d'hectares de terres incultes, et qu'on en prenne quelques centaines pour une colonie, c'est comme si l'on choisissait le personnel d'un grand établissement ; l'intérêt de chaque famille serait au moins le gage de sa moralité. Supposant même que la race romane ou latine soit trop corrompue, il y a dans le nord et l'est de la France des populations de race germanique qui donneraient toute confiance.

En Allemagne et en Angleterre, l'opposition aux colonies d'aliénés est difficile à comprendre, car ces institutions ne sont, comme en Belgique, que le produit de l'*esprit méditatif* allemand et du *sens pratique* anglo-saxon.

Je finis en répétant les paroles que j'ai prononcées devant la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, dans la séance du 1^{er} septembre 1856 : « Je le reconnais, oui, avec peine, le nom de Gheel n'est point apprécié comme il mérite de l'être. Mais pourquoi ? D'abord vous savez que le mot *aliéné* a quelque chose de triste ; s'il est malheureux de devenir aliéné, par le temps qui court, il est encore honteux au plus haut degré d'être *pauvre*. C'est donc la réunion de ces deux mots qui fait la honte de Gheel pour beaucoup de gens, tandis que pour moi elle en fait la gloire ; oui, messieurs, j'ai la conviction

que Gheel remplit une haute fonction humanitaire et que son nom n'en deviendra que plus illustre dans les fastes de l'humanité ! »

Je disais vrai, car depuis, Gheel a donné son nom et celui du pays à un système renommé par son humanité et que l'on appelle le *systeme belge*.

DR J. PARIGOT.



ÉTUDES

SUR LA

PRESSE ANGLAISE.

I

L'histoire de l'Europe, si complexe par la multitude de faits qu'elle embrasse, peut se diviser en trois périodes bien distinctes. La première, qui est celle des sociétés antiques, se base entièrement sur le droit civil, et la qualité d'homme ne s'y acquiert qu'avec celle de citoyen d'un État : l'esclave n'est qu'une brute, que rien ne distingue des animaux dont il partage la vie. Cette ère se prolonge jusqu'à l'introduction du christianisme, dont les doctrines occasionnent une modification profonde dans les rapports sociaux : les chaînes de l'esclave ne sont pas brisées, il est encore serf et vassal, mais son maître lui reconnaît certains droits à l'humanité, et le proclame son égal devant Dieu. Il existe dès lors un lien de solidarité entre eux, et le fils déshérité s'en empare pour réclamer plus tard, par la voix éloquente des réformateurs du xvi^e siècle, la liberté de conscience. C'était là une révolution, et elle ne pouvait être acceptée sans lutte ; la liberté de conscience consacrait en effet le droit de résister,

dans certains cas, aux autorités constituées, et il importait de savoir comment ce droit serait exercé. La guerre éclata bientôt entre les deux partis, guerre sanglante et terrible qui divisa l'Allemagne, ruina les Pays-Bas, épuisa la monarchie espagnole, et fit la fortune de l'Angleterre et de la Hollande. Les membres de l'Église réformée, fuyant la persécution, se rendaient en foule dans ces deux pays, qu'ils allaient enrichir par leur industrie. Ils ne déposaient l'épée que pour saisir la plume, et, du fond de leur asile, ils répandaient leurs écrits par toute l'Europe. Wolsey, l'habile ministre de Henri VIII, chercha en vain à mettre des bornes à ce mouvement, qui commençait déjà de son temps : « Nous devons détruire la presse, disait-il souvent, ou la presse nous détruira. » Le projet était sage, mais d'une exécution difficile, car Henri VIII lui-même faisait imprimer en ce moment un traité contre Luther. La presse servait aux deux partis ; les livres se multipliaient, malgré les lacérations faites par la main du bourreau et le glaive dont on menaçait les écrivains. La reine Marie essaya à son tour d'éteindre ce flambeau qui se change parfois en torche incendiaire, mais elle ne put verser tant de sang qu'il ne restât quelques étincelles sous la cendre, et le foyer se ralluma avec un nouvel éclat à l'avènement de la reine Élisabeth. Cette princesse, cédant à ses propres inclinations et aux conseils de sir Nicolas Throckmorton et de lord Burghley, se mit bientôt à la tête du parti protestant. Ce fut l'âge des grandes entreprises et des actions héroïques : les marins anglais, sous la conduite du chevaleresque Raleigh, s'en vont conquérir la Guyane ; les huguenots de France reçoivent des secours ; la Hollande fait appel à la puissance britannique, et, tandis que Philippe II prépare son « invincible armada » contre les Anglo-Saxons, ceux-ci parcourent les rues de Londres en chantant leur hymne de guerre :

« O Dieu ! délivrez-nous de l'invasion et confondez les
» desseins des hommes pervers ! Aidez-nous, Seigneur,

» et nous nous lèverons en masse pour écraser nos
» ennemis. Que la mer engloutisse leurs navires, que
» leur âme orgueilleuse soit humiliée ! Les soldats païens
» de l'Espagne s'armeront vainement contre nous, car
» vous ne nous abandonnez pas, ô Dieu puissant ! Nous
» périrons pour nos foyers ; nous ne renierons pas notre
» foi, pour pape, pour livre ou pour cloche, et si le
» démon lui-même nous attaque, nous le repousserons
» en enfer ! »

La politique suivie par le gouvernement avait été adoptée par le peuple. L'enthousiasme grandissait avec le danger ; on prenait l'habitude de s'intéresser aux affaires publiques, et même de les discuter, car ne se liaient-elles pas aux questions religieuses ? Une foule de pamphlets activaient cette effervescence, d'où allait s'élever une puissance inconnue jusqu'alors, celle de l'opinion publique. On était à l'aurore d'une ère nouvelle, le serf et son maître, d'abord séparés par un abîme, puis unis devant Dieu, allaient devenir égaux devant la loi !

Les pamphlets et les brochures, échos éphémères de la grande voix de la foule, suffirent pendant tout le règne de la reine Élisabeth à satisfaire la curiosité générale. Le désir de connaître et d'approfondir se répandait cependant avec l'instruction, et le besoin d'une publicité plus active ne tarda pas à se faire sentir. Jacques I^{er}, ce théologien couronné, venait de monter sur le trône ; la guerre de trente ans désolait l'empire germanique. et les mouvements de Gustave-Adolphe, le héros protestant, excitaient un intérêt universel, lorsqu'un homme jusqu'alors fort obscur, Nathaniel Butler, résolut de profiter des circonstances pour se frayer une voie jusqu'à la fortune. Il réunit toutes ses ressources et fit imprimer, en 1622, le premier journal périodique qui ait été publié en Angleterre. Il est daté du 23 mai, et porte le titre de *Weekly News*, ou « nouvelles de la semaine. »

On ne se fit aucune idée de l'importance de cette tentative, et les railleries ne manquèrent pas à son auteur.

Ben Johnson, par un de ces caprices dans lesquels son rare génie s'égarait parfois, fut un des premiers à ridiculiser le pauvre Butler, dans une comédie pleine de verve, *the Staple of news*, le « marché aux nouvelles, » qui contient à la fois la caricature du journaliste et la critique de son journal. Quelles scènes grotesques en effet que celles où pérorait maître « Cymbale, » le directeur de l'entreprise; « M. Convenable, » rapporteur des fêtes de la cour; « Passe-Partout, » l'homme de loi, chargé de la chronique des tribunaux; « Madrigal, » dont l'esprit fleurit dans les épigrammes et les acrostiches; « Almanach, » qui n'abuse pas du sien en écrivant une revue médicale, et « Baise-Main, » cordon bleu par emploi et poète au besoin! Cette entreprise si ridicule, qu'un grand écrivain accueillait d'un sourire de ses lèvres satiriques, consacrait cependant le droit d'examen et l'indépendance de la pensée. La libre parole était née, mais elle voyait le jour au sein d'une société déjà vieille, et devait se heurter à bien des obstacles avant d'être écoutée; c'était une jeune âme s'éveillant dans le corps affaibli du phénix mourant.

Avant la guerre civile, l'imprimeur ne pouvait pratiquer son art que sous le contrôle du roi et de l'Église. Celle-ci prétendait même exercer un droit de censure, confirmé par les règlements du pape Alexandre VI, et par les décisions du concile de Latran qui défend la publication de tout livre nouveau, dans les contrées soumises à la juridiction ecclésiastique, sans le consentement de l'évêque ou de l'inquisition du diocèse. La réformation, tout en étendant considérablement les privilèges des gens de lettres, ne modifia guère les lois spéciales auxquelles ils étaient soumis, et les représentants de l'Église romaine n'abandonnèrent leur office que pour le céder à la couronne et aux évêques anglais. Les règlements, moins fréquemment appliqués, n'en conservèrent pas moins leur rigueur toute draconienne, et le publiciste, soustrait à la loi commune, avait à redouter les sévérités d'un tribunal

spécial, la chambre étoilée. L'emprisonnement, les amendes, le pilori, menaçaient sa liberté; les angoissés de la torture et les flammes sinistres du bûcher de Smithfield compromettaient sa vie. Il fallait du courage pour accepter cette lutte terrible contre d'anciens préjugés, mais une pensée ne saurait mourir, le premier pas était fait, et on ne peut faire reculer la marée montante : la fatalité n'est autre chose que la logique de l'histoire.

Nathaniel Butler, qui comprenait tous les périls de sa position, évita de donner de l'ombrage, et ne s'occupa que des nouvelles extérieures, qu'il publiait sans commentaires. La chambre étoilée veillait cependant, car on ne voyait pas sans jalousie les progrès de ce pouvoir nouveau, et elle réduisit par un décret du 1^{er} juillet 1637 le nombre des maîtres imprimeurs. Durant cet intervalle, si rempli d'événements, Charles I^{er} s'aliénait peu à peu les sympathies publiques. Ses entreprises contre la France et l'Espagne n'avaient point été couronnées de succès, et, ayant voulu imposer une nouvelle liturgie à ses sujets et se rendre absolu, il se mit en guerre contre son parlement. La presse s'exprima aussitôt avec plus de hardiesse, car les deux partis cherchaient à impressionner la foule; la chambre étoilée, odieuse depuis qu'on découvrait en elle un instrument de despotisme, fut abolie en 1641. La situation s'améliorait pour les écrivains, lorsqu'un changement imprévu vint leur prouver qu'ils venaient à peine d'engager le combat, alors qu'ils se croyaient déjà sûrs de la victoire. Les membres du parlement voyaient en effet avec un extrême déplaisir la publicité donnée à leurs débats, et se décidèrent à sévir contre l'indiscrétion des novellistes. On commença par expulser sir Ed. Derring de la chambre des communes, pour avoir fait connaître quelques-uns des discours prononcés par ses collègues; puis vint une ordonnance contre la vente des livres scandaleux, qui laissait au juge la faculté d'établir le scandale; et enfin un nouveau règlement sur la censure, en 1643. D'après ces dispositions législatives, tout ouvrage imprimé

devait être examiné préalablement par l'autorité, et ne pouvait paraître sans son approbation. Il importait cependant au public de savoir comment les membres du parlement s'acquittaient de leur mandat, et l'assemblée se vit forcée de céder sur ce point, en donnant, pendant quelque temps, un compte rendu officiel de ses séances.

Tandis que les presses clandestines se multipliaient dans la capitale à mesure que le bûcher brûlait les livres dans Cheapside, un nouveau champion se présentait pour défendre la liberté de la parole, et cette fois avec toute l'autorité d'une raison supérieure : Milton publiait son *Areopagetica*. Il commence, en développant certaines considérations générales, par établir son droit d'examen, puis, appliquant immédiatement cette théorie, il passe à l'appréciation de l'ordonnance du parlement relative à la censure. Il la combat à cause de son origine, car elle a été inventée, dit-il, par ceux-là mêmes que la révolution a renversés. Il cherche à démontrer que la liberté d'écrire ne peut devenir dangereuse, à condition que toutes les idées, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, puissent être soumises à la critique publique, et il conclut enfin par ces mots remarquables :

« Un livre n'est pas une chose inerte, car il contient
» en lui un principe de vie, aussi actif que le souffle
» divin qui anime l'esprit de son auteur. Celui qui tue un
» homme détruit une créature raisonnable créée à l'image
» de Dieu, mais celui qui anéantit un livre immole la
» raison elle-même. Rien ne peut remplacer la perte
» d'une vie éteinte avant l'heure, mais des révolutions
» d'âges ne sauraient compenser le rejet d'une vérité
» méconnue, faute de laquelle des nations entières peu-
» vent être condamnées à d'insupportables souffrances.
» Ce n'est pas la vie que l'on attaque par la censure, c'est
» l'immortalité. »

Cette protestation éloquente ne pouvait être bien comprise des contemporains, trop absorbés d'ailleurs par les péripéties du grand drame auquel ils assistaient. La

bataille de Naseby venait à peine d'être gagnée par les rebelles, que le parlement était déjà en désaccord avec ses généraux. Fairfax marcha sur Londres, et comme la plume est particulièrement désagréable aux gens d'épée, le vainqueur se plaignit de la licence de la presse, obtint de nouvelles ordonnances contre elle, et fit même nommer M. Mabboth en qualité de censeur. Lilburne, écrivain original qui devint dans les derniers temps de sa vie l'un des prédicateurs des quakers, est poursuivi pour avoir osé attaquer Cromwell, et le conseil fait un rapport aux chambres, en 1653, « sur différents pamphlets scandaleux et séditieux, tendant à semer le désordre dans l'État. »

La réaction politique qui suivit la mort du lord Protecteur et la restauration de Charles II, s'annonça par un redoublement de rigueur envers les journalistes. Un ordre du conseil arrête, en 1660, la publication du *Mercurius Politicus*, et, créant un monopole d'un genre inconnu jusqu'alors, accorde à MM. Mudiman et Giles le droit exclusif de répandre les nouvelles. Il était un peu tard cependant pour prendre de telles mesures, car de 1640 à 1660, on avait mis au jour plus de trente mille journaux, pamphlets et brochures diverses. Les publicistes dédaignaient déjà l'attitude modeste de Nathaniel Butler, et donnaient à leurs gazettes des titres sonores; le *Weekly News* s'était évanoui pour faire place à toute une dynastie de « *Mercurus*. » Ce nom était devenu d'un usage général, et on se contentait d'ordinaire d'y ajouter un adjectif pour indiquer les tendances du journal. Le messager céleste était donc véridique, nuageux, pragmatique, politique, rustique ou même aulique, au choix du lecteur. Tout cela est bien pauvre et ne fait guère présager l'immense développement de la presse quotidienne actuelle, mais qu'on se rappelle la définition que les encyclopédistes donnaient encore, de leur temps, des papiers publics. « Un journal, » dit Diderot, est un ouvrage périodique qui contient » les extraits des livres nouvellement imprimés, avec

» un détail des découvertes que l'on fait tous les jours
» dans les arts et dans les sciences. C'est, ajoute-t-il, un
» moyen de devenir savant à peu de frais. »

Les « *Mercures* » dont nous venons de parler ne rendaient pas bien savant, mais ils servaient déjà à former aux luttes politiques quelques hommes habiles, tels que Marchamont Nedham, qui écrivit d'abord pour la cour, puis contre elle; John Birkenhead, qui fut anobli et devint maître des requêtes; Pierre Heylin, l'un des rédacteurs du *Mercure aulique*, et Bruno Ryves, royaliste ardent et convaincu. Mais reprenons notre récit.

Le privilège accordé à MM. Mudiman et Giles, l'injonction de cesser la publication des débats du parlement, le zèle des censeurs, ne tardèrent pas à produire leurs fruits. Les papiers publics continuèrent à circuler, mais sous le manteau, tandis que la poésie licencieuse s'élevait à la surface, et se débitait au grand jour. Le gouvernement comprit les embarras de cette situation, et il se décida à fonder un journal officiel dont il confia la rédaction à Roger l'Estrange. Cet homme, dont l'existence est un roman, était fils d'un gentilhomme de Norfolk, sir Hammond l'Estrange, de Hunstanton Hall. Il servit d'abord Charles I^{er}, qu'il suivit jusqu'en Écosse, puis, ayant été fait prisonnier par les parlementaires, il fut emprisonné à Newgate. Il s'en échappa en 1644, essaya de soulever le peuple dans le comté de Keut et, ne pouvant y réussir, se réfugia sur le continent. Il y vécut quelque temps, retourna en Angleterre à la dissolution du long parlement, et ne dut la vie qu'à la clémence de Cromwell. Il était connu dans le monde littéraire par de nombreux travaux, et donna le premier numéro du journal officiel, le 1^{er} août 1663, sous le titre de *The Intelligencer*.

Le système répressif nouvellement inauguré devait cependant recevoir sa sanction, et on prit la résolution de prouver aux délinquants que la loi n'était plus une lettre morte. Un malheureux père de famille, connu sous le nom de Twyn, dirigeait une imprimerie clandestine.

Il fut surpris au travail, cité devant la cour de justice de *Old Bailey*, qui remplaçait alors la chambre étoilée, et jugé sommairement. On le condamna à être traîné sur une claie jusqu'au lieu de l'exécution, où il devait d'abord monter au gibet. Il était recommandé néanmoins au bourreau d'agir avec ménagement, et de couper la corde avant que le criminel n'eût rendu le dernier souffle. Le supplice réservé aux assassins eût été trop doux pour un tel coupable : il fallait lui faire subir d'affreuses mutilations par le couperet, lui ouvrir le ventre, en arracher les entrailles, et ne lui donner le coup de grâce qu'après les avoir brûlées sous ses yeux : « you still living, to be burnt before your eyes, » dit la sentence ¹.

Cet ordre odieux, qui semble avoir été dicté par des démons plutôt que par des juges, fut ponctuellement accompli. Les membres sanglants de la victime furent transportés ensuite à Ludgate et à Aldersgate, où ils restèrent exposés aux yeux de la foule.

Cette terrible exécution sembla avoir épuisé, au moins pour quelque temps, la rage des persécuteurs. Nous avons vu que le long parlement, malgré les protestations éloqu岸tes de Milton, avait maintenu la censure. Un des premiers actes du pouvoir législatif, après la restauration, fut de défendre de publier aucun livre sans autorisation, et ce règlement devait avoir force de loi jusqu'à la fin de la première session du parlement suivant. Le délai venait d'expirer, et le 26 mai 1679, dans la même séance où l'on établit *l'habeas corpus*, cette précieuse garantie de la liberté individuelle, on décida que les mesures de rigueur prises contre la presse ne seraient pas renouvelées. Les débats qui s'engagèrent à cette occasion eurent leur écho dans tout le pays, et tandis que le docteur Gregory, recteur de Humbleton, présentait « a modest plea for the regulation of the press » en faveur de la censure, un anonyme, qui prenait le nom classique de

¹ *State trials*, vol. VI, page 539.

Philopatris, se hâta d'y répondre en publiant « a just vindication of learning » pour la défense de la liberté. Les juges tranchèrent bientôt la question en décidant que le droit d'imprimer sans permission spéciale ne s'étendait pas aux papiers quotidiens, et que la loi ne permettait pas, à moins d'un privilège particulier concédé par la couronne, de publier un journal. Le gouvernement garda le silence, car on discutait alors l'*exclusion bill*, par lequel le parti protestant essayait d'écarter du trône le duc d'York pour y placer Jacques de Monmouth, et les whigs étaient puissants. Plusieurs journaux parurent durant cet intervalle, tels que le *Protestant Intelligence*, *The True News*, *The London Mercury*, mais aucun d'eux ne parvint à acquérir une grande influence sur l'esprit public.

Après la défaite des whigs, par un de ces revirements si fréquents en politique, on en revint aux sentiments d'intolérance, et la *London Gazette* seule conserva le privilège de paraître, le lundi et le mercredi. Elle contenait généralement les dernières proclamations royales; deux ou trois adresses signées par des royalistes; quelques promotions; le récit d'une escarmouche quelconque entre les troupes impériales et les Turcs; la description d'un voleur de grand chemin, dont les crimes affreux apitoient les âmes sensibles; l'annonce d'un combat de coqs et un avertissement relatif à un chien perdu.

Les whigs, persécutés après leur chute, reprirent courage à l'avènement de Jacques II. Ce prince, dont le fanatisme égalait l'inhabileté, s'aliéna la nation dont il n'avait compris ni les tendances ni le caractère. Il voulait rétablir, avec l'appui de la France, l'autorité absolue et la religion catholique, et persista avec entêtement dans cette voie qui devait lui être fatale. Le parlement, où il disposait d'abord d'une assez forte majorité, commença la lutte en renforçant les lois restrictives concernant la presse. De nombreux arrêts ne tardèrent pas à être prononcés, et le juge Jeffreys se fit une triste célébrité par ses violences et ses cruautés. On poursuivit successivement l'imprimeur

Thompson, Richard Baxter, le courageux théologien, et Samuel Johnson, qui furent condamnés à de fortes amendes, au pilori et au fouet. Le sang coulait de nouveau, et la guerre, plus terrible que jamais, était déclarée par la force brutale à la pensée rebelle. On alla même jusqu'à incriminer les discours; un jeune homme nommé Tutchin fut conduit devant Jeffreys pour avoir prononcé des paroles séditieuses, et condamné à sept années de détention, durant chacune desquelles il devait être fouetté dans toutes les villes du Dorsetshire. Le jugement équivalait à être battu tous les quinze jours; aussi Tutchin demanda-t-il à être pendu, et ne parvint-il à se sauver qu'en abandonnant toute sa fortune à son juge.

Tandis que les imprimeurs anglais tremblaient devant leurs persécuteurs, le pays était inondé de pamphlets venant de la Hollande. Guillaume de Nassau, qui avait épousé Henriette-Marie Stuart, fille de Jacques II, débarqua enfin en Angleterre, et la révolution éclata partout sur son passage. Jacques II fut forcé de fuir devant son gendre, essaya de soutenir une lutte inégale en Irlande, et alla mourir misérablement en France dans la dédaigneuse hospitalité de Louis XIV.

La presse ne profita pas immédiatement du triomphe du parti whig, car le *licensing act* fut renouvelé, avec toutes ses rigueurs, durant les trois premières années du règne des nouveaux princes. Roger l'Estrange, qui avait rempli les fonctions de censeur sous le règne de Jacques II, fut remplacé à la révolution par un gentilhomme écossais, connu par sa passion pour les livres rares, qui lui avait valu le surnom de « catalogue Fraser. » On fait brûler par le bourreau, en 1693, un pamphlet attribué à C. Blount, l'auteur de l'*Anima mundi*; on détruit, en 1694, le discours de sir John Knight, membre du parlement, qui s'était prononcé contre la naturalisation des protestants étrangers. A la fin de la même année, Dyer ayant publié un compte rendu des débats de la chambre des communes, est obligé de s'agenouiller à la barre afin

d'y recevoir les réprimandes du *speaker*, et on profite de cet incident pour défendre strictement à tout publiciste de s'occuper des séances de la chambre.

Les persécutions devenaient cependant moins violentes à mesure que les mœurs s'adoucissaient, et les progrès de l'esprit humain firent enfin comprendre la nécessité de changer de système. Guillaume III, resté seul à la tête du gouvernement à la mort de la reine Henriette-Marie, approuva l'abolition du *licensing act*, et concéda à l'imprimeur la liberté dont jouissaient les autres industriels. On supprima le monopole réservé jusqu'alors à quelques personnes spécialement autorisées, non en invoquant des principes de droit public, mais à cause des abus auxquels la législation en usage avait donné lieu : la valeur de cette concession échappait encore à ses auteurs.

Soixante-dix journaux parurent de 1661 à 1692, parmi lesquels nous citerons entre autres le *Mercurius reformatus*, du docteur J. Welwood, suivi bientôt après par le *Flying-Post*, qui cherche à attirer l'attention publique par une curieuse innovation. On imagina d'imprimer ce journal sur une double feuille, dont l'une restait blanche, tandis que la seconde contenait le récit des faits nouveaux. On pouvait donc, pour deux sols, entretenir son correspondant de quelque affaire spéciale, et lui envoyer en même temps les nouvelles les plus récentes, éditées par Jean Salisbury, à l'enseigne du « Soleil levant, » dans Cornhill.

Le règne de la reine Anne est mémorable dans les annales de la presse. Bien que toutes les sympathies de la cour fussent acquises aux torys, qui s'opposaient de toutes leurs forces aux changements, ce fut sous cette administration que la propriété littéraire fut reconnue et placée sous la garantie des lois. Le premier journal quotidien anglais, *The Daily Courant* paraît en 1709; plusieurs hommes remarquables descendent à leur tour dans cette arène qu'ils avaient longtemps dédaignée et font du journalisme une véritable puissance. Nous citerons

d'abord Daniel de Foë, l'auteur de *Robinson Crusôé*, qui publie, en 1700, *The True born Englishman*, mordante satire, dont le souvenir contribua à le faire condamner au pilori, deux ans plus tard. Sans se laisser abattre par l'infortune, il se prépara à d'autres travaux dans la prison de Newgate, composa une ode sur ce pilori dont on avait voulu faire le piédestal de son infamie, et édita une revue qu'il publia durant neuf ans. Swift et Bolingbroke écrivent dans l'*Examiner*; Steele contribue au succès du *Tatler* et du *Spectator*; Addison envoie des articles à ce dernier journal et au *Freeholder*.

Un extrait de l'*Examiner*, de Swift, suffira pour donner une idée de l'habileté avec laquelle on maniait déjà la critique à cette époque. Marlborough, brillant général et solliciteur avide, se plaignait de l'ingratitude du peuple anglais à son égard. Il rappelait avec quel enthousiasme les Romains recevaient jadis les vainqueurs, et se répandait en doléances.

L'*Examiner* accepte le parallèle, et publie deux comptes fort curieux, celui de la reconnaissance romaine et de l'ingratitude anglaise :

RECONNAISSANCE ROMAINE.				INGRATITUDE ANGLAISE.	
	Liv.	st.	s.	d.	Liv. st.
Encens et pot de terre pour le brûler . . .	4	10	0		Domaine de Woostock. . . 40,000
Un bœuf pour le sacrifice	8	0	0		Domaine de Blenheim. . . 200,000
Une robe garnie.	50	0	0		Prélèvements sur les postes 100,000
Une couronne de laurier.	0	0	2		Mildenheim 30,000
Une statue	100	0	0		Tableaux, diamants . . . 60,000
Un trophée	80	0	0		Concession de Pal Mal. . . 10,000
Mille médailles d'un sol pièce	2	1	8		Emplois 100,000
Arc de triomphe.	500	0	0		Total. 540,000
Char de triomphe	100	0	0		
Dépenses du triomphe.	150	0	0		
Total.	994	11	10		

Tout bien considéré, conclut-il plaisamment, et les

choses mises au pire, nous pouvons nous consoler en nous disant que nous ne sommes pas aussi ingrats que les Romains lorsqu'ils étaient le plus généreux !

Addison, tout en se servant de la presse, ne lui ménageait pas les épigrammes, en véritable homme d'État :

« Il n'est rien qui me surprenne davantage dans l'humour de mes compatriotes, écrit-il, que leur désir ardent d'apprendre les nouvelles de chaque jour. Une demi-douzaine d'hommes ingénieux vivent dans l'abondance, sans se livrer à d'autre travail qu'à celui d'exploiter la curiosité publique. Tous reçoivent leurs informations de la même source, parfois dans les mêmes termes, mais ils trouvent moyen d'en varier l'assaisonnement, et nos bonnes gens ne se sentent l'esprit en repos qu'après les avoir écoutés tous, les uns après les autres. Cette cuisine littéraire leur est même si agréable qu'ils en savourent les mets réchauffés, sous la forme de commentaires et d'appréciations. La même histoire circule partout, mais elle nous vient à la fois de Paris, de Bruxelles, de la Haye et de toutes les grandes villes de l'Europe, ce qui semble en augmenter l'attrait. Le vent d'ouest soulève-t-il les vagues et empêche-t-il l'expédition des nouvelles ? toute la ville est en émoi, les augures se regardent sans rire, et les conversations tarissent faute d'aliment. »

La reine Anne, cédant aux sollicitations des torys, s'adressa bientôt au parlement pour lui dénoncer l'audace des publicistes. L'assemblée évitait de se prononcer, lorsque l'éditeur du *Daily-Courant* imprima, le 7 avril 1712, un mémoire des états généraux, dont l'insertion dans les journaux déplut à la majorité. On ne pouvait pas relever le bûcher de Smithfield, car la conscience publique s'y fût opposée ; il fallait employer des moyens nouveaux pour combattre l'hydre rebelle, la réduire par la famine puisqu'on ne pouvait la tuer par le glaive : on fit moins de martyrs et l'on essaya de la persécution financière. Chaque feuille d'impression fut frappée d'une

taxe d'un penny, et on établit un impôt uniforme d'un demi-penny pour les écrits composés de moins de pages. Toute annonce faite dans les journaux devait rapporter désormais douze pence, soit un franc vingt centimes, au gouvernement. Plusieurs journaux cessèrent immédiatement de paraître, tandis que d'autres se fondirent en une seule publication. Le *Spectator*, qui avait donné d'excellentes esquisses des mœurs anglaises, se vit forcé d'augmenter son prix et perdit ses abonnés : l'agent fiscal obtenait plus de succès que le bourreau.

Les éditeurs, accablés d'abord par ce coup imprévu, appelèrent à leur tour l'esprit d'invention à leur aide. Ils associèrent le crayon à la plume, et de cette union naquirent les premières caricatures. Read, dans un numéro du *Weekly-Journal*, donne une gravure burlesque sur les torys ; le *Post-Boy* annonce, le 21 juin 1720, une caricature dirigée contre la Compagnie de la mer du Sud, suivie bientôt d'un autre tableau comique, « le Monde travesti. »

Ce fut ainsi que se passèrent les dernières années du règne de la reine Anne, assombries par les poursuites judiciaires intentées à Steele et à John Matthews. Ce dernier fut pendu à Tyburn, bien qu'il n'eût que dix-neuf ans, pour avoir publié un pamphlet jacobite *ex ore tuo te judico vox populi, vox Dei*.

A l'avènement de Georges I^{er}, il existait trois journaux quotidiens, dix autres feuilles paraissant trois fois la semaine, et quelques gazettes du dimanche, appartenant pour la plupart à des libraires. La liste en serait un peu longue ; qu'il nous suffise de citer le *London-Daily-Post*, qui prend le nom de *Public Advertiser* en 1726, le *St-James-Chronicle*, le *Craftsman*, etc.

Beaucoup de publicistes cherchaient à éluder la loi du timbre en vendant clandestinement leurs journaux ; on soumit les délinquants à un emprisonnement de trois mois, et pour faciliter la constatation du délit, on promit une récompense aux délateurs. Les services rendus par

la presse commençait néanmoins à être mieux appréciés, et celle-ci acquérait chaque jour de nouveaux défenseurs.

« Un de mes grands plaisirs, dit le docteur Johnson ¹, est de parcourir les écrits des novellistes, ces » historiens d'une heure. Bien que dédaignés par le laborieux compilateur de l'in-folio énorme, ils sont très- » utiles au sein d'une nation dont la richesse augmente » les loisirs. Nous concevons à peine, nous qui lisons un » journal chaque matin, comment on vit dans ces contrées lointaines où les chroniques, les revues, les » annonces et les journaux sont encore inconnus. Si » l'instruction est plus répandue en Angleterre que dans » maint autre pays, ne faut-il pas l'attribuer à ces courants intellectuels qui circulent entre toutes les classes » de la société anglaise? »

L'habile critique, en se posant cette dernière question, saisissait l'un des caractères distinctifs de l'âge actuel. Les causeries familières des papiers publics instruisaient en effet les masses, et les préparaient insensiblement à la vie politique. On ne rencontre plus aujourd'hui, comme au temps où le savoir était monopolisé par quelques-uns, des prodiges de science acquise, mais l'intelligence générale s'est élevée, et si les hommes sont peut-être un peu moins érudits, ils sont évidemment plus capables.

Tandis que le docteur Johnson jetait les bases de sa grande réputation littéraire, et que Fielding, l'auteur de *Tom Jones*, exerçait sa plume en rédigeant quelques articles pour le *True Patriote*, une scission se préparait entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique. Smolett, dont la verve railleuse égalait l'extrême versatilité, défendit la politique du gouvernement dans le *Briton*, en 1762, tandis que Wilkes, son ami, attaquait les doctrines de la majorité parlementaire dans le *North-Briton*, soutenu par lord Temple, l'un des chefs de l'opposition. Le poète Chur-

¹ Il était à cette époque l'un des rédacteurs d'une revue anglaise, *The Idler*.

chill et l'infortuné Chatterton travaillèrent pour Wilkes, dont l'habileté assura bientôt au *North-Briton* une popularité considérable, au grand désespoir du premier ministre, qui prétendait que la presse empoisonnait l'esprit public. Quelques lettres imprimées dans l'*Advertiser*, de 1769 à 1772, complétèrent le triomphe de l'opposition, qui comptait d'ailleurs dans ses rangs des hommes d'un talent remarquable, tels que Chatham et Burke, auxquels la faction rivale ne pouvait résister longtemps. Les lettres dont nous parlons, signées du pseudonyme de Junius, et attribuées aujourd'hui à sir Philippe Francis, sont écrites avec une pureté de langage qui en font de véritables modèles littéraires. Elles s'attaquent à tous les membres du cabinet, dont elles dévoilent impitoyablement toutes les faiblesses : c'est l'œuvre d'un ennemi politique doué d'un talent supérieur, plein de haine pour ses adversaires, et l'on sait ce que le sarcasme emprunte d'amertume aux déceptions d'une ambition froissée.

L'apparition de ces lettres, qui occasionna de nouvelles poursuites judiciaires contre les imprimeurs, n'améliorait pas la position de ceux-ci, déjà compromise par la lutte qu'ils soutenaient alors contre le parlement. Nous avons vu que la chambre des communes, dans un intérêt électoral, s'était constamment opposée à la publication des débats qui s'agitaient dans son sein. Elle venait de prendre la détermination de faire une dernière tentative pour la défense de ses privilèges, et deux éditeurs qui avaient transgressé ses règlements, reçurent l'ordre de comparaître à la barre. Les deux coupables firent défaut, et le sergent d'armes n'ayant pu découvrir leur retraite, il fut annoncé, par proclamation royale du 9 mars, qu'il serait alloué une récompense de cinquante livres sterling à quiconque les remettrait entre les mains des officiers de justice.

Wheble, l'un des deux délinquants, fut arrêté effectivement quelques jours plus tard, et conduit devant l'alderman Wilkes, siégeant à Guildhall. L'opinion publique

était favorable au coupable ; aussi le magistrat communal n'hésita-t-il pas à rendre la liberté à celui-ci, sous prétexte que son arrestation était illégale. Thompson, le compagnon d'infortune de Wheble, fut renvoyé de la même manière par l'alderman Oliver. Le parlement, résolu cependant à vaincre cette opposition, fit appréhender, le 15 mars, l'imprimeur du *London evening Post*. Celui-ci se voyant arrêté par un messenger du *speaker*, appela un constable et porta plainte contre son gardien, qu'il accusa d'attentat contre la liberté d'un citoyen anglais. Le constable les conduisit tous deux à Guildhall, accompagnés du sergent d'armes de la chambre des communes, en présence du lord-maire. Le sergent d'armes prit la parole et demanda, au nom du *speaker*, que le messenger et son captif lui fussent remis sans autre forme de procès. Le lord-maire refusa d'accéder à cette demande, s'informant de quel crime l'imprimeur s'était rendu coupable et en vertu de quelle autorité il avait été arrêté.

— J'ai obéi aux ordres du président de la chambre, observa Witham, le messenger.

— Cet ordre était-il contre-signé par un des magistrats de la cité ? dit alors le lord-maire.

Une réponse négative ayant été faite à cette dernière question, le mandat d'arrêt fut demandé et exhibé, après quelques protestations de la part du sergent d'armes. L'arrestation fut jugée illégale, et le messenger de la chambre eût été mis en prison à la place de celui qu'il croyait y mettre, s'il n'avait pu fournir caution.

Cet incident, que nous avons raconté avec quelques détails à cause du curieux tableau qu'il présente de la division des pouvoirs en Angleterre, ne tarda pas à avoir des suites graves. Le lord-maire, cité à son tour pour justifier sa conduite, se borna à invoquer les privilèges de la cité de Londres, qu'il avait juré de faire respecter. Ses explications parurent peu satisfaisantes ; le jugement concernant Witham fut radié des registres, et le courageux magistrat ainsi que ses deux aldermen furent conduits à la Tour,

ce qui leur valut une ovation populaire. Le parlement fut forcé de céder à l'esprit du siècle; les captifs sortirent de prison le 23 juillet, et la publication des débats ne souffrit plus dès lors la moindre entrave : le journalisme triomphait avec la commune de Londres.

La vente des feuilles quotidiennes, parmi lesquelles on distinguait alors le *Morning-Herald*, le *Chronicle*, *The Post* et l'*Advertiser* s'accrut immensément, et ce résultat encouragea les spéculateurs à tourner leur activité de ce côté. J. Walter, de Printing House square, édita en 1788 un nouveau journal, qui allait bientôt éclipser tous ceux qui l'avaient précédé : nous voulons parler du *Times*. Comparé au premier numéro de l'*Intelligencer*, publié cent ans auparavant, le premier numéro du *Times* indique un progrès remarquable. Il est composé de quatre pages, chacune de celles-ci comprenant quatre colonnes d'un texte assez compacte. On le vendait au prix de trois sols et il contenait les nouvelles de l'intérieur et de l'étranger, des essais poétiques, quelques renseignements commerciaux et une soixantaine d'avertissements. On l'imprimait au moyen d'un appareil particulier, auquel on avait donné le nom de presse logographique.

La révolution américaine, en soulevant des questions de principes dont la solution devait exercer une immense influence sur les destinées de l'humanité, contribua encore à augmenter la circulation des journaux anglais. On se fera une idée des progrès rapides de la presse, sous l'influence des commotions politiques qui troublèrent les dernières années du xviii^e siècle, en examinant le tableau suivant, qui indique leur circulation à différentes époques :

ANNÉES.	NOMBRE des exemplaires vendus.
1753.	7,411,757
1760.	9,484,791
1790.	14,035,739
1791.	14,794,153
1792.	15,005,760

Ce résultat est d'autant plus remarquable que les journaux étrangers, si l'on en excepte toutefois la *Gazette de Leyde*, n'offraient aucun intérêt vers la fin du xviii^e siècle, et se bornaient à répéter quelques bruits de cour ou à donner l'analyse des publications nouvelles. Le chancelier de l'Échiquier ayant présenté son budget dans le courant du mois de juin 1789, M. Pitt proposa d'augmenter le revenu public d'une centaine de mille livres sterling, en élevant le prix du timbre des journaux et en établissant de nouveaux droits sur les annonces. Ce projet de loi, vivement combattu par Sheridan, qui avait fait trop bon usage de la presse pour ne pas chercher à la défendre, fut sanctionné par la majorité de l'assemblée. Les publicistes ne purent se résigner à subir leur sort sans se plaindre, et s'attirèrent de fréquentes condamnations durant le règne de Georges III. Le procès de l'un d'entre eux, Thomas Paine, mérite une mention spéciale par l'importance des débats auxquels il donna lieu. Thomas Paine, né à Thetford, dans le comté de Norfolk, était un républicain ardent, et fut même élu membre de la Convention à Paris. Il publia en 1792 un pamphlet portant pour titre *Les droits de l'homme*, ouvrage qui fut immédiatement saisi, tandis que des poursuites judiciaires étaient entamées contre son auteur, qui se réfugia en France. Sir James Scott, Macdonald, Wood et l'honorable Spencer Percival soutinrent l'accusation, qui était combattue par plusieurs orateurs éminents, parmi lesquels nous citerons particulièrement lord Elskine. On se réunit le 18 décembre, et l'attorney général Macdonald ayant prouvé, devant lord Kenyon, que Thomas Paine était bien l'auteur de l'ouvrage incriminé, Elskine se leva et prit la parole à son tour. Il insista d'abord sur la gravité de la question posée devant le jury, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de déterminer la nature et les bornes de la liberté de la presse. Bien loin de vouloir attaquer l'autorité royale et la constitution anglaise, il ne prétendait défendre son client qu'en invoquant les principes qui

assurent la garantie et la stabilité des institutions existantes, et dont l'influence seule a pu donner naissance à ces dernières.

« La liberté de la presse, ajoute-t-il, est basée sur le »
» droit qui appartient à tout homme de publier une »
» opinion individuelle, vraie ou fausse, pourvu qu'elle »
» lui soit dictée par sa conscience et par le désir de se »
» rendre utile à ses concitoyens. Il doit être permis à »
» tout sujet anglais d'analyser les éléments constitutifs »
» du pacte social; d'en faire remarquer les abus ou les »
» défauts; d'avertir ses compatriotes des conséquences »
» auxquelles ceux-ci peuvent donner naissance, et d'en »
» rechercher les remèdes. S'il écrit ce qu'il ne pense »
» pas, et condamne ce qu'il approuve en secret; s'il »
» calomnie les magistrats et cherche à faire prédominer »
» par la force une volonté particulière contre l'impulsion »
» générale, il devient criminel et coupable, car c'est par »
» la raison qu'il faut attaquer l'erreur, et non par la »
» violence. Je ne prétends pas, continuait lord Elskine, »
» qu'il soit permis d'exciter des individus à la désobéissance »
» aux lois, mais j'affirme que l'écrivain peut discuter la »
» loi d'une manière philosophique, en s'adressant à la »
» nation entière. S'il en était autrement, et si cette »
» faculté avait été refusée à nos pères, la constitution »
» anglaise, dont nous sommes fiers à juste titre, »
» existerait-elle aujourd'hui? Si cette constitution est si »
» parfaite en ce moment que l'attorney général aille »
» jusqu'à accuser de profanation ceux qui prétendent y »
» toucher, ne doit-on pas cette admirable harmonie à »
» des réformes successives, suggérées par les travaux »
» incessants d'une foule de novateurs? »

Après avoir analysé le livre de Thomas Paine, en présentant pour la défense de ce dernier différentes considérations tirées des faits particuliers de la cause, lord Elskine termine sa plaidoirie en ces termes :

« Lorsque les hommes peuvent se communiquer libre- »
» ment leurs opinions, et se confier leurs souffrances,

» réelles ou imaginaires, les passions qui en résultent
» perdent de leur intensité par la liberté même qui leur
» est laissée. Dans le cas contraire, elles agissent en
» silence, acquièrent de l'énergie par la compression
» même à laquelle elles sont soumises, et éclatent enfin
» en détruisant tout ce qui s'opposait à leur cours.
» Permettez à la pensée de lutter contre la pensée ;
» opposez l'argument à l'argument, et tout bon gouver-
» nement jouira en paix du fruit de sa sage prévoyance.
» L'autorité ne possède qu'un seul moyen réel de s'assurer
» du dévouement du peuple et de son affection, c'est de
» lui faire sentir qu'elle n'agit que pour le bien public.
» La répression exagérée engendre la résistance aveugle,
» et prouve que la raison n'est pas du côté de celui qui
» croit devoir y recourir. Un poète d'autrefois, le sati-
» rique Lucien, nous a laissé à ce sujet un plaisant
» apologue. Jupiter se promenait un jour avec un paysan,
» et causait familièrement avec lui de maintes et maintes
» choses. Le campagnard, qui l'avait écouté d'abord
» avec une attention toute approbative, se permit enfin
» d'émettre un doute. Le dieu se retourna brusquement,
» se crut insulté et leva sa foudre sur l'imprudent.

» — Ah ! s'écria celui-ci, j'aurais pu prêter foi à vos
» paroles si vous ne m'aviez menacé, mais votre action
» me rend complètement incrédule. Vous ne brandissez
» jamais ces éclairs que lorsque vous avez tort ! »

L'éloquence de lord Elskine ne put sauver son client,
qui s'était compromis non-seulement par ses écrits mais
aussi par son scepticisme religieux : Thomas Paine fut
condamné par ses juges.

ERNEST VAN BRUYSEL.

L'AN

SEPT MIL HUIT CENT SOIXANTE

DE

L'ÈRE CHRÉTIENNE.

— En vérité, docteur, tout ce que vous me dites là est bien étrange.

— C'est d'une parfaite exactitude.

— C'est à confondre la raison humaine.

— Ce qui ne prouverait qu'une chose : son peu de solidité.

— Ainsi vous croyez...

— Je crois le témoignage de mes sens quand je suis sain de corps et d'esprit.

— Et qu'une coïncidence singulière, le hasard, n'a pas...

— Je ne crois point au hasard dans les phénomènes de la nature.

— Mais alors comment expliquez-vous...

— Je n'explique pas... Vous êtes bien toujours les mêmes, vous autres philosophes dont l'incorrigible orgueil est sans cesse prêt à nier les manifestations mystérieuses de l'âme quand votre faible entendement ne peut les classer en catégories, et à repousser tout ce qui ne vous

frappe pas par les yeux du corps; vous croyez, comme l'a dit un poète, parce que Dieu vous a percé à votre prison d'argile une petite fenêtre ou deux pour voir au dehors, quand un grain de poussière ne vient pas les boucher; vous croyez, dis-je, que le monde avec ses lois, la nature avec ses arcanes doivent pénétrer par là dans votre cerveau. Orgueil, triple orgueil!... En nous, autour de nous, tout agit, tout remue, l'univers entier est animé d'un mouvement incessant, éternel, et qu'en voyons-nous?... Vos magnétiseurs eux-mêmes, quand ils ont fait dire à leur somnambule le nombre de pièces de monnaie qui se trouvent dans la poche de monsieur tel ou tel, ou ce qui se passe dans la chambre voisine, ils se drapent dans leur importance, et la galerie émerveillée crie au miracle, pour nier le lendemain ce qu'elle a vu la veille. Le grand magnétiseur, mon cher, c'est le grand maître de toutes choses, c'est Dieu lui-même, et le magnétisme, ici-bas, n'est qu'une cheville conductrice dont il se sert. Nous nous croyons très-forts, parce que nous avons *inventé*, comme on se plaît à le dire, la vapeur, le télégraphe électrique et le coton-poudre; mais la science de l'âme, les sublimes mystères psychiques, nous n'en possédons pas même les premiers éléments... Nous nous croyons très-forts, ah! ah! et nous ne nous connaissons pas nous-mêmes! On nie tout, ou bien l'on sourit dédaigneusement; ou encore, ne pouvant récuser la compétence de ses sens, on regarde certains phénomènes psychologiques, encore inexpliqués, comme surnaturels... Non-sens et absurdité!... Car est-il rien au-dessus de la nature?... Si j'écrivais tout ce que j'ai vu et constaté dans ma longue carrière, je passerais pour fou, ce dont je ne me soucie guère. Avancez aux hommes, avec phrases ronflantes, quelque plate vérité passée à l'état de banalité, ils crieront bravo; mais présentez-leur quelque grande vérité nouvelle et inattendue, ils crieront au fou, et ils vous feront, s'ils le peuvent, pourrir en prison, comme Galilée ou Salomon de Caus. Voilà notre siècle de lumières, mon cher. Est-il

question d'un phénomène de *prévision*, on crie à l'absurde, et ceux qui crient à l'absurde n'ont le plus souvent rien vu, rien observé, ni rien lu... Qu'ils se donnent la peine de consulter les ouvrages d'Antonius Benivenius, Francus, Michel Alberti, Sauvages, Desères, Cabanis, Pététin et de tant d'autres, ils y trouveront la faculté de la prévision constatée par un grand nombre de faits authentiques... Comment cette faculté de l'âme se manifeste-t-elle? C'est là un problème que la science résoudra probablement un jour, si les savants daignent le trouver digne d'étude. En attendant, observons et méditons; c'est ce que nous avons de mieux à faire, et gardons-nous de vouloir être des esprits forts, car je ne connais pas d'esprits plus débiles que ces esprits-là...

— Vous êtes sévère, docteur, mais il n'y a que trop de vérité dans ce que vous dites, malgré la verve mordante qui vous emporte. J'ai remarqué, je dois l'avouer, que le scepticisme systématique accompagne trop souvent la médiocrité. La négation est à la portée de toutes les intelligences, et c'est un rôle comme un autre. Le sage se réserve. Montaigne, le grand philosophe, l'a dit : *Beaucoup savoir est occasion de plus douter.*

— Amen, fit le docteur; et malgré ses cheveux blancs, il avait, avec la prestesse de la jeunesse, pris sa canne, ses gants, son chapeau, sans oublier sa trousse.

— Allons, dit-il, manifestant une certaine agitation qui ne lui était pas ordinaire, ma pauvre marquise doit être bien mal, car c'est aujourd'hui le 14. J'aurais dû ne pas attendre qu'on me fit appeler... Il est entendu que je vous présente comme un confrère.

— C'est convenu.

Nous sortîmes.

La demeure de la marquise n'était pas éloignée de celle du docteur. Pressant notre pas, nous marchions côte à côte en silence. Je réfléchissais aux révélations que venait de me faire mon ami, en qui j'avais pleine confiance, et mon esprit, un peu rebelle, s'effrayait à la pensée de pré-

visions que les faits étaient venus confirmer. Je me demandais quelle puissance inconnue illuminait ainsi, pendant les crises d'une affreuse maladie, une frêle créature, une femme débile qui semblait devoir être prochainement une proie pour la mort. Désirant mieux connaître la femme étrange que j'allais voir, je rompis le premier le silence.

— Que savez-vous, docteur, des antécédents de cette femme?

— De la marquise?

— Oui.

— La marquise de C*** est créole; elle est veuve et jeune encore. Il y a peu d'années qu'elle a quitté le nouveau monde pour visiter l'Europe, et c'est après avoir parcouru le Nord, en compagnie de sa fille, qu'elle perdit en Italie cette enfant qu'elle adorait. C'est aussi à partir de cet événement fatal que la catalepsie s'est déclarée chez la malheureuse mère. Je vous ai parlé déjà de la supériorité intellectuelle de la marquise de C***; son érudition n'est pas un vernis superficiel, elle est profonde. Cette femme d'élite a beaucoup vu, beaucoup observé; les sciences naturelles et philosophiques lui sont familières, et j'ai admiré toujours la justesse de ses aperçus, la logique de ses jugements. Ceci concerne son état normal; mais pendant ses crises, son âme semble s'éclairer d'un reflet divin et planer entre la vie terrestre et celle d'outre-tombe.

— Vous m'intéressez vivement, cher docteur; et il y a plus de deux mois, m'avez-vous dit, qu'elle a annoncé pour aujourd'hui...

— C'était vers la fin d'août. Après des convulsions terribles, elle tomba dans une sorte de prostration ou de demi-sommeil, pendant lequel je saisis sur ses lèvres murmurantes ces paroles que je crois entendre encore : « Dieu t'accorde le repos jusqu'au quatorze novembre... ce jour, tu ne seras ni dans la vie ni dans la mort... Ton âme s'envolera dans l'avenir des temps... Mais nous voici arrivés.

Nous nous trouvions devant un hôtel qui me parut grand pour le petit nombre de personnes qui devaient l'habiter. Le docteur s'approcha de la porte cochère et fit résonner un timbre.

— Encore un progrès, dit-il en souriant : au lieu d'une cloche qu'on entendait toujours, c'est un seul coup qui se perd souvent dans les bruits de la rue.

Dans la disposition d'esprit où je me trouvais, cette observation me parut niaise.

La porte s'ouvrit.

Le personnel domestique de la marquise devait être nombreux, car je vis tout d'abord deux ou trois valets ou caméristes courant éperdus. Un vieillard vêtu de noir s'avança vers le docteur. Son désespoir faisait mal à voir.

— Ah! monsieur le docteur!...

— Eh bien! la marquise?...

— Morte! monsieur le docteur!... morte!... ah! mon Dieu, mon Dieu!...

— Voyons, voyons, dit mon ami s'acheminant rapidement vers l'escalier. Je le suivais avec anxiété.

Arrivés à l'étage, nous traversâmes plusieurs pièces, somptueusement meublées, donnant accès dans une chambre tendue de violet, ce qui lui prêtait un caractère singulièrement funèbre. Une femme pleurait près d'un lit.

Le docteur en souleva le rideau d'une main tremblante, et j'aperçus la marquise...

Je la verrai toujours! qu'elle était belle!... C'était bien l'immobilité de la mort. Son profil présentait la noblesse et la régularité de la statuaire antique, d'abondants cheveux noirs ruisselaient sur son oreiller, son beau front semblait encore refléter le génie. Ses yeux, d'un noir de jais, étaient ouverts et fixes; on eût dit des yeux d'émail enchâssés dans un beau visage formé d'un mélange de cire vierge et d'ambre jaune.

Le docteur l'examina attentivement, lui glissa la main sur le cœur, et resta ainsi une minute immobile. Nous respirions à peine...

Le vieux serviteur, dont les jambes avaient trahi l'impatience, entra en ce moment, à moitié suffoqué par l'émotion et l'ascension de l'escalier.

— Vous vous alarmez trop tôt, lui dit le docteur en se redressant; la marquise est vivante; mais le plus grand calme est ici nécessaire. Retirez-vous et avertissez les gens de madame... Cette femme me suffira.

Le vieillard s'inclina profondément, avec un signe touchant de gratitude, et se retira. La camériste, essuyant ses larmes, alla s'asseoir près de la cheminée.

— Eh bien, docteur? dis-je à mi-voix.

— Elle est dans l'état automatique : une nouvelle crise convulsive est à craindre...

Il alla causer à voix basse avec la domestique...

Quand il revint près de moi, son front était soucieux.

— L'accès est violent, dit-il toujours à voix basse; la maladie semble s'accroître malgré mes efforts... Il faut attendre deux heures avant de rien tenter.

Le jour était morne et sombre. Une enveloppe épaisse de nuages gris et pluvieux semblait étreindre la terre et peser sur elle. Des flocons légers couraient sous cette enveloppe, et par moments des rafales frappaient les fenêtres en faisant résonner quelques vitres mal jointes... C'était bien une fin d'automne avec toutes ses tristesses. Immobiles et silencieux devant cette sorte de statue vivante, nous avions l'air de veiller un mort...

Bientôt le jour baissa et la nuit se fit. On alluma les bougies.

Après une collation rapide que le docteur nous fit servir dans la pièce voisine, car il ne voulait pas quitter l'hôtel un seul instant, nous rentrâmes près de la malade. L'immobilité cadavérique continuait toujours.

Mon ami plaça de nouveau sa main sur le cœur; puis, au bout d'un instant, il tira de sa poche un petit flacon de cristal aux arêtes dorées, et il le posa sur la table.

— Il faut encore attendre, dit-il.

Il s'écoula ainsi environ une heure. L'impatience me

gagnait, car il y avait dans cette chambre quelque chose de si morne, que le temps commençait à me paraître d'une longueur intolérable.

Le docteur tira sa montre, regarda l'heure; puis, après un nouvel examen attentif de la malade, il prit sur la table le petit flacon qu'il y avait placé; et avec une attention extrême, il versa entre les lèvres de la marquise un petit nombre de gouttes de son contenu.

— Quoi qu'il arrive, me glissa-t-il à l'oreille, ne vous effrayez pas.

Et après avoir bouché avec soin le petit flacon, il le remit tranquillement dans sa poche.

La recommandation du docteur, toute bienveillante sans doute, eut un effet diamétralement contraire à celui qu'il s'en promettait, car la peur me prit. Tout ce qui se passait, et jusqu'à cette morne absence d'incidents, m'inspirait, malgré moi, une sorte de terreur indéfinissable.

Un soubresaut rapide, imprévu de la malade, m'en fit faire un autre dans mon fauteuil; puis d'autres secousses nerveuses succédèrent, et enfin se déclarèrent des convulsions affreuses... Je voudrais pouvoir les chasser de ma mémoire. Par moments, la marquise se pliait en cercle, en arrière, de manière que sa tête venait toucher ses talons; puis elle se détendait comme un arc dont la corde casserait.

— Des coussins! des coussins donc! criait le docteur, qui faisait tous ses efforts pour empêcher la malade de se briser le crâne ou les membres contre le mur ou le bois du lit.

Je courus éperdu, saisis au hasard des coussins de canapé qui frappèrent ma vue; la camériste en fit autant et en un moment la malade fut à l'abri des accidents que craignait mon ami.

La crise était arrivée à son paroxysme. Deux sentiments dominaient tout mon être : l'épouvante et la pitié.

Ces convulsions durèrent longtemps et diminuèrent graduellement, comme si le corps avait épuisé ses forces. Le docteur secouait la tête.

La malade redevint immobile; les teintes de la vie

avaient remplacé sur son beau visage la pâleur mate de la mort. Une sueur légère perlait sur son front, ses yeux s'étaient fermés, et bientôt, une sorte de sommeil profond parut s'être emparé de cette organisation qui venait d'éprouver de si cruelles secousses.

— Quand elle parle, me dit doucement le docteur en me la montrant, c'est dans cet état.

Une demi-heure se passa dans le silence. Mon ami se penchant alors tout à coup vers le lit, me fit remarquer un léger frémissement des lèvres de la malade. Je m'approchai le plus près possible; le mouvement des lèvres devint plus prononcé, et je commençai à distinguer quelques syllabes sans suite, puis enfin des mots et des phrases entières... Ce que j'entendis est sans exemple dans les faits connus. Fut-ce un rêve, une révélation, de la prescience?... Dieu seul pourrait le dire.

Je tirai nerveusement mon calepin, et, penché sur le lit, l'oreille avide, la main tremblante, j'écrivis toutes ces choses inouïes, à mesure quelles sortaient des lèvres de la mourante.

Il me serait impossible de présenter ce rêve étrange exactement tel qu'il se manifesta par la parole; la voix de la marquise était faible, je perdais certains mots, parfois des phrases restaient inachevées. Le débit était par instants rapide, et je ne pouvais annoter que le sens... je fus donc obligé, depuis, en copiant mes notes, d'éclaircir et de compléter certains faits qui n'avaient été qu'ébauchés ou indiqués. L'esprit animique de la malade, comme s'il était dégagé des liens de la terre, semblait s'avancer successivement dans les siècles futurs ou dans le *temps*, comme on conçoit qu'un corps céleste s'avance graduellement dans *l'espace*.

Le moi immatériel est presque délivré de ses chaînes...
Je plane dans les fluides... des vapeurs dorées voilent

comme une gaze légère les espaces qui m'entourent... Je tiens encore à la terre; un faible lien me rattache à mon enveloppe mortelle. Mon essor est arrêté...

Les vapeurs d'or se changent en lumière... tout s'illumine... O spectacle sublime!... Je perçois les mondes et leurs éblouissantes splendeurs... Voilà la terre, voilà son orbe immense... Retenue dans l'espace, je fuis dans le temps... Les années et les siècles s'écoulent avec une rapidité vertigineuse. Je distingue sur le globe, par une perception inconnue, les limites précises des océans et des terres, les montagnes, les lacs, les cités... Quels changements déjà se sont produits!...

Les rivages de l'Europe ont changé vers le nord... La Hollande et la partie septentrionale de la grande plaine cimbro-germanique se sont affaissées sous les eaux. Le Jutland n'existe plus... De l'ancien royaume de Danemarck il ne reste que quelques îles, et la Baltique se confond avec l'océan du Nord... un abaissement graduel du sol sur toute cette zone a submergé ces contrées.

La grande terre scandinave a gardé ses limites... la pointe méridionale de la Scanie a seule disparu sous les flots...

La mer Caspienne communique avec la mer Noire par un vaste canal creusé par les peuples slaves. D'innombrables vaisseaux passent de la mer Rouge dans la mer Méditerranée...

Des ponts gigantesques relient la Sicile à l'Italie, et l'Angleterre au continent. Les deux Amériques sont séparées; les eaux de l'Atlantique se mêlent à celles du Pacifique...

L'accroissement incessant des populations amène l'encombrement... l'Europe se déverse sur l'Afrique... les vaisseaux ne suffisent plus... On construit suivant de nouvelles combinaisons de l'art nautique, et au moyen des pins du Nord, de vastes radeaux mus par de nombreuses machines et recouverts d'abris de tous genres. Ce sont de véritables cités flottantes, insubmersibles, emménageant des populations, des vivres et des troupes... Le con-

minent africain reçoit des multitudes d'émigrants, qui s'unissent pour la défense et la prospérité communes, et portent la civilisation parmi les peuples noirs... A l'exemple des blancs, ces peuples s'organisent en nations libres, et préludent, par l'émancipation intellectuelle, à leur entrée dans le grand concert de l'humanité.

La grande nation chinoise s'est enfin régénérée et civilisée. Dans l'Inde, une fusion de races s'est opérée avec les siècles entre les aborigènes et les Européens. Là, comme dans le grand empire de Chine, le christianisme, progressif et dégagé du dogme des mystères, a triomphé de l'idolâtrie.

Des versants des monts Orégons jusqu'aux rivages occidentaux de l'Amérique du Nord vit un grand peuple au teint bronzé : ce sont les descendants libres des esclaves africains

L'organisation des sociétés a fait un pas immense... Tous les pouvoirs deviennent électifs à tous les degrés de l'échelle sociale, jusqu'aux chefs des nations... L'humanité marche, non vers cette grande chimère, l'égalité, mais plutôt vers l'équitable distribution proportionnelle... A chacun suivant ses facultés et ses aptitudes... à chacun selon ses œuvres...

Les lumières de l'esprit s'étendent... La race humaine s'améliore... Le mal c'est l'ignorance.

Science, bien-être et liberté !... aspirations incessantes de l'humanité!...

L'aérostation ne cesse de progresser. Les communications aérienne et télégraphique ont rapproché les peuples; les travaux de l'intelligence et de l'industrie s'échangent; le commerce est affranchi; la fusion des intérêts s'opère, et les alliances se scellent entre les nations...

L'alliance des peuples et la liberté ont tué la guerre, ce fléau fratricide. Des armées de travailleurs réunissent des lacs et des mers, dessèchent les contrées paludéennes, défrichent des landes arides, agrandissant ainsi le domaine de

l'homme et la première source des richesses, l'agriculture...

La chimie éclaire de son flambeau les mystères de la physiologie. Les causes initiales des altérations organiques se découvrent. Des moyens préventifs, s'attaquant aux principes morbides, diminuent les maux physiques de l'humanité... Les substances et préparations alimentaires se multiplient, s'améliorent, se perfectionnent...

Des végétaux nouveaux sont acclimatés en Europe. L'igname, don précieux du Créateur, a remplacé les solanées dégénérées... Les suc nutritifs des aliments animaux et végétaux peuvent se concentrer sous un très-petit volume, et conserver indéfiniment leur vertu assimilatrice... La chimie est parvenue à composer le chyle humain, principe immédiat du sang!... La science a reculé les limites de la vie...

De nouvelles découvertes dioptriques, combinées avec l'électricité, amènent la création de soleils artificiels ou *phares solaires*. L'intensité de leur lumière a chassé les ténèbres des cités...

Cependant le plus précieux des combustibles, le charbon minéral, commence à manquer. La multitude de puits et de galeries souterraines en ont rendu l'extraction si onéreuse que l'homme en abandonne l'exploitation... Au milieu du refroidissement des climats septentrionaux, le bois combustible et les composés tourbeux-asphaltites deviennent insuffisants... Mais les progrès de la géologie ont fait connaître le sous-sol de l'Europe. Des procédés nouveaux permettent de creuser des puits artésiens à de grandes profondeurs. Des eaux bouillantes abondantes jaillissent à la surface, et, dans un grand nombre de villes, la distribution de ces eaux calorifères remplace les matières combustibles.

Mais les eaux chaudes ne se rencontrent pas dans toutes les localités. La science crée un nouveau système. Par des appareils ingénieux, elle applique au chauffage domestique le dégagement du calorique par le frottement...

L'électricité est devenue la puissance motrice qui remplace la vapeur...

Les siècles s'écoulent...

Les voies de fer ont vieilli. La chimie a découvert un gaz plus léger que l'hydrogène. Le grand problème de la direction des aérostats a atteint sa perfection. Ces appareils sont de vastes cylindres terminés en cônes et construits d'un alliage d'aluminium et de cuivre. Des machines du même métal, simplifiées et légères, font mouvoir les hélices propultrices et directrices. Sous l'aérostat, sont amarrées de longues embarcations légères, fermées, insubmersibles...

De même que les grands vaisseaux peuvent seuls affronter l'océan liquide, des convois aériens immenses bravent par leur masse l'océan atmosphérique.

Mais, pendant les nuits sombres, d'affreuses catastrophes ont eu lieu par suite de chocs de convois entre eux ou contre des cimes... Peu à peu les villes ne sont plus seules illuminées. L'Europe se couvre de phares solaires, éclairant d'immenses étendues de pays... Les ténèbres sont vaincues; il n'y a plus de nuit

Les corps regardés comme simples sont décomposés successivement... La science, ce vaste enfantement du génie humain, marche lentement, mais victorieusement, vers la solution de ce grand problème qui doit changer la face de toutes choses :

Unité de la matière!...

Calorique, magnétisme, électricité, lumière... Unité fluïdique!... Force vitale!...

L'homme prépare des milieux;... des germes aériens s'y développent; la vie se manifeste... L'homme devient créateur!...

Le temps s'écoule... Pendant que la glacière australe diminue... les glaces du pôle nord s'étendent... Les contrées hyperboréennes ont disparu sous leur vaste coupole...

Les conséquences fatales de l'inégalité des saisons dans les deux hémisphères ne sont que trop prouvées. Le

peuple européen connaît sa future destinée... Désormais un grand devoir lui incombe : conserver sa race ; travailler au salut des générations de l'avenir...

O sublime puissance de l'intelligence humaine !...

Le soleil, l'astre de la vie, ne réchauffe plus seulement les êtres par sa présence... ses émanations sont recueillies... La science est parvenue à transformer en calorique latent, le calorique rayonnant du grand âstre, et par des appareils merveilleux, à pouvoir rendre à ce fluide ses propriétés premières...

Ainsi à mesure que le soleil abandonne l'hémisphère du nord, l'homme, dans ces contrées, parvient à rendre une part de sa chaleur captive, en l'empêchant de rayonner vers les espaces célestes.

Ainsi dans les âges futurs, la science, émanation divine, dominera la nature... Et les grands phénomènes destructeurs seront modifiés

De nombreux siècles ont fui...

Des villes anciennes ne sont plus que décombres... De nouvelles cités s'élèvent successivement sur les hauts plateaux et dans les vallées élevées des monts. Là où fut l'antique Paris, gisent de vastes ruines... Une grande et splendide cité occupe un des points culminants du plateau central de la France. Rien n'égale sa magnificence. La disposition rayonnante de ses grandes artères, ses phares solaires occupant les centres, le grandiose et la richesse architecturale de ses monuments, tout concourt à en faire la reine des capitales... Un système nouveau de tubes en toile métallique, recouverts d'un composé inaltérable et supportés par des colonnes de fer, amène dans cette ville, comme un vaste puits artésien superficiel, les eaux des lacs situés au sommet des Alpes.

Sur le Saint-Gothard, dans une froide vallée neigeuse, près d'un pont, que, d'après une légende antique, le démon jeta sur l'abîme, existe une grande ville peuleuse... De puissants appareils calorifiques y élèvent la

température pendant ses longs hivers. D'énormes câbles de fer, supportés par des piles où la pierre et le fer se combinent, se développent, dans toute la vallée du Rhône, en immenses arcades. Sur ces voies suspendues, de larges wagons aux roues creuses descendent de la ville helvétique jusqu'au lac de Genève, par la seule force calculée de la gravitation. De puissantes machines électro-motrices remontent ces véhicules jusqu'à la cité

Mais de tous les points littoraux du Nord arrivent d'alarmantes nouvelles. Les eaux gagnent visiblement sur les terres... Un vaste courant océanique, du sud au nord, suivant tous les méridiens du globe, est enfin constaté par les navigateurs. Des glaçons flottants, d'énormes banquises, premiers débris de la glacière australe, ont été rencontrés jusque dans les régions équatoriales... Sur tous les rivages européens le niveau des mers s'élève; le doute n'est plus possible; tout espoir s'évanouit, et l'avenir sombre, implacable, se présente aux esprits avec toutes ses épouvantes!...

La science décrète un congrès universel. Les sages s'assemblent... On calcule, on recherche l'époque fatale... Le centre de gravité du globe a rétrogradé jusque dans le plan de l'équateur...

Les temps sont proches!...

A ce sinistre arrêt, une indicible terreur s'empare des populations, depuis l'Asie jusqu'au nouveau monde. Les cœurs les mieux trempés se sentent faiblir. Tous les travaux cessent; l'activité a fait place à la stupeur. La certitude de cette immense et prochaine destruction a brisé tous les courages. On dirait qu'une ombre funèbre a passé sur l'humanité.

Mais le congrès délibère... Il recherche les moyens de salut...

A la puissante voix de la science, les cœurs défaillants se raniment, l'énergie renaît... Le salut!!... Tel est le cri universel...

Les cités flottantes se multiplient, s'agrandissent, se perfectionnent. Les forêts du Nord s'épuisent en vastes constructions maritimes. Ce sont des masses cyclopéennes que doivent fixer des ancres et des chaînes d'une force encore inconnue...

Depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à l'antique Tunis, ces cités flottantes s'échelonnent le long du rivage africain en nombre incalculable. Sur tout cet espace, les hautes terres de l'Afrique centrale et la chaîne de l'Atlas doivent, suivant les prévisions de la science, briser la violence des grandes eaux diluviennes.

Les autres points vers lesquels se sont portées les villes flottantes, sont les côtes méridionales de la mer Noire, de la Caspienne ; et dans le nouveau monde, au golfe mexicain et à la mer des Antilles, abrités par la barrière des Andes contre le flot dévastateur.

Les appareils de communication télégraphique, qui, de temps immémorial, couvrent le monde d'un immense réseau, apportent incessamment en Europe les phases croissantes du terrible phénomène... De nouvelles terres apparaissent vers les régions antarctiques. Des navigateurs qui arrivent, annoncent qu'ils en ont côtoyé la vaste étendue et que les confins de la coupole de glace australe forment voûte au-dessus des eaux...

Une immense rumeur s'élève :

Au sud, au sud, est le salut !!...

Les sages ont parlé... Les cimes, les hautes terres seront préservées... Le salut est aussi en Europe...

Mais la terreur est sourde. L'émigration grandit chaque jour...

De tous les points de l'hémisphère boréal, d'incessants convois aériens ou de nombreux vaisseaux, remontant avec effort le courant des mers, se dirigent vers l'Amérique du Sud. Les hautes terres de cette vaste contrée se couvrent insensiblement d'une innombrable multitude.

L'instinct de la conservation a prévu la famine. Chacun

se munit de substances alimentaires concentrées et d'essences assimilatrices... C'est désormais la seule richesse...

Les populations du nord de l'Asie se portent en masse vers le Thibet, le Kouen-Lun, l'Himalaya. D'autres courants des peuples européens septentrionaux, se dirigent vers les Carpathes, les Balkans, le Caucase et les monts Taurus. Des millions d'hommes occupent les Alpes helvétiques et germaniques...

Une grande rumeur circule... La péninsule ibérique échappera au désastre...

On se porte vers l'Espagne... Le flot populaire ne cesse pas... Mais, ô douleur!... la guerre éteinte se rallume... Les hautes terres du nord et du centre de la Péninsule sont disputées et arrosées de sang humain!...

Du côté de l'occident, le peuple d'Angleterre se réfugie sur les montagnes cambriennes ou celles de l'Écosse... L'Amérique du Nord concentre ses populations sur les montagnes Rocheuses, les monts Alleghanys et les hautes terres du Mexique.

L'an sept mil huit cent soixante commence... Année terrible dans les fastes de l'humanité!...

La Scandinavie est séparée du continent européen... La mer Blanche a rejoint la Baltique... Des deux côtés de l'Oural, les contrées du Nord, slaves et sibériennes, ont disparu sous les eaux... Le courant des mers acquiert sans cesse une rapidité plus menaçante... Des cités flottantes, non encore abritées, sont entraînées contre les glaces boréales!... Toutes les côtes basses sont envahies par la masse liquide; les limites de l'Europe se resserrent chaque jour...

L'anxiété est universelle. Tout ce qui vit sur le globe frissonne de terreur à l'attente de l'horrible inconnu...

Et les jours succèdent aux jours; et les eaux écumantes ne cessent d'arriver du Sud avec une violence toujours croissante...

La nature entière semble déchaîner ses colères. Le

ciel se voile de nuages livides... D'affreux orages grondent dans l'espace que sillonnent d'innombrables éclairs, et des pluies torrentielles viennent ajouter leur dévastation à celle des océans.....

Mais un bruit formidable, infini, commence à se faire entendre, et porte l'épouvante à son comble... Ce bruit sans nom grandit et s'approche... On dirait la voix de Dieu sortant de l'abîme pour annoncer la fin des temps!...

Une clameur immense court sur les monts :

La débâcle polaire!!!...

Les dernières masses océaniques se précipitent sur l'Europe!...

Aucun langage humain ne peut exprimer l'horrible majesté du cataclysme...

Sur les versants méridionaux des Alpes, la violence des eaux est sans bornes... Lutte formidable entre l'Océan et le géant de granit... Les masses aqueuses, gonflées par la résistance, s'élancent dans les vallées, puis se retirent en grondant pour se ruer sur l'obstacle avec une fureur nouvelle... Des quartiers de montagnes s'écroulent et leurs débris granitiques sont roulés et broyés par les eaux, avec le bruit effroyable que produiraient cent tonnerres souterrains!!... Depuis les temps bibliques, rien de pareil n'a frappé l'oreille humaine...

Les jours s'écoulent encore... La grande voix du déluge s'éteint en longs mugissements... Les eaux ont repris possession de leur domaine du Nord; leur fureur s'apaise...

Là, où jadis fut l'empire des czars, roulent les flots de l'océan Glacial... Toutes les basses terres sont devenues mers. La moitié de l'Europe est submergée...

Le plateau de l'Auvergne est resté au-dessus des eaux. La grande capitale de la France, toutes les cités élevées, le plus grand nombre des villes flottantes, échappent au désastre... Les archives de la science, les chefs-d'œuvre de l'art sont conservés; l'humanité et la civilisation sont sauvées!

De tous les monts de l'hémisphère du Nord, depuis l'Orégon jusqu'à l'Himalaya, un hymne immense s'élève vers l'Éternel

Ici la parole expira sur les lèvres de la marquise. La moitié de la nuit s'était écoulée, et le silence n'était troublé que par les brusques rafales qui continuaient à frapper les fenêtres de l'hôtel. Je cherchais à rappeler mes esprits troublés; je me demandais si tout ce que je venais d'entendre n'était pas le produit de mon cerveau en délire... Tout à coup, la malade fut saisie d'un frémissement sinistre, auquel succéda l'immobilité de la tombe. Le docteur s'approcha...

Elle était morte.

H. LE HON.



UN VAUDOIS BELGE.

WILLEM CORNELISZ.

1240.

Le clergé ne s'était pas formé seulement en dépit des apôtres; il avait supprimé tout ce qui n'était pas lui.

C^{te} DE GASPARIN, *Confér. sur Constantin*, p. 37.

Oft steht Philadelphia, vor der menschen äugen da,
Oft wirts nicht für das gehalten, weil nür kleine kraeften walten.

Gesangbüch der Ev. Brüdergemeinen.

Lorsqu'on examine les décisions prises aux diverses époques par les puissances européennes réunies en congrès dans le but d'assurer leur conservation, l'attention s'arrête sur le congrès de Westphalie, et l'on est amené à reconnaître que si le traité de Munster, passé avec des États soustraits à l'obéissance de Rome, admet jusqu'à un certain point les droits de la conscience humaine, il fixe ainsi un terme à l'action du moyen âge dont le concile de Latran de 1215 avait décrété toute l'organisation légale.

Le pontificat du grand jurisconsulte Innocent III, la conquête de Byzance par les Latins et les luttes du pape et de l'empereur occupent tout le xiii^e siècle. Rome avait rencontré dans Grégoire VII le fondateur de cette immense

influence politique, que ses successeurs continuèrent à étendre sur des voies toujours plus profondément tracées, jusqu'à Innocent III. Organisateur habile, ce pape imposa comme une règle constante pour l'individu, tout ce qui n'était encore qu'une tendance à cette vaste domination : rien ne fut négligé pour atteindre ce but.

En mêlant les populations d'Occident à celles d'Orient, les croisades eurent pour résultat de faire déteindre certaines qualités et certains défauts réciproquement des unes sur les autres. Les vagabonds et les truands des armées croisées, frottés aux pèlerins des divers cultes de l'Asie, s'imprégnèrent des idées ultra-ascétiques des *Joguis* de l'Inde, les greffèrent sur des données chrétiennes, et le germe des ordres de moines mendiants par devoir fut déposé dans la société européenne. Innocent sut utiliser ces dispositions. Après avoir confirmé l'ordre des carmes, il comprit où le saint-siège pourrait trouver ses officiers de ministère public et des orateurs pour le défendre, en même temps qu'un remède au besoin d'ordre qu'éprouvait l'Europe, en présence des mendiants vagabonds laïcs. L'ordre de Saint-Dominique répondit aux désirs du pontife, en fournissant des *prédicateurs* d'abord, puis, sous Grégoire IX, des *juges* pour le saint office. Celui de Saint-François enrégimenta les autres, en déclarant la mendicité une vertu ¹. Ces nouveaux ordres, le dernier surtout,

¹ Albert, fondateur des carmes, et François (d'Assises) fondateur des cordeliers, recommandent pourtant le travail manuel à leurs moines; mais ils furent débordés par la *gueuserie* de l'époque. Ces deux ordres forment avec les dominicains et les augustins institués en 1246 les *quatre ordres mendiants* primitifs (Delacroix, *Dict. des cultes*, t. II, p. 703). Contrairement à la recommandation des fondateurs, le renoncement au travail, la fainéantise n'est pas considérée comme une infraction dans l'Église. Le 2 juin 1859, Pie IX canonisa Benoit-Joseph Labre, du diocèse d'Arras, qui était un mendiant de profession. On assure qu'un de ses homonymes, de la ville de Gand, aspire au même honneur et ne recule devant aucun sacrifice de propreté pour y atteindre.

contribuèrent puissamment à répandre le culte de la madone ¹.

La transformation s'opérait : au lieu du divin Maître, sa mère ; au lieu de l'Évangile, Pierre Lombard et les décrétales ; au lieu d'une vie morale, une institution politique, en même temps qu'il était arrêté que tout opposant serait déclaré hérétique, et tout hérétique devait être *ars*, c'est-à-dire brûlé. L'Église étant un État politique, tout dissident devenait coupable de haute trahison, crime qui emportait la peine de mort ². Les souverains pontifes, comme princes du monde, étaient logiques en ceci.

D'une autre part la noblesse guerrière avait rapporté d'Orient un avant-goût des arts, de la philosophie et des sciences. L'empereur Frédéric II, prince lettré, instruit, et qui sans contredit devançait son siècle, s'aidait de son chancelier Pierre Desvignes pour fonder des universités. Les pontifes ne s'opposèrent point à ces institutions, parce qu'ils avaient l'instinct d'y trouver des instruments utiles à leurs desseins. De son côté l'empereur ne s'opposa pas d'abord à l'établissement de nouveaux ordres de moines, les anciens étant trop relâchés ; il ne prévoyait pas que des mendiants pussent jamais égaler ceux-là par leurs richesses, et comptait trouver en eux des auxiliaires. Il en résultait que tout en se faisant la guerre, le chef de l'empire et le chef de l'Église s'entendaient pour persécuter les dissidents ; comme toujours dans les luttes entre le sacerdotalisme et les soi-disant philosophes, ils servirent d'enjeu.

Innocent III avait introduit dans la procédure ecclésiastique, les formes juridiques de l'ancienne Rome, qui passèrent depuis dans nos tribunaux ³, en même temps qu'il

¹ Les madones de Hal et de Tongres (Prima Cisalpes) datent de 1240 seulement. Les carmes ont le titre de « frères de la bienheureuse Vierge » et invoquent une madone spéciale, celle du Mont-Carmel.

² Corps de droit canon. Decret. Gregor. IX, liv. V, ch. 7 et 9. *de Hæreticis*.

³ *Éphémérides universels*, t. VIII, p. 319. Ce pontife est l'auteur du

appliquait à tous les pays de son obéissance la nouvelle organisation spéciale du clergé séculier par l'institution des cures territoriales. Ces dernières, que l'autorité laïque fut obligée d'ériger et de doter, devinrent un sujet de réclamation, et les dissidents connus depuis sous le nom de Vaudois, attirèrent d'autant plus aisément à leurs prêches des auditeurs, dont leur esprit de prosélytisme fit bientôt des adhérents.

En 1152, un riche et notable bourgeois de Lyon, Pierre Valdo, ou *le Vaudois*, versé dans les écritures qu'il avait traduites en français « après s'être soigneusement » exercé, dit Marnix, enseigna la vérité qu'il avait » apprise, détournant ses amis de ces idolâtries et abominations qui avaient déjà pris vogue, afin de les ramener » à la teneur de l'alliance par l'adoration d'un seul Dieu, » et intercession d'un seul médiateur Jésus-Christ; là » dessus assembla un fort grand nombre de disciples qui » répandirent sa doctrine par tous les bouts de la chrétienté, non obstant toutes les forces, ruses et pratiques » que l'on usa au contraire ¹. »

Pierre, qui avait acquis sa fortune par le travail, et qui consentit à la partager avec ses disciples, voyait avec répulsion la tendance qui se manifestait déjà dans les esprits, d'honorer la mendicité en la mettant sous l'égide de l'Église. Il fonda sa communauté avec l'obligation du travail comme devoir inhérent à l'existence, et y ajouta la simplicité dans la manière de vivre. Pour le surplus, il professa la croyance des montagnards des vallées d'An-

Veni Creator. On trouve dans *Innocent III*, par le comte de Gasparin, p. 195, qu'une religieuse brabançonne nommée *Lutgarde*, et qui fut canonisée, avait vu ce pontife en songe, et avait appris qu'il était châtié pour trois causes; interrogée quelles étaient ces causes, *Lutgarde* refusa de les dire. Le peu d'égard que témoigne ce pontife pour la femme en général (*quam fetor et sordes semper sequuntur*), nous fait rencontrer ici celle que la délicatesse blessée de la religieuse entrevoyait.

¹ *Tableau*, t. I, p. 381.

grogne, Pérouse, Lucerne et Saint-Martin¹, et adopta leur culte. D'après leurs traditions, ces dissidents remontent jusqu'à un certain Léon, contemporain du pape Sylvestre I, de qui ils avaient retenu le nom de Léonistes² : leur propagande était des plus actives en France, mais surtout en Languedoc.

A l'occasion de l'insurrection politique des Albigeois, qui étaient une réunion de différentes sectes³, ils furent souvent confondus avec ceux-ci, parce que sans doute la plus grande partie des Albigeois appartenait à ce culte, tandis que le petit nombre étaient des Pauliens ou Pauliciens⁴.

Philippe-Auguste marcha contre les nobles qui soutenaient les Vaudois en Picardie ; il leur brûla quelques villes et trois cents maisons répandues dans les campagnes⁵. Ils s'étendirent dans le royaume de Naples⁶, en Allemagne, au nord et au midi, et en Bohême.

Les associations des villes germaniques qui préludaient à l'établissement de la ligue hanséatique servirent de véhicule à leurs idées ; aussi ne tardèrent-ils pas à être nombreux, au XIII^e siècle, entre Brême et Hambourg. Ils durent trouver là, à côté de prêtres indépendants des évêques⁷, des prosélytes, dont les parents avaient encore invoqué Odin et Thor. A un instant donné la *Vaudrie*

¹ Malte Brun, *Géog. univ.*, t. IV, p. 253.

² Vaudois, Vallis densa, Valdenses, Waldensen en allemand. Dans ces cantons, les anciens connaissaient trois tribus d'appellations analogues : *Vugenni, Veneni et Vadiantes* (*Tabula Italiae*, Ant. A. Sanson, an. 1743). Claude, évêque de Turin, année 829, Atto, évêque de Vercel, 945, Radulphe de Saint-Trond, 1108, constatent leur présence en ces lieux où ils sont encore. Voyez Monastier, *Histoire des Églises vaudoises*. Saint Bernard en l'homélie 66, et sa vie, liv. I, ch. 5.

³ Delacroix, *Dictionnaire des cultes*, t. I, p. 70.

⁴ N. Lenoir, *l'Église grecque*, p. 197. — L. Hymans, *l'Église et libertés belges*, p. 11.

⁵ Marnix, t. I, p. 382.

⁶ Id., *ib.*, p. 384. — *L'édit de Frédéric II*.

⁷ Philippi, *Geschichte der Niederlanden*, p. 23.

envahit toute la ville de Stade, et voici en quelle circonstance.

A la fête de Pâques, une dame de qualité vint offrir au curé une pièce d'argent comme c'était alors l'usage. Mécontent de la modicité du don, le prêtre mit la pièce, au lieu d'une hostie, sur la langue de la dame au moment où cette dame se présenta à la communion. Elle crut à un miracle, s'en effraya et raconta le fait à son mari; celui-ci, qui était magistrat, ne prit point le change; il porta plainte, mais ne fut point écouté. Ce déni de justice l'exaspéra, il tua le curé. Excommunié pour ce fait, il brave l'excommunication, et réunit ses amis qui étaient nombreux et que le vieil esprit saxon poussait à agir ¹. Des Vaudois que les rigueurs de l'inquisiteur Conrad von Marpurg forçaient à se cacher, profitent de la circonstance pour faire de la propagande; leurs opinions sont bientôt accueillies; mais la population à peine sortie de la barbarie, recourt pour s'affranchir aux moyens violents; dans toute la banlieue de Stade, les ecclésiastiques sont traqués et tués, le clergé latin est supprimé.

Ces événements ne tardent pas à être connus de Rome, qui depuis quelque temps se préoccupait de la situation du Nord. Elle sentait d'instinct que dans la patrie d'Alaric une alliance durable était impossible avec des vassaux auxquels la nature même la rendait antipathique. Les rois danois, après avoir vaincu le paganisme dans l'île de Rugen, étendaient actuellement leur pouvoir sur la côte orientale de la Baltique où les Prussiens n'avaient pas cessé d'être païens. Des relations commerciales actives existaient entre les riverains de cette mer intérieure et ceux des bords de l'Elbe. Grégoire IX, alors en bons rapports avec Frédéric II, négociait avec lui une croisade contre la Prusse païenne ², et faisait don à l'ordre Teuto-

¹ Moeser, *Osnabruk Geschichte*, t. I, p. 214, enz.

² *Histoire de l'ordre Teutonique*, Paris et Reims, t. I, p. 220, an. 1784.

nique des terres à conquérir sur ces mécréants. La première campagne des chevaliers avait commencé en 1231, et deux ans plus tard l'insurrection hérétique de Stade surgissait, comme si cette ville eût été alliée aux Prussiens ¹; aussi la bulle de la croisade prêchée dans les pays limitrophes lui fut-elle appliquée. Les Pays-Bas fournirent un contingent à cette expédition commandée par Henri, prince héréditaire de Brabant, et où les sires d'Oudenbourg et de Wildhuysen perdirent la vie ². Après une vigoureuse défense, les Stadings furent défaits, six mille d'entre eux furent massacrés en l'an 1234.

Tuer le corps, c'est faire jaillir l'idée; sous les taches de sang qui les souillaient, les vainqueurs emportèrent avec eux des aspirations nouvelles. Les Vaudois, dans leurs missions, n'avaient pas oublié la Flandre et le Brabant, où en 1160, le souvenir de Tankhelm se conservait encore, bien que depuis la décadence des écoles épiscopales de Liège et de Tournai et leur remplacement par celles des chapitres ³, la connaissance de la Bible s'y éteignit complètement. Pierre Valdo vint lui-même en Flandre, et, selon quelques auteurs, il y aurait terminé ses jours ⁴, mais on admet plus généralement qu'il mourut en Bohême ⁵. Ses disciples n'avaient pas tardé à faire des prosélytes dans nos contrées. La persécution ne les laissa pas en paix. En 1163, les principaux d'entre eux cherchèrent un asile à Cologne; on les y fit mourir comme si

¹ La Prusse ne fut soumise à l'Église qu'en 1284, et ce ne fut que cent ans après que les habitants des confins de la Lithuanie furent baptisés.

² *Chronycke van Vlaenderen*, D. N. et FR., t. I, p. 335.

³ Stallaert et Vander Haeghen, *De l'instruction publique au moyen âge*, p. 77-91.

⁴ G. Brand, *Historie der Reform.*, t. I, p. 18. Voir par contre Krazinski, *Histoire religieuse des Slaves*, et Monastier, *Histoire des Églises vaudoises*.

⁵ Monastier et Krazinski. Voyez C. Defaye, *l'Église de Lyon*, p. 51. Pierre mourut en 1170.

l'on avait voulu honorer par cette barbarie les prétendues reliques des trois Mages, arrivées la même année en cette ville ¹. Un grand nombre de Vaudois furent brûlés, en 1183, à Arras et à Ypres. La simplicité de leur costume, leur chaussure grossière, les firent désigner sous le nom d'*ensabotés*, *sabathiés* (*klompdragers en kloeffers*); comme plusieurs d'entre eux s'occupaient à tisser, on les nomma aussi tisserands, *wevers*; et *kunders* (*aenkondigers*) annonciateurs ².

Ce fut vers l'an 1200 que parurent en notre langue les premières bibles vaudoises. Ces manuscrits existaient encore au xvi^e siècle et étaient très-estimés des bibliophiles ³.

En Flandre, à la demande de l'Église, le pouvoir séculier sévissait contre ces dissidents, et toutefois leur prosélytisme ne se ralentissait pas. Les pontifes les firent aussi combattre par la parole, mais ce fut en vain. Foulques Uittenhoven, chanoine de Lille, cité pour sa piété, sa vertu, son savoir, et surtout pour son éloquence, fut chargé par le légat d'argumenter contre la *Vaudrie*; il s'excusa, prétextant que la mission était au-dessus de ses forces ⁴ : c'était reconnaître que le tort était du côté de l'Église de Rome.

Un Vaudois relaps, Robert, devenu dominicain et inquisiteur, fit brûler en trois mois plus de cinquante de ses

¹ *Les cinq époques du Brabant*, p. 73.

² Annonciateurs de l'Évangile; évangélistes. Voyez M. Z. Boxhorn, *Nederlandsche Historie*, p. 21. — Le *Kloeffers* n'a-t-il pas reparu dans le *Bundschuhe* du xvi^e siècle?

³ M. Z. Boxhorn, *Ned. Hist.*, éd. 1739, p. 50. — Interrogés sur l'usage de la lecture biblique, ils répondaient dans le dialecte de l'époque : *Derin is groote nutscap, no boerte, no fabulen, no truffe, no falorde; mer were wærden. Hier en daer is wel eene harde cærste, mer het piet, ende die soetheid van goet ende selicheit derinne, is wel te bekinnen.*

⁴ *Chronycke van Vlaenderen*, t. I, p. 293. Ce Foulques est le fondateur de l'hospice de la Byloke à Gand.

anciens coreligionnaires. En Flandre, raffinant sur leur supplice, il les livra aux piqûres des abeilles, après leur avoir fait écorcher la moitié du corps; mais leur foi demeurait inébranlable.

Elle continuait à fixer l'attention que les prédications des dominicains avaient sérieusement éveillée dans nos populations. Ces moines, dans la ferveur du début, étaient déjà supérieurs en talent oratoire aux prémontrés, bernardins et bénédictins ¹, dont les établissements se multipliaient concurremment avec les leurs. Il n'en était pas tout à fait de même des ordres de femmes qui, pour se répandre, avaient dû compter avec les mœurs locales. Les *béguinages*, dont chaque membre avait son foyer, se présentent comme une transaction entre l'exigence ecclésiastique des agrégations communistes, et l'instinct de liberté individuelle spécialement propre à nos populations ².

D'une autre part, nos administrations communales interdirent aux franciscains de mendier plus d'un jour par semaine ³. Dès 1144, la vieille liberté personnelle des âges barbares, tombée avec Arnold Berthoud à Ransbeek, avait laissé momentanément le champ libre aux tendances féodales.

Mais vaincue sur un point du territoire, la liberté ne pouvait demeurer longtemps assoupie; elle devait resurgir, transformée, derrière les murs des villes. Les seigneurs, investis de nouveaux titres, avaient tenté d'établir leur domination d'une manière absolue, comme dans les États du Midi; le redressement de ces griefs ne s'était point fait trop attendre; dès 1192, Vilvorde, voisin de Grimberghe, avait obtenu une charte garantissant à ses

¹ Aujourd'hui, le meilleur orateur français de la chaire catholique est encore un dominicain, Lacordaire.

² Lambert Begghe, de Liège, fut le fondateur des béguinages et de l'ordre des Béguines et des Béghards, en 1175.

³ J. Baselius, *De Nederl. Sulpitius*, p. 249.

habitants qu'ils seraient jugés par leurs pairs, *comme par le passé*. Puis, pendant un demi-siècle, les ducs de Brabant reconnurent, dans des chartes successives, les droits de leurs sujets; pour le grand nombre, c'était la restitution de ceux que la noblesse avait usurpés¹. De 1225 à 1240, on vit la langue nationale, dans les chartes, sanctionner l'établissement des corporations de métiers, réorganiser le clergé séculier, autoriser les couvents de dominicains et de franciscains, et morceler le domaine public en faveur des abbayes. Cette marche fut la même pour les autres provinces; la Flandre avait précédé le Brabant dans l'institution des corps de métiers, le Hainaut et les autres provinces avaient suivi. Désormais l'ordre social était si bien organisé entre réguliers et séculiers, ecclésiastiques et laïcs, nobles, patriciens, bourgeois et vilains; corporations cléricales, militaires et industrielles possédant des fiefs et des alleuds, que rien n'était laissé à l'imprévu. Aussi l'équilibre était-il si complet qu'il suffisait parfois du moindre effort pour le compromettre, et qu'on devait tenir le glaive et le bûcher toujours prêts pour le rétablir, s'il eût été possible.

« L'Esprit va où il veut. » Cette fois il voulut aller à Anvers.

Les chanoines de cette ville dont, au précédent siècle, la position avait été longtemps précaire, vivaient alors dans l'opulence; ils étaient attachés à la chapelle de Notre-Dame, ayant dû céder leur ancienne demeure aux prémontrés. Leurs revenus avaient fini par dépasser leurs besoins; leur épargnes accumulées les mettaient à même d'entreprendre des affaires commerciales. Jouissant du

¹ Les chartes spéciales pour certaines localités qu'elles affranchissent du droit de *meilleur-catheyl* et de *morte-main*, indiquent que cette servitude n'était pas générale. Peut-être ne pesait-elle que sur les populations que les Franks avaient trouvées esclaves quand ils vainquirent les Romains. — Voyez Peppe, *Dissertation sur la Joyeuse-Entrée*, et Butkens, *Preuves*. — *Passim*.

privilège d'une cave franche, ils entreprirent le commerce des vins. Leur concurrence devint mortelle pour les laïcs qui avaient à payer en plus les taxes spéciales de l'accise. Le sentiment de bienveillance que le peuple avait jusque-là porté à son clergé ne tarda pas à changer de nature. Dans cet état de choses le magistrat appela les dominicains à Anvers « au grand déplaisir des chanoines, » dit Huydens : leur parole exerça un immense empire, et l'intelligence, longtemps étouffée, commença à revivre parmi le peuple ¹.

Mais la mission publique des dominicains en 1240, rencontra à Anvers l'influence occulte des idées vaudoises. Un des douze chanoines, qui, contrairement à l'opinion générale du chapitre, voyait dans la fonction de ministre du Christ, autre chose que la profession de marchand de vin, se posa cette question que Grotius renouvela depuis : « Si nous sommes de bonne foi, nous recon-
» naissons notre aveuglement bien que nous ayons des
» yeux, notre surdité, quoique nous ayons des oreilles,
» et nous demanderons en ces derniers jours : où donc
» est la foi chrétienne ². »

Ce chanoine était Willem Cornelisz. Il chercha la foi dans l'Écriture et fut conduit à embrasser les doctrines des Vaudois; il avait compris que la rédemption était vaine pour ceux qui demeuraient sous le joug des formules; que les institutions décrétées au palais de Latran étaient une reproduction indirecte de l'économie de l'ancienne loi mosaïque, et que la liberté chrétienne était atteinte au cœur par la hiérarchie.

Les dogmatiseurs de l'époque précédente, qui s'étaient élevés contre ces tendances, avaient essayé d'arracher les

¹ *Histoire du marquisat d'Anvers*, p. 61.

² Grotius, *Zangbede*.

Als men wel verzint ziende zyn wy blind,
Hoorend syn wy doof;
En men mag wel vragen in dees laetste dagen,
Waer is nu 't geloof?

populations au joug clérical; Cornelisz voulut leur faire sentir qu'elles étaient sous la providence immédiate de Dieu; les premiers avaient dit ce qu'elles devaient *éviter*; lui, leur montra ce qu'elles devaient *faire* en vertu de la foi qu'il leur prêchait. Tankhelm avait exposé que le clergé n'aurait pas voulu toucher du bout des doigts les fardeaux dont il chargeait le peuple ¹; Cornelisz enseigna à tous qu'ils devaient s'aimer les uns les autres, comme Christ les aimait ²; et il joignait l'exemple aux paroles, se multipliant auprès des malades, portant des consolations aux affligés, donnant gratuitement l'enseignement qu'il avait puisé gratuitement dans l'Écriture; contrastant enfin en tous points avec l'ordre sacerdotal qu'il avait abandonné. Et pourtant il ne se donna point comme prophète, ni comme doué d'une inspiration directe; il professa simplement comme ministre de la parole. Les Vaudois ont toujours admis que l'Écriture s'est révélée et qu'elle est suffisante pour opérer le salut; ils se sont efforcés d'y obéir, entendant ainsi n'obéir qu'à Dieu; un prophète les eût exposés à obéir aux caprices d'un homme, ce qui est opposé à la liberté chrétienne.

La signification que l'on attache aujourd'hui au mot révélation, c'est-à-dire *une dictée divine faite à un homme*, leur était d'ailleurs inconnue. Les scolastiques du xvii^e siècle n'avaient point encore écrit : « *Deus dictat in calamus et puncta ipsa θεοπνευστα* ; ils maintenaient la présence de l'élément humain dans les écrits sacrés, mais y affirmaient en même temps l'action directrice de l'élément ou facteur divin ³. On comprend combien une telle doctrine devait être antipathique au pouvoir romain et à son administration ecclésiastique; la reconnaissance d'un seul médiateur supprimait en effet toute la hiérarchie.

¹ Matthieu, XXIII, 4.

² Jean, XIII, 35. — XV, 12. — I Jean, IV, 7, 8.

³ Merle d'Aubigné, *Discours du 10 septembre 1857, Conférence de Berlin*. — Passim.

Aussi Rome évita-t-elle d'aborder le fond; attaquée dans ses manifestations externes, dans ses formes, elle riposta sur ce terrain, en attribuant en premier lieu aux dissidents des dogmes et un rituel qui n'étaient point les leurs, mais ceux d'une secte de l'Orient ¹; puis la doctrine que professèrent les adamites, enfin, en chargeant la discipline vaudoise des méfaits commis par ceux de leurs adhérents politiques d'Alby et de Stade. Rome érigeait en préceptes vaudois des actes que la conscience humaine a toujours condamnés et condamnera toujours. Quand Rome remit au jour, le 17 mai 1703, la bulle lancée précédemment contre Alby pour l'appliquer aux Cévénols, elle recourut encore à ces mêmes arguments.

La persécution avait fait des Albigeois un parti politique qui se grossit, comme toujours, de tous les mécontents; ceux-ci firent apport à la cause de leurs forces, mais aussi de leurs vices et de leurs défauts. Si les débordements qu'on leur reproche doivent être admis comme constants, ils ne peuvent se justifier par leur doctrine, mais commis par quelques-uns, elles constituaient au contraire une violation de ces doctrines générales. Il est aussi absurde de les leur attribuer, qu'il le serait d'accuser l'Église catholique romaine des massacres commis par les flagellants du xiv^e siècle, par le seul motif que ces fanatiques étaient membres de cette Église et se donnaient pour défenseurs de sa gloire.

Comme les écrits des Vaudois anciens existent encore ²,

¹ Les Bogomiles. Faute de recourir aux sources non latines, les écrivains indépendants répètent ces erreurs. Voyez Georges Sand dans ses romans de *Consuelo* et de *la Comtesse de Rudolstadt*.

² Leurs écrits, cités par Perrin et par Raynouard (t. II, p. 73) se présentent dans l'ordre suivant :

Anno 1100. *La Nobla Leiczon. — Le Catechismo.*

1120. *la Confession de Foi.*

1126. *Traité de l'Antechrist.*

1230. *Traité de la Parole et de son efficace.*

Un exemplaire de la Noble Leçon se trouvait à Cambridge, Biblioth.

il nous est facile de répliquer au réquisitoire dressé contre eux. Cet acte leur reprochait, entre autres hérésies, de rejeter le baptême comme inutile, d'avoir l'eucharistie en horreur, de ne pratiquer ni confession, ni pénitence; de se moquer des prières pour les morts, du purgatoire, des images, des croix et des cérémonies de l'Église; d'oser attaquer le culte des saints, les reliques, les indulgences, les sacrements; de soutenir que l'Église du diocèse de Rome n'était pas la vraie Église; d'attaquer le clergé en disant que les évêques de mauvaise vie ne pouvaient ni consacrer, ni absoudre, et qu'ils devaient être pauvres ¹. D'autres leur font un grief de condamner la guerre comme une impiété antichrétienne et d'interdire le serment ².

Telle est la doctrine que l'on reprochait à Willem Cornelisz d'enseigner au peuple d'Anvers, et qui était à la vérité en pleine opposition avec les décrétales.

La profession de foi vaudoise, rédigée, dit-on, en 1120, en provençal, comprend 14 articles dont voici le résumé : Le symbole attribué aux apôtres et le dogme de la Trinité sont le point de départ; l'étude de l'Écriture est indiquée comme le moyen de progresser dans la foi. Ils professent le dogme de la chute, de la promesse, de la rédemption, de la gratuité et de la résurrection de Jésus, seul médiateur entre la Divinité et l'humanité; ils croient

royale; un se trouve à Genève sous le n° 207. Les autres sont cités par Perrin, *Histoire des Vaudois*, ouvrage que Balthazar Lydius, prédicant à Dordrecht, traduisit en flamand en 1616 et augmenta de notes. Toutefois les professeurs Herzog, de Hall, et Reuss, de Strasbourg, contestent les dates ci-dessus aux documents de ces écrits qu'ils ont pu consulter. Ils reculent la Noble Leçon à 1170. — Les connaissances linguistiques de Raynourard qui ne sont point contestées, nous ont paru une autorité suffisante pour y faire appel. Au surplus, voyez Defaye, *l'Église de Lyon*, p. 57 et suivantes.

¹ Delacroix, *Dictionnaire des cultes*, I, p. 70, et III p. 744.

² Uyttenhoven, *Hervormde kerk van Antwerpen*, p. 45 et 44. Papebroch, *Ann. Antwerp.*, ad annum 1243.

au paradis pour les justifiés, et à l'enfer pour les méchants.

Ils déclarent condamner les pratiques d'invention humaine, comme contraires aux Écritures et spécialement la messe. L'article 11 porte : « Nous avons en abo-
» mination ces inventions humaines comme antichré-
» tiennes, pour lesquelles nous sommes troublés et qui
» portent préjudice à la liberté de l'esprit ¹. » L'art. 12 déclare les sacrements utiles mais non nécessaires au salut, et l'article suivant n'en reconnaît que deux, le baptême et l'eucharistie. Enfin, le dernier article déclare que l'homme religieux doit être soumis à la loi civile.

Quant aux ministres de la parole qu'ils nomment *Barbes*, ils sont tenus de donner de bons exemples, d'avoir une vie régulière, d'enseigner la saine doctrine, de prêcher l'Évangile et d'administrer les sacrements .

Il faut reconnaître que quand ils parlent de leurs persécuteurs ils ne les ménagent pas. Le chap. VI de leur catéchisme s'énonce ainsi : « L'indue administration des
» sacrements se reconnaît lorsque les prêtres n'entendent
» point le sens des paroles de Christ ni son intention ;
» lorsqu'ils disent que la grâce et la vérité sont renfer-
» mées dans les seules cérémonies extérieures, et y amènent les hommes sans qu'ils aient la foi, la charité et
» l'espérance. » Et au chapitre suivant : « Ce qui éloigne
» de l'espérance, c'est une foi morte, séduction de l'ante-
» christ, la montrant en d'autres qu'en Christ, dans les
» saints, dans sa propre puissance et autorité, dans des
» paroles, des bénédictions, des sacrements, des reli-
» ques de morts, la fiction du purgatoire ; enseignant
» que l'espérance s'acquiert par l'idolâtrie avouée, et une
» simonie dépravée. La foi vivante est celle qui opère
» par la charité, disent les Vaudois, la foi morte est

¹ Nos abominen li atrobrament human, en aimi ante christian perliqual sen contorba e que perjudican à la liberta de l'esprit.

² *Catéchisme vaudois*, ch. V.

» celle qui consiste à croire *de* Dieu et non *en* Dieu
» (*creire de Dio enon creire in Dio* ¹). »

On voit par ce qui précède que Rome avait des motifs suffisants, au point de vue de sa doctrine, pour persécuter et brûler les Vaudois. Le *Traité de l'Antechrist*, qui stigmatise, non la personne du pape, mais tout son système, avait paru en 1126; c'était un arsenal pour les missionnaires vaudois. Son contenu devait irriter grandement les inquisiteurs,

Willem Cornelisz donc annonçait que l'Église avait pour fondement Christ, pour colonnes la foi, l'espérance et la charité, et Dieu pour sommet.

Avant les décrets de Latran (1215), les chapitres formaient la partie administrative séculière du culte, subsistaient par les dotations primitives du domaine d'abord, puis par les rentes dont le progrès des valeurs consommables avait paru légitimer l'adjonction. Nous avons vu qu'il y avait excédent de ces revenus, et l'on peut dire qu'à cette époque les chanoines d'Anvers étaient riches. Cornelisz, qui intervint, en 1238, dans une négociation pour scinder les prébendes ², eut des scrupules touchant la conservation de richesses afférentes à une position dont il niait la raison d'être. Il répartit sa fortune entre les familles les plus nécessiteuses de son troupeau, ses vêtements somp-

¹ On trouve dans M. Z. Boxhorn, p. 53, quelques extraits du catéchisme des Vaudois belges, dans lesquels nous remarquons ce qui suit :

Vraag. Waerom segt Paulus : Al had ick alle gelooven en hadde geen liefde, soe waer ic niets? — *Antwoord.* 'T is waer; want hoe can ick hem liefhebben in welcken ick niet en vertrouwe, ende hoe can ick op hem vertrouwen dien ick niet lief en hebbe! *Liefde is in den geloeve begrepen.*

Il dit avoir pris cet extrait des notes de Lydius, le traducteur de Perin. — Il faudrait peut-être remonter aux Vaudois de la Flandre pour rencontrer l'étymologie du nom Huguenots. *Huisgenooten*, allusion au passage de Paul, Éphés., II, 19. (*Famuli Dei.*) — Voyez Monastier, *Histoire des Églises vaudoises*, t. II, p. 232.

² Maertens et Torffs, *Geschied. van Antwerpen*, t. I, p. 410.

tueux furent distribués aux pauvres ; il se contenta désormais, non de la robe du pauvre asiatique adoptée par le moine mendiant, mais de l'habit commun de l'homme de peine, de l'ouvrier : il fut *klompdraeger*, il se vêtit en *wever*, il professa en *kunder*, et mourut dans l'année 1248.

Nous n'avons pas trouvé qu'il ait été l'objet de poursuites inquisitoriales pendant sa vie ; aussi fut-il enseveli avec pompe dans l'église de Notre-Dame. On peut s'expliquer comment les anciens collègues de Cornelisz, les chanoines, qui transgressaient les canons par négligence et cupidité, se sont abstenus de porter plainte à l'évêque contre Cornelisz, tandis que les dominicains les stimulaient à remplir leurs fonctions et argumentaient contre le Vaudois. Mais après son décès, ces moines s'apercevant que les auditeurs de Willem Cornelisz restaient fidèles à ses instructions, bien que personne ne continuât son œuvre, en référèrent à l'évêque de Cambrai, François de Fontaine, qui visitait Anvers en 1254 ¹. La cause fut instruite, et Willem Cornelisz condamné comme hérétique *sacramentel* ², quoique mort et enseveli, fut condamné à être *ars*. L'évêque fit exhumer et brûler ses ossements. D'après Thomas Cantimpratus ³, cette profanation donna lieu à un miracle du mauvais ange qui avait enlevé le corps, mais s'empressa de le réintégrer dans le tombeau aussitôt le jugement rendu ⁴.

Bernhard de Luxembourg ⁵, Alphonse de Castro et Papebroch ⁶ rangent Cornelisz parmi les hérétiques de la

¹ Ainsi nommé parce qu'il était de Fontaine-l'Évêque.

² Parce qu'il n'admettait pas la décision de Latran sur la présence corporelle.

³ Cet auteur, qui a laissé une réputation comme théologien, se plaisait à raconter des miracles de toutes natures. Voir *Chronycke van Vlaenderen*, t. I, p. 359.

⁴ Maertens et Torffs, *Geschied. van Antwerp.*, p. 409 à 413.

⁵ J. Balæus, *Centur.* IV.

⁶ *Catalog. Hæretic. in Vita Guilielmi. Adversus hæreticos de Paupertate.* Annales Antwerp.

pire espèce, et selon la coutume des suppôts de Rome, ils lui attribuent des actes semblables à ceux qu'ils reprochent à Tankhelm; ils le signalent aussi comme un prophète disciple d'Amaury. Or Amaury était un docteur albigeois renommé, qui professait à Paris en 1204, et qui, comme Henri de Dinant, avait une nuance tranchée de mysticisme quiétiste ¹. La doctrine des Vaudois étant bien connue, ces accusations de prophéties et de dogmes latents et patents tombent d'elles-mêmes. Jacques Basilius conclut de l'œuvre de Cornelisz que la mission de Tankhelm portait des fruits plus d'un siècle après sa mort ².

Si à Anvers on dut se contenter de livrer les ossements d'un Vaudois aux flammes, à Valenciennes on réussit à en brûler un vif : il avait nom Éloi, et périt au milieu des tortures accoutumées de l'époque ³. Il devenait difficile de perdre dans l'esprit du public des gens qui comme les Vaudois s'efforçaient d'autant plus de mener une vie exemplaire, que la persécution les menaçait de toutes parts. Le peuple leur avait donné le nom de *bons-hommes*, et le dominicain Reyner ⁴ reconnaît qu'ils étaient des hérétiques plus dangereux par cela même que leur conduite morale était sans reproches.

La calomnie vint en aide à l'oppression; le titre de manichéen n'inspirait pas assez d'horreur; bientôt on y substitua celui de *sorcier* qui prévalut et devint synonyme de Vaudois ⁵. Au moyen âge, Rome avait mieux réussi à répandre la peur du diable que la foi en Christ : l'accusation de pactiser avec l'esprit des ténèbres fut admise

¹ Mosheim, *Hist. eccles.*, III, p. 246.

² Nederl. Sulpitius, p. 179.

³ Nederl. Sulpitius, p. 179.

⁴ M. Z. Boxhorn, *Ned. Historie*, p. 50.

⁵ M. Z. Boxhorn, *Ned. Historie*, p. 42. *L'Histoire des variations*, liv. XI, § 143 (Bossuet), marque que les vertus des Vaudois sont produites par l'astuce du démon!

comme fondée, le peuple eut peur, et toute sympathie pour les dissidents fut frappée de mutisme.

Nonobstant les rêves de Julienne Montcornillon, de Liège, qui devaient aboutir à l'institution d'une fête spéciale du Saint-Sacrement¹, les idées vaudoises pénétrèrent dans les cloîtres, et au siècle suivant, des moines belges s'en assimilèrent plusieurs. Depuis qu'on est parvenu à réunir des documents anciennement épars et à les comparer entre eux, il a été reconnu que l'on doit compter parmi ces adhérents partiels, le dominicain Nicolas de Gorra, de Tournai (1304), le cordelier Nicolas de Lyra, de Lierre en Brabant, mort à Paris en 1349², Johannes de Ganduno, condamné avec Marsil de Padoue, comme Vaudois, par Jean XXII. Les moines de l'école mystique que nous mentionnerons plus tard, se gardaient bien aussi de condamner la Vaudrie d'une manière absolue.

Plus de trois siècles après le décès de Cornelisz, les institutions de Latran étaient revisées à Trente, à l'occasion du développement que prenait en Europe la doctrine qu'il avait professée. On a pu, depuis cette époque, comparer les résultats des deux disciplines opposées, tant sur le nouveau que sur l'ancien continent. Sans nous arrêter à énumérer les contrastes qui ont été signalés à diverses reprises³, nous terminerons par cette observation de M. Edgar Quinet :

« Avouons modestement que la révolution religieuse »
» était la forme de la liberté au sortir du moyen âge, et
» reconnaissons que ceux qui n'ont pu conquérir cette

¹ Fête nommée en France Fête-Dieu, et dans l'Église *Festum Corporis Christi*.

² J. Drusius in exposit., cap. 13, et Baselius, p. 290.

³ Voyez *Correspondance d'Amérique, Revue trimestrielle*, t. XXIV. — Villers, *De l'influence de la réformation de Luther*. — Roussel, *Nations catholiques et nations protestantes*, et enfin les statistiques de la criminalité des différents peuples.

» liberté ont été jusqu'à ce jour impuissants à en établir
» une autre ¹. »

Il est certain que Willem Cornelisz a eu l'instinct très-vif de cette vérité, qui paraissait à peine comme une nébuleuse à l'horizon du moyen âge. C'est pourquoi nous avons cru devoir consacrer quelques lignes à la mémoire d'un homme dont la croyance a été partagée par les ancêtres de beaucoup de Belges, et est encore professée sous le nom de vaudoise, dans les vallées du Piémont où elle n'obtint la liberté qu'il y a treize ans environ, après avoir subi, pendant des siècles, les plus atroces persécutions.

C. VAN DER ELST.

¹ *Fondation de la rép. des Provinces-Unies*, 1834, p. 172.

LETTRES

SUR

L'HISTOIRE DE BELGIQUE ¹.

LETTRE DIXIÈME.

DISSOLUTION DE L'EMPIRE DES FRANCS. — OMNIPOTENCE DE L'ÉGLISE. — DÉCHIREMENTS DE LA LOTHARINGIE. — OCCUPATION DU PAYS PAR LES NORMANDS.

Plus j'étudie l'histoire du ix^e siècle, plus je m'affermis dans la conviction que les conquêtes de l'Église romaine avaient tué la nationalité. Au milieu de ce chaos d'événements qui signale la dissolution de l'Empire, on ne voit de peuple nulle part. Il ne se manifeste quelques symptômes de vie politique que dans les lieux où se fait sentir l'influence des Normands : en Flandre, ce sont les *gildes* dont le pieux Louis s'efforce de réprimer les tentatives de résurrection ; dans le Nord, ce sont les *Stellinga* auxquels Lothaire a promis le rétablissement des institutions saxonnes, et qu'il sacrifie après les avoir fait servir à ses desseins. Partout ailleurs le peuple semble être un mythe ; à peine s'aperçoit-on de son existence.

¹ Voir les tomes, I, II, IV, VI, VII, XII, XIV, XXV et XXVI de la *Revue trimestrielle*.

Dès l'époque de Louis le Débonnaire, la société paraît être transformée; le but de l'Église est atteint. On parle bien encore deux ou trois fois, dans les capitulaires, des hommes libres, mais c'est de manière à indiquer dans quel état d'abaissement ils sont tombés. Ainsi, le premier capitulaire de l'an 819 leur concède le pouvoir de disposer de leurs biens pour le salut de leur âme, en quelque lieu que se trouve le donateur, à l'armée, au palais ou ailleurs ¹. L'utilité de cette loi s'explique par les spoliations auxquelles les hommes libres étaient en butte pendant leur absence pour le service du prince. En donnant leurs biens à l'Église, ils avaient l'espoir d'en obtenir la concession en usufruit à leur retour. Ce genre d'opération était très-fréquent : le propriétaire d'un fonds le donnait à une église ou à un monastère; puis, la tradition faite, l'aliénation consommée, le donateur priait l'abbé ou le recteur de lui concéder le même fonds à titre de précaire. L'acte contenant la demande de concession était la *precaria* proprement dite; l'acte de concession s'appelait *præstaria*; mais on se servait aussi du mot *precaria* pour désigner l'opération tout entière ².

Le cinquième capitulaire de l'an 819 rappelle la constitution de Charlemagne qui fixe à trois le nombre de placites généraux auxquels les hommes libres doivent assister, et défend de les convoquer plus souvent. Quant aux autres placites tenus par les centeniers, il en exempte

¹ *Ut omnis homo liber potestatem habeat ubicunque voluerit res suas dare pro salute animæ suæ.*

Si quis res suas pro salute animæ suæ, vel ad aliquem venerabilem locum, vel propinquo suo, vel cuilibet alteri tradere voluerit, et eo tempore intra ipsum comitatum fuerit in quo res illæ positæ sunt, legitimam traditionem facere studeat. Quod si eodem tempore quo illas tradere vult extra eundem comitatum fuerit, id est, sive in exercitu, sive in palatio, sive in alio quolibet loco, adhibeat sibi vel de suis pagen-sibus, vel de aliis qui eodem lege vivant qua ipse vivit, testes idoneos. (*Capitulare primum*, anni dcccix, c. 6.)

² MARCULFI *Formularum*, lib. II, 5.

formellement tous les hommes libres qui n'y sont pas appelés comme plaidants, comme juges ou comme témoins ¹. On trouve une explication très-claire de cette loi dans un autre capitulaire, de l'an 829, où il est dit que les vicaires et les centeniers multiplient les placites, plutôt par cupidité que pour rendre la justice ². Ainsi, le droit de se réunir en assemblée générale pour y délibérer sur les affaires publiques et le droit d'assister aux plaids où se jugent les affaires privées, ces droits si précieux qui originairement constituaient les plus belles prérogatives des hommes libres, sont devenus des charges, des moyens d'exaction; il faut une loi pour protéger les citoyens contre les abus auxquels ils servent de prétexte.

Le capitulaire de l'an 828 ordonne aux *missi* de rechercher combien d'hommes libres il reste encore dans chaque comté; il leur prescrit de dresser des listes de ceux qui peuvent être envoyés à l'armée et de ceux qui, n'étant pas assez riches pour y aller eux-mêmes, auront à se cotiser pour équiper un homme à frais communs ³. On

¹ De placitis siquidem quos liberi homines observare debent, constitutio genitoris nostri penitus observanda atque tenenda est, ut videlicet in anno tria solummodo generalia placita observent, et nullus eos amplius placita observare compellat. Ad cætera vero quæ centenarii tenent non alius venire jubeatur, nisi qui aut litigat, aut judicat, aut testificatur. (*Capitulare quintum*, anni 819, c. 14.)

² De vicariis et centenariis qui magis propter cupiditatem quam propter justitiam faciendam sæpissime placito tenent et exinde nimis populus affligunt, ita teneatur sicut in capitulare Domini Karoli imperatoris continetur in libro tertio, capitulo LV. (*Capitula quæ pro lege habenda sunt*, 5.)

³ Volumus atque jubemus ut missi nostri diligenter inquireant quanti homines liberi in singulis comitatibus maneant qui per se possint expeditionem facere, vel quanti de his quibus unus alium adjuvet, quanti etiam de his qui a duobus tertius adjuvetur et præparetur, necnon de his qui a tribus quartus adjuvetur et præparetur, sive de his qui a quatuor quintus adjuvetur et præparetur, ut eandem expeditionem exercitalem facere possint, et eorum summam ad nostram notitiam deferant. (*Capitulare*, anni DCCCXXVIII, c. 7.)

sait que cet usage, introduit par Charlemagne, fut une des principales causes de la ruine et de la disparition des hommes libres. Non-seulement le service militaire était gratuit, mais chaque homme était encore obligé de s'équiper à ses frais, et quand la campagne était finie, au lieu de le récompenser, on tâchait de le dépouiller par une sorte d'exaction qui s'appelait *trastura* ¹. C'est ainsi que les hommes libres étaient amenés à vendre leurs biens, soit pendant qu'ils étaient à la guerre, soit en rentrant dans leurs foyers; et comme la liberté personnelle, chez les Francs, était inséparable de la propriété allodiale, il s'ensuivait que les hommes libres passaient les uns après les autres à l'état de tributaires et de serfs. Les capitulaires nous font, pour ainsi dire, assister au spectacle de cette déchéance : on y voit des hommes libres vivant sur la terre d'autrui, et dont les uns possèdent néanmoins quelque propriété, dont les autres n'en possèdent aucune. Ces derniers sont au plus bas degré de l'échelle; déjà ils sont privés du droit d'être entendus comme témoins, en attendant que la liberté même leur soit ravie ².

A part le petit nombre de dispositions que je viens de citer, et qui se rapportent aux hommes libres, déjà rares sous Louis le Débonnaire, l'objet principal de la législation de cette époque, c'est l'organisation de l'Église. Cet objet est indiqué par les titres mêmes de la plupart des capitulaires : *Pro utilitate totius Ecclesiæ; De vita et*

¹ Ut nullus ad palatium vel in hostem pergens, vel de palatio, vel de hoste rediens, tributum, quod *trasturas* vocant, solvere cogatur. (*Capitulare quintum*, anni DCCCXIX, c. 16.)

² De liberis hominibus qui proprium non habent, sed in terra dominica resident, ut propter res alterius ad testimonium non recipiantur. Conjuratores tamen aliorum liberorum hominum ideo esse possunt quia liberi sunt. Illi vero qui et proprium habent, et tamen in terra dominica resident, propter hoc non abiciantur quia in terra dominica resident, sed propter hoc ad testimonium recipiantur quia proprium habent. (*Capitulare Wormatiense*, anni DCCCXXX, 6.)

conversatione monachorum; De causis monasterii sancti Crucis; Qualiter conventus episcoporum fieri debeat, etc. On y trouve d'ailleurs une foule de dispositions qui indiquent quelle place tenaient dans la société la servitude personnelle et la subordination des terres tributaires, des bénéfices, des terres censales, des manses serviles. En un mot, ce qui domine dans le recueil des capitulaires, ce sont les lois qui concernent les évêques, les abbés, les moines, et leurs vassaux, leurs serfs, leurs esclaves, le payement des dîmes et des nones, la prestation des corvées, la réparation des églises, etc.

Dans cette organisation sociale, qu'ils étaient parvenus à substituer à la société germanique, les évêques et les abbés se trouvaient, pour ainsi dire, les maîtres naturels d'une bonne partie du pays. Ils dominaient, comme propriétaires du sol, sur les populations de serfs qu'ils avaient réunies autour de leurs établissements; les communes n'existant pas encore, il n'y avait pas d'autres agglomérations d'habitants. Les comtes seuls auraient pu lutter d'influence avec les évêques, s'ils avaient été appuyés par le peu qu'il restait d'hommes libres; mais ils n'étaient eux-mêmes que les instruments de l'Église. Les rois, des mains desquels ils tenaient leurs bénéfices et qui pouvaient les leur ôter, avaient placé en quelque sorte les comtes dans la dépendance des chefs diocésains; plusieurs capitulaires leur prescrivent d'obéir aux évêques et d'exécuter leurs décisions, même, dans certains cas, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs comitats ¹. Relativement aux peuples, les comtes n'étaient donc que des agents d'oppression; ils ne pouvaient par conséquent attendre de ce côté l'appui qui leur faisait défaut de la part de l'autorité souveraine.

¹ Quod si comes vel ejus ministri hæc adimplere distulerint, canonice ab episcopo vel a suo ministro excommunicetur... Si vero, quod non optamus, ipse comes aut de prædictis causis aut de ipsa excommunicatione inobediens aut negligens apparuerit, honore comitatus pariter et communionem careat. (*Capitulorum* lib. VII, c. 452.)

Cette situation, qui s'était produite sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, ne fit que s'aggraver sous leurs successeurs. La faiblesse des comtes, résultant surtout de leur amovibilité, dut nécessairement s'augmenter, lorsqu'à la dissolution de l'Empire, il n'y eut plus de stabilité pour les princes eux-mêmes. Lothaire, par exemple, étant en guerre avec ses frères, menaçait les comtes attachés à Charles le Chauve de les priver de leurs bénéfices, s'ils refusaient de violer leur serment et de passer de son côté ¹; et plus tard, lorsqu'il rentra dans ses États, après la réconciliation, il s'empessa de déposséder tous les comtes qui avaient été obligés, pendant son absence, d'abandonner son parti ². Il est évident que cette politique devait conduire à l'anéantissement du pouvoir civil, et par conséquent à la domination exclusive et absolue de l'Église.

Si cette révolution ne s'est pas accomplie entièrement, si la forme purement théocratique n'a pas succédé à la forme clérico-monarchique du gouvernement de l'empereur Louis, à quoi faut-il l'attribuer?... Aux invasions des Normands. Oui, je n'hésite pas à l'affirmer, ce sont les Normands qui sauvèrent les peuples occidentaux, menacés d'un sort pareil à celui des peuples d'Orient.

Sans les Normands, la patrie d'origine de ces Francs si valeureux, qui avaient vaincu les Romains et conquis la Gaule, serait devenue la proie des moines, des prêtres, des saints. J'ai déjà dit ce que c'étaient que ces hommes de Dieu, venus pour la plupart de l'étranger. J'ai fait voir comment saint Éloy, saint Amand, saint Willibrord, saint Boniface, comment les plus grands saints du paradis

¹ *Insuper etiam, quoniam ad ipsum se vertere frustrata fide noluerunt, honoribus quos pater illis dederat privavit. (NITHARDI *Histor.*, lib. II, c. 2.)*

² *Arduennam venatu petit, omnesque primores suæ portionis populi, qui a se, dum a regno habiret, necessitate coacti desciverant, honoribus privavit. (NITHARDI *Hist.*, lib. IV, c. 4.)*

se préoccupaient avant tout, lorsqu'ils étaient sur la terre, du soin de faire leur fortune ¹. Mes études sur les Normands m'ont fait rencontrer un autre saint non moins grand, non moins honoré et occupant une des plus belles places dans le calendrier : je veux parler de saint Anscaire (Anscharius ou Ansgarius), l'apôtre du Nord, une sorte de martyr dont on raconte qu'il affronta mille dangers, pour aller convertir les peuples féroces du Schlesswig et du Danemarck. Je l'ai trouvé en possession de l'évêché de Hambourg, jouissant de bénéfices immenses et d'une autorité princière ². Les revenus de cette position ne lui suffisant pas, l'empereur Louis le Débonnaire s'empressa d'y ajouter ceux du monastère de Thourout en Flandres ³, et plus tard on réunit, dans son intérêt, l'évêché de Brême à celui de Hambourg ⁴.

Notre pays était peuplé de saints de cette espèce, qui travaillaient avec le même zèle à la vigne du Seigneur. Tous avaient converti ou désiraient convertir beaucoup de barbares, à la condition de s'approprier leurs biens, leurs terres et de leur apprendre à défricher des bois, à dessécher des marais, à endiguer des polders au profit de l'Église. Il n'y avait que les habitants du littoral saxon ou flamand et ceux de la Frise, qui ne jouissent pas des bienfaits de cet enseignement ; les Normands exerçaient dans ces contrées une influence fatale aux saints. Mais dans la partie interne du pays, l'œuvre de la conversion

¹ *Revue trimestrielle*, t. IV.

² *Præceptum de paganis ad christianitatem invitandis, et de institutione episcopatus Hammaburgensis*. BALUZ, t. I, c. 681.

³ Et ut hæc nostra constructio periculosus in his locis cæpta subsistere valeat, quandam cellam Turholt vocatam tam huic novæ constructioni quam Archiepiscopi successorumque suorum in gentibus legationi perenniter servituram, ad nostram nostræque sobolis mercedem divinæ offerimus Majestati. (*Ibidem*.)

⁴ Ergo Bremensem ac Hammaburgensem episcopatum auctoritate apostolica copulari, et deinceps sanxit pro uno haberi. (ADAMI, *Gest. Hamm. eccl. pont.*, lib. I, c. 29.)

était accomplie ; les établissements monastiques se multipliaient et acquéraient chaque jour, je ne dirai pas des domaines, mais des cantons nouveaux, des *pagi* tout entiers. J'ai sous les yeux un acte de l'an 844, par lequel l'Empereur donna à l'église d'Aix-la-Chapelle tout à la fois, Hermale sur la Meuse, Vilvorde en Brabant, Herinnes en Hainaut, Frasne dans le pays de Namur et une douzaine d'autres localités ¹.

Rien ne prouve mieux la toute-puissance de l'Église, que ce qui eut lieu après le serment de Strasbourg, lorsque, Lothaire ayant abandonné ses États, Charles et Louis vinrent à Aix-la-Chapelle. C'était le moment pour eux de convoquer l'assemblée générale des Francs ; il s'agissait de savoir comment ils disposeraient du peuple et du royaume de leur frère ; la question méritait d'être soumise à une de ces assemblées du champ de mai, où jadis les hommes libres faisaient les rois... Charles le Chauve et Louis le Germanique trouvèrent plus rationnel de consulter les évêques et les prêtres, qui s'étaient réunis en grand nombre autour de Leurs Majestés, afin que la décision à prendre fût conforme à la volonté divine et sans doute aussi aux intérêts, non du pays, mais de l'Église ². Les évêques déclarèrent que, pour tous ses méfaits et surtout pour avoir exercé sa cupidité à leurs dépens, Lothaire avait encouru la déchéance, et qu'il y avait lieu de partager ses États entre ses frères. Mais avant d'accorder à ceux-ci la licence de procéder à ce partage, ils résolurent de les interpeller sur leurs intentions et de leur demander s'ils entendaient marcher sur les traces de leur frère ou

¹ MIRÆI, *Opera diplomatica*, t. I, p. 647.

² Aquis palatium, quod tunc sedes prima Franciæ erat, petentes ; sequenti vero die, quid consultius de populo ac regno a fratre relicto agendum videretur, deliberaturi. Et quidem primum visum est, ut rem ad episcopos sacerdotisque, quorum aderat pars maxima, conferrent, ut illorum consultu, veluti numine divino, harum rerum exordium atque auctoritas proderetur. (NITH. *Hist.*, lib. IV, c. 4.)

régner selon la volonté de Dieu. Ce fut seulement après qu'ils eurent promis de se soumettre à l'autorité divine que les évêques leur conférèrent le droit de s'approprier le royaume de Lothaire et de se le partager ¹.

Le partage d'un État, à moins qu'il ne se compose de parties hétérogènes, c'est la suppression de sa nationalité; il n'y a pas d'événement plus grave pour un peuple. On a vu, de nos jours, quelles furent les conséquences du partage de la Pologne. Mais qu'importaient les peuples à l'Église romaine, qui regardait toute la Gaule comme un pays conquis? Le royaume de Lothaire fut coupé en deux parts limitées par le cours de la Meuse; l'une fut donnée à Charles le Chauve, roi de Neustrie, l'autre à Louis le Germanique; de sorte que, sans tenir compte des vœux, ni des besoins des habitants, une fraction du pays se trouva annexée à la France, une autre à l'Allemagne. Il est vrai que cette division ne dura pas longtemps; mais si le royaume de Lothaire fut reconstitué peu de temps après, ce ne fut point par ceux qui l'avaient partagé, c'est aux Normands que revient l'honneur de cette restauration.

J'ai déjà parlé du soulèvement des Saxons, coalisés sous le nom de *Stellinga*, et auxquels Lothaire avait promis de rendre leurs institutions primitives. Louis s'était vu impuissant à réprimer cette insurrection; déjà il était venu à Reims, pour implorer l'assistance de son frère Charles, lorsqu'une triple invasion des Normands, qui débarquèrent à Quentawich, à Hambourg et à Norden dans la Frise orientale, acheva de jeter la consternation dans l'âme des deux princes ². Ce fut alors qu'ils se décidèrent à se rap-

¹ Verum tamen haud quaquam illis hanc licentiam dedere, donec palam illos percontati sunt, utrum illud per vestigia fratris eiecti, an secundum Dei voluntatem regere voluissent. (NITH. *Hist.*.. *ibid.*)

² Per idem tempus Nortmanni Contwig deprædati sunt; inibique mare trajecto, Hamwig et Nordhumwig similiter depopulati sunt. (NITH. *Hist.*, lib. IV, 3.)

procher de Lothaire; de nouvelles négociations furent ouvertes, des garanties furent exigées pour l'avenir; on imposa à Lothaire, qui eut la lâcheté d'y consentir, la condition d'abandonner les Stellinga dont il avait excité l'insurrection, et de les livrer à la vengeance de Louis ¹. Au prix de cette infamie, il fut relevé de la déchéance qu'il avait encourue, et l'on procéda avec lui à un nouveau partage de l'Empire.

La Lotharingie fut reconstituée par le traité de Verdun; Lothaire rentra en possession de ses États, notamment des pays situés entre le Rhin et l'Escaut. La patrie originnaire des Francs se trouva ainsi former de nouveau un État indépendant ². A toute autre époque, c'eût été un événement considérable pour les peuples de ces contrées; or, rien n'indique, dans l'histoire du règne de Lothaire, que cet événement ait été seulement, je ne dirai pas compris, mais aperçu. Il est certain d'ailleurs qu'il ne produisit pas le moindre résultat. L'histoire ne fait aucune mention de ses conséquences pour la situation intérieure du pays, ni de la joie ou du bonheur qu'il dut répandre parmi les populations; on ne parle pas plus des habitants d'espèce humaine que des habitants d'espèce ovine, bovine ou porcine. Les propriétaires de ces troupeaux, les évêques, les abbés et les comtes paraissent avoir seuls le droit d'être mentionnés.

Cependant il devait y avoir encore un certain nombre d'hommes libres dans le pays, mais le rétablissement du royaume de Lothaire pouvait-il les intéresser? Que leur importait l'indépendance de la Lotharingie, lors-

¹ Lodhuwicus etenim in Saxoniam seditiosos, qui se, uti præfatum est, Stellinga nominaverant, nobiliter, legali tamen cæde, compercutit. (NITH. *Hist.*, lib. IV, 4.)

² Lotharius, qui major natu erat et imperator appellabatur, omnia Italiae regna tenuit cum ipsa Roma, necnon et Provinciam et mediam partem Franciæ inter Scaldim et Rhenum, quæ mutato nomine ab eo denominatur Lotharingia. (*Chron. Sigeb.*, anni 844.)

qu'elle n'avait pour but que de satisfaire à des convenances dynastiques? Les hommes libres voyaient sans doute avec indifférence des remaniements de territoires qui ne changeaient en rien leur condition. C'est ce qui explique le silence de mort, au milieu duquel s'accomplirent d'aussi graves événements. Il semble qu'il n'y ait plus d'autre population que celle qui laboure les champs des moines. Si les Normands de la Frise n'étaient pas là pour animer la scène politique, il n'y aurait pas d'histoire de cette époque... Je me trompe, il y aurait l'histoire de l'Église; elle nous apprendrait que cet empereur Lothaire, qui avait recherché l'appui des Normands, excité le soulèvement des Saxons, et qui s'était associé aux païens pour combattre ses frères, finit par prendre le froc et alla mourir dans un cloître à l'abbaye de Prum ¹.

Il serait à désirer que l'histoire de la Lotharingie servit d'enseignement aux hommes d'État de la Belgique actuelle. Certes les temps sont bien changés, et la situation du pays n'est plus la même; mais la situation des pays voisins n'est pas la même non plus; le progrès qui s'est opéré n'est pas propre à la Belgique seulement, il est général. Relativement aux États qui nous environnent, notre situation n'est peut-être pas autant changée qu'on le pense; je ne sais si, au xix^e siècle, l'indépendance nationale se trouve fondée sur un patriotisme plus ardent qu'au ix^e; dans tous les cas, elle n'est pas tellement immuable qu'on puisse la dire à l'abri de tout accident. Nous avons été annexés à la France pendant vingt ans; naguère encore nous étions annexés à la Hollande; depuis 1830 seulement, la Belgique est exempte d'annexion, comme au temps de Lothaire. L'esprit national s'y est développé

¹ Depositis itaque et ordinatis regni negotiis, valedicens suis, mundum reliquit, atque in Prumiam monasterium veniens, comam capitis deposuit, habitoque sanctæ conversationis suscepto, in religionis professione diem clausit extremum, III kalendas octobris. (*Chron. Regin.*, anni 855.)

sans aucun doute; mais trop souvent il est absorbé par l'esprit de parti : on est catholique ou libéral avant d'être patriote, comme au ix^e siècle on était Romain ou Normand avant d'être de son pays.

D'autre part, un élément nouveau d'indifférentisme en fait de patrie s'est introduit dans les mœurs sociales. Nous vivons dans un temps où l'attachement aux intérêts matériels, qui sont cosmopolites, tend à se substituer à tout autre sentiment. Quelque honteuse que soit cette tendance et quelque funestes que puissent être ses résultats, je ne vois pas qu'on s'occupe beaucoup du soin de la combattre. Au contraire, les hommes d'argent sont en grande faveur, et l'on fait peu de cas de l'honnête homme qui n'a rien. Qu'on y prenne garde cependant ! En élevant les biens matériels au-dessus des qualités morales, en recherchant les suffrages des capitalistes qui n'ont pas de patrie, et en faisant fi de la multitude, toujours attachée au sol qui la vit naître, on encouragera les instincts cupides, on fera fleurir l'égoïsme et l'on tuera le patriotisme. La grande question du maintien de l'indépendance nationale deviendra indifférente aux masses, et pour les hauts intéressés, elle ne sera plus qu'une question de chiffres dont chacun cherchera la solution dans sa balance de profits et pertes.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet trop épineux, j'aime mieux revenir à mes Normands. Il ne faudra pas aller bien loin pour les retrouver; ils sont dans la Frise et sur les côtes de Flandres, qu'ils n'ont jamais quittées entièrement. Leur chef Hariold, à qui Louis le Débonnaire avait concédé le pays de Dorestadt, figurait parmi les partisans de Lothaire, lorsque après le serment de Strasbourg ses deux frères entreprirent de le chasser; il était de ceux qui devaient défendre le passage de la Moselle et qui prirent la fuite ¹. Plus tard, Lothaire,

¹ ... Mosellam ocius traiciunt. Quod cum Otgarius, Moguntiae sedis episcopus, Hatto comes, Herioldus, ceterique viderunt, quos Lotharius

réconcilié avec l'Église, le traita en ennemi, comme il fit de tous les païens qui avaient été ses auxiliaires. Hariold fut surpris et tué par les comtes francs, envoyés pour défendre les côtes de la Frise contre de nouvelles invasions ¹. Son frère Roric fut jeté dans une prison, mais il eut le bonheur de s'évader; il passa dans le pays des Saxons, et de là en Danemarck, où, disent les chroniqueurs, il se mit à la tête d'une troupe de pirates normands ².

En effet, on le voit bientôt reparaître avec une flottille dans les eaux de la Frise; il entre dans le Rhin, se rend maître de Dorestadt et reprend possession du pays autrefois concédé à sa famille.

L'histoire rapporte que Lothaire n'était pas assez puissant pour l'attaquer sans danger; qu'il fut contraint de renouveler la concession de Louis le Débonnaire, à condition cependant de veiller à la rentrée des tributs, et de s'opposer aux incursions des pirates danois ³. Cette con-

ab hoc in ibi reliquerat, ut illis transitum prohibuissent, timore perterriti, litore relicto fugerunt. (NITHARDI *Hist.*, lib. III, c. 7.)

¹ *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, par Depping. Paris, 1826, t. I, p. 148.

² Roric, natione Nortmannus, qui temporibus Hludovici (Pii) imperatoris cum fratre Harioldo vicum Dorestatum jure beneficii tenuit, post obitum imperatoris, defuncto fratre, apud Lotharium prodicionis criminis falso, ut fama est, insimulatus, tentus et in custodiam missus est. Unde fugam lapsus, in fidem Hludovici regis veniens, cum per aliquot annos inter Saxones, qui confines Nortmannis sunt, mansitaret, collecta Danigenarum non modica manu cœpit piraticam exercere et loca regni Lotharii septemtrionalis Oceani littoribus contigua vastare. (*Annales Pytheani*, anni 850; *Annales Fuldenses*, FAUCHET, fol. 697.)

³ Venitque per ostia Rheni fluminis Dorestatem, et occupavit eam atque possedit. Ubi cum a Lothario sine periculo suorum non posset expelli, cum consilio senatus, legatis mediantibus, in fidem receptus est, ista conditione ut tributis ceterisque negotiis ad Regis ærarium pertinentibus inserviret et piraticis Danorum incursionibus obviando resisteret. (*Ann. Pyth.*, loco cit.) — Voyez aussi les Annales de Fulde, de Metz et de Saint-Bertin.

dition imposée au vainqueur par un ennemi qui n'avait pas le courage de le combattre, ne devait pas être bien sérieuse. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'elle eût d'autre garantie que la conversion de Roric au christianisme. Or, on se rappelle que la famille d'Hariold avait déjà été baptisée solennellement à Mayence, avant d'obtenir de Louis le Débonnaire le bénéfice de Dorestadt ¹ : si cette cérémonie avait laissé quelque impression dans l'esprit de Roric, il ne serait pas allé chercher des auxiliaires chez les païens du Nord, et ne se serait pas mis dans le cas de devoir être rebaptisé. Aussi l'archevêque de Reims, Hincmar, avait si peu de confiance en sa nouvelle conversion, qu'il crut nécessaire de lui écrire pontificalement, pour l'engager à ne prêter ni conseil, ni secours aux païens contre les chrétiens, le prévenant que si, par lui-même ou par l'intermédiaire de quelque autre personne, il favorisait les entreprises des ennemis du christianisme, le baptême qu'il avait accepté ne lui servirait de rien ².

Il paraît que, vers le même temps, un fils d'Hariold, nommé Godefrid, obtint de Charles le Chauve une concession analogue sur la rive gauche de l'Escaut, où il y avait pour ses navires une position sûre et commode ³. Les chroniqueurs disent qu'il était entré d'abord dans la Seine, et que Charles le Chauve, qui se disposait à le combattre, avait jugé plus prudent de négocier et de céder

¹ Voir ma lettre précédente, *Revue trimestrielle*, t. XXVI, p. 157.

² Rorico normanno ad fidem Christi converso, ut in Dei voluntate et mandatorum illius observatione proficiat, sicut eum velle ac facere per multos audiebat, et ut nemo ei persuadere valeat, quo contra Christianos paganos aut consilium aut adiutorium præstat : quia nihil ei proderit baptismum christianitatis accepisse, si contra christianos per se aut per alios quoscumque perversa vel adversa fuerit machinatus. (FLODOARDI *Hist. eccl. Rem.*, lib. III, c. 26.)

³ Plurimum illi qui littora Scaldi insederant, debacchabantur, quoniam gratissima statio navium, sive ad hiemandum, sive ad quodlibet belli periculum declinandum, illic eos fecerat esse continuos. (FOLCUIN. *de Gestis abb. Lobiens.*, c. 16.)

aux Normands des terres pour les cultiver ¹. Peu de temps après, ce Godefrid succéda à son oncle et joua un grand rôle dans l'histoire des invasions normandes, comme nous le verrons incessamment.

Il est remarquable que la partie de la Flandre qu'il occupa en premier lieu, fut le berceau des plus grands hommes de guerre de l'époque. Robert le Fort, qui devint successivement comte d'Anjou et abbé de Saint-Martin à Tours, et dont le fils Ode fut le premier roi de la dynastie capétienne, Robert, dis-je, était Saxon de la côte de Flandre. Presque tous les chroniqueurs le disent issu de Witikint, qui probablement avait trouvé un refuge dans ce pays ². « Quelques historiens racontent, dit M. Kervyn de Lettenhove ³, que les passions d'une vie aventureuse l'avaient éloigné de la Germanie; mais il paraît plus vraisemblable qu'il appartenait à l'une des colonies qui, vers le iv^e siècle, s'étaient fixées sur le *littus Saxonicum* ⁴. »

Bauduin de Flandre était probablement de même origine. On a voulu le faire descendre d'Engelram, forestier d'Harlebeke; on en aurait fait un Romain, s'il avait été possible. M. Kervyn a fait justice de tous ces contes; il a parfaitement démontré que Bauduin était né aux bords de l'Yser, qu'il devait à cette rivière le nom de *ferreus*; qu'il avait pour père Odoacre; que les noms de Baldwin et d'Odoaker sont essentiellement saxons; que le tombeau

¹ Et eodem anno quoque Nortmanni, Godefrido duce, per Sequanam ascendentes, regnum Carli prædantur, ad quorum repulsionem Lotharius imperator in auxilium vocatus, cum sibi pugnandum esse cum hoste putaret, Carlus, clam mutato consilio, Godefridum cum suis in societatem regni suscepit, et terram eis ad habitandum delegavit. (*Ann. Pyth.*, loc. cit.)

² Hic (Odo) pater habuit ex equestri ordine Rotbertum; avum vero paternum, witichinum advenam Germanum. (*RICHERI Hist.*, I, I, c. 5.)

³ *Histoire de Flandre*, Bruxelles, 1847, t. I, p. 150.

⁴ Saxoni generis vir. (*Acta SS. ord. S. Bern.*, t. II, p. 557.) More patrum suorum odio motus antiquo. (*Chr. Iperii, ap. Martene*, III, p. 565.)

des forestiers se trouve à Harlebeke, dans le *pagus Contracensis*, tandis qu'Odoacre est mort dans la ville saxonne d'Aldenbourg et que Bauduin fut enseveli à Saint-Bertin ¹.

Ce qui complète la démonstration de M. Kervyn, c'est la crainte manifestée par l'archevêque de Reims et par le pape lui-même, de voir Bauduin retourner aux Normands et de s'allier à Roric, le chef des Frisons. Quand il eut enlevé la fille de Charles le Chauve, et que les évêques l'eurent excommunié, il se réfugia dans les États de Lothaire. Aussitôt Hincmar écrivit à l'évêque Hungarius, pour qu'il engageât le Normand Roric à ne pas recevoir Bauduin et à ne lui prêter aucun secours ²; il s'adressa ensuite à Roric lui-même, et l'avertit qu'il serait damné s'il accordait un refuge à cet homme que les évêques avaient excommunié par l'inspiration du Saint-Esprit ³. On connaît enfin la lettre du pape Nicolas I^{er} à Charles le Chauve, lettre qui détermina celui-ci à accepter Bauduin pour gendre. « Lorsque nous prions Votre Sublimité de lui pardonner, dit le saint-père, ce n'est pas seulement en vertu du pieux amour que nous devons porter à tous ceux qui, souillés de quelque crime, imploront avec une humble dévotion la miséricorde et le secours du siège apostolique, c'est aussi parce que nous craignons que votre colère et votre indignation ne réduisent Bauduin à

¹ Voyez les notes de la page 151 du premier volume de l'*Histoire de Flandre*, édition de Vandale, 1847.

² Hortatur autem eundem Hungarium, ut admoneat Roricum Normannum, nuper ad fidem Christi conversum, ne recipiat eundem Balduinum, neque præsidium ferat. (FLODOARDI *Hist. eccles. Rem.*, lib. III, c. 25.)

³ Monens etiam ut Balduinum a Dei spiritu, quo canones sancti sunt conditi, per episcopalem auctoritatem, propter filiam Regis, quam in exorem furatus fuerat, anathematizatum nullo modo reciperet; neque solatium vel refugium aliquod apud se habere permittent; ne illius peccatis et excommunicatione involvantur tam ipse quam sui, atque damnentur. (*Idem*, c. 25.)

s'allier aux Normands impies et aux ennemis de la sainte Église, et à préparer ainsi de nouveaux malheurs au peuple de Dieu que vous devez gouverner et conserver sain et sauf avec autant de prudence que de soin ¹. »

Toutes ces particularités confirment l'appréciation si judicieuse du président Fauchet : oui, sans doute, les hommes du Nord avaient trouvé dans la Frise et sur la côte de Flandre *un nouveau siège de liberté*, comme celui que Dieu avait autrefois donné aux Francs. Ce qui causait tant d'alarmes à l'Église et lui faisait déployer tant de zèle pour absorber les chefs des barbares, c'était bien positivement une nouvelle insurrection de l'élément germanique contre la domination romaine. Le but de cette insurrection paraît avoir été temporairement atteint, du moins pour ce qui concerne notre pays. La Lotharingie tout entière fut occupée, pendant un certain temps, par les prétendus Normands de Frise et de Flandre. Je n'essayerai point de faire un historique complet de leurs opérations, — ce qui serait assez difficile, vu les récits contradictoires, et mêlés évidemment de fables, que nous ont laissés les chroniqueurs d'abbayes ; — je me bornerai à rappeler les faits principaux et sur lesquels il n'y a point de contestation possible.

L'invasion ne devint générale qu'en 879. Jusque-là le pouvoir civil n'avait pas cessé de perdre du terrain, et sa dissolution avait fait d'immenses progrès. Déjà le royaume de Lotharingie n'existait plus comme État indépendant. Après la mort du second des Lothaires, Charles le Chauve s'en était d'abord emparé, et puis il l'avait partagé avec

¹ Cui sanèideo Vestræ Sublimitatis gratiam ut tribuatis, deposcimus, non solum quia pio amore omnibus, qui aliquo fuerint sceleris contagio maculati, hujus Apostolicæ sedis opem, atque misericordiam et præsidium postulantis, humilique devotione quærentibus, pro qualitate facti subvenire debemus : verum etiam metuentes ne propter iram indignationemque vestram ipse Balduinus impiis Normannis et inimicis Ecclesiæ se sanctæ conjungat. (AUB. MIRÆI, *Diplom. belg.*, t. I, f. 152.)

son frère Louis le Germanique. Celui-ci étant décédé, Charles voulut reprendre la part qui lui était échue par l'acte de partage de l'an 870; mais battu par Louis, fils du Germanique, il fut chassé à son tour. Après sa mort, son fils Louis le Bègue et le roi Louis de Saxe reprirent le partage de l'an 870, et la Lotharingie fut de nouveau divisée. Cet état de choses ne dura pas longtemps : Louis le Bègue mourut au mois d'avril 870; ses fils, Louis et Carloman, abandonnèrent leur part de ce royaume à Louis de Saxe, qui s'était avancé avec une armée pour la conquérir.

Ce fut dans ces circonstances qu'on vit les Normands frisons et flamands envahir le pays par deux points à la fois. Il y avait alors une absence si complète de gouvernement civil ou militaire, que leurs premiers mouvements furent à peine aperçus. Déjà les Frisons avaient remonté le cours de la Meuse; ils étaient entrés bien avant dans la Sambre, quand Louis de Saxe qui, au lieu de garder ce qu'il venait d'acquérir si facilement, s'était mis en route avec son armée pour rentrer en Allemagne, les rencontra aux environs de Thuin ¹. Les chroniqueurs rapportent qu'il les attaqua, les mit en déroute, et en fit un grand carnage; mais cette victoire est fort problématique, comme le fait remarquer Depping ²; car les mêmes chroniqueurs nous apprennent que les Frisons se retirèrent, après la bataille, dans le domaine royal de Thuin, emmenant avec eux le fils même de Louis, qu'ils avaient fait prisonnier, et que pendant la nuit ils disparurent, après avoir brûlé leurs morts ³. Du reste, il ne paraît pas qu'ils

¹ Cum in regnum idem rex reverteretur, repente obviam habuit Northmannorum innumeram multitudinem, iuxta Carbonariam in loco qui vocatur Thimnin, cum ingenti præda ad classem repetendam; cum quibus absque mora conflexit et, Deo propitiante, maximam ex eis partem gladio prostravit. (*Chron. Regin.*, ann. 879.)

² *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I.

³ Reliqui fuga dilapsi in fiscum regium se communiunt, ubi Hugo filius regis ex pellice natus, cum incautius dimicaret, graviter vulnera-

se hâtèrent beaucoup de retourner dans leurs marais, puisque l'année suivante, on les retrouve encore sur les bords de la Sambre, occupés à démolir l'abbaye de Lobbes ¹.

Quant au roi Louis, il disparut beaucoup plus rapidement. Il ne fit rien pour chasser les Normands de ses nouveaux États; il ne fit rien pour venger la mort de son fils, qu'ils avaient tué; il continua sa route vers l'Allemagne, emportant le corps du défunt pour le déposer à l'abbaye de Lorsheim ².

Pendant que les Frisons détruisaient les établissements romains des bords de la Sambre, les Flamands se rendaient maîtres de Gand et s'établissaient dans les monastères de Saint-Pierre et de Saint-Bavon. De là ils faisaient une excursion vers Tournai et détruisaient les abbayes voisines de l'Escaut. Les fils de Louis le Bègue réunirent une armée pour les combattre, mais ils en donnèrent le commandement à un abbé, qui n'avait pas appris la stratégie dans son couvent. L'abbé Gozlin divisa ses troupes en deux fractions et les disposa sur les deux rives de l'Escaut, ce qui lui procura l'avantage d'une double défaite; il fut battu sur l'une et l'autre rive, laissant au pouvoir de l'ennemi un grand nombre de morts et de prisonniers ³.

Peu de temps après, les Normands de Flandre étaient à Courtrai et s'y fortifiaient, précaution assez inutile, car il n'y avait plus personne pour les combattre. Ils étendirent ensuite leurs opérations beaucoup plus loin : ils détruisirent successivement les monastères de Sithiu, à

tus, ab hostibus rapitur, et inter adversariorum arma recidit... Nortmanni cadavera suorum flammis exurentes noctu diffugiunt et ad classem dirigunt gressum. (*hr. Regin.*, ann. 879.)

¹ FOLCUIN. *De gestis abbat. Leob.*

² Rex diluculo consurgens, cum filium extinctum reperisset, nimio dolore afficitur, corpus ejus in loco compositum, ad Lorsheim monasterium imperat deferri, ibique tumulari. (*Chron. Regin.*, ann. 879.)

³ *Ann. Bertin.*, 880.

Saint-Omer, de Saint-Vaast, à Arras, de Saint-Géry, à Cambrai, les cloîtres de Saint-Riquier, Amiens, Corbie, etc. Moines et nonnes fuyaient devant eux, emportant sur leurs épaules les reliques et les châsses de leurs saints. Toute cette population parasite abandonna le pays, jusqu'à la Somme ¹.

Si l'on en croit une vieille chanson tudesque dont on a fait beaucoup de bruit dans le monde académique, Louis osa attaquer les Normands à Saulcourt en Vimeu. Il avait réuni une sorte d'armée qui marcha à l'ennemi en chantant le *Kyrie eleison* ². Les Normands furent battus, d'après ce document; mais leur défaite ne semble pas avoir eu de graves résultats, car l'année suivante on les retrouve devant Amiens, et c'est là qu'en 884, ils reçoivent de Carloman la rançon de la France ³.

Les historiens racontent aussi que Bauduin de Flandre avait été chargé par Charles le Chauve de défendre contre les invasions des hommes du Nord toute la région comprise entre l'Escaut, la Somme et l'Océan; qu'il repoussa courageusement les irruptions sans cesse renaissantes des Normands et tâcha d'en prévenir le retour en fortifiant plusieurs lieux, entre autres la ville de Bruges ⁴. Cependant on ne peut citer aucun engagement, aucune action dans laquelle Bauduin ait combattu les Normands, du moins dans ces contrées. Quant à la ville de Bruges, elle n'existait pas. Il est possible que Bauduin ait fait construire un château fort sur la Reye, à l'endroit où s'éleva

¹ Voir les Annales de Saint-Vaast et de Saint-Bertin.

² Ther kuning reit kuono
Sang lioth frauo
Joh alle saman sungun
Kyrie eleison.

(*Elnonensia*, Gand, 1845.)

³ Mox Franciam repetentes, post multos incursiones a Carlomanus rege Francorum duodecim millia argenti probati pro tributo exigunt. (*Chron. Sigeb.*, anni 884.)

⁴ LE GLAY, *Histoire des comtes de Flandre*, t. I. Bruxelles, 1845.

plus tard la ville de Bruges ; mais il est au moins douteux qu'il ait jamais habité ce château. Au reste, le premier comte de Flandre avait cessé de vivre, quand les attaques des Normands contre les dominateurs de la Lotharingie prirent un caractère général de conquête.

Son fils Bauduin le Chauve, qui venait de lui succéder, ne figure nulle part comme ennemi des Normands. Au contraire, on le trouve parmi les adversaires les plus ardents de l'Église. Il soutient les prétentions de son cousin Rodulf, qui s'est emparé des abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin, et après la mort de Rodulf, il entend lui succéder dans cette riche possession. Foulques, archevêque de Reims, convoque un synode contre lui ; il l'accuse de faire battre les prêtres de verges, de les chasser de leurs paroisses et de s'approprier les biens et les dignités de l'Église. Enfin l'histoire rapporte que Bauduin fit assassiner ce même Foulques ; elle nous a même conservé la formule d'excommunication fulminée contre les hommes du comte qui s'étaient chargés de cette mission ¹.

C'eût été là un singulier défenseur de l'autorité pseudo-romaine. La vérité est que cette autorité n'avait plus de représentant dans cette partie du pays ; la révolution y était complète, et tout porte à croire que le deuxième des comtes de Flandre avait embrassé son parti. Nous allons voir qu'il n'en était pas autrement des contrées de

¹ Notum sit omnibus ubique sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus, tam clerici quam laïcis, quod nos et commissa nobis omnis Ecclesia nimia perturbatur tristitia pro inaudita re post persecutionem temporis Apostolorum eorumque successorum, de occisione nimirum patris et pastoris nostri Folconis ab impiis impiè perpetrata, qui pro regni utilitate et totius sanctæ Ecclesiæ statu pro viribus die noctuque desudans, ac se ipsum in defensione omnium Ecclesiarum in hoc regno consistentium murum protectionis opponens, (Res enim earum a Balduino comite filio Balduini et Judith contra omnem legem et divinam et humanam pervadebantur) ideo ab ipsis Balduini hominibus Winemaro, Euverardo et Ratrifo, cæterisque eorum complicitibus interfectus crudelissime occubuit. (*Excom. hom. Bald. apud Baluz.*, t. II, c. 669.)

l'Est, c'est-à-dire de la partie du pays qu'on désignait sous le nom de Lotharingie.

Les Normands-Frisons ne s'étaient pas arrêtés dans les eaux de la Sambre; ils avaient étendu considérablement le cercle de leurs opérations. Dès l'an 881, nous les voyons à Nimègue où les rois Carolingiens avaient un palais. Louis de Saxe reparait sur la scène, toujours avec son armée; mais bientôt il lève le siège de Nimègue, pour laisser aux Normands la faculté de se retirer. Ceux-ci en profitent, et regagnent avec leurs navires les bouches du Rhin ¹. Mais au mois de novembre de la même année, ils sont à Haslou, sur la Meuse. C'est le lieu qu'on appelle aujourd'hui Elsloo, situé à deux lieues de Maestricht dans la direction de Ruremonde. — Deux rois normands sont à leur tête, Godefrid et Sigefrid; leur troupe paraît être nombreuse, elle se compose des gens à pied et de gens à cheval ². Liège, Maestricht, Tongres, sont les premiers endroits qu'ils visitent. Dans une seconde expédition, ils se portent sur Cologne et sur Bonn, d'où ils reviennent à Aix-la-Chapelle, pour gagner ensuite les monastères de Malmédy et de Stavelot. Au mois de janvier 882, ils sont à l'abbaye de Prum, et au mois d'avril, ils occupent la ville de Trèves et puis celle de Metz ³.

Le but de ces expéditions était toujours le même : monastères et châteaux, tout ce qui servait d'asile à la domination romaine fut détruit. Les Normands n'avaient rencontré de résistance qu'à l'abbaye de Prum et à Metz. Il paraît que les moines de Prum, ayant réuni tous les serfs de l'abbaye, conduisirent ces pauvres gens au com-

¹ *Chron. Regin.*, 881.

² Duo reges Nortmannorum Godefridus et Sigefridus cum inæstimabili multitudine peditum et equitum consederunt in loco qui dicitur Haslou iuxta Mosam. (*Idem, ibid.*)

³ Igitur cum omni admonitione exiliunt et Trevirorum nobilissimam civitatem Galliarum nonas Aprilis, die sanctissimæ Cœnæ Domini occupant... Deinde civitatem flammis exurentes, Medionatricum dirigunt aciem. (*Chron. Reg.*, 882.)

bat. Les Normands en firent une boucherie. Il est curieux de voir dans quels termes de mépris Reginon, qui peu de temps après devint abbé de Prum, parle de ce vulgaire ignoble qui se laissa égorger, non comme des hommes, mais comme du bétail ¹. C'est ainsi que les gens d'église considéraient cette population qu'ils avaient abrutié par le servage.

A Metz, ce sont encore des prêtres qui, avec leurs gens, cherchent à organiser quelques moyens de résistance. Deux évêques, Walo et Bertolf, aidés du comte Adhalard, s'avancent pour combattre les Normands; ils sont culbutés à la première rencontre; Walo tombe sur le champ de bataille, les autres prennent la fuite ².

Qu'était donc devenue l'armée du roi Louis? Les chroniqueurs n'en parlent plus; il semble qu'elle se soit éclip­sée. En effet, Louis de Saxe avait abandonné le pays; il était allé mourir à Francfort dans l'hiver de 881 à 882. Les véritables souverains du pays, les possesseurs du territoire, les évêques et les abbés, restés seuls au milieu d'une population inerte, sinon hostile, avaient pris la fuite; ils envoyèrent députation sur députation à l'empereur Charles le Gros, qui était en Italie, pour l'engager à les secourir. Charles arriva enfin, avec une armée composée d'aventuriers de toutes nations. Les Normands étaient alors à Metz. On croyait que l'empereur allait les anéantir; mais l'esprit de l'Église, qui dirigeait les actions de César, ne lui permettait pas de courir les chances d'une bataille. Il eut recours à la diplomatie; en attendant l'occasion de se débarrasser de son ennemi par un crime, il lui fit des concessions, dans l'espoir de le rattacher à la cause de l'Église.

¹ In quo loco innumera multitudine peditum ex agris et villis in unum agmen conglobata, eos expugnatura aggreditur, sed Nortmanni cernentes ignobile vulgus, non tantum inerme quantum disciplina nudatum, super eos cum clamore irruunt, tantoque cœde prosternunt, ut bruta animalia, non homines mactari viderentur. (*Chron. Regin.*, 881.)

² *Idem*, 882.

Le normand Godefrid consentit à redevenir chrétien, à condition qu'on lui concédât de nouveau la Frise, non plus à titre de bénéfice, mais à titre de royauté, et qu'en outre, on lui donnât pour femme Gisla ou Gisèle, fille de Lothaire. Ces conditions furent acceptées; on rebaptisa Godefrid pour la deuxième ou troisième fois, et l'empereur en personne lui servit de parrain. Quant à Sigefrid et aux autres Normands, ils ne consentirent à se retirer que moyennant une somme énorme d'or et d'argent ¹.

La conséquence de ce traité fut de rapprocher Godefrid de la famille naturelle de Lothaire. Gisèle était fille de Valdrade; elle avait un frère nommé Hugues, qui vit dans son alliance avec Godefrid un moyen de rentrer en possession des États de son père. Hugues et Godefrid paraissent s'être entendus pour s'emparer de toute la Lotharingie et s'en partager les domaines royaux et ecclésiastiques. L'un aussi bien que l'autre est signalé par les chroniqueurs comme ennemi de l'Église. Reginon dit, en parlant de Hugues, que tout ce qui dans le pays abhorrait la justice et la paix accourut à lui; qu'en peu de jours, il se trouva entouré d'une multitude innombrable de voleurs, parmi lesquels il ne manquait pas de personnages considérables, tels que les comtes Étienne, Robert, Wibert, Thiebault, Albéric et son frère; que ces hommes se livrèrent à tant de rapines et de violences qu'ils ne différaient en rien des Normands, si ce n'est qu'ils s'abstenaient de meurtre et d'incendie ².

¹ Novissime rex Godfridus Nortmannorum ea conditione christianum se fieri pollicetur, si ei munere regis Frisia provincia concederetur, et Gisla filia Lotharii in uxorem daretur. Qui, ut optavit adeptus, baptizatus est, et ex sacro fonte ab Imperatore susceptus, Sigifrido et reliquis Nortmannis immensum pondus auri et argenti expositum est, et tali tenore fines regni excedunt. (*Chron. Regin.*, 882.)

² Omnesque qui iustitiam et pacem execrabantur ad eum confluerunt, ita ut paucis diebus innumera multitudo prædonum ejus dominationi se subdiderint, inter quos etiam nonnulli ex primoribus regni vana spe seducti, manibus datus accendunt, videlicet Stephanus, Rot-

Ce témoignage est précieux : c'est le seul que l'histoire nous ait conservé des sentiments et de la conduite politique des hommes libres du pays. Ne voyant que des esclaves et des serfs sous les drapeaux de l'Église, on pouvait soupçonner la population libre de ne pas être antipathique aux Normands; mais voici un auteur contemporain, un témoin *de visu*, qui nous apprend que les premiers du royaume se trouvaient parmi les brigands qui se livraient à toutes sortes de rapines et de violences; ce qui signifie évidemment qu'ils s'étaient rangés du côté des hommes du Nord et qu'ils les aidaient à détruire les établissements romains. Il ne s'agit donc plus d'invasion; c'est une révolution qui s'est accomplie sous les auspices des Normands; les hommes les plus considérables du pays y ont pris part, et un membre de la dynastie carolingienne s'y est associé.

L'empereur et ses conseillers romains étaient impuissants pour arrêter cette révolution; ils la laissèrent s'accomplir et se développer pendant deux ou trois ans; ils ne songèrent aux moyens de la combattre qu'en 885, lorsque Godefrid, d'accord avec Hugues, envoya des députés à l'empereur, pour lui demander la concession de Coblenz, d'Andernach et de Sinsich, sous prétexte que ces localités produisaient beaucoup de vin, tandis qu'on ne pouvait pas cultiver la vigne dans les contrées qu'il habitait ¹. Cette demande répandit la terreur à la cour de Charles le Gros : on y vit l'intention, de la part de Godefrid, de s'établir au cœur même de l'empire, et dès lors on résolut de se défaire d'un ennemi aussi dangereux. Mais l'en-

bertus, Vuitbertus, Thietbaldus comites, Albricus et frater ejus Stephanus, tantaque rapina et violentia ab his in regno fit, ut inter horum et Nortmannorum malitiam ni differret, præter quod a cædibus et incendiis abstinerent. (*Chron. Regin.*, 883.)

¹ Confluentem, Andernachum, Sucicham et nonnullos alios fines obsequiis imperialibus deditos, sibi que largiretur propter vini affluentiam quæ in his locis erat, eo quod terra, quam ex munificentia principis possidendam perceperat, minime vini ferax esset. (*Chron. Regin.*, 885.)

treprise était difficile, cet ennemi occupait des lieux inaccessibles aux armées, à cause des marais et des nombreux cours d'eau derrière lesquels il pouvait se retrancher. Reginon nous dit naïvement qu'on prit le parti d'opérer *par l'art*, c'est-à-dire par l'astuce et la trahison, plutôt que par la valeur¹.

La manière dont fut exécutée cette résolution est assez curieuse pour que nous nous y arrêtions un moment. On renvoya les députés de Godefrid sans réponse, mais en les chargeant de dire à leur maître qu'une députation lui serait envoyée incessamment avec les pouvoirs nécessaires pour traiter. Le comte Henri fut chargé de cette mission, et pour mieux dissimuler la fraude, on lui adjoignit le vénérable évêque de Cologne, Willibert, qui eut soin d'envoyer secrètement quelques satellites avec ordre de se cacher à proximité du lieu de l'entrevue². Aussitôt que Godefrid eut appris que la députation s'était mise en marche, il vint au devant d'elle et la reçut dans un lieu alors nommé Herispich, qui devait se trouver à l'endroit où le Rhin se bifurque pour former l'île de Betuw. Ils y eurent plusieurs conférences; dans l'une d'elles, qui fut la dernière, les députés de l'empereur avaient introduit un comte Eberhard, que Godefrid avait dépouillé de ses biens, et qui par conséquent était son ennemi personnel. Eberhard, comme on en était convenu, reprocha vivement

¹ Quorum callida machinamenta et factionum conspirationes cum perpensisset imperator, cum Henrico viro prudentissimo altiori consilio pertractat, quo ingenio hostem, quem in regni extremitatibus introduxerat, extinguere posset, et sciens loca inaccessabilia exercitui, propter diversarum aquarum innumeros decursus et impenetrabiles paludes magis id arte quam ex virtute experiri statuit. (*Chron. Reg.*, 885.)

² Post hæc Hemricum ad eundem virum mittit, ut fraus quæ struebatur occultaretur, cum eo Vuillibertum venerabilem episcopum Coloniae Agrippinæ, qui suis satellitibus secreto imperat, ut per Saxoniam properantes, non agmine facto, sed sparsim sibi occurrerent loco et die quo eis edixit. (*Chron. Regin.*, 885.)

à Godefrid le mal qu'il lui avait fait ; le Normand lui répondit avec hauteur ; Eberhard tira son épée et en porta un grand coup à son adversaire. Godefrid tomba et fut achevé par les satellites du vénérable évêque de Cologne qui se trouvèrent là à point nommé ¹.

A cette première œuvre d'art, les députés de l'empereur en ajoutèrent bientôt une autre. En faisant à Hugues des promesses fallacieuses, ils l'attirèrent dans un piège et s'emparèrent de sa personne. Pour le punir de s'être allié à l'époux de sa sœur, on lui arracha les yeux et on le relégua aveugle au monastère de Saint-Gall, d'où il fut ramené plus tard à l'abbaye de Prum ².

Les historiens n'ont-ils pas bien raison de représenter les Normands comme des pirates, des voleurs, et leurs adversaires comme d'honnêtes gens, pétris de sentiments chrétiens ? Ces barbares du Nord eurent le mauvais goût de s'indigner, et de vouloir se venger du double attentat commis contre leurs chefs. On les vit bientôt entrer dans la Seine, sous la conduite de Sigefrid, et aller chercher leur ennemi, avec une flotte de sept cents barques, jusque sous les murs de Paris. Mais cet entraînement même fut fatal à la Lotharingie. A dater de cette époque, les hommes les plus intrépides parmi les Normands se portèrent vers les côtes de France, qu'ils ravagèrent pendant longtemps et où ils finirent par se fixer.

La Lotharingie, ce foyer des expéditions normandes, continua pendant plusieurs années d'envoyer au loin ses hommes de guerre ; mais un jour vint où elle se trouva

¹ Deinde persuadet eidem Eberhardo, ut de injustitia quam patiebatur, in medio adsurgens se, proclamaret, et cum a ferocis et barbaræ gentis homine durius et contumeliosius verbum sibi esset prolatum, absque mora evaginato gladio eum summo annisu in capite percudit, antequam e terra elevari posset, quid plura ? ab Eberhardo primo percussus et satellitibus Heinrici confossus Godefridus moritur. (*Chron. Regin.*, 885.)

² Non multis post interpositis diebus, Hugo, ejusdem Henrici consilio, ad Gerndulfî villam promissionibus attractus, dolo capitur, et jussu imperatoris ab eodem Henrico ei oculi eruuntur. (*Idem, ibid.*)

tellement affaiblie que le représentant de l'empire romain, Arnould, qui avait succédé à Charles le Gros, vint y rétablir le régime dont les Normands l'avaient délivrée. Ce ne fut pas néanmoins sans rencontrer une assez vigoureuse résistance. Une première fois, sur la Gheule, près de Maestricht, son armée fut battue et mise en déroute. Alors il marcha lui-même à la tête de troupes nombreuses recrutées dans ses États orientaux. Les Normands qui l'attendaient sur les bords de la Meuse, se retirèrent en présence de forces supérieures et vinrent se retrancher derrière la Dyle, à Louvain. C'est là que fut livrée, au mois de septembre 891, cette fameuse bataille dont l'histoire a conservé le souvenir et qui décida du sort de la Lotharingie ¹.

Les vaincus de la bataille de Louvain n'étaient certes pas tous de véritables Normands; leur nombre seul suffirait pour prouver que la plupart appartenaient à la population indigène. En effet, les chroniqueurs affirment qu'ils perdirent cent mille hommes; cette assertion est reproduite sur un monument qui se trouve dans l'église de Laeken, près de Bruxelles ². Il y a sans doute de l'exagération, mais en procédant par voie de comparaison, il n'est cependant pas impossible de parvenir à une appréciation rationnelle des choses. Ainsi, lorsque les Normands de Lotharingie s'adjoignirent ceux de la Loire et du pays Bessin pour aller faire le siège de Paris, toutes leurs forces réunies s'élevaient, d'après les mêmes chroniqueurs, à quarante mille hommes. En faisant la part de

¹ *Chron. Regin.*, 891; *Chron. Sigeb.*, 895.

² Deletis anno 895 prope Lovanium, per Arnulphum imperatorem, Bavarizæ regem, centum millibus Normannorum, ultimam fidei causam eum illis depugnat juxta Bruxellas, Hugo, Germanizæ et Lotharingizæ dux, et sub eorum strage gloriose occumbit.

Advolant sorores, fraterno funeri, tenero officio parentaturæ sanctumque hoc parant sacrocious revera fratri Mausoleum, quam quid Achilli ante Ilium cæso superstitiosa contruxit antiquitas. (*STRAB. Geogr.*, lib. XV.)

l'exagération dans l'une comme dans l'autre de ces circonstances, il resterait toujours établi que les Normands auraient perdu à Louvain un nombre d'hommes plus que double de celui avec lequel ils attaquèrent Paris. Or, cela est plus qu'in vraisemblable, si l'on n'admet pas que les vaincus de Louvain furent en grande partie, non pas des Normands, mais des insurgés sortis de la population indigène. Et d'ailleurs, les émigrations par mer ne sont jamais assez nombreuses pour former des corps d'armée de cent ou même de cinquante mille hommes.

Quoi qu'il en soit, le résultat de la bataille de Louvain fut une restauration. L'Église était parvenue à ses fins; en absorbant autant que possible les hommes du Nord, en attirant à elle par des concessions les chefs les plus redoutables, en faisant assassiner ceux qui, après avoir accepté ses concessions et son baptême, persistaient néanmoins à se montrer ses ennemis. Pour étouffer cet incendie qui minait sa puissance, elle avait fini par jeter sur la Lotharingie, où était le foyer, toutes les forces que l'empereur avait pu réunir parmi les peuples véritablement barbares de ses États orientaux. Mais les Normands n'avaient pas occupé le pays pendant tant d'années, pour n'y laisser d'autres traces que les ruines de quelques monastères. Tout au moins leur séjour dut réveiller l'esprit germanique dans ces contrées et préparer les voies au progrès dans le sens des anciennes institutions franques. C'est ce qui fera l'objet de nos études ultérieures : dans une prochaine lettre, nous aurons à examiner quelles furent pour la Lotharingie les conséquences de son occupation temporaire par les Normands.

P.-A.-F. GÉRARD.

PANARCHIE.

I

EN MANIÈRE DE PRÉFACE.

Un moderne a dit : « Si j'avais la main pleine de vérités, »
je me garderais bien de l'ouvrir. »

Ce mot est peut-être d'un sage : à coup sûr il est d'un égoïste.

Un autre a écrit ceci : « Les vérités que l'on aime le »
moins à entendre sont celles qu'il importe de dire. »

Voilà deux penseurs qui ne sont pas près de s'entendre. Je m'accorderais assez avec le second, mais dans la pratique sa manière de voir offre des inconvénients.

Je consulte la sagesse des nations : elle m'apprend que
« toute vérité n'est pas bonne à dire. »

Soit ! mais comment distinguer ? D'autre part, l'Évangile nous enseigne « qu'il ne faut pas tenir la lumière sous le boisseau. »

Me voilà fort perplexe. J'ai une idée neuve ; du moins je la crois telle, et quelque chose me dit que c'est mon devoir de la répandre ; cependant, au moment *d'ouvrir la main*, j'éprouve une certaine inquiétude : quel est l'inventeur qui n'a pas été un peu persécuté ?

Quant à l'invention, une fois confiée à la lettre moulée, elle fera son chemin comme elle pourra ; je la tiens pour émancipée. Ma sollicitude se concentre sur l'auteur. L'absoudra-t-on d'avoir eu une idée ?

Un ancien, qui sauva Athènes et la Grèce, disait à je ne sais plus quel brutal qui, dans une discussion, à bout d'arguments, levait son bâton sur lui : « Frappe, mais écoute. »

L'antiquité abonde en grands exemples. A l'imitation de Thémistocle, je propose mon idée et je dis au public : Lisez-moi jusqu'au bout, vous me lapiderez ensuite si c'est votre opinion.

J'entends bien, cependant, n'être point lapidé. Le brutal dont je parle est mort à Sparte il y a vingt-quatre siècles, et chacun sait les immenses progrès que l'humanité réalise en deux mille quatre cents ans. De nos jours, les idées ont toute licence de se produire, et si, de temps en temps, on bâtonne encore un inventeur, ce n'est plus comme tel, mais à titre d'agitateur et d'utopiste.

Ces réflexions me rassurent et j'entre résolument en matière.

II

SOSIE.

Messieurs, ami de tout le monde !

MOLIÈRE.

J'aime l'économie politique et je voudrais que le monde entier l'eût en aussi grande estime que moi. Cette science, née d'hier et déjà la plus importante de toutes, est loin d'avoir dit son dernier mot. Tôt ou tard, et j'espère que ce sera bientôt, elle régentera l'univers. Je suis fondé à l'affirmer, car c'est dans les écrits des économistes que j'ai puisé le principe dont je propose une application nouvelle, bien plus large et non moins logique que toutes les autres.

Citons d'abord quelques aphorismes, dont l'enchaînement préparera le lecteur.

- » La liberté et la propriété sont étroitement liées ; l'une
- » favorise la répartition des richesses, l'autre enseigne à
- » les produire.
- » La valeur des richesses dépend de l'usage qu'on en
- » fait.
- » Le prix des services s'établit en raison directe de la
- » demande et en raison inverse de l'offre.
- » La division du travail multiplie les richesses.
- » La liberté engendre la concurrence, qui, à son tour,
- » enfante le progrès ¹. »

Donc, libre concurrence, entre les individus d'abord, puis de nation à nation. Liberté d'inventer, de travailler, d'échanger, de vendre, d'acheter. Liberté de taxer les produits de son travail. Point d'intervention de l'État en dehors de son domaine spécial. « Laissez faire, laissez passer. »

Voilà, en quelques lignes, le fond de l'économie politique, le résumé d'une science sans laquelle il n'y a que mauvaise administration et gouvernements déplorables.

On peut aller plus loin encore et, dans bien des cas, réduire cette grande science à la maxime finale : *Laissez faire, laissez passer.*

Je m'en empare et je dis :

Dans le domaine de la science, il n'y a pas de demi-vérités ; il n'existe pas de vérités qui, vraies sous une face, cessent de l'être sous un autre aspect. Le plan de l'univers est d'une simplicité merveilleuse, aussi merveilleuse que son infallible logique. La loi est partout la même, les applications seules sont diverses. Les êtres les plus élevés et les plus simples, depuis l'homme jusqu'au zoophyte, jusqu'au minéral, offrent d'intimes rapports de structure, de développement et de composition, et de frappantes analogies rattachent le monde moral au monde matériel. La vie est une, la matière est une, les manifestations seulement sont diverses, les combinaisons

¹ Ch. De Brouckere, *Principes généraux d'économie politique.*

innombrables, les individualités infinies ; et cependant le plan général les renferme toutes. La faiblesse de notre entendement, le vice radical de notre éducation, font seuls la diversité des systèmes et l'opposition des idées. Entre deux opinions qui se contredisent, il y en a une vraie et une fausse, à moins que toutes deux ne soient fausses, mais toutes deux ne peuvent être vraies. Une vérité, scientifiquement démontrée, ne peut être vraie ici et fausse ailleurs, bonne, par exemple, pour l'économie sociale et mauvaise en politique : c'est ici que je voulais aboutir.

La grande loi de l'économie politique, la loi de la libre concurrence, *laissez faire, laissez passer*, n'est-elle applicable qu'au règlement des intérêts industriels et commerciaux ou, plus scientifiquement, qu'à la production et à la circulation des richesses ? La nuit économique qu'elle est venue illuminer, l'état permanent de trouble, l'antagonisme violent des intérêts qu'elle a pacifiés, ne règnent-ils pas au même degré dans la sphère politique, et l'analogie ne dit-elle pas que le remède serait le même dans les deux cas ? *Laissez faire, laissez passer*.

Entendons-nous, cependant : il y a, par-ci par-là, des gouvernements aussi libres que la faiblesse humaine le comporte actuellement, et il s'en faut que tout soit pour le mieux dans ces meilleures des républiques. Les uns disent : « c'est précisément qu'il y a trop de liberté ; » les autres : « c'est qu'il n'y en a pas encore assez. »

La vérité, c'est qu'il n'y a pas la liberté qu'il faudrait, la liberté fondamentale, la liberté d'être libre ou de ne l'être pas, à son choix. Chacun se constitue juge et tranche la question suivant ses goûts ou ses besoins particuliers, et comme il y a, là-dessus, autant d'opinions que d'individus, *tot homines, tot sensus*, vous voyez d'ici le gâchis décoré du beau nom de politique. La liberté des uns est la négation du droit des autres, et réciproquement. Le plus sage et le meilleur des gouvernements ne fonctionne jamais du plein et libre consentement de tous les gouvernés. Il y a des partis, triomphants ou vaincus,

des majorités et des minorités en lutte perpétuelle, et d'autant plus passionnés pour leur idéal que la notion en est plus confuse. Les uns opprimant au nom du droit, les autres se révoltant au nom de la liberté, pour devenir oppresseurs à leur tour, le cas échéant.

— J'entends ! dit un lecteur. Vous êtes un de ces utopistes qui bâtissent de toutes pièces un système dans lequel ils veulent enserrer la société, de gré ou de force. Rien n'est bien de ce qui est, et votre panacée seule sauvera l'humanité. « Prrrenez mon ours ! »

— Erreur ! Je n'ai d'autre ours que celui de tout le monde, et je ne diffère de n'importe quels autres qu'en un point, c'est que je suis partisan à la fois de tous les ours, c'est-à-dire de toutes les formes de gouvernement. De celles, au moins, qui ont des partisans.

— Je n'entends plus.

— Alors, laissez-moi continuer.

« On est généralement enclin à pousser trop loin la » théorie. Faut-il en conclure que toutes les propositions, » dont l'ensemble compose une théorie, doivent être tou- » jours considérées comme fausses ? On dirait qu'il y a » de la perversité ou de la folie dans l'exercice de l'intel- » ligence humaine. Déclarer qu'on n'aime pas la science » spéculative, qu'on déteste les théories, n'est-ce pas » renoncer à la faculté de penser ? »

Ces réflexions ne sont pas de moi ; elles ont pour père une des grandes intelligences de notre âge, Jérémie Bentham.

Royer-Collard a dit la même chose avec une grande puissance d'expression :

« Prétendre que la théorie n'est bonne à rien et que » la pratique est le seul guide sûr, c'est avoir la préten- » tion d'agir sans savoir ce que l'on fait et de parler » sans savoir ce que l'on dit. »

S'il n'y a rien de parfait dans ce qu'invente l'homme, il tend du moins invariablement vers cette perfection impossible : c'est la loi du progrès. Il n'y a de lois im-

muables que celles de la nature. Ce sont les bases sur lesquelles doit fonder tout législateur, parce que seules elles ont puissance de porter l'édifice social; mais l'édifice lui-même est l'œuvre des hommes. Chaque génération est comme un locataire nouveau qui, avant de prendre possession, change la distribution, recrépit la façade, ajoute ou retranche une aile, suivant ses besoins particuliers. De loin en loin, une génération, plus hardie ou plus imprévoyante que ses devancières, jette bas l'édifice tout entier, sauf à coucher à la belle étoile jusqu'à ce qu'il soit reconstruit. Quand on l'a refait sur un nouveau plan, après mille privations et de gigantesques efforts, on est tout penaud de ne pas le trouver beaucoup plus habitable que l'ancien. Ceux qui en ont dressé les plans s'y sont, il est vrai, ménagé des logements commodes, bien clos, chauds en hiver, frais en été, mais les autres, qui ne peuvent choisir, sont relégués à l'entresol, dans les caves, au grenier. Voilà autant de mécontents, de trouble-fêtes, dont les uns regrettent l'ancien édifice, tandis que les plus hardis rêvent déjà une démolition nouvelle. Pour quelques satisfaits la masse des mécontents est innombrable.

Il y a cependant des satisfaits; tenons-en bonne note. L'édifice n'est pas irréprochable, bien s'en faut, mais il a des qualités. Pourquoi le démolir demain, plus tard, n'importe quand, aussi longtemps qu'il abrite commodément assez de locataires pour payer son entretien?

Je hais, pour ma part, les démolisseurs à l'égal des tyrans. Vous êtes logé sous les combles, votre appartement est trop étroit, ou insalubre. Changez-en, je ne demande pas mieux. Choisissez ailleurs, déménagez sans bruit, mais, pour Dieu, ne faites pas sauter la maison en partant. Ce qui ne vous convient plus peut faire la joie de votre voisin. Comprenez-vous l'apologue?

— A peu près; mais où voulez-vous en venir? Plus de révolutions, à la bonne heure! Je suis d'avis qu'elles coûtent, neuf fois sur dix, plus qu'elles ne rapportent. Nous

conserverons donc le vieil édifice, mais où logerez-vous ceux qui déménagent ?

— Où ils voudront ; ce n'est pas mon affaire. J'entends qu'à cet égard on conserve la plus entière liberté. C'est la base de mon système : laissez faire, laissez passer.

— Je crois comprendre : ceux qui seront mécontents de leur gouvernement en iront chercher un autre. Il y a du choix, en effet, depuis l'empire de Maroc, et sans parler d'autres empires, jusqu'à la république de San Marino ; depuis la cité de Londres jusqu'aux Pampas de l'Amérique. Est-ce là toute votre invention ? Elle n'est pas neuve, je vous en avertis.

— Il ne s'agit pas d'émigration. *On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers.* D'ailleurs, un aussi colossal déplacement est et sera toujours impraticable. Toutes les richesses de l'humanité ne suffiraient pas à payer les frais de déménagement. Je n'entends pas davantage parquer les citoyens suivant leurs opinions ; reléguer, par exemple, les catholiques dans les provinces flamandes et tracer de Mons à Liège la frontière du libéralisme. Je désire que l'on continue à vivre ensemble, là où l'on est, ailleurs si l'on veut, mais sans discordes, en bons frères, chacun professant librement ses opinions et soumis aux seuls pouvoirs qu'il aura personnellement choisis ou acceptés.

— Je n'y suis plus du tout.

— Vous ne m'étonnez nullement. Mon plan, mon utopie, n'est donc pas une vieillerie, comme vous le pensiez d'abord, et cependant rien au monde n'est plus simple et plus naturel ; mais il est reconnu qu'en gouvernement comme en mécanique les idées simples viennent toujours les dernières.

Venons au fait : rien de durable ne se fonde que par la liberté. Rien de ce qui est fondé ne se maintient et ne fonctionne avec tout son effet utile que par le libre jeu de tous ses éléments actifs. Autrement, il y a perte de forces,

usure prompte des rouages et, en définitive, rupture et accidents graves. Je demande donc pour tous et chacun des éléments de la société humaine, la liberté de s'aggréger suivant leurs affinités et de ne fonctionner qu'au prorata de leurs aptitudes ; en d'autres termes, le droit absolu de choisir la société politique où ils veulent vivre et de ne relever que de celle-là. Ainsi vous, vous êtes républicain...

— Moi ! le ciel m'en garde !

— Simple supposition. L'édifice monarchique ne vous convient pas ; l'air y est trop lourd pour vos poumons et le jeu de vos organes n'y a pas l'action que votre constitution réclame. Dans l'état actuel des idées, vous tendez à renverser cet édifice, vous et vos amis, et à bâtir le vôtre à sa place. Mais pour ce faire, vous avez contre vous tous les partisans de la monarchie, qui tiennent à leur monument, et en général tous ceux qui ne partagent pas vos convictions. Faites mieux : assemblez-vous, rédigez votre programme, dressez votre budget, ouvrez des listes d'adhésion, comptez-vous, et si vous êtes en nombre suffisant pour en faire les frais, fondez votre république.

— Où cela ? Dans les Pampas ?

— Non vraiment, ici, où vous êtes, sans déplacement. Il est nécessaire jusqu'ici, j'en conviens, que les monarchistes soient consentants. Je suppose résolue, pour la facilité de ma démonstration, la question de principe. Je n'ignore nullement, du reste, la difficulté d'amener ce qui est à faire place à ce qui voudrait et devrait être. Je livre mon idée, et n'entends l'imposer à personne, mais je ne vois que la routine qui puisse la repousser. Ne sait-on pas qu'en tous lieux, gouvernants et gouvernés font assez mauvais ménage. Dans l'ordre civil, on a paré aux mauvais ménages par la séparation légale ou le divorce. C'est une institution analogue que je propose dans l'ordre politique, et sans avoir besoin de l'entourer d'autant de formes et de lenteurs tutélaires, parce qu'en politique un premier mariage ne laisse ni traces physiques ni progéniture.

Mon procédé diffère des procédés injustes et tyranniques suivis jusqu'à ce jour, en ce que je n'entends pas qu'on violente personne.

Vous voulez fonder un schisme politique? Vous en êtes les maîtres, mais à une condition, c'est de faire cela entre vous, en famille, sans toucher en rien aux droits ni à la foi des autres. Pour cela, point n'est besoin de fractionner le territoire de l'État en autant de cases qu'il y a de formes de gouvernement connues et acceptées. Encore une fois, je laisse chacun et chaque chose à sa place. Je demande seulement que l'on se serre un peu et que les dissidents puissent librement bâtir leur église et adorer le dieu Pouvoir à leur manière.

— Et les moyens pratiques, s'il vous plaît?

— C'est là mon fort. Vous connaissez le mécanisme de l'état civil? Il ne s'agit que d'en faire une nouvelle application. Nous ouvrons, dans chaque commune, un nouveau bureau, le bureau de l'ÉTAT POLITIQUE. Ce bureau envoie, à chaque citoyen majeur, une feuille de déclaration à remplir, comme pour la contribution personnelle ou l'impôt sur les chiens.

« *Question.* Quelle est la forme de gouvernement que vous désirez? »

Vous répondez, en toute liberté : monarchie, ou démocratie, ou autre chose.

« *Question.* Si c'est monarchie, la voulez-vous absolue ou tempérée... et par quoi? »

Vous répondez : constitutionnelle, je suppose. Quelle que soit, d'ailleurs, votre réponse, on vous inscrit sur un registre *ad hoc*, et une fois inscrit, et sauf réclamation de votre part, dans les formes et les délais légaux, vous voilà sujet du roi ou citoyen de la république. Dès lors, vous n'avez plus rien à démêler avec le gouvernement des autres, non plus qu'un sujet prussien avec l'autorité belge. Vous obéissez à vos chefs, à vos lois, à vos règlements; vous êtes jugé par vos pairs, taxé par vos représentants; vous n'en payez ni plus ni moins, mais, moralement, c'est

tout autre chose. Enfin, chacun est, dans son état politique, absolument comme s'il n'y avait pas, à côté de lui, un autre..., que dis-je? dix autres gouvernements, ayant aussi chacun leurs contribuables.

Survient-il un différend entre sujets de gouvernements divers, ou entre un gouvernement et le sujet d'un autre? il ne s'agit que de se conformer aux règles dès à présent observées entre nations voisines et amies, et s'il s'y trouve quelque lacune, le droit des gens et tous les droits possibles la combleront sans peine. Le reste est l'affaire des tribunaux ordinaires.

— Voilà une nouvelle mine à procès dont l'invention mettra les avocats de votre côté.

— J'y compte bien. Il peut et doit aussi y avoir des intérêts communs à tous les habitants d'une circonscription déterminée, quel que soit leur état politique. Chaque gouvernement, en ce cas, serait à la nation entière (nation *politique*) à peu près ce que chacun des cantons suisses ou plutôt des États de l'Union américaine est au gouvernement fédéral.

Ainsi toutes ces questions neuves et, au premier abord, effrayantes, trouvent des solutions préparées, une jurisprudence établie sur la plupart des points, et ne présentent de sérieuses difficultés nulle part.

Il arrivera certainement que des esprits mal faits, des rêveurs incorrigibles, des natures insociables, ne s'accommoderont d'aucune forme connue de gouvernement. Il y aura des minorités tellement faibles qu'elles ne fourniront pas de quoi payer le budget de leur idéal politique. Tant pis pour elles et pour eux. Les uns et les autres seront libres de faire de la propagande et de se recruter jusqu'à complément du nombre, ou plutôt du budget nécessaire, car tout se résumera en une question de finances, et jusque-là ils devront opter pour l'une des formes établies. On conçoit que des minorités d'aussi peu de valeur ne causeront aucun trouble.

Ce n'est pas tout : la question est rarement posée entre

les opinions extrêmes. On se bat bien plus et bien plus fort pour des nuances que pour des couleurs tranchées. En Belgique, nonobstant quelques défaillances avouées, l'immense majorité opterait, je n'en doute pas, pour les institutions en vigueur, mais dans l'application, en serait-on mieux d'accord? N'avons-nous pas deux ou trois millions de catholiques, qui ne jurent que par M. de Theux, et deux ou trois millions de libéraux qui ne jurent que par eux-mêmes? Comment les concilier? — En ne conciliant rien du tout; en laissant chaque parti se gouverner à sa guise — et à ses frais. Théocratie si l'on veut; la liberté doit aller jusqu'au droit de n'être pas libre, inclusive-ment.

Seulement, comme il ne faut pas que pour des nuances d'opinions on aille à l'infini multiplier les rouages gouvernementaux, on s'efforcera, dans l'intérêt général, de simplifier la machine et d'appliquer la même roue motrice à produire double ou triple effet. Je m'explique : un roi sage et franchement constitutionnel conviendrait à la fois aux catholiques et aux libéraux; il n'y aurait qu'à doubler le ministère; M. de Theux pour les uns, M. Frère-Orban pour les autres, le roi pour tous.

Qui empêcherait même, si messieurs tels et tels, que je ne nomme pas, s'accordaient pour inaugurer l'absolutisme, que le même prince appliquât ses hautes lumières et sa riche expérience à faire les affaires de ces messieurs sans qu'ils eussent dorénavant le *triste embarras* d'émettre leur avis sur la marche du gouvernement? Et vraiment, quand j'y pense, je ne vois pas trop pourquoi, en modifiant l'arrangement en sens opposé, ce prince unique ne ferait pas un président fort acceptable pour une république honnête et modérée. Le cumul ne serait pas interdit.

III

La liberté a ses inconvénients et ses périls, mais à la longue elle finit par sauver toujours.

M. A. DESCHAMPS.

Un avantage incomparable de mon système, qui en a, d'ailleurs, tant d'autres, c'est de rendre faciles, naturelles et parfaitement légitimes, ces variations qui, de nos jours, ont déconsidéré de fort braves gens, et qu'on a cruellement flétries sous le nom d'apostasies politiques. Cette impatience de changement, qu'on a imputée à crime à d'honnêtes citoyens et qui a fait taxer de légèreté ou d'ingratitude certaines nations anciennes et modernes, qu'est-ce après tout, sinon le désir du progrès ? Et même, en bien des cas, n'est-il pas étrange qu'on accuse d'inconséquence, de versatilité, précisément ceux qui restent conséquents avec eux-mêmes. On veut la fidélité au parti, au drapeau, au prince ; fort bien, si prince et parti sont immuables, mais s'ils se transforment ou font place à d'autres qui ne soient pas précisément des équivalents ? Quoi ! j'aurai pris pour guide, pour chef, pour maître, si vous voulez, un prince supérieur à son siècle ; je me serai incliné devant sa volonté puissante et créatrice et j'aurai abdiqué mon initiative personnelle pour la mettre au service de son génie, et puis, ce prince mort, voilà que lui succède, par droit de primogéniture, quelque esprit étroit, imbu d'idées fausses, qui démolit pièce à pièce l'œuvre de son père, et vous voulez que je lui reste fidèle ? Pourquoi ? Parce qu'il est l'héritier direct et légitime du premier ? Direct, je le concède, mais légitime, du moins en ce qui me touche, je le nie formellement.

Je ne me révolterai point pour autant ; je vous ai dit que je détestais les révolutions, mais je me tiendrai pour lésé et en droit de changer à l'expiration du contrat.

« Sire, disait M^{me} de Staël à l'empereur de Russie,

- » votre caractère est pour vos sujets une constitution et
- » votre conscience une garantie. »
- « Quand cela serait, répondit Alexandre, je ne serais
- » jamais qu'un accident heureux. »

Ce mot, si brillant et si vrai, résume parfaitement ma pensée.

Notre panacée, si l'on veut employer ce mot, c'est donc la *libre concurrence* en matière de gouvernement. C'est le droit pour chacun de chercher son bien-être où il croit le voir, et de se fournir de *sécurité* aux conditions qui lui plaisent. C'est, d'autre part, le progrès assuré, par une lutte d'émulation entre les gouvernements, obligés de se disputer incessamment la clientèle. C'est la liberté *vraie* inaugurée dans le monde entier, la liberté qui ne s'impose à personne, qui est pour chacun tout juste ce que chacun veut qu'elle soit, qui n'opprime ni ne trompe et contre laquelle l'appel est toujours ouvert. Pour chercher cette liberté-là, il ne faudra renoncer ni aux traditions de la patrie ni aux douceurs de la famille, il ne faudra point apprendre à penser dans une langue étrangère; point ne sera besoin de passer les fleuves et les mers, emportant avec soi les ossements de ses aïeux. Il ne s'agira plus que d'une simple déclaration devant l'état politique de sa commune, et sans avoir ôté sa robe de chambre ni ses pantoufles, on se trouvera à son gré passé de la république à la monarchie, du parlementarisme à l'autocratie, de l'oligarchie à la démocratie ou même à l'anarchie de M. Proudhon.

Êtes-vous las des agitations du forum, c'est-à-dire des logomachies de la tribune parlementaire ou des baisers un peu rudes de la déesse Liberté? Êtes-vous soulé de libéralisme et de cléricalisme, au point de confondre parfois M. Dumortier avec M. De Fré et de ne savoir plus en quoi diffèrent précisément M. Rogier et M. De Decker? Aspirez-vous au repos, aux molles langueurs d'un despotisme honnête? Sentez-vous le besoin d'un gouvernement qui pense pour vous, s'agite à votre place, ait l'œil à tout

et la main partout et qui joue à votre profit ce rôle de vice-providence qui plaît tant aux gouvernements en général? Vous n'avez que faire d'émigrer vers le Midi, comme les hirondelles à l'équinoxe et les oies en novembre. Ce que vous désirez est ici, chez vous, ailleurs, partout. Faites-vous inscrire; prrrenez vos places!

Ce qu'il y a d'admirable dans cette découverte, c'est qu'elle supprime à tout jamais révolutions, émeutes, désordres de la rue et jusqu'aux moindres émotions de la fibre politique. Vous n'êtes pas content de votre gouvernement? Prenez-en un autre. Ces quatre petits mots, gros d'horreurs et rouges de sang, que toutes les cours d'assises, hautes ou basses, martiales, prévôtales, spéciales, toutes sans exception, condamneraient par acclamation comme coupables de provocation à la révolte, ces quatre petits mots deviennent innocents et purs comme autant de séminaristes et aussi bénins que le remède dont se défiait à tort M. de Pourceaugnac. « Prenez-en un autre, » c'est-à-dire passez au bureau de l'état politique, ôtez votre chapeau au commis-chef, priez-le, en bons termes, de vous rayer de la liste où vous figurez et de transférer votre nom sur celle de... il n'importe laquelle. Le commis-chef mettra ses lunettes, ouvrira le registre, inscrira votre déclaration, vous en donnera récépissé. Vous le saluerez derechef, et la révolution sera accomplie, sans autre effusion que celle d'une goutte d'encre. Accomplie pour vous seul, j'en conviens. Votre changement n'obligera personne, et ce sera son mérite. Il n'y aura ni majorité triomphante ni minorité vaincue; mais rien non plus n'empêchera les quatre millions six cent mille autres Belges de suivre votre exemple, s'il leur agrée. Le bureau de l'état politique demandera des surnuméraires.

Quelle est au fond, tout préjugé d'éducation mis à part, la fonction d'un gouvernement quelconque? C'est, je l'ai déjà indiqué, de fournir aux citoyens *la sécurité* (je prends ce mot dans son acception la plus large) aux meilleures

conditions possibles. Je sais bien que, sur ce point, les idées sont encore un peu confuses. Il y a des gens à qui il ne suffit pas d'une armée pour les protéger contre les ennemis du dehors, d'une police, d'une gendarmerie, de M. le procureur du roi et de MM. les juges pour assurer l'ordre au dedans et faire respecter le droit et la propriété. J'en sais qui veulent un gouvernement ayant les mains pleines d'emplois bien rétribués, de titres sonores et de décorations éclatantes; avec des douaniers aux frontières pour protéger leur industrie contre les consommateurs et des légions de fonctionnaires protégeant les beaux-arts, les théâtres et les actrices. Mais je sais aussi que ce sont là des vieilleries propagées par ces gouvernements-providence dont nous parlions tantôt. En attendant que la libre expérimentation en ait fait justice, je ne vois pas de mal à ce qu'ils subsistent quelque part, pour la satisfaction de ceux qui les aiment ainsi. On ne demande qu'une chose : la liberté du choix.

Car tout est là : liberté du choix, concurrence. Laissez faire, laissez passer ! Cette sublime devise, inscrite sur le drapeau de la science économique, sera un jour aussi celle du monde politique. Économie *politique*, le nom déjà le faisait prévoir, et, chose curieuse, on a eu beau vouloir changer ce nom, par exemple en économie *sociale*, le bon sens public a repoussé cette concession. La science économique est et sera la science politique par excellence. N'est-ce pas elle qui a inventé ce principe moderne de non intervention et sa formule : laissez faire, laissez passer.

Donc, libre concurrence en matière de gouvernement comme en toute autre. Voyez d'ici, le premier moment de surprise passé, le tableau d'un pays ainsi livré à la concurrence gouvernementale, c'est-à-dire possédant simultanément, régulièrement enchevêtrés, autant de gouvernements qu'on en a inventés et qu'on en inventera encore.

— Oui, vraiment ! ce sera un beau gâchis. Et vous croyez qu'on se tirera de cette mêlée ?

— Certes, et rien de plus aisé à concevoir, si l'on veut s'y appliquer un peu.

Vous rappelez-vous le temps où l'on s'égorgeait pour la religion plus qu'on ne s'est jamais égorgé pour des raisons de politique? Où le divin créateur des êtres était le Dieu des armées, le Dieu vengeur et impitoyable, au nom de qui le sang coulait à flots? Les hommes ont aimé de tout temps à prendre en main la cause de Dieu et à le faire complice de leurs passions sanguinaires.

« Tuez tout ! Dieu reconnaîtra les siens ! »

Que sont devenues ces haines implacables? Le progrès de l'esprit humain les a balayées comme le vent d'automne fait des feuilles mortes. Les religions au nom desquelles se dressaient jadis les bûchers et les instruments de torture, vivent paisiblement côte à côte, sous les mêmes lois, mangeant au même budget, et si chaque secte prêche toujours sa propre excellence, c'est tout au plus si elle damne encore la secte rivale.

Eh bien, ce qui est devenu possible dans ce domaine obscur et insondable de la conscience, avec l'esprit de prosélytisme des uns, l'intolérance des autres, le fanatisme et l'ignorance des masses; ce qui est possible à ce point qu'on le rencontre et le coudoie dans la moitié du monde, sans qu'il en résulte plus ni trouble ni violences; au contraire avec ce caractère bien saillant que là où les croyances sont diverses, les sectes nombreuses et sur un pied de parfaite égalité légale, elles sont aussi, toutes et chacune, plus sages, plus soucieuses de leur dignité et de la pureté de leur morale que partout ailleurs; ce qui est devenu possible dans de si difficiles conditions, ne le serait-il pas davantage dans le domaine purement terrestre de la politique, où tout devrait être clair, où le but se définit par une phrase, où la science s'expose en quatre mots?

Qu'aujourd'hui, où un gouvernement n'existe qu'à la condition d'exclure tous les autres; où un parti ne domine qu'après avoir brisé les partis adverses; où une majorité

qui gouverne a toujours à côté d'elle une minorité impatiente de gouverner; qu'aujourd'hui les partis se haïssent et vivent sinon en guerre, au moins en état de paix armée, quoi de plus inévitable? Et qui s'étonnerait de voir les minorités intriguer et remuer sans cesse, et les gouvernements de fait comprimer violemment toute aspiration vers une autre forme politique tout aussi exclusive, de telle sorte que la société se compose d'ambitieux aigris, attendant l'heure de la vengeance, et d'ambitieux satisfaits digérant au bord du précipice? Les principes erronés n'amènent pas de conséquences justes et la force n'engendre ni la vérité, ni le droit.

Mais que toute contrainte vienne à cesser; que tout citoyen majeur soit et demeure libre, non pas une fois, au lendemain de quelque révolution sanglante, mais toujours et partout, de choisir, dans le dédale des données gouvernementales, celles qui vont à son esprit et à son caractère ou à ses besoins personnels; libre de choisir, entendons-nous bien, mais non d'imposer son choix aux autres: et tout désordre cesse, toute lutte stérile devient impossible.

Ce n'est encore là qu'une des faces de la question; en voici une autre: du moment où les procédés gouvernementaux sont soumis au régime de l'expérimentation, de la libre concurrence, il faut qu'ils progressent et se perfectionnent, c'est la loi naturelle. Plus de nuages, plus de profondeurs qui ne recèlent que le vide, plus de roueries qualifiées de finesses diplomatiques, plus de ces lâchetés ni de ces infamies badigeonnées de raison d'État; plus d'ambitions de cour ou de camps mal dissimulées sous les faux titres d'honneur ou d'intérêt national. En deux mots, plus de tromperie sur la nature et la qualité de la denrée gouvernementale. Désormais le jour est partout, les gouvernés comparent et se rendent compte, et les gouvernants comprennent enfin cette vérité économique et politique, qu'il n'y a qu'une condition de succès solide et durable en ce monde: c'est de faire mieux et à

meilleur marché que les autres. A dater de ce moment l'accord universel s'établit, et les forces perdues jusque-là en labeurs stériles, en frottements et en résistances, s'unissent pour imprimer au progrès et au bonheur de l'humanité une impulsion imprévue, prodigieuse, vertigineuse.

— Amen ! Permettez cependant une petite objection : Quand toutes les variétés possibles de gouvernement auront été éprouvées partout, au grand jour de la publicité et de la concurrence, qu'en résultera-t-il ? Il y en aura évidemment une qui sera reconnue la plus parfaite, et dont, alors, tout le monde voudra, ce qui nous ramènera à n'avoir pour tous qu'un seul gouvernement, c'est-à-dire juste au point de départ.

— Pas si vite, je vous prie, ami lecteur. Quoi ! de votre propre aveu, tous seraient d'accord et vous appelez cela revenir au point de départ ? Votre objection me donne gain de cause sur la proposition principale, puisqu'elle suppose l'accord universel établi par le simple fonctionnement du laissez faire, laissez passer. Je pourrais me borner à prendre acte et vous tenir pour rallié, converti à mon système, mais je ne veux pas de demi-conversions et je ne cherche pas à faire des prosélytes.

Non, on n'en reviendra pas à n'avoir qu'une seule forme de gouvernement, si ce n'est peut-être dans un avenir lointain, quand la fonction gouvernementale sera réduite, du consentement général, à sa plus simple expression. Nous n'en sommes point là, ni près d'y arriver. En attendant, les hommes ne sont ni tous semblables d'esprit et de mœurs, ni aussi faciles à concilier que vous le supposez, et le régime de la concurrence est le seul possible. L'un a besoin d'agitation, de luttes ; le repos lui serait mortel ; l'autre, rêveur et philosophe, ne voit que du coin de l'œil les bouillonnements de la société, et ses pensées ne se produisent que dans le calme le plus profond. Celui-ci, pauvre, savant, artiste inconnu, a besoin d'encouragements et de soutien pour enfanter son œuvre

immortelle; il lui manque un laboratoire pour ses expériences, un palais à construire, un marbre à faire dieu. Celui-là, génie puissant et prime-sautier, ne supporte aucune entrave et brise le bras qui veut le guider. A l'un, il faudra la république, ses dévouements et son abnégation; à l'autre, la monarchie absolue, ses pompes, ses splendeurs. Tel discoureur voudra un parlement, tel autre, incapable d'assembler dix mots, demandera qu'on proscrive *les bavards*. Il y a des esprits forts et des têtes faibles, des ambitieux insatiables et des gens simples, contents du petit lot qui leur est échu; il y a, enfin, autant de caractères que d'individus, autant de besoins que de natures différentes. Comment contenter à la fois tout ce monde avec une seule forme de gouvernement? Évidemment, on s'en accommodera à des degrés fort inégaux; il y aura des satisfaits, des indifférents, des frondeurs, des mécontents, voire même des conspirateurs. En tout cas, comptez sur la nature humaine pour réduire le nombre des satisfaits au-dessous de celui des mécontents. Si parfait qu'on suppose ce gouvernement unique, et fût-il la perfection absolue, il y aurait toujours une opposition : celle des natures imparfaites, à qui toute perfection est inintelligible ou antipathique. Dans mon système, les plus vifs mécontentements ne seront que querelles de ménage, avec le divorce pour remède extrême.

Mais sous ce régime de concurrence, quel gouvernement voudra se laisser distancer par les autres dans la carrière du progrès? Quels perfectionnements, heureusement appliqués chez le voisin, refusera-t-on d'introduire chez soi? Cette émulation, constamment entretenue, enfantera des prodiges. Mais aussi, les gouvernés seront tous des modèles. Libres d'aller et de venir, de parler ou de se taire, d'agir ou de laisser faire, ils n'auront, s'ils ne sont pas pleinement satisfaits, à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Dès lors, au lieu de faire de l'opposition afin d'être remarqué, on mettra son amour-propre à se persuader et à persuader aux autres que l'autorité dont on relève est la plus

parfaite qui se puisse rêver. Ainsi s'établira entre gouvernants et gouvernés une douce intimité, une confiance réciproque et une facilité de relations aisée à concevoir.

— Quoi! vous rêvez sérieusement et tout éveillé cet accord complet des partis et des sectes politiques? Vous comptez les faire vivre côte à côte sur le même terrain, sans qu'ils se heurtent, sans que les plus forts tentent d'absorber ou de soumettre les plus faibles? Vous imaginez que de cette grande Babel sortira la langue universelle?

— Je crois à la langue universelle, comme je crois à la souveraine puissance de la liberté pour pacifier le monde; je n'entends prévoir ni le jour, ni l'heure de l'accord. Mon idée est une semence que je jette au vent; tombera-t-elle sur un sol fertile ou sur les pierres du chemin? Ce n'est plus mon affaire. Je ne propose rien. Tout, d'ailleurs, est affaire de temps. Qui eût cru, il y a un siècle, à la liberté de conscience? Et qui, de nos jours, oserait la remettre en question? Y a-t-il bien longtemps qu'on souriait encore à cette idée bizarre que la presse était une puissance, un pouvoir dans l'État? Et maintenant les vrais hommes d'État s'inclinent devant elle. Et cette puissance nouvelle, l'opinion publique, que chacun de nous a vue naître et qui, encore embarrassée de ses langes, impose ses arrêts aux empires et pèse souverainement dans les conseils mêmes des despotes, l'aviez-vous prévue, et n'auriez-vous pas ri au nez de celui qui eût osé en prédire l'avènement?

— Du moment que vous ne proposez rien, nous pouvons causer. Dites-moi, par exemple, comment dans cet enchevêtrement d'autorités, chacun reconnaîtra les siens. Et si l'on peut, à toute heure, s'enrôler sous ce gouvernement-ci, se dégager de celui-là, sur qui et sur quoi comptera-t-on pour régler les budgets et solder les listes civiles?

— D'abord, je n'admets pas qu'on soit libre de changer à toute heure et de faire banqueroute à son gouver-

nement. On peut assigner à ces sortes d'engagements un minimum de durée; un an, je suppose. Des exemples pris en France et ailleurs m'autorisent à penser qu'il est possible de supporter, durant toute une année, le gouvernement qu'on s'est donné. Les budgets, régulièrement votés et répartis, obligeront chacun jusqu'à due concurrence, et, en cas de contestation, les tribunaux ordinaires prononceraient. Quant à retrouver chacun ses sujets, ses administrés ou ses contribuables, est-ce plus difficile que pour chaque église de recenser ses fidèles et pour chaque association de compter ses actionnaires?

— Mais vous aurez dix gouvernements, vingt peut-être au lieu d'un, donc autant de budgets, de listes civiles, de frais généraux autant de fois répétés qu'il y aura de différents états-majors.

— Je ne nie point la force de l'objection. Remarquez seulement qu'en vertu de la loi de la concurrence, chacun de ces gouvernements tendra, de toute nécessité, à devenir aussi simple et aussi économique que possible. Les états-majors qui nous coûtent, Dieu sait! les yeux de la tête, se réduiraient au plus strict nécessaire, et les sinécures supprimées rendraient leurs titulaires au travail productif. Cependant la question ne serait, par là, qu'à demi résolue et je n'aime pas les solutions par à peu près. Trop de gouvernements seraient un mal, une cause de dépenses exagérées, sinon de confusion. Eh bien, dès que ce mal sera senti, le remède ne se fera pas attendre. Le bon sens public fera justice des exagérations, et il ne subsistera bientôt de gouvernements que ceux qui seront réellement viables : les autres périront d'inanition. Vous voyez que la liberté a réponse à tout.

— Peut-être. Et les dynasties régnantes, et les majorités triomphantes, et les corps constitués, et les doctrines en crédit, pensez-vous que jamais ils abdiquent pour se ranger bénévolement sous la bannière du laissez faire, laissez passer? Vous avez beau dire que vous ne proposez rien, on n'esquive pas ainsi la discussion.

— Dites-moi d'abord si vous croyez fermement qu'ils soient assez sûrs de leurs positions pour avoir toujours intérêt à refuser une large concession? Or, moi seul, je ne destitue personne. Tous les gouvernements existent en vertu d'une force qu'ils puisent quelque part en dehors d'eux, et dont ils usent plus ou moins habilement pour se perpétuer. Dès lors, ils ont leur place assurée dans mon organisation. Qu'ils doivent perdre d'abord bon nombre de leurs adhérents plus ou moins volontaires, je n'ai garde de le nier; mais sans parler des chances de l'avenir, quelles enviables compensations du côté de la sécurité des pouvoirs et de leur stabilité! Moins de sujets, moins de contribuables, c'est le mot propre, mais en revanche, soumission absolue et cependant volontaire pendant la durée du contrat. Plus de contrainte, peu de gendarmes, guère de police; des soldats, tout juste assez pour la parade, mais les plus beaux possibles. Les dépenses décroissant plus vite que ne sauraient décroître les revenus. Plus d'emprunts, plus de gêne financière; on aura, ce qui ne s'était encore vu que dans le Nouveau Monde, des économies au moyen desquelles on pourra faire des heureux. On sera béni, encensé, et je ne parle pas de ces vapeurs stupéfiantes qu'on souffle au nez des pouvoirs chancelants, mais de vrais parfums d'Arabie, faits pour des nez d'élite. Quelle dynastie n'aimerait à s'éterniser ainsi? Quelle majorité ne consentirait à laisser la minorité émigrer en masse?

Voyez enfin comme un système qui a pour base le grand principe économique de laissez faire est fort contre toutes les difficultés. La vérité n'est pas vraie à demi; elle est la vérité, ni plus ni moins. Aujourd'hui, nous avons des dynasties régnantes et des dynasties déchues; des princes qui portent la couronne et d'autres qui ne seraient point fâchés de la porter; et chacun a son parti, et chaque parti a pour mission principale de mettre des bâtons dans la roue du char de l'État, jusqu'au jour où, le char ayant versé, ils peuvent à leur tour monter dessus

et risquer la culbute. Jeu charmant de bascule, dont les peuples payent les frais et ne se lassent guère, comme disait Paul-Louis Courier. Avec notre procédé, plus de ces coûteux équilibres ni de chutes à grand fracas; plus de conspirations ni d'usurpations; tout le monde est légitime, et personne. On est légitime sans conteste, tant que l'on dure, et pour les siens seulement. Hors de là, nul droit divin ni terrestre, si ce n'est le droit de se modifier, de perfectionner ses plans et de faire un nouvel appel aux actionnaires.

Point d'exils, ni de proscriptions, ni de confiscations, ni de persécutions d'aucune sorte. Le gouvernement qui tombe liquide avec ses bailleurs de fonds; s'il a été honnête, si sa comptabilité est en règle, si les statuts, constitutionnels ou autres, ont été fidèlement observés, il peut quitter son palais le front levé et aller à la campagne rédiger ses mémoires justificatifs. Viennent d'autres circonstances : les idées se modifient, une lacune se fait sentir dans l'État collectif, une spécialité manque, des actionnaires inactifs ou mécontents cherchent un placement... Vite, on lance son prospectus, on recueille des adhésions, et quand on se croit assez fort, au lieu de descendre dans la rue, comme on dit en style d'émeute, on monte au bureau de l'état politique, on fait sa déclaration, que l'on appuie du dépôt d'un exemplaire de ses statuts fondamentaux et d'un registre où les adhérents vont se faire inscrire, et voilà un gouvernement de plus. Le reste est affaire d'intérieur, de ménage, et les associés seuls ont à s'en enquérir.

Je propose un droit minime d'enregistrement et de mutation, que les employés de l'état politique percevront eux-mêmes et à leur profit. Quelques cents francs pour fonder un gouvernement, quelques centimes pour passer individuellement de l'un à l'autre. Les employés n'auront pas d'autre traitement, mais j'imagine qu'ils ne seront pas trop mal rentés et que ces sortes de places seront très-courues.

N'êtes-vous pas émerveillé de cette simplicité de rouages, de ce mécanisme puissant qu'un enfant pourrait conduire, et qui répond cependant à tous les besoins? Cherchez, tâtez, scrutez, analysez! Je vous défie de le trouver en défaut sur aucun point.

Aussi suis-je convaincu que personne n'en voudra : l'homme est ainsi fait. C'est même cette conviction qui m'engage à publier mon idée. En effet, si je ne fais point de prosélytes, ceci n'est qu'un jeu d'esprit, et nul pouvoir constitué, nulle majorité, nulle corporation, personne enfin qui dispose de quoi que ce soit n'a le droit de m'en vouloir.

— Et si, par hasard, vous m'aviez converti?

— Chu.....t. Vous allez me compromettre!

P.-E. DE PUYDT.



CORBEILLE DE ROGNURES.

DE LA TRINITÉ.

I

Voilà un titre qui vous fera sourire, mes amis. Moi parler de la Trinité, après les Pères de l'Église ; après Lacordaire, après A. Nicolas, après V. Dechamps!... J'avoue que j'en suis moi-même étonné.

Mais enfin on ne nous parle plus que de millions à gagner, de politique intérieure et extérieure, de catholiques et de libéraux... N'êtes-vous pas souls de tout ce rabâchage?... Causons d'autre chose!... Reprenons votre petite conversation de l'autre jour ¹. Le voulez-vous? Je commence.

Oui, de la Trinité! J'y ai pensé comme saint Augustin, moi indigne. Mais je ne comprends pas comment ce grand esprit a pu y penser si longtemps sans trouver le mot de l'énigme. Pour moi, qui ne cherche point à pénétrer trop au fond des mystères, je crois à celui-ci, non-seulement parce que le catéchisme le veut ainsi, mais parce qu'il m'est impossible d'imaginer un Dieu qui ne soit pas triple.

¹ *Revue trimestrielle*, XVI^e vol., page 172.

OMNE TRINUM PERFECTUM.

Voilà mon premier argument. Mais c'est le plus faible, je vous en préviens, bien qu'il ait sa valeur.

Voyons, de bonne foi, vous, homme, qui n'êtes quelque chose, qui ne valez quelque chose que par l'amour; car sans l'amour vous ne seriez qu'un égoïste, c'est-à-dire une brute, pouvez-vous supposer que le Créateur de l'univers, celui qui vous a fait ce que vous êtes et ce que vous valez, soit lui-même dépourvu de cet amour qu'il a mis en vous et sans lequel vous ne seriez rien? — Non; c'est impossible, dites-vous. — Déjà je vous tiens, déjà je vous pêche dans mes filets, mon cher lecteur...

Si Dieu aime, que voulez-vous, qui voulez-vous qu'il aime de toute éternité (car il est éternel)? Vous répondrez : « Lui-même; il vit dans la contemplation éternelle » de lui-même, de lui tout seul. »

Allons donc! vous n'y pensez pas!... Oui, il s'aime; il se contemple lui-même, et cela suffit à son amour, — mais à une condition cependant, à la condition qu'il ne soit pas seul, et qu'il soit plusieurs, qu'il y ait en lui : 1° l'être aimant, 2° l'être aimé.

— Et le troisième?

— Le troisième, c'est l'être qui procède de cet amour.

Voudriez-vous par hasard que cet amour divin, cet amour parfait, fût privé de ce qui est le propre de l'amour, de la faculté d'engendrer un troisième être égal aux deux autres?

Un tel amour ne serait point parfait comme Dieu doit l'être nécessairement; ce serait un amour stérile, moins que l'amour physique de l'homme et de la femme, du mâle et de la femelle.

Voilà, si je ne me trompe, la Trinité prouvée par le simple raisonnement, sinon je ne comprends plus ce que c'est que la raison, et je vous donne la mienne pour un plat de lentilles, si vous acceptez l'échange. Il n'est pas

étonnant que l'école d'Alexandrie ait enseigné le dogme de la Trinité et que Platon l'ait entrevu. Un rustre le devinerait s'il avait le temps d'y songer.

II

Mais ces trois personnes sont-elles égales entre elles ? Cela ne peut faire question.

Il est nécessaire que chacune d'elles soit digne de l'amour d'un Dieu. Pour cela, il faut qu'elle ait les mêmes perfections infinies, le même mérite infini que ce Dieu lui-même. Inutile d'insister sur ce point évident.

Vous allez m'objecter peut-être :

1° Que je raisonne ici de Dieu comme s'il s'agissait de l'homme, que je le fais à l'image de l'homme, en comparant son amour à l'amour humain, en lui attribuant une progéniture, comme s'il s'agissait de celle de l'homme et de la femme.

La réponse est facile.

Oui je *fais* Dieu à notre image (excusez l'expression), par la raison toute simple que nous sommes faits à l'image de Dieu, et qu'il est impossible qu'il en soit autrement.

Comment entendez-vous que Dieu ait voulu faire et qu'il ait fait l'homme, sa créature privilégiée entre toutes les autres (voyez-les toutes et comparez), sinon en la tirant pour ainsi dire de son sein, en lui donnant, infiniment réduites si vous voulez, mais en lui donnant, en germe du moins, tous les sentiments et j'ose dire toutes les facultés qu'il possède lui-même à un degré infini ? Le propre de toute intelligence est de se refléter dans son œuvre. Le propre de tout *créateur* est de faire quelque chose qui lui ressemble. C'est pour cela que la *littérature est l'expression de la société* ; c'est pour cela que le *style c'est l'homme* ; c'est pour cela que tout romancier fait son héros taillé, passez-moi le terme, à sa taille ; c'est pour cela que la petite fille veut avoir des poupées qui lui

ressemblent, et que vous-même, s'il vous était donné de créer de petits êtres vivants, vous leur donneriez un cœur pour vous aimer, un langage pour vous parler, que vous leur donneriez, en un mot, tout ce que vous possédez vous-même, la mémoire, l'entendement, la volonté, la liberté même.

C'est ce que Dieu a fait, n'en doutez pas. Car la raison est une, je vous en avertis. La raison de Dieu et la raison de l'homme, sont une seule et même raison : sinon l'une des deux ne serait pas *raisonnable*.

Cet argument n'est pas subtil, il est clair. Ce serait sa négation qui serait une subtilité, un non-sens. Pensez-y bien, avant de le condamner. Ma conclusion est celle-ci :

Entre Dieu et l'homme, il doit y avoir et il y a une constante analogie. Si l'homme est libre, c'est parce que Dieu est libre ; si l'homme aime, c'est parce que Dieu aime ; si l'homme engendre l'homme dans le temps, Dieu engendre Dieu dans l'éternité.

Peut-être m'objecterez-vous :

2° Que Dieu le Fils serait plus *jeune* que Dieu le Père ?

Ici je rirais, si je n'étais effrayé de la grandeur du sujet que nous traitons si légèrement. Je réponds donc sérieusement, pauvre ami qui me faites cette pauvre objection, je vous réponds que quand on parle de Dieu, il ne s'agit plus de compter avec le temps ni avec l'espace. Le temps, comme l'espace, a été fait par Dieu pour notre usage à nous, non pour le sien. Dieu n'est limité ni par le calendrier grégorien, ni par le télescope de l'Observatoire ; il n'y a pour lui ni jour, ni année, ni antériorité, ni ultériorité. Faites abstraction du mot *temps* en parlant de *Lui*, sinon vous perdrez la tête et vous deviendrez fou.

Vous entendez donc bien que le Fils n'est pas venu *après* le Père, dans le sens que nous attachons à ce mot. Le Père ne l'a point engendré à telle époque plutôt qu'à telle autre : il l'a engendré *toujours*, de toute éternité. Cela ne peut se concevoir autrement, donc cela est. Donc le petit catéchisme a raison, et moi aussi.

III

Il me reste une difficulté à résoudre, et celle-là est la plus ardue. Aussi je crains bien de battre un peu la breloque dans ce troisième paragraphe. Mais il n'importe. J'en ai dit assez jusqu'ici pour prouver que le dogme de la Trinité, si décrié par les incrédules, loin d'être absurde, comme ils le prétendent, est, au contraire, tout à fait admissible à la raison et sympathique au cœur de l'homme. C'est tout ce que je voulais, et dès lors mon but est atteint.

Mais avant d'aborder la difficulté dont je veux parler, il me prend envie de vous dire un mot du traité *De amicitia* de Cicéron,

C'est Cicéron, je pense, qui a dit que l'amitié serait parfaite si les hommes étaient vertueux. Supposez en effet deux personnes liées par une étroite amitié. Je dis que ce lien sera indissoluble, si ces deux personnes sont complètement exemptes de tout vice. Je dis que ce lien se rompra à coup sûr, dès que l'une des deux personnes sera affectée d'un vice quelconque, et j'ajoute que leur désaccord n'aura d'autre cause que ce vice. Ainsi point d'amitié durable avec un joueur, avec un ivrogne, avec un avare, avec un libertin, avec un ambitieux, avec un athée. Son vice fera que tôt ou tard vous vous séparerez de lui ; ce qui ne peut manquer, soyez-en sûr.

Supposez, au contraire, deux ou trois personnes aussi vertueuses, que dis-je ? aussi parfaites que Dieu lui-même. Je dis que ces personnes n'auront qu'une intelligence pour penser, qu'un cœur pour aimer, que leur sympathie sera telle, que leur accord sera tel, qu'elles ne feront, pour ainsi dire, qu'une seule et même personne. Si vous admettez cette conséquence, et si vous réfléchissez que trois êtres infinis ne peuvent coexister, vu que l'un des trois serait limité par les deux autres, vous ne serez pas éloignés de comprendre que les trois personnes divines, qui, notez-le

bien, sont de pures intelligences, non corporelles, ne font en réalité qu'une seule et même personne. — Et c'est là que je voulais vous amener, cher lecteur; car c'est là le *hic* que j'appréhendais d'aborder tout à l'heure avec vous. Mais un instinct secret me dit que vous serez bon et indulgent pour moi, que je ne dois pas mettre des gants blancs pour vous parler, que ce langage tout simple et nullement prétentieux ne vous sera pas désagréable, et qu'enfin vous êtes disposé à me prêter quelque attention, quoique je parle et écrive très-mal.

Peut-être aussi êtes-vous fatigué de tant de belles phrases qui ne disent rien, de tant de beaux discours, pleins d'éloquence, de science et d'esprit, mais où ne se trouve jamais prononcé le nom gravé au fond du cœur de tout homme, où ne brille jamais cette étincelle, cachée hélas! sous la cendre, mais qui n'attend qu'un souffle pour se réveiller et pour allumer un incendie.

Cette pensée m'encouragera sans doute à continuer ces causeries dans nos moments perdus, si vous le trouvez bon ¹.

LES PREMIÈRES IMPRESSIONS.

I

Je rencontre de loin en loin un individu, dont voici le portrait peu flatté :

Profil crochu,
Cheveux plats,
Yeux de chouette,

¹ La *Revue trimestrielle* est une tribune ouverte à toutes les opinions, à toutes les croyances. Il est bon que tous ses lecteurs se rappellent cela.

(Note du rédacteur. F. L.)

Pattes de vautour, qui ont toujours l'air de vouloir agripper quelque sou ;

. Bec amoureux
Qui d'une oreille à l'autre va,
Alleluia!

Le moral répond au physique ; cela va sans dire.

Ce type de figure humaine m'est souverainement antipathique, comme à tous ceux de race moutonnaire (c'est-à-dire faits pour être croqués) que dame Nature n'a pas doués d'avantages semblables.

Chose singulière pourtant, le spécimen dont il est ici question ne me déplaît pas tout à fait ; je crois même que je l'aime un peu, pas trop.

Comment expliquer cette anomalie ?

II

Il faisait un temps superbe : beau soleil de mai, de suaves senteurs dans les bois, des milliers de fleurettes dans les prés et le long des berges. Cailles et grillons chantaient, et les rossignols aussi. J'arrivai avant midi à la villa d'un vieux ami, qui m'y attendait depuis dix ans...

Grande joie de part et d'autre ! accolade fraternelle ! causerie intime !... Nous nous promenâmes, après dîner, bras dessus bras dessous dans le jardin, un jardin pareil à celui de V. Hugo :

Au milieu presque un champ, dans le fond presque un bois.

C'est là, dans un cadre rustique et charmant, c'est-à-dire sous une tonnelle formée de lilas sauvage, de chèvrefeuille et de roses grimpantes, que m'apparut, pour la première fois la diabolique figure dont le portrait est tracé ci-dessus. C'est là que nous fîmes connaissance.

La tonnelle, la villa et l'ami qui m'y attendit pendant dix ans, ont depuis longtemps disparu. Seul l'habitant

de la tonnelle est resté sur cette terre, et il vient de temps en temps me serrer la main.

Il me paraît beau ; je sais pourtant bien qu'il est affreux. Il me paraît bon ; je sais pourtant bien que c'est un chenapan.

III

C'est que je vois toujours ce portrait-là encadré dans une guirlande de lilas, de chèvrefeuille et de roses sauvages. Et l'ombre de mon pauvre ami, qui m'attend encore depuis dix ans, veille à ses côtés comme un ange gardien.

MORALE.

Se défier des beaux cadres et des premières impressions.

N. B. C'est à votre intention principalement, mesdames, que j'ai amené cette conclusion.

RÊVE MAGNÉTIQUE D'UN COMMIS DE PREMIÈRE CLASSE.

« Monsieur le Directeur,

» Un individu qui n'est pas trop heureux, puisqu'il remplit,
» depuis bientôt trente ans, des fonctions analogues à celles
» de commis de 1^{re} classe, eut en 1847, par le moyen du magnétisme, un songe prophétique qui m'a paru curieux. J'en
» ai fait le sujet d'un article qui a été inséré dans le *Politique*
» du 23 juin 1847, quelques mois avant la révolution que ce
» rêve prophétisait. Notez bien la date. Quoique ce soit déjà
» une vieille histoire, vos lecteurs ne seront peut-être pas
» fâchés de la retrouver ici. Si vous en jugez ainsi, vous pourrez, contrairement aux habitudes de la *Revue trimestrielle*,
» et par exception, la reproduire textuellement dans votre
» prochain numéro.

» Agrérez, etc.

» F. L. »

I

J'ai eu tout à l'heure un songe affreux, j'ai rêvé, *horresco referens!*... j'ai rêvé que j'étais roi, et, ce qui est pire, roi des Belges. Ceci soit dit sans faire la moindre offense à notre gracieux souverain : il s'agit d'un rêve.

Il me prend envie de vous en faire le récit, tandis que mes impressions sont encore fraîches. — C'est ridicule, mais c'est instructif; oyez donc.

D'abord il faut vous dire que depuis plus d'une année, je n'ai plus touché une plume, excepté celle de mon bureau; ni un journal, excepté le *Moniteur*. Je fais cet aveu, pour que vous soyez indulgent pour mon style : aucun instrument ne se rouille aussi vite que la plume; et pour que vous soyez indulgent pour mes opinions politiques, car je crois que je n'ai plus d'opinion. J'aime mieux avoir des légumes et des résédas dans mon jardin, et je passe mon temps à le cultiver, quand je ne suis pas cloué sur mon fauteuil de la rue de la Loi.

J'ai donc rêvé que je possédais une couronne, non pas une couronne réelle, d'or et de diamants, comme en portaient les rois d'autrefois : celles-là ne sont plus de mode; mais une couronne fictive et invisible, comme on les fabrique aujourd'hui. Ce que je portais en réalité, c'était un uniforme complet : grand chapeau claqué, habit serré jusqu'au col, dans lequel j'étouffais, grosses épauettes, sabre au côté; de sorte que j'avais l'air d'un gendarme, moi, le plus pacifique des hommes, et roi d'un peuple qui n'aime point la guerre. J'eusse cent fois préféré la toge de M. de Gerlache, qui est beaucoup plus commode, ou l'habit-frac de mon collègue Louis-Philippe, pour lequel je professe, en dépit des housingsots, une profonde vénération; mais l'armée que dirait-elle si son roi ne portait un long couteau à sa ceinture? Une chose singulière, c'est que je ne m'étonnais nullement de

ma subite élévation; il ne me vint pas même à l'esprit de me demander par quel prodige j'avais ainsi tout à coup pris la place de Sa Majesté le premier roi des Belges. Je trouvais ma position toute naturelle, et je n'en éprouvais ni plaisir ni peine. A choisir j'eusse mieux aimé sans doute être jardinier; mais comme dans mon opinion il n'est donné à personne de se choisir un état, et que le sort m'avait fait roi, je n'y trouvais rien à redire et tâchais de remplir mon rôle le plus honnêtement possible.

Ma femme était reine. C'était plaisir de voir comme elle était joyeuse et fière .. Les femmes sont toujours femmes, excepté peut-être les reines véritables. Celles-là seules sont exemptes de la maladie du sexe, hélas !...

Il paraît que c'était le jour de ma fête ou l'anniversaire de ma naissance. Les cloches étaient en branle, et une file de vigilantes stationnait à la porte de l'église de Sainte-Gudule. Je voulus aller voir par moi-même comment les choses se passaient. A l'aide d'un déguisement, c'est-à-dire d'un habit ordinaire, je me glissai inaperçu dans la foule. Quand je dis *la foule*, c'est une manière de parler; car à l'exception des personnages officiels et de quelques badauds, il n'y avait presque personne dans l'église. Je remarquai avec peine l'absence des employés du ministère, dont plusieurs avaient été mes camarades dans le temps : les chefs seuls se pavanaient dans leurs habits brodés jusqu'au bas du dos; tandis que la tourbe des employés étaient restés le nez collé sur leurs pupitres verts, ni plus ni moins qu'un jour ouvrable. De même dans les collèges et pensionnats, personne ne songeait à donner congé aux élèves; personne ne savait que c'était la fête du roi. J'avoue que les larmes me vinrent aux yeux. Je me rappelai le jour de Saint-Napoléon et la fête du roi Guillaume, que, dans les belles années de mon enfance, j'attendais avec tant d'impatience. C'étaient là de véritables jours de fête pour les enfants, comme pour tout le monde, les illuminations et les feux d'artifice ne nous manquaient pas, je vous assure, et pas n'était besoin

de faire l'école buissonnière ces jours-là. Napoléon et Guillaume cependant étaient des tyrans, tandis que moi, messieurs, si je suis roi, c'est bien plutôt pour votre bon plaisir que pour le mien, mettez-vous bien cela dans la tête, je vous prie.

Je m'en retournai chez moi le cœur gros... chez moi, c'est-à-dire chez les autres, car un roi n'a pas de chez soi.

Mon premier ministre m'attendait. Je ne vous dirai pas s'il était catholique ou libéral; tout ce que je sais, c'est qu'il allait à la messe le dimanche, avec sa femme et ses enfants, comme tout le monde le fait en Belgique, et en vérité, je n'avais pas le courage de l'en blâmer, car c'était un fort brave homme, et qui n'avait guère plus d'agrément à tenir son portefeuille de peau de chagrin sous le bras, que moi à porter ma couronne invisible sur ma tête.

Pauvre diable de ministre!... Figurez-vous que ses appointements ne valaient pas les honoraires d'un notaire de la ville, et qu'il était tenu par état de fréquenter des ambassadeurs et des princes. Cependant c'était à qui lui arracherait son misérable portefeuille, au point qu'on se livrait des batailles rangées dans la presse et dans les élections. *O vanitas, vanitatum!*

Une foule de voix menaçantes me criaient : « Prenez un libéral! » D'autres voix répondaient en grondant : « Il nous faut un catholique. »

De même que mon royal prédécesseur, j'avais essayé des uns comme des autres (car dans mon rêve, je me persuadais que je régnais déjà depuis plusieurs années); mais on n'en continuait pas moins à crier et à vociférer dans les deux camps; je ne savais plus auquel entendre, et me laissais diriger à peu près par le hasard et par les circonstances du moment.

J'ai oublié de dire que la famine menaçait mes États, comme presque toute l'Europe (ce qui malheureusement n'était pas un rêve); on accusait mon gouvernement de

cette calamité publique, comme si les hommes d'État pouvaient diriger le vent et les nuages et empêcher les pommes de terre de pourrir.

Je n'oublierai jamais la mine qu'avait mondit ministre, au moment où j'entrai dans la rotonde du château de Laeken, où il m'attendait depuis deux heures ; car je m'étais amusé en chemin à pêcher à la ligne dans le canal de l'Allée-Verte. Je ne me rappelle pas bien s'il avait la figure de M. de Theux, ou celle de M. Rogier, ou celle de M. Tielemans ; mais il me semble que c'était l'une de ces figures-là, quoiqu'elle fût dans ce moment prodigieusement allongée et épouvantablement cadavéreuse.

— Qu'avez-vous donc à m'annoncer, mon cher ministre ? m'écriai-je. La récolte est-elle encore une fois manquée, et mes deux plus belles provinces sont-elles réduites à l'agonie ?

— Pire que cela, Sire, répondit-il d'une voix sépulcrale.

— Les catholiques sont-ils parvenus à rétablir la dîme et le droit du seigneur, ou bien les libéraux à imposer un nouveau catéchisme aux petits enfants dans les écoles ?

— Pire que cela, Sire.

— Hé ! dites-moi donc cette effrayante nouvelle, je vous prie ?

— Sire, Louis-Philippe est mort.

Et voyant que sa grande nouvelle m'avait affligé, mais sans m'effrayer le moins du monde pour moi, ni pour mon pays, le ministre s'écria :

— Vous prenez les choses du bon côté, Sire ; mais gare que d'ici à quelques jours, votre royauté ne paraisse n'avoir été qu'un songe !

— Tiens, c'est vrai, je rêvais ! dis-je en m'éveillant.

II

Je me retrouvai en face de M. M***, le magnétiseur, qui me demanda en souriant :

— Eh bien ! êtes-vous satisfait de votre rêve ?

— Pas trop, répondis-je en bâillant et me frottant les yeux.

— Vous souvenez-vous de quelque chose?

— Je me souviens très-bien de tout; mais mon rêve n'a pas eu de suite.

Eh bien, vous allez voir la suite... fit le magnétiseur en m'appliquant le bout des doigts sur le front; et je vous ordonne de bien fixer le tout dans votre mémoire, afin de vous en souvenir au réveil.

Un nuage passa devant mes yeux, et quand il se dissipa, il me parut que j'avais été plongé dans un sommeil léthargique pendant deux ou trois mois. Je me trouvai au milieu de la place Royale : un admirable tapis vert, émaillé de pâquerettes et de pissenlits, en recouvrait tous les pavés, et l'arbre de la liberté¹ se pavanait au milieu de cette pelouse solitaire, dont le velours n'était souillé par aucune vigilante ni aucun véhicule quelconque.

Au-dessus de la porte d'entrée de chaque hôtel était fixé un écriteau portant ces mots : *Maison à vendre ou à louer*. Je m'approchai de l'un de ces écriteaux, et j'y lus cet avis tracé en petits caractères : *On ne payera rien pour la location; mais le locataire sera tenu de faire toutes les réparations à ses frais*. — Ce même avis était répété sur presque toutes les portes.

— Il paraît, dis-je en moi-même, que le prix des maisons a subi une baisse considérable depuis que j'ai perdu ma couronne.

Pour que vous compreniez cette réflexion, je dois vous dire, ami lecteur, que, dans ce second rêve, j'avais conservé le souvenir de mon premier songe, quoique je ne me rendisse pas bien compte des événements qui l'avaient suivi, et par suite desquels j'étais descendu du trône, pour redevenir ce que j'ai toujours été depuis dix-sept ans, c'est-à-dire commis à trois mille francs d'appointements.

¹ Cet arbre a été remplacé par la statue de Godefroid de Bouillon.

Je m'en fus machinalement à la rue de la Loi. Tous les hôtels y étaient vides, à l'exception du palais de la Nation, où je me présentai.

— Que voulez-vous? me demanda un concierge à l'accent gascon, et portant sur sa casquette une cocarde tricolore qui n'était pas aux couleurs belges.

Je demeurai tout ébahi, sans répondre, lorsqu'un petit monsieur, très-élégant, et qui donnait le bras à une petite dame plus élégante encore, me toisa des pieds à la tête et me demanda à son tour :

— Qui êtes-vous?

Je déclinai modestement mes nom, prénoms et qualités.

— Je vois, je vois ce que c'est, dit-il avec pétulance; vous êtes un employé de l'ancien régime et vous demandez à être replacé. Il y en a des milliers dans cette position. Adressez-moi toujours votre requête, accompagnée de l'état de vos services. Il reste quelques postes vacants dans le département des Basses-Pyrénées... Douze cents francs valent mieux qu'une retraite... Nous examinerons vos pièces... nous aviserons... Je vous salue...

Après avoir dit ces mots avec volubilité, M. le préfet (car je lui entendis donner cette qualification par deux employés qui le saluèrent en s'inclinant jusqu'à terre) sortit du palais de la Nation que l'on appelait maintenant la préfecture, comme la province de Brabant s'appelait le département de la Dyle, ou par abréviation : la Dyle.

N'ayant plus rien à faire, je me mis à parcourir les rues de l'ex-capitale. Quelle ruine! quelle désolation! Plus un seul magasin n'était ouvert de la montagne de la Cour à la place de la Monnaie. Les parois intérieures de la nouvelle galerie Saint-Hubert étaient couvertes de mousse, et je vis l'architecte pleurer sur le seuil de son monument d'un jour, comme autrefois Marius à Minturne. Eh bien, lui dis-je en l'abordant : *Hostis habet muros; ruit alto a culmine...* Je ne vous comprends pas, interrompit l'artiste désolé; pouvez-vous plaisanter à l'aspect de tant de malheurs?

— Je ne plaisante pas; je parle latin, répliquai-je.

— N'est-ce pas une plaisanterie que de parler latin ? Parlons français, puisque c'est la langue de nos seigneurs et maîtres ; et gardons-nous surtout de parler flamand : vous savez comment on qualifie les habitants des Flandres dans les bureaux de la préfecture ?

— Non, je ne le sais pas, je ne sais rien, je sors d'un songe ou je relève de maladie. — Je voudrais bien savoir, ajoutai-je après un moment de réflexion, comment le gouvernement français, autrefois si modéré, si sage, si prudent, est tout à coup sorti de son caractère, pour s'emparer d'un pays voisin, d'un État ami de la France ?

— Que vous êtes simple ! répondit mon interlocuteur ; ce n'est pas le gouvernement français, ce n'est pas même la France, c'est le peuple français, c'est la population surabondante et turbulente de Paris qui a débordé comme un torrent, quand la digue eut été rompue¹.

— Quelle digue ?

— La main ferme de Louis-Philippe ; et maintenant que l'événement est accompli, tout le monde s'étonne de ne l'avoir pas prévu, tout le monde se demande par quel fatal aveuglement, tous les Belges, quand il en était temps encore, ne se sont pas serrés les uns contre les autres, au lieu de se diviser en deux camps rivaux et de laisser l'ennemi pénétrer par l'espace vide au milieu ?

— Mon cher ami, interrompis-je, je ne parle jamais politique ; ainsi permettez que je vous salue.

En continuant ma promenade, je remarquai de vieux placards sur les murs ; c'étaient des *proclamations au peuple belge*. — Le style en était fort entraînant ; on nous y persuadait que nous étions devenus Français par choix et pour notre propre satisfaction ; c'était pour nous un grand honneur et un grand profit. — C'est singulier, pensai-je, il me semble avoir déjà vu cela quelque part.

Je me rappelai plus tard que c'était dans l'Histoire de la révolution brabançonne de Théodore Juste.

¹ Affaire de *Risquons-Tout*.

J'entrai au café des Mille-Colonnes ; c'était le seul café qui fût resté ouvert sur la place de la Monnaie. Il n'y avait pas un seul Bruxellois ; mais je pris plaisir à écouter causer entre eux quelques jeunes Parisiens qui fumaient des cigares détestables en prenant du punch à la romaine.

Je reconnus parmi eux les deux employés que j'avais vus saluer jusqu'à terre M. le préfet. Ces messieurs étaient en train de chercher un titre pour un vaudeville, auquel ils avaient mis la dernière main le matin même, dans les bureaux de la préfecture.

Quel feu roulant d'épigrammes, de calembours et de coq-à-l'âne !

Malheureusement il m'est impossible d'en répéter aucun ; la nature ingrate a refusé aux Belges cet esprit-là ; je me rappelle seulement que le vaudeville fut intitulé : « Le Flamand mort et le Wallon *quizotiné*. »

Après avoir pris un petit verre d'absinthe et lu le *Journal de la Dyle*, le seul journal qui se publiât encore à Bruxelles, je sortis du café et m'acheminai tristement vers Ixelles, ma patrie, où j'étais bien déterminé à planter des choux le reste de ma vie, plutôt que de me transporter avec ma famille dans le département des Basses-Pyrénées, pour y exercer les fonctions de commis des droits réunis, aux appointements de 1,200 fr.

Je rencontrai sur ma route un régiment qui partait pour le midi de la France. Je comptai parmi les soldats une douzaine de mes anciens camarades qui s'étaient trouvés encore assez jeunes et assez ingambes pour prendre du service. Les vieux et les infirmes étaient placés dans des hospices ou dans le cimetière de Saint-Josseten-Noode. Je reconnus aussi dans ce régiment, qui s'appelait la *légion bruxelloise*, beaucoup de gens qui, dans le bon temps, avaient gagné honnêtement leur vie dans la presse, dans les imprimeries, dans la librairie, dans le commerce en gros et en détail ; — j'y vis des épiciers, des boulangers, des *baesen* d'estaminet déchus et des maîtres d'hôtel ruinés ; — beaucoup d'architectes, de

peintres et d'artistes de tout genre ; — beaucoup de millionnaires qui avaient entassé imprudemment leurs millions dans les briques de la capitale, et de petits industriels qui avaient consacré leurs épargnes à donner une extension prodigieuse aux faubourgs.

Un grand nombre de membres de la *Société Civile* s'y étaient aussi enrôlés, depuis que le quartier Léopold était transformé en casernes ; et, chose inouïe, j'y reconnus très-bien un procureur général devenu capitaine, et trois conseillers de la cour d'appel qui s'étaient faits sous-officiers plutôt que d'accepter l'indigne traitement que la France alloue à sa magistrature.

Ce spectacle et tout ce que je ne dis pas, était vraiment déplorable !

En passant au Parc, vis-à-vis du palais abandonné, je me dis en soupirant :

Si la nation, au lieu de se diviser, s'était unie, si les bons citoyens s'étaient serrés autour du trône, tous ces malheurs peut-être ne seraient pas arrivés ! Si le peuple de Bruxelles avait su apprécier le bienfait d'une nationalité et prévoir tout ce qui arrive aujourd'hui, la ville de Bruxelles serait peut-être encore une capitale !

— Vive le roi ! cria M. M^{***} en me réveillant.

— Est-ce un compliment que vous me faites ? lui demandai-je en ouvrant les yeux, et me rappelant la première partie de mon rêve.

— Ne voyez-vous pas que c'est la voiture du roi qui passe ? répondit le magnétiseur.

— Vive le roi ! m'écriai-je à mon tour, quoique la voiture fût déjà loin.

— Est-ce que cet homme est fou ? dit en me regardant un officier de la garde civique qui passait sous nos fenêtres.

— Non, non, je sais bien ce que je dis, répliquai-je en me levant tout à fait réveillé.

Tâchez, lecteurs, de saisir la morale de mon songe.

Juin 1847.

F. LEBRUN.

MONCRABEAU

ET

LE WALLON DE NAMUR.

« Qu'est-ce que *Moncrabeau* ? qui connaît *Moncrabeau* ? qui pourrait bien m'indiquer le chemin de *Moncrabeau* ? comment y va-t-on, par eau ou par terre ? en chemin de fer ou en voiture aérienne ? Que messieurs les géographes ne se fatiguent pas à consulter les cartes. Il est douteux que tout leur travail et toute leur science fussent suffisamment récompensés. Ils chercheraient *Moncrabeau* longtemps avant que la pointe de leur compas parvînt à le rencontrer. Je vais tout de suite vous tirer d'embarras.

» Parle 180° degré de la ravissante folie, par un degré plus élevé encore de la joie et de la bonne humeur, à cette extrême limite où la gaieté et la vraie philosophie se confondent sous le méridien primitif de la joviale franchise wallonne ; dans le voisinage intime du pôle de la farce non autrement attique, et de l'amusement qui allie le sérieux au caustique, il est une terre, un point perceptible aux yeux de l'imagination : cette terre, ce point s'appellent *Moncrabeau*.

» Quelques détails sur les mœurs et coutumes des

habitants, leur manière de se vêtir, leurs plaisirs, leur gouvernement, ne nuiront pas à l'intelligence de ces explications topographiques. Les Moncrabeautiens appartiennent à une civilisation toute spéciale, si spéciale que la politique est absolument bannie de leurs Etats. Trois lignes de douanes formidables, appuyées par un double cordon sanitaire de sapeurs infiniment barbues, en défendent nuit et jour l'entrée à toute espèce de gazettes. Je suis porté à croire qu'ils vivent en république, puisque le chef du gouvernement porte le nom de président. Mais jamais roi absolu n'a exercé une autorité plus illimitée, ni plus incontestée que ce président-là. Pour n'en donner qu'un exemple, il peut, sans aucune forme de procès, bannir du royaume tout sujet dont la présence lui paraît dangereuse. Il aurait le droit de disposer de sa tête ; mais le bannissement chez les Moncrabeautiens est jugé le plus grand des supplices, puisqu'il rejette la victime dans les régions moroses de la civilisation générale ; cette lugubre civilisation embêtée à outrance par mille et mille débiteurs de politique, attristée par les marchands de mort-aux-rats sociale et humanitaire, et toute vaccinée de gazettes vertes, jaunes, ponceau, omnicoles.

» Je n'entreprendrai pas de décrire le costume des Moncrabeautiens ; il n'appartient à aucune section vestimentale du monde connu. L'amiral Dumont d'Urville, s'il vivait encore, pourrait seul le rapporter à quelque système de coiffures, de surtouts et de jaquettes, de lui connu par suite de longues excursions à quatre ou cinq cent mille lieues. Je n'ai reconnu que deux choses auxquelles je puisse appliquer des noms européens : c'est la barbe d'abord ; la barbe est fort en honneur chez les Moncrabeautiens, et, chose extraordinaire, elle leur pousse à tous d'une couleur uniforme. La seconde pièce de leur toilette qui ne m'est pas absolument étrangère, est un cruchon, format des récipients affectés à la bière de Louvain. Quelque naufrage sans doute de l'une des nombreuses cargaisons de cette rafraîchissante et nationale liqueur, qui sillonnent

toutes les mers du globe, aura jeté ces ustensiles sur les côtes moncrabeautiennes. Les Moncrabeautiens portent ces cruchons au côté comme des épées, ce qui m'a fait croire qu'ils en ignoraient l'usage beaucoup plus pacifique; mais plus tard, j'ai pu me convaincre du contraire..... »

Tel est le fragment d'un journal qui me tomba un jour sous la main. J'en fus fort intrigué; je me mis immédiatement à faire des recherches pour savoir de quelle terre fantastique, il pourrait y être question dans notre siècle sérieux où l'on vient au monde

. avec des cheveux gris,
Comme ces arbrisseaux frêles et rabougris,
Qui dès le mois de mai sont pleins de feuilles mortes.

Mes recherches me reportèrent bien loin; je trouvai dans les souvenirs des siècles passés quelque chose d'analogue à Moncrabeau dans les *Offusqués* de Césène, les *Obscurs* de Lucques, les *Morveux du Rosier* (*Roselaere snotdolven*) de Bruxelles, les lanternistes de Toulouse, le régiment de la *Calotte* sous Louis XIV, les *Enfants sans-souci* de l'hôtel de Bourgogne à Paris, les *Conards* de Rouen, les *Étourdis* de Bouchain, les *Gaillardins* de Châlons, les sujets de la *Mère-folle* de Dijon; mais tout cela me faisait remonter le courant des âges, et quelques indications modernes me portaient à croire qu'il s'agissait de la découverte toute récente d'une contrée inconnue.

Évidemment il s'agissait de la Belgique comme l'indique d'ailleurs l'épithète de *nationale* attribuée à la bière de Louvain; évidemment il y avait lieu de chercher autour de nous la république de Moncrabeau.

Mes explorations furent d'abord infructueuses. Les habitants de la terre fantastique de Moncrabeau n'étaient ni les *Agathopèdes* de Bruxelles, ni les *Crocodiles*, les *Joyeux*, les *Carthaginois*, ni les partisans de l'*Allégressé* et de l'*As de pique* de la même ville, ni les *Braillards*

de Mons, ni les *Sans-nom* de Gand, ni les clients de *Saint-Wilhelboldus* (*wel bollen*, bien jouer à la boule) d'Audernarde. Je ne retrouvai chez aucun de ceux-ci la barbe uniforme et le cruchon de bière de Louvain, distinctifs des naturels de Moncrabeau.

Déjà je désespérais d'obtenir un résultat à mes recherches, quand, un jour, ô hasard inattendu ! j'appris que Moncrabeau tout entier avait émigré au Cercle artistique de Bruxelles, dans l'historique *Maison du Pain*.

J'y allai.

La circonstance est solennelle : trois ministres sont parmi les assistants ; derrière un rideau se font entendre des coups de marteau... De lugubres souvenirs évoqués par le grand tragique allemand dans son drame emprunté à notre histoire, me frappent l'esprit. Quel échafaud se dresse ? quelle exécution se prépare ?

Je suis bientôt tiré d'inquiétude, l'échafaud est une immense estrade en gradins, l'exécution est celle d'une symphonie burlesque... Mais n'anticipons pas, et regardons ce qui se trouve sur l'estrade. Quarante, ni plus ni moins qu'à l'Académie, quarante individus sont là, sérieux, immobiles, et portant un costume indescriptible, dessiné par Jomouton, et paraissant emprunté à l'Orient des Mille et une nuits et au moyen âge du sire de Franc-Boisy. Au son d'une *pratique*, ils se dressent, comme mus par un ressort ; à un second signal, ils portent la main à leur chapeau ; à un troisième signal, ils se rasseient. Puis commence une symphonie étrange, et pourtant harmonieuse, mais de quels instruments ! flûtes cueillies dans le potager, hautbois maraudés dans un champ de blé, trombones démembrés d'une gouttière, cymbales empruntées à la cuisine, grosse caisse constituée d'une vieille tonne défoncée, trompettes d'enfant, contre-basse composée d'un fil de fer tendu sur une vessie ; violons, crécelles, mirlitons, toutes les combinaisons possibles de la peau d'âne et de la ficelle, avec les manches à balai et les vieilles portes, instruments aussi originaux que les

noms qu'ils portent : criniki, caurlet, hulau, cocoli, guzla, periatophone, charmettes, mirliton à soupape, tchin d'a l'rimouie, cougnou, tchabot-basse, tiesse di tchfau malton, basse-traversière, crossettes, violon-seringue, chimerette, calbasse, tous noms figurant dans un concours d'instruments, donné à Moncrabeau, le 3 mai 1857. Et cela forme l'ensemble le plus parfait et le plus divers, une symphonie grinçante et enragée, et pourtant satisfaisant à toutes les lois de l'harmonie et même du contre-point; des fugues savantes gignées et piaulées par un quatuor de mirlitons, au milieu du bruit du canon, du cliquetis de chaînes qu'on traîne, du bruit de chaises qu'on casse, de pétarades qu'on fait éclater. C'est un grincement, un craquement, un nasillement, un susurrement, un gloussement, dont il est impossible de se faire une idée sans l'avoir entendu.

Le savant auteur de ces partitions bizarres a même noté, à certains endroits, la partie obligée que les rires du public jouent dans la symphonie...., et jamais le public ne manque ses rentrées.

Dans leur costume étrange, quelque chose frappe d'abord : sur son cœur, chacun d'eux porte cette inscription : *Caisse des pauvres*. Telle est en effet l'origine de cette bizarre réunion d'éléments cacophoniques, auxquels la direction d'un aveugle, Bosret, a donné un cachet artistique; voici ce que je lis dans un discours prononcé à Oignies, par le moncrabeautien Colin : « Les concerts faisaient fiasco, que faire? s'est dit un beau jour Moncrabeau, pour soutirer l'aumône. Il nous faut monter un orchestre comme il n'en existe nulle part... » Et certes, ils sont parvenus.

Mais quelque chose de plus important dans Moncrabeau mérite d'attirer l'attention du public, c'est la littérature... Oui, la littérature autochthone, la bonne et franche poésie patoise du cru, où il y a à glaner pour tous, et à mettre en pratique ce précepte du vieux Ronsard : « Tu sauras dextrement choisir et approprier à ton œuvre les

vocables les plus significatifs de notre France, quand ceux de ta nation ne seront assez propres ne significans; ne se faut soucier s'ils sont gascons, poitevins, manceaux, lioinois ou d'autres pays, pourveu qu'ils soyent bons, et que proprement ils expriment ce que tu veux dire. »

Quelques vieux Namurois se réunissaient, il y a quelque vingt ans, chez Warnon, un cabaret de la Plante, sous Namur; on y chantait un *benedicité* bizarre qui fut la première chanson des Molons; mais, à force de la chanter, on a chanté autre chose, et, peu à peu, Moncrabeau, composé de simples artisans, de petits bourgeois, s'est peuplé de véritables poètes wallons.

Voici Bosret, le compositeur, le chef d'orchestre, l'aveugle Bosret, l'auteur du *Bia bouquet*, devenu l'air national de Namur et que l'on peut lire dans les *Annales de la société archéologique de Namur*, tome V, page 452. Musique et paroles, ont chez lui un cachet de douce mélancolie et en même temps quelque chose d'essentiellement local : l'aveugle, à qui le déplacement est interdit, est plus que tout autre sous l'influence des lieux qu'il habite. Écoutons-le :

HÉMÉRANCE.

Vos dir' ci qui ji sins por vos,
Ji n'wasrait jamais, Hémérance,
J'am' voix qui tronn' déjà d'avance :
Quand ji vos caus' ji m'frumgie tot.

Vola qui djà trinte ans passés,
Il est tims qu' ji m'boute à moinnatche,
Vos n'auriz nin biaco d'ovrathe;
Vraiment vos n'auriz qu'à coeter.
Vos dire, etc.

Ignia m'vf matant' m'a leyt
On bois d'lé, on' berç, deux tcheières;
Vos n' seriz nin coucht à l'terre,
J'a quoisqui faut po v's ahiessi.
Vos dire, etc.

J'aurais bin l' feï' do gros Thoumas,
Si mér' l' doreuve on' bell' vatche ;
Mais on dit qu'elle est trop volatche,
Ji n'voreuv' nin on' feumm' comme ça.
Vos dire, etc.

Vola qui ji vo serr' pa l'moin,
Vos n'tapez nin on' seul' risée ;
Vos m'avez l'air d'on' daudée,
Ji crois qui voss' cœur ni caus' nein.
Vos dire, etc.

Didins mes brès, j'vos vas serrer,
Ji vos frais on' miett' marimince,
Vos estoz pus gintie qu'on n'pinse ;
Car ji vos éteinds souspirer.
Vos dire, etc.

Ji sos conteint comme on bossu !
Voss' pitit cœur a fait toctoque...
Nos irans trover l'notair' Broque,
Nos sign'rans l'contrat aujourd'hu.
Vos dire' ci qui j'sintais por vos,
Ji n'wasseuv' jamais, Hémérance,
Mi voix tronnev' déjà d'avance,
Ji v's a causé, à ç't heur' c'est tot.

Voici Colin, le philosophe de Moncrabeau ; à beaucoup d'esprit, il joint une grande correction de style ; il flagelle les travers, comme on l'a dit avant nous, avec un knout qui, quoique garni de velours, n'en est pas moins rude pour cela. C'est lui qui, devant la vérité, au moment de la grande fièvre pour la chimérique succession *Logrono-Legrain*, stigmatisa les escrocs qui exploitaient, ou les hommes peu clairvoyants (il y en avait jusque dans le barreau) qui encourageaient tant de malheureux campagnards à faire des avances irrécouvrables pour une *héritance ès' l'air*. Tel est le nom de la chanson de

Colin publiée en 1855, et dont voici quelques couplets :

Jesus, Maria, voisin,
Quelle heritance !
Nos' frans bombance !
Jesus, Maria, voisin,
Dji so cousin
Do chevalier Legrain.

Dji sort' del mairrie,
Li cia qui marie
M'a dit : T'heritret
Rin n'est pus sûr, Chanchet.
Dissus m'batistaire
Dji m'appell' Carlaire,
Mais l'frèr' di m'parrain
C'esteuve on Djean Legrain.
Jesus, Maria, etc.

I faut qu' j'esplique
L'aub' gealogique,
On trouve *l o lo*
Didins l'mot *Logrono* ;
Ça va t'chonner drole,
Dins l' inwe espagnole,
Grono vout dir' *Grain*,
Lo le ça fait *Legrain*.
Jesus, Maria, etc.

Noss grand cousin Tonne,
Qui d'meure à Malonne,
A tos les papis
Catchis dins ses gurgnts.
Pus fin qu'un notaire,
C'est li q' moinn' l'affaire
Et quand vairet l'timps
Nos r'pidrans tos nos bins.
Jesus, Maria, etc.

Des cias qu'ont dja l'flaire,
Si t'les voireuv' braire,
C'est tos les seigneurs
A noss' tour les honneurs !
Dji sé bin qu' c'est trisse,
Mais d'après l'justice
Où ç'qu'on trouv' si bin,
Rin d'pus simpe, on l'riprind.
Jesus, Maria, etc.

Puis quand l'escroc, inventeur de la fameuse succession, se vit condamné à la fois en Belgique et en France, à cinq ans de prison dans chaque pays, Colin ajoutait le couplet suivant en mars 1858 :

POSSE-SCRISTUM.

Qu'est-c' qui dj' vins d'apprinde,
Dji voux bin qu'on m' pinde
Si dj' ne trepass nin
Di colère et d'chagrin :
Tot ç' qu'on n'za fait croire
N'estait qu'one histoire
Po nos emantchis...
Allans vit' nos catchis
Jesus, Maria, voisin,
Pont d'héritance
Adièt l'bombance
Jesus Maria, voisin,
I'gna pus rin
Po l'héritanç' Legrain !

Voici le gros et carré Lagrange, autre original, impayable de verve et de naturel, se gaussant spirituellement des travers à la mode, et qui a parfois de véritables fusées d'esprit, comme les couplets suivants :

D'abord l'invention de la poudre-coton :

Choutez ; vola core onn' nouvelle affaire,
On dvis' de l' pout' faite avou do coton ;
Quand on y pinse on n'est pûs sûr su l'terré,
Di tos costés on pou fé explozion ;
Po vos couthi si v'mettot onn' barette
Y faut waiti si c' n'est nin di coton,
Rin qu' li pitit' flotch qui si trouve a l'copette
Vos fait petter comme on vrai cop d'canon.

Puis la manie des fleurs exotiques :

A nos monsieux, leux faut des fleurs
Qui n'ont qui l'biâté sin oudeures ;
D'abord qu'ell's veiegnus di bin long,
Il leu faut po fé colection.
C'est tottes fleurs di parade,
Ça n'vaut rin po fé del' pommade.
Léans ça aux Américains,
Plantans l'euliet et l'carantin.

Puis encore la crânioscopie :

Au drf del' tiess' c'est l'bosse di l'amour,
(Li cia qu' l'a dit c'estait on grand savant)
Car di voss' tiess, elle saignus l'grand tour,
Mais les pus gross' si trouv'nus su li d'vant.
Les antiquaires ont l'bosse des médaïes,
Des vis meubles, vis pots, vis garnâliaux ;
Y n'volnus nin les vies femmes à fayas,
C'est des djones à tortos qui leux faut.

Voici Colson, le plus fécond des poètes de Moncrabeau ;
il se distingue par le flair des actualités, dont il dresse
immédiatement le procès-verbal. Il a le monopole des
coq-à-l'âne les plus excentriques, il met tout en rimes.
C'est l'improvisateur infatigable, c'est le conteur à la

douce malice, c'est le chroniqueur qui rend compte de tout ce qui se passe sur terre.

D'abord le télégraphe électrique sous-marin :

Conicho li bell' mécanique
A qui on vint do donner d'jou ;
C'est'on telegraphe électrique,
On fait allé ça comme on vou,
(Et bin sovint même comme on pou).

Puis la *fièvre des harmonies* qui a semé des corps de musique dans les moindres villages :

Allez zet à Suarlée
A Bolenne, à Cognelée
Au Rondtchêne, Villé et Mautchovelette,
Rotté zet d'tot costé,
Vos zettindro joué
Pierre li flutte et Louis l'clarinette,
Vola qu'on pau pu lon
C'est l'coarnet à piston,
Djusqu'au fi da Gaguite
Qui d'joue l'ophieléitte.
Chouté li maiss di scolle
Qui soffell din s'trombolle,
Enfin din tot les coins
C'est l'tchant ou l'instrument ;
Al campagne, d'jônes et vî tot studie ;
On n'ettint pu nulpau
Tchanté *lali, lalau*
Et *buvons à plein verre* si rovie !
On n' weret din l'pays,
Qu' tot Vieuxtemps, qu' tot Gretrys.

Puis encore *om' Musée à Namur*, où Colson a passé en revue les choses curieuses amassées par la Société

archéologique, *l'Société des vies pires*, dans le musée
qu'elle a inauguré d'une manière si remarquable :

.
On weret on redgisse
Do tims do bon Moïse,
Et des grandes guêtes di Kaiserlieque,
Ont' chapia da Firain,
Des pantoufs da Leurquin,
Onn' paire di grands maquets,
Da Medau d'au pont' d' bois,
On bacha en bois d' pouïe,
Li squerlette da Gribouie !...
Didain l' grand' salle au d'sseu,
Li sâbe da Barbe bleu
Serait vaila pindu al' muraïe
Y gn'auret des vîs caurs,
Mais y seront à peur
Avou onn' mass' di vîs medaïe.....

.
Si gnavet hieu pus d' place,
On aureuv co l' carcasse
D' on vî tchestia esconte di Bovegne,
Totes les tombes di Tchampion,
L'ancien trau des nutons,
Et saquant ruines do costé d' Resteigne,
Di Dauve, li grand potau,
Apuis l' rotche à Bayau,
Onn' aube tot calciné
Qui vint do Bois d' Vilé,
Onn' pia d' live ratchitchie,
Trovée sur l' tieune Sainte Brie.
Onn' aile di molanvint,
Oncq' des viss' d'au bassin,
Et onn' ancienn' paile aux couquebaque,
On drapia da César,
Des fisiques di rempart,
t l' serrure qu'esteuve al' pouate Sauniaque.

Voici ensuite *Mimi Suars*, un autre des poètes de Moncrabeau, qui ne le cède en originalité à aucun de ses colons :

Son chef-d'œuvre, c'est *l' t' Cotchessi* (l'amoureux qui n'a pas de chance) qui chante les couplets suivants sur l'air de *Gastibelza* :

Pierr li pu bià djonn homm' di noss commune
 Au coin d'on bois,
Li cour chagrin maudichant s' t' infortune,
 Ainsi tchantait :
Commin s' fait-i, mi qui n'est nin volatche,
 Commin s' fait-i
Que dj' so todi des commères do villatche
 Li cotchessi (*bis*) ?

A totes les belles qui vol'nu bin m'etinte,
 Dji douve mi cour,
Dji fait ç' qui dj' pou po leu fé bin comprinte
 Qui dj' brule d'amour.
Dja beau vanté leux moins et leur couarsatche,
 Maugré ç' qui dj' dis
Dji sos todi des commères do villatche
 Li cotchessi (*bis*).

Les cias, vaici, qui connich'nu Marie
 Diront comme mi,
Gnia pon d' si belle, ygnia pon d' si jolie
 Din tot l' païs,
Dlé leye vraimin djim pinseuve binn astoque
 Binn aspouy,
Por on vaurin qui n' vaut nin onn' mastroque
 Elle m'a tchessi
 Et cotchessi.

Maugré sola dji rpidreuv' do coratche,
 Si l' vf hierdi
Volait m' donner si feye Djenn es mariatche
 Po m' ahiessi.

Volà deux ans po l' moïnss' qui djel cōwette,
Ça m' fait setchi ;
Maugré mi amour, dji sos co par Janette
Bin cotchessi (*bis*).

Tot ouss' çqui dj' va djel voit bin, on m' cotchesse,
Dji n'y tins pu
Vla m' pistolet, djim' va fé sautler l'tiesse,
Dji vou moru !
Dji vas nn'allé onn' saousse ès l'infer
Ou paradis,
Voie si dj' seret comme dja sti dissus l'terre
Li cotchessi (*bis*).

Quand dj' seret mouart, faut qu'on m'eterr' à l'ombe
D'on maronni,
Et que tot l' monde pouche vinu lire sum' tombe
Ce qui d'ja scri :
« Vaici dso l' pire, c'est Pire qu'estait co pire
Qu'on tchin d' bierdgi,
Car des bauchelles, il esteuve li martyre
Et l' cotchessi (*bis*). »

D'autres poètes se sont encore produits à Moncrabeau, outre MM. Guillaume, Gerard Raes, Janus et autres; on y a entendu le premier président à vie de l'œuvre, le digne et respectable M. Honincks, dont le fils est avocat à la cour de Bruxelles, et qui mélancoliquement chantait le couplet suivant :

Portant dji n' vou nin vo minti,
Didins l' timps, dja hieu do plaigf !
Queq' fie, on s' ès rappelle,
On s' sovaint co di d' lon,
On aveuv li djamb' belle
Et todis bin d'aplomb,
One air recresté
Trala, de ra la
Onn' bell' quewe di ra,

On esteuve
A l'épreuve
Didins c' tims là ;
Rachonans ce qui nos d'meure
Dispaitchans nos, on d'vint vi,
Gniaco des prunes su l' prunf,
Tant qu'on n'a nin v'nu to cheure

Mais en avant d'eux tous, voici venir Carlos Werotte,
« aincien choraul di Saint-Aubouain, né dains l' reue des
Sarrazins, à Nameur. » C'est le président actuel de la
Société; c'est lui dont on a pu dire qu'il est

..... L' cia qu'a rapecht
L' lingatche di nos vys péres
Qui comminçait à s'rovf;

C'est lui en effet qui est le plus fécond des poètes de
Moncrabeau et qui a énergiquement pris la défense du
langage du peuple, dans sa chanson des *patois revendgis*,
où il dit que

Des malins
Qu'ont bin l' tims
To bourrés d' sciaince,
Et bin pus qu'on n' pinse,
Vont dismoli noss vf patois :
On va tortos causer français.

Il a publié, en patois, des choses parfois pleines de
véritable poésie, des volumes tout entiers, auxquels nous
renvoyons, et des pièces inédites comme celle-ci :

GEINTIS MOUCHONS.

AIR : *Petits oiseaux.*

Geintis mouchons, li préteimps vos rappelle,
Po bein chanter apprêtez vos gozis.
Au teimps des fleurs noss' contrée est si belle !
Après l' jasmin vos auroz les rosfs.

Didains les champs, on est triste, on s' desole,
Quand vos quittez les haye' et les bouchons,
Dès qu'on vos rvoeit, di l'hivier on s' console,
On va choûter vos joliès chansons.

Nos v's souhaitans po riv'nu bon voyage;
Didains les airs pont d'veint po vos geainner;
Pont di grusias, pont d' tempett' ni d'orage,
Seul'meint l'amour irait vos ramoinrner.

Dains nos jardins, vos nids seront tranquilles;
Nos teirrans l'ouil dissus l' mechant garçon,
N'euchîz pont d' craint' po vos p'titès familles,
Linet, faubit', rossignol et pinson.

Tot au matin, dissus noss' cheminée,
Li p'tit rotia verrait nos dispierter;
Y n' si tait nin, et d'sus l' taurd, al' vesprée,
On nel voeit pus qu'on l'éteind co chanter.

Vinoz rat'meint câ nos pierdans patieince;
Douvioz vos all's, charmants p'tits musiciens:
Avou l' verdeu qui voss' concert commence,
Et qui l' bon Diet li fai' durer longteimps.

Mais un reproche à M. Carlos Werotte : faisant de la littérature parfois trop rabotée, il déserte les sentiers et menace d'égarer le wallon dans les grand'routes académiques, où il se perdra en se confondant avec le français non-seulement par le style, mais même par l'orthographe.

Voici ce qu'on nous raconte à ce dernier propos :

Un jour, un savant qui ramène tout au sanscrit, M. Chavée, est allé à Namur donner une conférence sur l'origine du wallon ; partant de cette idée erronée que le français est la langue-mère, et le patois wallon une dégénérescence du français, M. Chavée essaya de convaincre ses auditeurs que le français était autre chose que le

patois policé, civilisé, réglementé. A cet effet, s'adressant tout particulièrement à M. Werotte, qui avait déjà essayé de donner en une préface une sorte de théorie de l'orthographe wallonne, l'orateur lui enseigna un moyen de parler français en wallon. Au lieu, dit-il, d'écrire comme vous parlez *églitche, djiret, coratge, tcherre*, vous écrirez comme en français, en ajoutant seulement un petit signe indiquant que le *s*, le *j*, le *g*, le *ch* ont en wallon une prononciation propre. Et voilà M. Werotte à l'œuvre. Nous avons sous les yeux le prospectus de son *Choix de chansons wallonnes*, actuellement sous presse; nous y lisons des phrases comme celle-ci : *On bia livre di ch'ansons, avou des imaug'es; pont d' arg'eint, pont d' Suisses*.

Voyez donc le bel effet que font tous ces signes graphiques, embrouillant la vue, et pourquoi ne pas les compléter en mettant *un beau liv(r)e de' ch'ansons*, pour indiquer que cette phrase se prononce en wallon *on bia life di tchansons*? Où irions-nous avec cette orthographe qui nous ramène aux tentatives de réforme des Baïf et des Meigret au xvi^e siècle, et de M. Marle et autres de nos jours? Que dans un spécimen du sanscrit, M. de Dumast, pour rendre plus saisissable la prononciation, propose d'imprimer cette langue avec les caractères modernes ornés de signes diacritiques (points soulignés, virgules superposées, etc.), rien de mieux. Mais nous dirons au Wallon: si le Français civilisé a fait disparaître dans l'orthographe certaines représentations de sons qu'on ne prononce plus, conservez-les soigneusement, ils prouvent que le français dérive de vous; *qui linguarum vulgarium etymologias inquiri*, dit judicieusement Ducange, *peculiarum provinciarum idiomata bene noscat necesse est*. Ainsi dites hardiment *distrure, maistre, voïe* (dissyllabique), etc., comme le disaient vos ancêtres, dont vous descendez à un degré bien plus rapproché que les Français modernes :

Qu'il soit de ceste chose et *maistre* et conseillère.

ADENEZ.

Las ! ma terre est *destruite* et rayneuse.

EUST. DESCHAMPS.

D'une entreprise trop hardie
Il tente la *voie* des cieux.

DUBELLAY.

« Qu'est-ce qu'un patois, après tout? dit M. Adolphe Picard, dans un rapport à la Société liégeoise de littérature wallonne, présenté le 24 juin 1859.

» A en juger d'après une étymologie aujourd'hui très-accréditée, ce n'est rien autre que la langue maternelle elle-même : *Patrius sermo*.

» Mais si même le patois n'est pas complètement le langage de nos pères, il en conserve au moins des traces nombreuses et vivaces. N'est-il donc pas intéressant de recueillir le vocabulaire de tous les mots qui ont eu cours parmi nous? Et peut-on s'en faire une idée exacte et complète, si l'on n'a pas sous les yeux quelques œuvres écrites dans le langage dont on veut conserver le souvenir? Sans doute, ce ne sont là que les matériaux d'un travail plus sérieux. Mais ces matériaux ne sont-ils pas indispensables aux savants laborieux qui cherchent, dans l'origine et la formation des langues, une des phases les plus intéressantes de l'histoire?

» Les linguistes les plus distingués de tous les pays n'ont eu garde de dédaigner ces ressources, et les Burguy, les Diez, les Dieffenbach, les Génin, les Chevallet, etc., ont consacré la meilleure partie peut-être de leurs travaux aux divers patois de la langue d'oïl. »

» Les patois, écrivait de son côté Charles Nodier dans ses *Notions de linguistique*, ont une grammaire aussi régulière, une terminologie aussi homogène que le pur grec d'Isocrate et le pur latin de Cicéron; moins sujets aux caprices de la mode, ils sont peut-être en général plus harmonieusement, plus rationnellement compris. »

Écrivez donc comme vous prononcez, ou adoptez une

orthographe uniforme comme vous l'entendez, mais évitez de vous modeler sur le français ; évitez de faire disparaître des lettres étymologiques qui chez vous se prononcent encore et qu'il est précieux de conserver. Vous êtes gardiens d'un dépôt sacré ; vous l'avez dit vous-mêmes, *des malins qu'ont bin l' timps, tot bourrés d' sciënce, volnu dismoli voss' vi patois, po vo fé tortos causer français.* — Eh bien ! écoutez-moi : *Mi dj' vo l' dis, mille noms di dzos ! avou l'ratche d'fé allé l' wallon échonn' avou l' français ; vos candgi d' nateure, et ignia nin dandgi ; allez tot dwet voss' voïe : vos n' esto pu d' zéfans, po co tinre li cott' di voss' mémère. — C'est l'advérance qu' vos baille oncy d' vos grands amis :*

H. BOSCAVEN.

LA
CAVERNE DE CHAUX

ET
L'HOMME FOSSILE.

En allant de Dinant à Namur par la Meuse, on rencontre, à peu près à mi-chemin entre ces deux villes, entre Burnot et Profondeville, mais sur la rive droite du fleuve, une grande maison blanche, couverte d'ardoises, avec perron, et formant deux demeures. Derrière cette maison et au delà dans la direction de Namur, s'élève un haut rocher de calcaire dévonien, dont la face qui est tournée vers la Meuse est presque verticale. Au pied de ce rocher s'étend, jusqu'au bord de l'eau, une colline arrondie dans laquelle existe une ancienne carrière de marbre ou de pierre calcaire, aujourd'hui abandonnée. Le sol de ce monticule, formé des débris des roches avoisinantes et d'un peu de terre, est couvert d'une épaisse végétation de taillis de charme, de noisetier, d'alisier, etc., et de plantes que l'on trouve rarement ailleurs que sur les bords de la Meuse. Quand on gravit cette colline, au-dessus de l'ancienne carrière, jusqu'au sommet, c'est-à-dire jusqu'à sa jonction avec le rocher presque vertical qui la surmonte, on a devant soi la petite cavité que l'on a décorée du nom de *Caverne de Chauvaux*. Ce nom nous paraît bien ambitieux pour un aussi petit trou, et

tout ce que l'on en a raconté est de nature à en faire naître une idée bien trop haute. On peut en juger par les lignes suivantes que nous empruntons à un historien judicieux, qui, cette fois, s'est laissé induire en erreur, **M. Moke** : « Une tribu tout entière, ensevelie sous la » chute d'une caverne immense qui lui servait d'habita- » tion ou d'asile funèbre, a été retrouvée de nos jours » dans la vallée de la Meuse. Ce sont plusieurs centaines » de squelettes dont la haute taille et le front développé » annoncent des hommes blancs, et que leur nombre » même semble distinguer des bandes les plus anciennes. » Mais les débris accumulés alentour révèlent encore la » même barbarie et le même dénûment, etc. » (*Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, par Moke, 1^{re} partie.)

Nous allons voir combien cette description a peu d'exactitude.

La caverne de Chauvaux a la forme d'une pyramide triangulaire dont l'une des faces, vide, serait formée par la paroi extérieure, presque verticale du rocher; une deuxième face un peu bombée et inclinée de gauche à droite, forme le sol de la caverne, les deux autres parois, inégalement inclinées, s'abaissent vers le fond et s'y réunissent en pointe avec le sol, pour former l'un des sommets de la pyramide. Le tout est si bas qu'un homme de taille moyenne ne peut y pénétrer sans se baisser et qu'il est obligé de s'accroupir et de ramper pour parvenir au fond qui n'est pas à trois mètres de distance de l'ouverture. Le vide total ne forme pas un volume de plus de trois mètres cubes, et ne peut avoir servi d'habitation à des hommes, même de petite taille. Une telle cavité, à laquelle on ne parvient d'ailleurs qu'après une ascension assez pénible, n'a guère dû servir que d'abri temporaire contre la pluie.

On se tromperait gravement cependant, si, jugeant d'après l'exiguïté des dimensions de cette cavité et d'après la nudité actuelle de ses parois, on croyait qu'elle n'a jamais offert rien qui fût digne d'attirer l'attention du

géologue, du paléontologiste et surtout de l'ethnologue.

Les parois qui forment en quelque sorte le toit de la caverne et qui vont en s'évasant du fond vers l'entrée, sont unies et n'offrent rien de remarquable, la pierre calcaire qui les constitue n'est couverte d'aucun enduit autre que cette substance blanchâtre, peut-être d'origine végétale ou peut-être due à une altération de la pierre au contact de l'air, qui couvre toutes les roches calcaires des bords de la Meuse. Aujourd'hui la paroi inférieure est également à nu, excepté dans la partie la plus déclive terminée en coin par sa jonction avec l'un des versants du toit. Là, il reste un enduit stalagmitique d'environ 0^m,25 d'épaisseur, qui naguère encore couvrait tout le sol de la caverne et qui n'a pu être enlevé en cet endroit que parce que l'on ne peut y atteindre avec une pioche.

C'est dans cette couche stalagmitique, aujourd'hui enlevée, que gît tout l'intérêt de la fameuse caverne de Chauvaux. La découverte de celle-ci fut faite en 1837 ou 1839 par M. Dandelin, colonel du génie qui faisait exploiter une carrière de marbre dans les environs. Elle a été visitée par M. le docteur Spring, de Liège, à qui l'on doit les renseignements les plus intéressants et les plus exacts sur les ossements contenus dans le dépôt stalagmitique qui couvrait autrefois le fond de la caverne. (*Sur des ossements humains découverts dans une caverne de la province de Namur.* — Académie royale de Belgique. — Extr. du tome XX, nos 11 et 12 des *Bulletins*, par M. A. Spring.)

Le travail de ce savant est ce qui a été publié de plus détaillé et en même temps de plus vrai sur la caverne de Chauvaux ; nous renvoyons le lecteur à cet opuscule en nous y référant entièrement, sauf pour un petit nombre de points sur lesquels nous ne pouvons partager l'avis de l'auteur.

Nous avons visité la caverne de Chauvaux pour la première fois en 1855 ; elle avait déjà été explorée par de nombreux visiteurs, et la couche ossifère avait disparu

en partie; en 1857, il n'en restait plus qu'une petite partie inaccessible à la pioche; mais ce que nous avons vu a suffi pour nous convaincre de l'exactitude de la description donnée par M. Spring.

D'après celui-ci et d'après nos propres observations, la partie la plus déclive du sol de la caverne (qui se trouve à droite de l'observateur) était recouverte d'une couche peu épaisse formée de stalagmite calcaire d'un blanc mat un peu jaunâtre, imprégnant une très-grande quantité de menus fragments d'os encore anguleux, mais broyés sur place de manière à ne plus être reconnaissables qu'à leur porosité et à la texture qui les caractérise.

M. Spring prétend que ce dépôt ne contient pas d'ossements entiers ou reconnaissables; nous y avons cependant trouvé plusieurs dents humaines et une mâchoire à peu près entière, mais aucun os de grande dimension.

Au-dessus de cette première couche en existait une seconde, formée d'une stalagmite blanche un peu poreuse et presque tuffacée, quoique certaines parties fussent plus compactes et surtout très-tenaces. Cette couche était la véritable zone ossifère; nous y avons trouvé pêle-mêle un certain nombre d'os longs, toujours fendus sur la longueur, et ayant les surfaces articulaires brisées, des os courts entiers, des fragments de crâne, d'omoplates et d'os courts de l'espèce humaine, une mâchoire du genre *lepus*, aucun crâne de grand animal, aucune dent molaire de ruminants, de pachydermes ni de carnassiers. Tous ces os semblent appartenir à des espèces actuellement existantes, des dents humaines s'y trouvent en grand nombre, mêlées à d'autres ossements. Malgré une recherche soigneuse, nous n'y avons trouvé aucun produit de l'industrie humaine; les haches en silex que l'on y a rencontrées devaient être en petit nombre, au plus quatre, dont une brisée.

Ceci se conçoit quand on songe que le silex est très-rare sur les bords de la Meuse et devait venir d'assez loin; que les silex roulés que l'on rencontre à la surface du sol

ne se prêtent pas à la taille, et que l'on ne peut obtenir d'échantillons propres à fournir une hache, qu'en taillant immédiatement les blocs de silex au sortir de la carrière ; qu'enfin cette taille était difficile surtout pour des hommes qui ne disposaient pas d'outils d'acier. Pour tous ces motifs une hache en silex, surtout quand elle était polie, devait être un instrument précieux, acquis pour fruit d'un long travail, et dont les hommes d'alors ne devaient se dessaisir qu'avec peine †.

Nulle autre trace d'industrie humaine ne se laisse apercevoir ; point de couteaux ni de pointes de flèches ou de javelots en silex, encore moins du bronze et du fer. Deux choses cependant attestent irrécusablement que des hommes vivants ont passé par là : 1° les os longs fendus longitudinalement sans doute pour en extraire la moelle, ce qu'aucun carnassier n'aurait pu faire ; les os que nous avons examinés ne portaient point d'ailleurs l'empreinte des puissantes mâchoires de l'ours ou de l'hyène ; les extrémités semblaient plutôt grugées que brisées ; 2° la présence de fragments de bois carbonisé, de braises et de cendres, quoique en petite quantité, mêlés à la stalagmite.

Par-dessus la couche stalagmitique à ossements, il y avait un troisième dépôt également calcaire et blanc,

† Un de nos amis, M. Albert Toilliez, ingénieur des mines à Mons, a entrepris de former une collection unique en son genre, au moins dans notre pays, de haches et d'autres armes et instruments en silex, en porphyre, en os et en corne de cerf. Il est parvenu à réunir près de 400 échantillons de ces intéressants monuments de ce que l'on est convenu d'appeler l'âge de pierre, époque si peu connue encore, et qui a laissé de si faibles traces de son existence

Un chose qui frappe à première vue, dans la collection de M. Toilliez, c'est la grande analogie de matériaux et de forme entre les instruments de pierre provenant des diverses parties du monde.

Si plusieurs personnes s'occupaient, dans différentes localités, à rechercher les restes de l'âge de pierre avec le zèle éclairé et la persévérance de M. Toilliez, on aurait bientôt recueilli d'innombrables matériaux pour reconstruire l'histoire de cette époque.

(*Note de l'auteur.*)

formé d'un tuf stalagmitique assez compacte totalement dénué d'ossements, et ne contenant que de minces coquilles d'une petite *hélice* de la même espèce que celle qui vit actuellement sur les lieux. M. Spring affirme que cette couche se terminait par une assise mince de calcaire concrétionné très-dur et presque cristallisé, ce que nous admettons volontiers, quoiqu'elle eût été enlevée totalement avant notre première visite.

Enfin le tout, dit encore le même savant, était recouvert d'une couche de limon mêlé de fragments de calcaire anguleux.

Nous n'avons absolument rien vu de ce limon ni de ces cailloux anguleux, mais comme la grande exactitude de la plupart des autres observations de M. Spring ne permet pas de douter d'un fait aussi facile à constater, nous admettons que d'autres explorateurs avaient entièrement enlevé le limon et les pierres.

Cependant, ce limon s'étant déposé par-dessus les couches stalagmitiques et par conséquent postérieurement à leur formation, n'a pu pénétrer dans la grotte que par son ouverture antérieure, et il n'a pu y être amené que par des eaux douées d'une force de transport suffisante pour entraîner et laisser déposer ensuite des pierres calcaires du sol avoisinant. Or, ce cours d'eau ne peut être que la Meuse qui, pour arriver à ce point, a dû élever son niveau d'au moins 25 mètres, et cela à une époque postérieure au déluge, ou si l'on veut, à la dernière révolution du globe, puisque ce limon recouvre des restes d'animaux nombreux qui tous semblent appartenir à des espèces encore vivantes. Expliquera qui voudra cet étrange phénomène : quant à nous, nous y renonçons.

Nous nous contenterons de hasarder quelques conjectures sur la présence d'os et particulièrement d'os humains dans les dépôts stalagmitiques de Chauvaux, en nous aidant des judicieuses observations de M. Spring.

La caverne de Chauvaux était-elle un lieu de sépulture ou de dépôt de cadavres humains, morts de mort natu-

relle. Évidemment non, car alors on aurait trouvé des squelettes complets, composés d'os entiers et cela n'a pas lieu. De plus, il est probable que ces restes eussent été recouverts de terre ou que les chairs, en partie garanties contre la décomposition par le dépôt stalagmitique, se seraient transformées en un terreau brun rougeâtre et fétide.

Il n'y a ni limon, ni terreau mêlés à la stalagmite de calcaire presque pure, ainsi que le prouve, outre la blancheur de ce dépôt, l'analyse chimique qu'en a faite M. Dewalque, qui n'y dénote que des traces de silice, d'alumine et de fer, matières constituantes du limon, et de matières organiques, éléments du terreau. Les os ont donc dû être introduits dans la caverne étant déjà dépouillés de chair. Ils n'ont pu être brisés par le seul fait de leur amoncellement, car il en est qui sont broyés en petits fragments anguleux, tandis que d'autres sont fendus longitudinalement et que leurs extrémités qui sont précisément les parties les plus résistantes sont seules broyées, enfin que beaucoup d'os courts sont demeurés entiers. Ces mêmes circonstances, jointes à l'absence de traces d'usure sur les os, de limon et de cailloux roulés dans le dépôt stalagmitique, excluent l'idée que ces ossements y auraient pu être amenés par un courant. La forme même de la caverne, sa large ouverture, son fond incliné vers une partie plus basse, rendent d'ailleurs cette supposition inadmissible. On ne peut admettre qu'une caverne aussi ouverte, aussi exposée aux rayons solaires et aux gelées, ait pu être habitée par des ours ou des hyènes, et ces animaux auraient-ils pu faire leur nourriture principale de chair humaine? Les ours ni les hyènes ne broient ni ne fendent les os des animaux qu'ils dévorent, et il est probable que l'on eût trouvé les ossements des habitants des cavernes parmi ceux de leurs victimes, comme on les a trouvés ailleurs. (Les cavernes de Dinant recèlent des dents d'ours en grand nombre). Aucune des hypothèses qui servent ordinairement à expliquer la présence des osse-

ments dans les cavernes ne peut donc être raisonnablement appliquée au cas qui fait l'objet de notre discussion. Selon M. Spring, l'amas de Chauvaux constituerait les restes d'un festin de cannibales. Cette opinion, qui nous semble très-plausible à plusieurs égards, est fondée par ce savant sur les remarques suivantes : Les restes humains enfouis dans la stalagmite appartiennent à des femmes, des enfants ou des jeunes gens non adultes, individus qui auront été choisis de préférence pour être dévorés ; des hommes seuls ont pu fendre les os longs pour en extraire la moelle ; enfin, à notre avis, la fracture des surfaces articulaires et des condyles de ces os indique que l'on a voulu en ronger la partie cartilagineuse, encore tendre chez des individus jeunes, et en sucer les parties spongieuses. Les parties dures, après avoir été réduites en menus fragments, auront été rejetées, et c'est leur accumulation et leur mélange avec la stalagmite qui aura formé cette brèche osseuse à menus fragments anguleux, qu'ont remarqué tous ceux qui ont visité la grotte de Chauvaux.

Les carnassiers rongent quelquefois la partie cartilagineuse des os, mais ils l'avalent tout entière sans en rien rejeter, et la partie poreuse se dissout avant de passer dans les excréments. Une autre circonstance nous fait présumer que les hommes de cette époque broyaient les os avec leurs dents ; la seule mâchoire humaine provenant de Chauvaux que nous possédions, a les tubercules des dents molaires entièrement usés, et celles-ci sont aplaties comme si elles eussent été limées. Smerling a remarqué la même chose pour des molaires humaines, trouvées par lui dans les cavernes de la province de Liège. Cette usure des dents ne peut provenir que de l'habitude de broyer des corps durs ; il est à présumer que ceux-ci étaient des os, et la présence de ces dents usées au milieu d'un grand amas d'os broyés rend cette hypothèse très-vraisemblable. Nous admettrons donc volontiers avec M. Spring que les os accumulés dans le trou de Chauvaux sont

des restes de festins de cannibales, non d'un seul festin, à moins que plusieurs centaines d'individus n'y aient été conviés, mais d'une longue série de repas, alimentés à la fois par de la chair humaine et par celle des animaux sauvages les plus communs dans la contrée. Mais une chose qu'il nous est impossible de concéder à M. Spring, c'est que la petite grotte de Chauvaux ait pu être le lieu de réunion, la salle à manger, où se donnaient des festins. Dans une petite cavité dont le sol est inégal et incliné, et où dix personnes tout au plus pourraient s'introduire à la fois, en se tenant couchées ou accroupies dans des positions fort incommodes, comment peut-on voir une salle de festins? Comment nos anthropophages auraient-ils été choisir un lieu si peu commode et d'un si difficile accès? Nous ne pouvons même admettre qu'ils aient tenu leur repas sur le monticule boisé qui se trouve à côté de la caverne; le lieu nous paraîtrait encore mal choisi, et nous ne pourrions nous expliquer le soin minutieux et certainement inutile que l'on aurait pris de réunir les os et les dents, depuis les plus gros jusqu'aux fragments les plus menus, pour les jeter sur le sol de la caverne, afin que, conservés par l'action des eaux incrustantes, ils devinssent pour les générations à venir un sujet de conjectures, de méditations et de discussions. La présence de bois en partie carbonisé, de cendres et de limon calciné parmi les ossements semble dénoter que la chair qui enveloppait ceux-ci était cuite avant d'être mangée; comment des hommes, placés dans une caverne aussi petite, auraient-ils pu supporter la chaleur de ce feu de si près, et comment surtout auraient-ils fait pour n'être pas asphyxiés par la fumée?

Où donc pouvait être cette salle du festin, puisqu'elle n'était ni dans la grotte ni à côté de celle-ci à ciel ouvert? C'est ce qu'un examen attentif des parois de la grotte et du dépôt stalagmitique qui en recouvrait le sol peut seul nous apprendre. Donc, examinons et analysons.

La stalagmite n'a pu être formée que par des eaux suintant ou coulant lentement dans la grotte, et qui, au

contact de l'air et en partie par l'effet de l'évaporation, abandonnaient sur le sol le carbonate calcaire qu'elles tenaient en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique contenu dans toutes les eaux souterraines.

C'est là le mode constant de formation des stalactites, des stalagmites et des autres concrétions calcaires qui se forment dans les cavernes. D'où venaient les eaux dont la lente évaporation a produit la couche stalagmitique qui enveloppe les ossements de Chauvaux? Nous avons déjà fait remarquer que le toit de la caverne ne porte aucune trace du passage d'eaux incrustantes; si celles-ci s'étaient infiltrées à travers la voûte, elles y eussent formé des stalactites, et il n'y en a pas. En outre toutes les stalagmites correspondantes eussent formé sur le sol des mamelons isolés au lieu de la couche continue qui y existait. Les eaux qui ont formé cette couche n'ont donc pu provenir que d'une fente du rocher formant la continuation en montant de la surface inclinée du sol de la caverne.

Ces eaux, avant de s'écouler par cette fente, avaient séjourné assez longtemps dans des cavités supérieures de la roche, pour pouvoir se dépouiller complètement du limon qu'elles avaient dû entraîner en coulant à la surface du sol, et pour dissoudre une quantité notable de carbonate de chaux. Par l'effet d'une circonstance que nous ne pouvons expliquer, ces eaux n'ont pas pu pénétrer dans la caverne de Chauvaux avant que les festins des cannibales eussent eu lieu, car autrement le fond de la grotte eût été recouvert d'une certaine épaisseur de stalagmite sans ossements, tandis que ceux-ci touchent le fond.

Le suintement des eaux incrustantes a dû continuer pendant un temps très-long et il n'a probablement été arrêté que lors de l'obstruction, par l'accumulation du dépôt calcaire, de la crevasse qui leur donnait passage.

N'est-il pas permis de supposer maintenant que ce passage communiquait avec une autre caverne plus spacieuse, située dans la même roche à un niveau supérieur; que

cette autre salle était habitée par les anthropophages et que les eaux, en coulant sur une partie du sol, ont pu entraîner les menus débris d'os qui le jonchaient, qu'enfin les hommes eux-mêmes auront débarrassé leur repaire des os qui les gênaient en les faisant tomber par le trou qui servait d'écoulement aux eaux ? Puis un jour sera venu où les cannibales, vaincus par une race plus forte, auront été chassés ou détruits ; la caverne aura été abandonnée, mais les eaux auront continué de couler sans entraîner désormais de menus débris ; de là la couche épaisse de stalagmite non fossilifère qui recouvrait les ossements. Enfin l'orifice d'écoulement des eaux se rétrécissant de plus en plus par l'accumulation de dépôts successifs, l'eau s'écoule plus lentement et dépose une dernière couche, plus compacte, plus cristalline que celles qui auparavant s'étaient précipitées plus rapidement ; puis toute nouvelle accumulation cesse par l'obstruction complète de l'orifice.

Tout ceci nous porte à croire qu'il doit exister auprès du trou de Chauvaux une autre caverne plus grande habitée jadis par des hommes, et dont la petite n'était en quelque sorte qu'un égout ou un réceptacle. L'orifice de la grande caverne était probablement situé de l'autre côté du grand rocher calcaire sur la face opposée à celle qui regarde la Meuse ; cet orifice aura été fermé accidentellement ou, ce qui s'explique plus facilement, aura été fermé et caché par les conquérants de la contrée, afin que la caverne cessât de servir de repaire à des ennemis, déprédateurs nocturnes qui peut-être enlevaient les femmes, les enfants et les animaux domestiques pour les dévorer dans leur caverne.

C'est ce que semble justifier la tradition des *Sottais* et des *Nutons* ou de nains noirs quelquefois bienfaisants, plus souvent malins et vindicatifs, qui existe en Belgique dans toute la région du calcaire ancien à cavernes, tradition que l'on retrouve aussi en Allemagne, en Bretagne et dans d'autres contrées. C'est par suite de cette tradition que les femmes et les enfants n'osent pas passer pendant

la nuit près des cavernes ou des lieux que l'on suppose habités par les Nutons, et qu'on se livre à certaines pratiques superstitieuses pour apaiser la colère ou pour détourner la vengeance de ces êtres malins. Avant de terminer ce travail, nous croyons utile de soumettre à un examen critique les conclusions tirées par M. le docteur Spring de l'examen auquel il s'est livré sur les ossements humains trouvés dans la caverne de Chauvaux.

Ces conclusions sont que ces ossements appartiennent à une race d'hommes plus petite que la race actuelle, et dont le front déprimé indique de l'analogie avec la race nègre; d'où d'autres se sont hâtés (et beaucoup trop hâtés, selon nous), de conclure à leur tour que les habitants de la caverne de Chauvaux étaient positivement des nains noirs. Les os examinés et comparés par M. Spring lui semblent correspondre à une taille de 5 pieds (1^m,47 s'il s'agit du pied Saint-Lambert, 1^m,60 s'il s'agit du pied de Paris); mais il dit en même temps que ces os ont dû appartenir à des femmes ou à des individus non adultes. A-t-il tenu compte de cette circonstance en évaluant la hauteur totale du corps de l'homme supposé mâle et adulte?

M. Spring qui a trouvé plusieurs mâchoires à Chauvaux, dit que toutes appartiennent à des individus non adultes; la seule que nous ayons trouvée était d'un être très-adulte, puisqu'il y avait seize dents et que la surface des molaires était aplatie par l'usure, fait que nous avons également remarqué sur des molaires détachées. Ceci prouve qu'il ne faut jamais se hâter de tirer des conclusions positives d'un fait négatif, tel que le manque d'un caractère ou d'un objet dans une fouille partielle du lieu observé.

Une autre question peut encore être posée ici : Les dévorés étaient-ils de la même race que les dévorants? Voilà un fait qu'il n'est pas facile de vérifier. Cependant l'usure des dents molaires observée chez les victimes permet de supposer qu'elles aussi avaient l'habitude de ronger des os,

et peut-être pourrait-on inférer de cette similitude de coutumes qu'elles étaient de la même race que ceux qui en avaient fait leur nourriture; mais ce n'est pas là une preuve bien concluante.

Nous arrivons maintenant au point le plus délicat de la question. M. Spring dit qu'il n'a trouvé qu'un seul crâne humain assez entier pour qu'il fût possible d'en mesurer l'angle facial et de le comparer aux crânes des races existantes. Prévoyant qu'il ne pourrait extraire ce crâne de sa gangue stalagmitique sans le briser, il prit sur place les mesures et les formes de ce crâne, et c'est ainsi qu'il arriva à cette conclusion que ce crâne était plus petit que celui des hommes de la race actuelle, et que l'angle facial étant beaucoup plus aigu, il présentait beaucoup de similitude avec la tête d'un homme de race nègre.

Quant au premier point, nous ferons observer que M. Spring ne nous fait pas connaître s'il s'est assuré que le crâne étudié par lui était celui d'un individu mâle et adulte, et comme il dit précédemment n'avoir pas trouvé de restes ayant ce double caractère, on peut douter que ce crâne seul l'ait possédé. Rien jusqu'ici ne nous paraît mettre hors de doute que les ossements de Chauvaux aient appartenu à des hommes plus petits que ceux de la race actuelle.

Smerling en parlant de la portion assez considérable d'un crâne humain fossile qu'il a trouvée dans une des cavernes de la province de Liège, dit qu'il est porté à croire que celui-ci a appartenu à un homme de la race nègre, mais il ne s'exprime sur ce point délicat qu'avec une extrême réserve, et en faisant remarquer combien il est difficile de décider la question de race sur un seul crâne, et à plus forte raison une portion de celui-ci, quand les têtes d'individus d'une même race présentent de si fortes différences dans leurs dimensions, leur conformation et leur angle facial. (Smerling, page 64, 1^{re} partie, *Recherches sur les ossements fossiles de la province de Liège.*)

Il nous semble que M. Spring eût bien dû imiter cette

sage réserve de Smerling et qu'il eût mieux fait d'admettre avec un peu moins d'assurance que le crâne observé par lui, dans des conditions évidemment défavorables à une observation exacte et complète, appartenait à une race inférieure par les facultés intellectuelles à celle qui habite aujourd'hui nos contrées.

Si nous insistons sur ces critiques auxquelles nous serions très-peinés que M. Spring pût trouver un caractère désobligeant pour lui, c'est que la question à laquelle elles se rattachent acquiert en ce moment le plus haut intérêt. En effet, à peine l'existence de l'homme fossile est-elle mise définitivement hors de doute par les récentes découvertes de M. Boucher de Perthes, confirmées par des géologues de mérite, tels que MM. Ch. Lyell et Prestwich, qu'on se préoccupe de savoir si cet homme était noir ou blanc. Les uns, partant du principe, encore trop peu prouvé, que les races animées se perfectionnent de plus en plus à mesure qu'elles apparaissent sur notre globe à une époque plus récente, sont disposés à admettre, sur les preuves les moins certaines, que l'homme contemporain des races éteintes telles que le mastodonte et le megatherium, était nécessairement très-inférieur en facultés intellectuelles à la race caucasique. D'autres, parmi lesquelles il faut ranger A. d'Orbigny ¹, partant de l'idée que les espèces vivantes ont péri entièrement pendant chaque révolution du globe et ont été intégralement remplacées par d'autres après, se refusent absolument à admettre l'homme fossile, et ne considèrent les découvertes d'ossements humains ou de débris de l'industrie humaine dans les formations antérieures au dernier cataclysme du globe, que comme de simples accidents, quoique la répétition assez fréquente de ceux-ci dans des contrées très-éloignées les unes des autres soit bien avérée aujourd'hui.

D'autres encore, par respect pour les traditions de l'Écriture sainte, qui admettent cependant le déluge,

¹ *Éléments de géologie et de paléontologie stratigraphique.*

nient l'existence de l'homme fossile avec Cuvier ¹, parce que cet homme fossile se trouve enfoui avec une foule d'animaux de mauvaise compagnie, qui ne figurent pas sur l'inventaire de la fameuse ménagerie de l'arche de Noé.

Enfin les planteurs des États méridionaux de l'Union américaine, du Brésil et de l'île de Cuba, quoique bons chrétiens, fort dévots, et croyant à la Genèse, ne seraient pas fâchés de voir démontrer, par des hérétiques ou des libres penseurs, que la race nègre a été créée avant Adam, et que les Africains n'étant pas les frères des Européens, mais étant au contraire d'une race moins parfaite, en qualité de premiers venus, les blancs ont le même droit de les réduire en servitude que s'il s'agissait de singes, de bœufs ou de chevaux. Quelques écrivains allemands, plus pénétrés d'un germanisme exclusif que d'un pur amour de l'humanité entière, admettent qu'il y a eu autant de générations humaines distinctes que de races différentes, et que celles-ci sont d'autant plus morales, plus intelligentes, plus fortes et plus susceptibles de progrès qu'elles ont été créées plus tard, de telle manière, par exemple, que les populations slaves et gréco-latines, dont l'origine est la plus ancienne, parmi les races blanches, sont condamnées à végéter perpétuellement sous un régime de despotisme monarchique, oligarchique ou théocratique, tandis que les populations germaniques ou anglo-saxonnes, d'origine plus récente, sont seules susceptibles d'atteindre un perfectionnement moral et intellectuel qui doit les amener à la liberté et au *self-government*.

Voilà dans quels sens divers on exploite dès maintenant la question si imparfaitement résolue encore de l'homme fossile, de son identité avec la race noire et de la pluralité des générations humaines.

Ne s'expose-t-on pas, en adoptant ces conclusions prématurées, et en les faisant servir de prémisses à une foule

¹ *Discours sur les révolutions du globe.*

de systèmes nouveaux en philosophie, en religion, en politique, en histoire, etc., ne s'expose-t-on pas à bâtir ces systèmes sur du sable mouvant et à devoir bientôt reconstruire un édifice laborieusement élevé et dont la chute découragera les travailleurs les plus zélés ?

C'est pour éviter ces mécomptes, ces découragements, ce recul de la science que nous adjurons tous les hommes positifs, tous les amis sincères de la vérité d'approfondir avec soin l'importante question de l'homme fossile et de tout ce qui s'y rattache plus ou moins directement.

Aujourd'hui que l'existence de l'homme fossile contemporain des animaux antédiluviens paraît parfaitement démontrée, il importe de connaître au juste quelle était sa race et son degré de civilisation. Pour cela, il ne faut pas se borner à de simples conjectures fondées sur des faits peu nombreux et difficiles à bien constater, mais il faut multiplier les recherches, afin d'arriver à un ensemble d'observations assez important pour commander la conviction et semblable à celui qui aujourd'hui démontre l'existence de l'homme fossile aux plus incrédules.

Ceci ne peut être l'œuvre d'un seul homme, il périrait à la tâche dès son début et laisserait son œuvre inachevée, comme le digne et consciencieux Smerling laissa son travail sur les ossements fossiles des cavernes de la province de Liège.

Des associations seules peuvent disposer d'assez de temps et de ressources pour mener à bonne fin une œuvre qui exige de longues et patientes investigations.

Nous recommandons donc à nos sociétés savantes l'étude spéciale de la question de l'homme fossile, avec tous les détails qui s'y rapportent, comme une de celles dont la solution intéresse au plus haut degré plusieurs sciences importantes ; nous croyons devoir recommander ici d'une façon toute spéciale les investigations qui auraient pour but de retrouver la véritable caverne de Chauvaux, et l'étude au point de vue géologique et ethnologique des autres cavernes de la province de Namur, à la Société

archéologique de cette province, qui a déjà rendu tant de services à la science, en exhumant, décrivant et conservant une foule de monuments remarquables. Il serait même possible à cette société, croyons-nous, de recueillir une grande partie des objets découverts dans les fouilles de Chauvaux et qui sont dispersés aujourd'hui ; cela en permettrait l'étude détaillée qui seule peut conduire à des résultats certains.

Plusieurs autres cavernes de Dinant et des environs, connues des visiteurs pour leurs stalactites et leurs concrétions, mériteraient aussi d'être fouillées avec soin ; nous savons que l'on y a déjà trouvé des dents d'ours et le rhinocéros ; dans la jolie grotte de Freyr, le limon mêlé de stalagmites qui couvre le sol n'a jamais été exploré, et cependant on y voit saillir quelques ossements et on y a trouvé un crâne humain taillé en coupe qui offre des particularités remarquables.

Un travail assidu de recherches, de classement et d'analyse, entrepris par les sociétés locales du pays, réparerait la perte causée par la mort de Smerling, et fournirait à la géologie, à l'ethnologie et à l'histoire des données précieuses. Nous espérons que nos sociétés savantes se feront un devoir de doter la science de ce progrès et notre chère patrie de cette gloire.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Mons, 1^{er} juin 1860.



CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE.

DÉBUT DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE; SPECTACLE IMPOSANT DES CONVENTIONS NATIONALES DES PARTIS; CINQUANTE-NEUF CANDIDATS POUR LA SUCCESSION; REVUE RAPIDE DE LEURS BIOGRAPHIES. — POSITIONS PRISES PAR LES RÉPUBLICAINS ET LES DÉMOCRATES; LA RÉFORME POSTALE (AVEC UN MOT A L'ADRESSE DE L'INDÉPENDANCE); LE HOMESTEAD BILL OU LOI DU FOYER DOMESTIQUE; AVILISSEMENT DU TRAVAIL DEPUIS LES DÉVELOPPEMENTS DE L'IMMIGRATION — L'AMBASSADE JAPONAISE A SAN-FRANCISCO; RÉVEIL DES VIEILLES NATIONS D'ASIE; LEUR PRÉFÉRENCE POUR LES ÉTATS-UNIS, ET SES CAUSES. — COMMUNICATIONS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE (CONTINUÉ DES PRÉCÉDENTES LIVRAISONS, ET TERMINÉ).

États-Unis, le 23 avril 1860.

Après une discussion politique et une lutte de deux mois, la Chambre des Représentants a fini par élire un Orateur, le 1^{er} février, à la stricte majorité absolue. Les Républicains, incapables d'effectuer tout seuls l'élection, ont dû porter leurs votes sur un membre *indépendant*, qui partage la plupart de leurs principes, sans appartenir cependant à leur organisation de parti. L'Orateur élu, M. Pennington, n'avait pas siégé jusqu'ici au Congrès. C'est donc un membre nouveau qui dirige la marche générale des affaires législatives et les débats intérieurs de la Chambre.

Le Président des États-Unis rencontre naturellement une opposition très-vive, assez souvent systématique, dans cette Chambre dont la majorité est changée. Une proposition d'enquête parlementaire ¹, sur l'intervention du Président dans les

¹ Il est peut-être bon de mentionner, en passant, que les commissions d'enquête parlementaire procèdent *en public* à l'interrogatoire des témoins.

dernières élections, a été votée (5 mars). Le haut magistrat, avec plus d'humeur que de réflexion, s'est plaint, dans un message, d'un manque d'égards envers son rang et sa personne, et a protesté contre la résolution (29 mars). Il ne conteste pas, bien entendu, le droit d'enquête, ni le pouvoir que la Chambre tire de la Constitution de le décréter d'accusation, si elle le juge convenable. Mais il se trouve blessé des formes employées. Sur ce terrain, la controverse ne peut conduire à aucun résultat positif. La Chambre s'est contentée de prendre le message pour notification, tout en réaffirmant ses droits incontestables. La mise en accusation suivrait peut-être l'enquête, si l'élection présidentielle n'était si prochaine et le pouvoir de M. Buchanan si près de sa fin. Ce ne serait pas du reste le premier exemple d'une proposition de mise en accusation. Jackson a été l'objet d'une demande semblable pendant son premier terme d'office. Un vote affirmatif aurait pour conséquence de renvoyer immédiatement le premier magistrat de la république, devant le Sénat, constitué en haute cour de justice. Mais cette querelle sera vraisemblablement absorbée dans le grand débat pour la *succession*.

Les Conventions des différents partis sont au moment de choisir leurs candidats préférés pour la prochaine présidence. On sait que ces assemblées sont des délégations politiques dépourvues de tout caractère officiel, et agissant simplement au nom du parti qu'elles représentent, comme faisait en Belgique le Congrès Libéral.

La Convention de la Démocratie est assemblée depuis deux jours à Charleston (Caroline du Sud), au milieu des préoccupations universelles. Des trains à prix réduits ¹ y sont venus de toutes les extrémités du pays, et les principaux ports ont vu

¹ Nous espérons que ces trains à bas prix n'auront pas été l'objet de spéculations privées, le long de la route, comme on en voit parfois des exemples. Le 22 février dernier, un train spécial amenait sept cents gardes nationaux de New-York aux fêtes de Washington. Dans une petite station intermédiaire, l'aiguilleur, gagné par un aubergiste de l'endroit, dirigea la locomotive hors des rails, ce qui causa un délai de plusieurs heures. Mais l'aubergiste profita du séjour forcé des voyageurs, en plaçant sept cents déjeuners à cinq francs par tête.

partir, chargés de voyageurs, de nombreux steamers, approvisionnés pour toute la durée non-seulement du voyage, mais du séjour. Charleston avait été désigné à la session précédente de la Convention, tenue il y a quatre ans, à Cincinnati, lors de l'autre élection présidentielle. Mais quand on en vint aux préparatifs nécessaires, les habitants de cette petite ville montrèrent une telle avidité à la curée que le séjour dans les hôtels et la location des salles se fussent élevés à des taux ruineux. Or il faut rappeler qu'une Convention Nationale, outre ses six cents membres et leurs six cents substitués, attire environ *vingt-cinq mille* étrangers, jaloux d'assister au plus grand acte qu'un parti puisse poser en dehors de l'action officielle, ou occupés à transmettre les débats à toutes les parties du pays. Le Congrès lui-même prend des vacances, pour permettre à ses membres de suivre ces Conventions, soit comme délégués, soit comme spectateurs. Les affaires cessent, les autres préoccupations s'effacent, devant l'importance et la solennité de ces réunions populaires.

A peine les exigences de Charleston furent-elles connues que les habitants de Baltimore tinrent conseil. Ils offraient l'usage gratuit d'une salle immense pour les séances générales, et celui de trente-trois salles moins vastes pour les délégations des États ; ils s'engageaient, en outre, à maintenir le tarif ordinaire des logements et des tables d'hôtes. Philadelphie et Richmond se présentèrent presque aussitôt avec des propositions semblables. Ce mouvement spontané ne pouvait manquer de rendre traitables les habitants de Charleston, et grâce aux loges maçonniques, qui ont offert leurs salles de réunion, grâce aussi aux steamers convertis en hôtels flottants, la Convention Démocratique a pu être installée. Le 9 mai, la Convention d'Opposition d'Union s'ouvrira à Baltimore, et huit jours après suivra celle des Républicains, à Chicago.

Les candidatures sérieuses n'ont jamais été en aussi grand nombre, dans tous les partis. On ne compte pas moins de cinquante-neuf noms, soutenus avec plus ou moins de chaleur par des journaux répandus, parfois influents. Le dépouillement des titres des candidats est à lui seul une tâche considérable. On ne lit pas sans intérêt les *Biographies sommaires* de ces citoyens distingués, recommandés par leurs services publics à

la sympathie populaire. Quelques-unes de ces vies sont empreintes d'un caractère chevaleresque, ou relevés de traits d'énergie, dont notre existence d'Europe, monotone et réglée, ne nous fournit pas d'idée. On souffre avec Douglas, orphelin à l'âge de deux mois, qui fut placé jeune en apprentissage chez un ébéniste, où il était dépourvu de moyens de s'instruire, et cependant dévoré de la soif d'apprendre et du besoin d'appliquer à de plus hauts objets sa remarquable intelligence. On le suit, avec un intérêt croissant, dans ses efforts au collège de Canadaiga, pour se rendre digne de l'instruction gratuite; on l'admire quand il va s'établir à l'Ouest comme maître d'école, et commencer sa carrière en enseignant l'ABC aux petits enfants.

La vie de Houston est pleine d'incidents romantiques. C'est le fils d'un *settler* de la frontière, un enfant de ferme, un pionnier de l'Ouest dans toute la force de l'expression. Après avoir perdu son père en bas âge, il fut préposé par sa mère veuve au soin des bestiaux qui pâturaient en liberté. Pasteur nomade, il fut conduit souvent chez les Indiens d'alentour, et vécut même pendant plusieurs années au milieu des Cherokees et de leurs alliés. En abandonnant à un frère plus jeune le soin des troupeaux, il parvint à se placer, comme commis de vente, dans un des bazars d'une de ces villes reculées de l'Ouest, où le bruit de la civilisation ne trouve, pour ainsi dire, qu'un écho affaibli. C'est là qu'il s'instruit, qu'il apprend l'histoire, qu'il fit seul ses premières études. Tout à coup le voisinage est mis en danger par une déclaration de guerre des Creeks, une tribu indienne connue pour son audace et sa cruauté. Houston, rappelé aux souvenirs de son adolescence, s'enrôle dans une compagnie franche, se fait distinguer de ses chefs dans plusieurs combats corps à corps, et devient l'ami du général Jackson, plus tard Président de la république. La campagne finie, le jeune volontaire, qui n'avait pas plus de vingt-deux ans, retourne à ses études, se fait recevoir avocat, et est bientôt élu procureur public, puis représentant. Mais sa carrière est loin de suivre, à partir de cet instant, une marche plus régulière ou plus aisée. Poussé par son esprit inquiet, par ses habitudes d'enfance, le séjour des villes lui pèse. Il est élu Gouverneur du Tennessee à une majorité imposante; il résigne; il

part encore une fois pour l'Ouest, et va fonder une ferme en pays indien. Il devient bientôt l'ami et le protecteur des sauvages. Les abus de pouvoir des blancs, leurs fraudes, leurs injustices envers les rouges, soulèvent son indignation. Il se constitue l'avocat volontaire de leurs nations. Il part pour la Capitale Fédérale, et, comme jadis le paysan du Danube, fait retentir ses plaintes devant les sénateurs assis pour l'écouter.

L'État du Texas n'était alors qu'un embryon. Houston vint s'y établir, et siégea à la Convention constitutionnelle. La rupture avec le gouvernement central du Mexique suivit de près le vote de la Constitution; Houston se déclara l'un des premiers pour l'indépendance texane, et conduisit les volontaires à la bataille de San-Jacinto, où il fut blessé.

D'autres vies ne sont pas moins intéressantes. Aucune ne démontre la facilité universelle de s'élever, mieux que celle de Johnson de Tennessee, qui a passé toute sa jeunesse à coudre sur l'établi d'un tailleur. A dix-sept ans, il ne savait encore ni lire ni écrire. Il est arrivé à pied à Greenville, pour y travailler à son compte, d'abord dans les plus modestes conditions. C'est dans un club qu'il s'est fait connaître, et c'est de là qu'il est passé à la vie publique, inspirant partout le plus grand respect pour son caractère et la plus flatteuse admiration pour ses talents naturels.

Ces candidats appartiennent à la Démocratie. Les Républicains sont plus riches encore peut-être d'hommes du peuple, d'hommes qui se sont faits eux-mêmes. Banks a travaillé de ses mains dans une filature de coton; il y prit goût aux machines, et fut longtemps employé comme ouvrier mécanicien, à Waltham et à Boston. Cameron a commencé, comme Franklin, dans l'atelier d'un imprimeur. Wilson a été élevé dans une ferme, puis s'est fait ouvrier cordonnier. Il s'est établi dans le Massachusetts, ne possédant encore qu'un fort petit magasin de chaussures. De la profession de bottier, il est passé à celle de maître d'école, qui lui a donné quelques loisirs et les moyens de faire des études. Il avait alors vingt-six ans. Ses talents se sont révélés, comme ceux de tant d'autres, dans ces sociétés de conversation ou clubs, dont il existe un si grand nombre aux États-Unis. Il s'est fait connaître dans une *société du dimanche*, qui discutait des matières religieuses et

politiques. C'est ainsi qu'avec un vaste système d'associations volontaires, et la liberté de penser tout haut, le talent ne peut rester inconnu ni stérile.

Mais la biographie républicaine la plus intéressante est celle de Fremont, le candidat battu par la Démocratie dans l'élection de 1856. Il était orphelin à l'âge de quatre ans, et grandit dans une pension vulgaire, sans que personne prît souci de son avenir ni de ses dispositions. Un goût naturel le dirigea vers l'étude des mathématiques et surtout de leurs applications. Il se fit arpenteur, et fut attaché, pendant plusieurs années, au levé cadastral de l'État de Mississippi. A l'expiration du travail, ses talents d'ingénieur le firent appeler à Washington, dans le bureau de Construction des Cartes, et à l'âge d'environ trente ans il obtint une admission tardive, en qualité de sous-lieutenant, dans le corps topographique.

C'est alors (1842) qu'il conçut le plan d'une exploration vers la partie centrale des Montagnes Rocheuses, encore abandonnées aux Indiens. Il ne demandait qu'un petit nombre d'hommes, quelques chariots de vivres et des instruments. Le ministre put faire les frais du voyage sur le budget ordinaire, sans recourir au Congrès. Fremont partit au printemps. Il réunit sur sa route des collections de toute espèce, avec un amour de la science et un jugement éclairé qui lui ont attiré la gratitude du monde savant. Il fut le premier blanc qui franchit la South Pass, devenue maintenant la route centrale du bassin du Mississippi vers la Californie. Trois ans avant les Mormons, il descendit au Salt-Lake, dont on n'avait encore qu'une vague connaissance, fondée sur les dires incertains des Indiens. Il a le premier visité le Grand Bassin, les pertes du Humboldt et les Sources Bouillantes. Les privations et les fatigues qui ont accompagné cette expédition, entreprise avec de faibles ressources, et poussée à travers six cents lieues d'un pays montagneux où l'on ne comptait pas encore un *settler*, ont été racontées dans un récit plein de vie et d'intérêt. Plusieurs fois cette petite troupe intrépide a cru ses derniers jours arrivés. Un matin, dans une des vallées alpines de la grande chaîne, au pied de rochers sauvages mêlés de plaques de neige, les voyageurs, épuisés et privés de vivres, s'attendaient à périr de faim, quand le bourdonnement d'une abeille se fit entendre.

Fremont épie les mouvements de l'insecte, le suit avec anxiété, et découvre un peu plus bas des ruches naturelles, dont les gâteaux furent dévorés avec avidité ¹.

C'est à travers ces privations et ces difficultés que la première bande d'Américains atteignit par l'Est la Sierra Nevada, après avoir traversé le cœur du continent. Les richesses minérales de la Californie n'échappèrent pas à l'œil de l'explorateur. C'est Fremont qui signala les principaux dépôts aurifères, et qui compléta cette importante découverte par la reconnaissance des vallées du San-Joaquin et du Sacramento. Il avait mis trois ans à parvenir du Mississippi à l'Océan Pacifique, trajet que les courriers, avec leurs cent cinquante relais, accomplissent maintenant en dix jours.

Le rapport de Fremont étant parvenu au gouvernement dans le temps même de la guerre avec le Mexique, la cession de la Californie fut réclamée, à la paix, comme une indemnité de guerre. La découverte de l'or était encore inconnue au public; le gouvernement lui-même n'avait pas de notion claire de son importance. Fremont partit de nouveau à la tête des premiers pionniers; il possède dans la Sierra Nevada des mines considérables, en vertu du droit d'inventeur. La Californie, née de ses efforts, grandie par ses soins, lui a noblement témoigné sa reconnaissance, en le faisant son premier sénateur.

Quelques traits d'ensemble sont fort remarquables dans les *Biographies sommaires* des candidats à la Présidence. Nous ne pouvons nous dispenser de les soumettre à nos lecteurs. En premier lieu, le nombre des orphelins ou des hommes qui ont perdu leur père très-jeunes, est hors de proportion avec les fils élevés dans la famille. Nous sommes loin d'en tirer des inductions défavorables à l'éducation du foyer domestique; mais il

¹ Il y a un an environ, M^{me} Fremont se trouvant un dimanche dans un des temples protestants de New-York, s'aperçut, au moment de la quête, qu'elle avait oublié son porte-monnaie. Elle détacha gracieusement sa bague, et la déposa sur le plat d'offrande. On y trouva gravé le mot *bee* (abeille), avec la date de l'événement que nous venons de rapporter. Ce fut l'affaire d'un instant d'ouvrir une souscription pour indemniser l'église, et de restituer respectueusement à mississ Fremont ce souvenir touchant de piété conjugale.

est évident que la nécessité, le besoin de lutter, l'absence de soutien et d'appui, ont une influence puissante sur le développement de l'énergie individuelle et de toutes les facultés de l'homme. Une même valeur acquise conduirait-elle l'individu à l'élévation sociale, en Europe? Il faut, dans le Vieux Monde, ajouter une autre condition au talent et à l'énergie : il faut le *patronage*, et de là l'importance de l'appui de famille. L'exemple de tous ces orphelins d'élite atteste donc que la société des États-Unis a atteint un but plus complet que la nôtre, puisqu'elle sert de patron à tous ses enfants.

En second lieu, nous devons faire remarquer la variété des professions et des conditions sociales. Certains candidats sont deux ou trois fois millionnaires, pendant que d'autres ont pour toute fortune les émoluments des fonctions électives qu'ils tiennent de leurs concitoyens, et dont le terme expire dans un mois, dans six mois, dans un an, pour les renvoyer à leur table de journaliste ou à leur charrue. Il y a sur la liste des fermiers, des avocats, des marchands, des militaires, des ouvriers, des professeurs d'université, des marins. Tel sera peut-être demain président de la grande république, qui auna le coton au comptoir il y a seulement quelques années, ou qui ajustait les machines, ou qui cousait sur un établi. Pourquoi le lecteur s'en étonnerait-il? Dans notre démocratie à nous, quelque incomplète qu'elle soit, le simple soldat peut s'élever jusqu'aux plus hauts grades, et l'on ne trouverait pas étrange de voir un ancien clerc de notaire parvenir aux premières charges de l'État. Nos pays d'Europe tiennent encore en dehors la *classe ouvrière*, et ont perpétué l'anathème jeté au travail manuel. Mais que l'on conçoive une société, comme celle des États-Unis, où l'ouvrier reçoit la même éducation et vit du même mode de vie que la *classe lettrée*, les barrières tomberont.

Enfin il faut mentionner, en dernier lieu, que les candidats à la Présidence sont presque tous dans la force de l'âge et dans la vigueur de leurs facultés. Le plus grand nombre est compris entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans; et l'on compte même parmi les plus éminents un jeune avocat de Virginie, M. Hunter, qui n'a pas encore trente-six ans. Sur cinquante-neuf candidats, il n'y en a pas plus de dix qui aient visité l'Europe, tandis que quatorze d'entre eux ont fait la guerre du Mexique

ou celle de 1812 contre l'Angleterre, soit dans les rangs des corps francs, soit dans ceux de l'armée régulière.

La question du jour est de savoir quel parti vaincra. La lutte est menée avec une vigueur et une amertume inaccoutumées, bien qu'elle n'ait pas un caractère direct de personnalité. Il semble que la presse, comme un fleuve puissant, acquière avec le temps une allure réglée, où elle est forte avec majesté. L'usage même de la liberté finit par former le goût du peuple, et les malavisés qui visent aux excès ne recueillent que l'indiférence et le mépris publics.

Les partis se combattent sur le terrain des idées. Pour connaître leurs chances respectives, il doit suffire d'examiner leurs plans et leurs situations. Le parti démocratique ne s'en tient plus à l'indépendance des États, terrain sur lequel il était invincible. Qui, en effet, peut contester, avec quelque apparence de bon sens et de raison, qu'un pays immense, vingt fois vaste comme la Grande-Bretagne ou la France, peuplé par des immigrations diverses, varié par les climats, les mœurs, les travaux, les besoins, — qui contestera qu'un tel pays puisse se passer de législation locale? Sous la sanction de principes communs et sous l'égide d'une alliance mutuelle, les États doivent conserver le pouvoir de régler leurs institutions domestiques et de surveiller leurs intérêts immédiats. La variété dans l'unité est la devise d'une nation qui occupe un continent presque entier.

Dans la défense des droits des États, dans le maintien de leurs franchises et de leur activité individuelle, la Démocratie restait assurée de marcher à la victoire, comme nos pères lorsqu'ils combattaient pour les libertés des communes. Établie dans cette position inexpugnable, elle élisait Jackson à son second terme d'office, en 1832, après une lutte d'une vivacité sans égale. Sur ce même terrain, elle appelait Pierce, en 1852, à la vie politique, et battait, en 1856, l'explorateur des Montagnes Rocheuses, le premier pionnier de la Californie, le sénateur populaire de l'État d'Or ¹. Mais le parti appelé démocratique

¹ *Golden State*, nom donné souvent à la Californie, comme le sont ceux de *Empire State* au New-York, de *Keystone State* à la Pennsylvanie, de *Old Dominion* à la Virginie, etc.

veut aujourd'hui davantage. Il entend sinon justifier, du moins protéger cette triste institution de l'esclavage, que les pères de la république regardaient comme un legs déplorable du passé. Il réclame des lois nouvelles, pour permettre aux habitants du Sud d'emmener leurs esclaves dans les immenses territoires de l'Ouest, qui ne sont pas encore organisés en États et qui comptent jusqu'à ce moment dans le patrimoine commun de l'Union, soumis à la seule autorité des lois fédérales. Le principe que l'esclave trouve la liberté en posant le pied sur une terre libre, a été proclamé par tous les peuples civilisés, et la tentative de l'enfreindre doit briser le parti démocratique des États-Unis.

Au lieu de s'attacher aux institutions du passé et de leur infuser une vie factice, les Républicains ne montrent-ils pas une entente plus juste des idées du temps? Ils sont opposés d'abord à toute mesure favorable à l'institution de l'esclavage, qu'ils abandonnent à lui-même, dans les États où il existe, sous la responsabilité de ces États, — jusqu'au jour où des circonstances inévitables en amèneront la fin : la transformation du travail, l'opinion locale, enfin le mélange même des races, qui composera bientôt les esclaves de mulâtres allant toujours en pâlisant. Mais cette attitude de neutralité armée envers l'esclavage ne représente qu'un rôle d'opposition. Longtemps engagé dans des théories abstraites, absolu dans ses principes, aveugle aux faits existants, le parti républicain des États-Unis avait commis la faute d'effrayer les intérêts anciens, tout en négligeant d'en créer de nouveaux. Les critiques de ses opposants et le besoin de conquérir l'appui populaire, l'ont amené enfin sur un terrain pratique, où ses principes ont commencé à se traduire en faits. Il s'est constitué le champion de trois grandes mesures, qui donneront une idée de sa marche politique et de ses desseins.

D'abord vient l'achèvement de la réforme postale ou *cheap postage* (la poste à bon marché). Cette réforme, réclamée comme une partie intégrante du programme républicain, a été commencée cependant il y a plusieurs années, avec le concours unanime de tous les partis. Le port des lettres a été réduit à trois cents américains (16 centimes), et les journaux ont été dotés d'immunités nombreuses. Le parti républicain

s'attache maintenant à compléter les lois postales existantes, et à organiser le service du Grand Ouest entre le Mississippi et les États pacifiques.

Quelques-uns de nos lecteurs pourront s'étonner que nous parlions d'immunités accordées au transport des journaux, dans un pays où l'*Indépendance* relevait dernièrement une interdiction qui lui semblait étrange, celle d'imprimer sur les bandes d'envoi : « votre abonnement expire à telle date. » L'*Indépendance*, saisissant au vol une circulaire récente du Ministre des Postes, en prenait occasion pour jeter la pierre aux institutions du Nouveau Monde. Le Ministre, ne connaissant aucune disposition législative qui autorisât les journaux américains à imprimer sur la bande d'envoi autre chose qu'une adresse, estimait que toute addition sur cette bande devait la faire taxer comme un imprimé à part. Signaler la lacune de la législation était provoquer l'action du Congrès, qui a complété la loi sur cet objet spécial ¹. Son vote établit deux points : d'abord que le Ministre était dans le vrai ; ensuite qu'il suffit de signaler une lacune, aux États-Unis, pour qu'elle soit aussitôt comblée. Le même steamer qui avait apporté à New-York les remarques critiques du journal belge a pu lui retourner la réponse, et l'éclairer sur l'efficacité des institutions républicaines.

Mais tout en s'attaquant à cette circulaire du Ministre des Postes, l'*Indépendance* s'était bien gardée de mentionner les avantages immenses dont les journaux américains jouissent dans le transport par la poste. Elle n'a pas dit à ses lecteurs qu'en vertu de la loi de 1852, la poste est tenue de transporter et distribuer *gratuitement*, dans toute l'étendue de l'empire, les exemplaires d'échange que les journaux s'envoient mutuellement. Elle n'a pas dit non plus qu'en vertu de la même loi les *numéros de semaine*, en feuille simple ou en feuille double, formés par les journaux quotidiens au moyen d'extraits de leur composition journalière et destinés à une autre classe de lecteurs, sont envoyés *sans frais*, par l'entremise de la poste, « A TOUS LES ABONNÉS QUI RÉSIDENT DANS LE CANTON DU LIEU DE PU-

¹ Vote de la Chambre des Représentants, du 2 mars 1860, sur le rapport de M. Colfax ; vote du Sénat, du 19 du même mois, sur le rapport de M. Yulee.

BLICATION. » Quand l'*Indépendance* aura réclamé les mêmes franchises pour la presse périodique belge, elle cessera d'avoir mauvaise grâce à signaler les *restrictions* de la poste américaine. Mais nous sommes prêt à concéder qu'elle ignorait ces dispositions libérales.

La seconde mesure, d'une origine incontestablement républicaine, est le *Homestead bill* ou loi d'établissement domestique. Le projet voté par la Chambre le 12 mars dernier, accorde à tout homme majeur le droit de s'établir sur un quart de section (16 hectares) des terres publiques, pour en faire sa propriété insaisissable et y fixer son domicile. Au bout de cinq ans d'occupation ininterrompue, il recevra un titre définitif et perpétuel, sur le simple paiement des frais de cadastre (10 dollars ou 53 francs). Les dispositions de ce projet de loi s'appliquent aux étrangers comme aux nationaux, pourvu que les premiers se soumettent, avant l'expiration des cinq années, aux formalités de naturalisation.

Plus jaloux des intérêts du domaine public, et surtout plus rebelle aux propositions qui émanent du parti républicain, le Sénat se contentera probablement de voter une extension des lois de préemption existantes. En vertu de ces lois, les terres publiques sont à la disposition du premier occupant, dans les zones qui ne sont pas encore mises en vente. A l'époque de l'adjudication publique, l'occupateur a le droit de préemption, au prix *minimum*, 47 francs l'hectare. Il lui suffit de prouver par témoins l'occupation réelle, et l'existence d'une première culture, si réduite qu'elle soit. L'acquisition d'un quart de section, dans les contrées vierges, revient ainsi à 272 francs ! Mais le Sénat, s'il rejette l'idée de réduire cette somme, étendra du moins les facilités de paiement. Il accordera, par exemple, aux préempteurs, un délai de deux années. Les terres vierges inappropriées, — sans compter les Montagnes Rocheuses, — couvrent encore, aux États-Unis, une aire vingt fois aussi vaste que la Belgique.

Dans la discussion du nouveau projet, que l'on a taxé de loi agraire, plusieurs orateurs ont manifesté leur réprobation de la mendicité et condamné l'abaissement où la paresse et l'inconduite entraînent l'homme. Dans ce pays plein de ressources, le manque de travail et l'inactivité forcée sont à peu près

inconnus. Le nom de *pauvre* avait fini par devenir le synonyme de fainéant et de vaurien. On appelait déjà le projet, dans un sens de mépris, la *dotation des pauvres*, lorsqu'un sénateur du Mississippi, M. Brown, s'est levé : « Ce que nous entendons par *pauvre*, a-t-il dit, dans l'acception commune du langage, n'est pas le pauvre absolu, victime volontaire de la dissipation et de l'imprévoyance, qui tend la main sans rougir, qui vous importune sans honte, et qui se trouve à l'aise dans les établissements de refuge ou de correction. Celui-ci est le mendiant, le vagabond, et trop souvent le criminel. Le pauvre, c'est l'homme qui n'a qu'une faible part des biens de ce monde. Il se rencontre partout. Jetez les yeux, par ces fenêtres, sur cette cité populeuse qui se déroule autour du Capitole. Vous trouverez là dix mille hommes, vingt mille peut-être, que leurs voisins appellent pauvres, et qui se reconnaissent pour tels. Voilà ceux qui demandent un champ pour le cultiver. Je comprends que des gentlemen, nés avec une cuiller d'argent dans la bouche, ne se soucient pas des besoins des pauvres. Mais moi, j'ai été l'un d'eux ; je suis né sans fortune, et j'ai lutté pendant toute la première partie de ma vie. Je n'ai pas oublié d'où je suis venu, de quels rangs je suis sorti, et je n'ai jamais entendu jeter le dédain et faire le procès à cette partie du peuple sans me lever pour la défendre. C'est le nerf de votre industrie ; c'est le bras de votre armée. D'où tirez-vous les travailleurs robustes que réclament vos fabriques ? D'où viennent vos soldats ? Vient-ils de la Cinquième Avenue, ou de la classe des hommes d'État et des millionnaires ? Non ;... à moins qu'ils n'aient un brevet d'officier dans leur poche. Mais quand il faut de simples soldats, soit de l'armée, soit du travail, on en appelle à ceux pour qui nous réclamons un champ de cent soixante acres, et qui ne manquent ni de muscles, ni d'intelligence, et encore moins de patriotisme. Voilà nos pauvres à nous ¹. »

Le parti républicain ne se tiendra pas pour battu par le vote du Sénat. En attendant qu'il reçoive des renforts dans les deux chambres, il agite une troisième question, la protection contre le *pauper labor*, ou travail indigent. Les Américains ont reconnu que l'émigrant d'Europe se contente d'une rémunération infime,

¹ Sénat, 5 avril 1860.

qui exclut de la carrière les ouvriers natifs. Les tailleurs allemands, employés à Cincinnati par les confectionneurs de vêtements d'homme, travaillent, à peu près comme dans leur pays, pour un morceau de pain noir et les braises du réchaud. Les lingères de New-York ne gagnent pas un demi-franc par jour, au rapport d'une association charitable instituée pour s'occuper exclusivement de leur sort. Les cordonniers de Lynn et de Natick, dans le Massachusetts, ne font plus vingt francs par semaine, depuis qu'ils ont au milieu d'eux tant d'émigrants. L'ouvrier américain ne peut pas soutenir cette concurrence; l'éducation qu'il a reçue lui crée d'autres besoins. Si l'Europe n'envoyait que des travailleurs inspirés d'une certaine dignité, des hommes qui cherchent à se créer de plus nobles ressources, l'intégrité du salaire serait garantie. Mais l'émigrant est habitué, trop souvent, à la grossièreté des vêtements et de la nourriture; il sait habiter dans des bouges, et se passer de ressources intellectuelles de toute nature, satisfait de s'enivrer une fois ou deux la semaine d'une eau-de-vie à vil prix.

La masse de ces émigrants n'est pas capable d'apprécier le confort d'un intérieur décent et réglé, ni les jouissances des théâtres, des sociétés de conversation, des salons de lecture. Placez une de ces familles dans l'habitation d'un ouvrier américain : avant la fin de la journée, les enfants auront gâté le mobilier, la femme aura mis le désordre dans les armoires, et le chef de famille allumera sa pipe en arrachant des lambeaux aux cartes de géographie suspendues aux murs.

L'ouvrier américain doit tomber à ce niveau, comme homme, ou bien le *travail indigent* doit être écarté du marché. La question est épineuse et difficile, nul n'en disconvient. Elle rappelle nos luttes entre le travail libre et celui des prisons. Le temps suffirait peut-être pour assigner aux émigrants certaines occupations, certaines industries, que le travailleur américain lui abandonnerait. Mais, dans cette hypothèse, une classe inférieure, famélique, grossière, indigne du monde qui l'entoure, serait greffée à perpétuité sur la société américaine. Les enfants s'élèveraient et grandiraient dans l'ignorance et la misère. Servir d'asile aux indigents est une œuvre chrétienne, mais les élever sur son propre sol serait un vice social.

L'Amérique ne peut donc se laisser plier sous cette avalanche.

Elle a une protection personnelle à exercer, non-seulement comme une justice envers ses propres citoyens, mais comme un élément nécessaire de l'ennoblissement du travail, si heureusement inauguré sur ses rivages.

Telles sont les préoccupations actuelles du parti républicain. Il faut maintenant qu'il écarte l'idée d'intervenir dans les affaires intérieures des États, et qu'il ajoute à son programme l'inviolabilité des franchises locales. Alors, en s'appuyant sur l'esprit loyal, ferme et sensé des populations du Mississippi, naguère encore attachées à la cause de la Démocratie, un de ses adhérents enlèvera probablement l'élection présidentielle. Il y a d'ailleurs entre les deux partis un terrain commun, où les hommes de progrès et de bon sens semblent déjà se rencontrer, — des Démocrates qui répudient comme Douglas les exigences des propriétaires d'esclaves, ou des Républicains, comme Bates, qui sont résolus à maintenir inviolablement l'indépendance intérieure des États.

La loi fixe au second mardi de novembre, qui tombe cette année le 13 du mois, l'élection du Collège électoral par le peuple. Ce Collège n'est d'ailleurs, par le fait, qu'une commission de scrutateurs. Chaque État y envoie ses délégués, qui l'inscrivent en faveur de l'un des candidats, pour le nombre de votes auquel l'État a droit dans le Collège. L'élection des délégués, avec mission authentique de faire inscrire tel nom en regard de l'État, fixe donc sans incertitude le choix du Président. La réunion du Collège à Washington n'est plus qu'une formalité. C'est l'élection des délégués par le peuple qui se fera, comme nous venons de le dire, le 13 novembre. Le télégraphe sera complété sans doute jusqu'en Californie et à l'Oregon. La *presse associée* espère publier pour la première fois, dans le numéro du soir, le résultat général des scrutins tenus ce même jour dans une étendue aussi vaste que l'Europe civilisée ¹.

¹ Toutes les élections se font à la commune, pour éviter le déplacement des électeurs. Dans les communes étendues ou populeuses, on établit même un grand nombre de bureaux partiels. Comme il n'existe pas de listes électorales, l'électeur guidé par les affiches et les journaux, se présente spontanément entre les heures fixées. Dans ces cir-

Si vives que soient les préoccupations de la *campagne présidentielle*, elles laissent pourtant une place, sur le second plan, à la curiosité qui attend l'ambassade japonaise. Jusqu'au mois de janvier dernier, une loi antique et respectée interdisait, sous peine de mort, à tout habitant du Japon, de quitter le sol de sa patrie. Lord Elgin avait en vain sollicité qu'une ambassade fût envoyée à la reine d'Angleterre : la loi était inflexible. Mais voilà qu'au grand étonnement des habitants de San-Francisco, une frégate à vapeur, portant un pavillon étrange et inconnu, vint ancrer en front de la jetée de Vallejo, le samedi 17 mars, dans l'après-midi, et bientôt les officiers du port faisaient rapport de l'arrivée du bâtiment de guerre de Sa Majesté Japonaise, le *Candinmarruh*, capitaine *Kat-Sin-Tarroh*, ayant à bord l'amiral général *Coser-Kemanratano-Kamé*. L'équipage se composait de soixante-dix Japonais, commandés par huit officiers indigènes ; l'un des lieutenants, *M. Managheroo*, parlait anglais.

La loi qui interdit de quitter le sol natal avait été rapportée ¹, et le steamer venait inaugurer des rapports plus intimes entre *Hakodadi* et *San-Francisco*. Bien plus, le *Candinmarruh* apportait la nouvelle que deux ambassadeurs, munis d'une lettre autographe de l'Empereur du Japon pour le Président des États-Unis, devaient suivre de près ces avant-courriers.

conscriptions restreintes, il est généralement connu de quelque personne présente. S'il arrive qu'il ne le soit pas, les membres du bureau lui administrent un serment, sous la foi duquel il fait connaître son nom et son adresse. En outre, tout citoyen présent, s'il conçoit des doutes, a droit de mettre opposition à la réception du bulletin, jusqu'à l'instant où l'inconnu a amené deux témoins, qui répondent de sa véracité auprès des scrutateurs. C'est à peu près la formalité adoptée par nos notaires envers les clients qui ne leur sont pas encore connus personnellement.

¹ Rien n'égale l'importance de ces questions pour les vieilles monarchies d'Asie. Cette loi était une de celles dont le rappel ne pouvait être proposé que par une démarche solennelle et unanime de l'Empereur et de son Conseil Privé. Les princes du sang étaient juges ; et s'ils eussent rejeté la proposition, les membres du Conseil Privé devaient, aux termes de la Constitution, avoir la tête tranchée, pendant que l'Empereur descendait du trône, et cédait le pouvoir à son héritier.

Dix jours s'étaient à peine écoulés que les Envoyés Extraordinaires débarquaient à leur tour sur le rivage californien, où la ville de San-Francisco leur fit une réception magnifique, et après une semaine de fêtes animées, les nouveaux hôtes de Frère Jonathan ont pris la route de la Capitale Fédérale, par l'isthme de Panama.

Le personnel de cette ambassade se compose de soixante et onze personnes : deux conseillers auliques, MM. Simmé, prince de Boozen, et Mooragaki, prince de Awadsi, chefs de la mission diplomatique ; un Contrôleur général, un chef de division des Finances, un chef de division des Affaires Étrangères, un premier secrétaire et deux seconds, deux *espions* de première classe et deux de seconde, deux agents comptables, deux interprètes qui parlent le hollandais et l'anglais, deux médecins, cinquante-trois domestiques. Le navire est lourdement chargé des présents que ces fils de l'Asie apportent aux *barbares* ; et l'Empereur a fait mettre à bord un demi-million en espèces.

On se demande d'où vient cette modification inattendue de la politique traditionnelle des Orientaux. D'où vient surtout cette préférence accordée aux États-Unis. Le secret en est tout simplement dans l'esprit tolérant et le sens pratique des marchands yankees. L'Américain, depuis sa naissance, est habitué à respecter les droits des autres. Il ne cherche nulle part à dominer par l'orgueil et l'arrogance ; et s'il oblige parfois les peuples barbares à reconnaître sa supériorité, c'est par l'effet de sa valeur intellectuelle et morale. La politique pacifique des États-Unis n'a pas de meilleur appui que les idées démocratiques. Les Américains établis dans les ports de l'Orient, se sont toujours opposés, de tous leurs efforts, aux intrigues et aux empiètements des propagandistes religieux. N'est-il pas naturel qu'un peuple aime à rester maître chez lui, libre dans ses mœurs et dans ses croyances ?

Respecter ses coutumes n'est pas d'ailleurs l'abandonner à la barbarie. Ce qui transforme les peuples, c'est l'exemple des sociétés civilisées, ce sont les relations amicales qui rapprochent les nations entre elles, l'introduction des outils, des industries, des arts, des livres. C'est l'éducation, modelée peu à peu sur celle d'un peuple plus policé, qui élève le sens moral et qui ennoblit le sentiment religieux. L'Eau Bénite ou la Sainte Bible

ne sont que des accessoires très-secondaires, pour ne pas dire très-nuisibles, à ce mouvement de transformation sociale. En faut-il d'autre preuve que l'arrivée spontanée des Japonais dans les ports des États-Unis, pendant que l'Angleterre et la France, avec leurs missionnaires et leurs canons, n'ont pas encore enfoncé les portes du Céleste Empire.

De tous les moyens de civilisation, il n'y en a pas sans doute de plus puissant que les voyages. Les peuples qui voyagent le plus ont toujours été les peuples les plus éclairés. La vapeur a fourni à l'homme de nouvelles ressources, et les chemins de fer, en abrégant les distances sur terre, ont achevé l'œuvre de rapprochement.

Nous terminerons, dans cette livraison, le tableau des Communications de l'Amérique septentrionale, en jetant un coup d'œil rapide sur son système de railways et de télégraphes électriques. Les *routes de transit* et les *communications par eau* ont paru dans les volumes précédents de la REVUE. Notre intention n'est pas d'ailleurs de reproduire ici les tableaux d'un Guide. Le voyageur pourra se procurer, à son arrivée en Amérique, le *Railway Guide*, publié le 1^{er} de chaque mois par Appleton. Il y trouvera des renseignements circonstanciés, comme ceux du *Bradshaw's Guide* ou du *Livret Chaux* en Europe ¹. Notre dessein est seulement d'indiquer à grands traits le tracé des lignes principales, auxquelles les embranchements de détail viennent se rattacher.

Aux États-Unis, la vitesse moyenne des trains de voyageurs est de 32 kilomètres par heure. Il n'y a qu'une classe de voitures garnies et confortables; mais certains convois ont des wagons nus, où le trajet se fait pour la moitié ou les deux tiers du prix, et que l'on destine à ce que l'on appelle le *fret humain* (les émigrants sans ressources et les esclaves). Dans l'Amérique espagnole, pour être admis dans ces espèces de trucks, il faut se présenter sans bas ni souliers. Aux États-Unis, le sentiment de la dignité humaine suffit pour indiquer l'espèce de voitures qu'il convient de choisir.

¹ On trouvera, en outre, des renseignements sur les hôtels de toutes les villes importantes dans le *Wegweiser* allemand, publié à New-York par Friedr. Gerhard.

Les wagons ne sont point d'ailleurs, comme nos premières classes, des voitures cellulaires. Ils ressemblent à de vastes salons entourés de banquettes. En hiver, on les chauffe au moyen de poêles. Il existe aussi, sur les longues lignes, des wagons à dormir (*sleeping cars*), garnis de couchettes. Le voyageur y entre, lorsqu'il est fatigué, moyennant une rétribution insignifiante (2 fr. 65 cent. par chaque distance de 160 kilomètres).

Les prix peuvent être calculés, approximativement, d'après deux bases différentes. Au nord du parallèle de la Capitale Fédérale (le 39° parallèle), on s'éloignera peu du tarif actuel, en prenant sept centimes par kilomètre. Mais au sud, où l'argent a moins de valeur et où le travail en a davantage, on doit compter sur dix centimes au moins pour la même distance.

Un grave abus, sur les chemins de fer américains, c'est la multiplication des *free passes* ou cartes franches, que les compagnies distribuent aux fonctionnaires publics pour se les rendre favorables. Les dépositaires de l'autorité deviennent ainsi les obligés de la compagnie, et l'on devine aisément ce qui en résulte. Les finances sont mal surveillées; la négligence dans le service trouve toujours des excuses; les empiétements sur les propriétés riveraines ne sont constatés ou redressés qu'avec répugnance et lenteur. Par l'inertie volontaire de ses agents, l'État perd le contrôle de ces corporations formidables, devant lesquelles le particulier isolé est nécessairement impuissant. L'abus des *free passes* est une honte pour les États-Unis. La faveur de voyager gratis, que l'on étend souvent aux femmes et à toute la famille des fonctionnaires, doit avoir un attrait puissant, si l'on considère le nombre de ceux qui vendent ainsi leurs complaisances pour un plat de lentilles.

Quant aux compagnies, dominées jusque dans leurs faveurs par la question d'affaire, elles ont su mettre à leurs libéralités les restrictions étroites de l'avarice, exprimées dans le style d'avoué qu'on va lire. Au dos du billet franc est imprimé : « En acceptant cette carte, le porteur prend sur lui, comme conséquence, les risques d'accident de toute espèce. Il reconnaît expressément que la compagnie ne supportera, dans aucun cas, la responsabilité des injures corporelles qu'il pourrait recevoir, ni celle de la perte ou des avaries de son bagage, de

quelque manière que ces accidents soient occasionnés, et même lorsqu'ils seraient causés par la négligence des agents du chemin de fer. » Les tribunaux ont reconnu la validité de cette exception; mais ils ont jugé (en cause de M^{me} W.-H. Perkins contre le New-York Central), que si l'accident se range dans la catégorie des homicides par imprudence, les victimes ne peuvent être privées de leur recours comme parties civiles contre les auteurs de l'accident, et par suite contre la compagnie responsable de ses agents.

Les tableaux qui suivent contiennent l'itinéraire des grandes lignes américaines, avec les distances converties en kilomètres. Nous n'avons conservé d'ailleurs que les localités les plus importantes. Les villes reliées par des embranchements sont écrites dans une colonne latérale. Pour se former une idée de l'immense développement de ces lignes, on se rappellera que la plus longue ligne belge, d'Ostende à la frontière de Prusse, n'a que 267 kilomètres. On comprendra l'impossibilité où nous sommes d'entrer dans les détails, quand nous ajouterons qu'il existe aux États-Unis deux cent quarante chemins de fer, d'une longueur totale de quarante mille kilomètres. Telle est l'activité du peuple américain que ces voies ferrées ont transporté, en 1859, un peu plus de vingt millions de voyageurs, et que les recettes brutes (voyageurs et marchandises réunis) ont dépassé d'une somme importante un milliard de francs, — à peu près le revenu public de la France.

New-York, New-Orleans et Chicago constituent les trois grandes métropoles maritimes des États-Unis, de ce côté des Montagnes Rocheuses. Ces trois villes déterminent ce que l'on appelle quelquefois le *triangle actif* de l'Amérique. Les trois côtés de ce triangle, dessinés géographiquement par la côte atlantique, le Mississipi et les Lacs, marquent les grandes communications.

1. *Ligne atlantique.* — Cette ligne relie entre eux les ports de l'Océan, en commençant au delà même de New-York, et en se dirigeant vers le golfe du Mexique. Elle s'éloigne peu du rivage, bien qu'elle n'aboutisse à quelques grandes places maritimes que par le moyen d'embranchements; pourtant elle reste toujours comprise entre les Monts Alleghanys et la mer. Les deux dernières sections ne sont pas achevées. On y supplée momen-

tanément par les steamboats de l'Alabama entre Montgomery et Mobile, puis par les vapeurs maritimes qui suivent la série de lagunes le long de la côte, pour pénétrer finalement dans le lac Borgne et le lac Pontchartrain.

On trouvera ci-dessous l'itinéraire et les distances. Cette ligne est si longue qu'elle passe par toute la série des climats. Le voyageur, parti de Halifax par la neige, ôte son manteau au delà de Washington, et s'habille en coutil en approchant du golfe du Mexique. Les convois mettent cinq jours et cinq nuits pour franchir cette distance immense.

Le télégraphe électrique suit ce tracé jusqu'à New-Orleans, et se ramifie sur tous les embranchements cités et sur beaucoup d'autres. Au nord, les fils s'étendent à une distance considérable en avant du chemin de fer; ils passent d'abord dans l'île du Cap Breton, puis, par un autre câble sous-marin, dans celle de Terre-Neuve (New-Foundland), où ils viennent jusqu'à la capitale Saint-Johns. Enfin une autre ligne sous-marine rattache au réseau l'île du Prince Édouard, à travers le détroit de Northumberland.

<i>Halifax</i>	0	kilomètres.
<i>Sackville</i>	220	
<i>Saint-John (New-Brunswick)</i>	413	
<i>Calais</i>	503	
<i>Bangor</i>	646	
<i>Augusta (Maine)</i>	745	
<i>Portland (Maine)</i>	841	
<i>Portsmouth</i>	923	
<i>Boston</i>	1010	
<i>Providence</i>	1079	
<i>Groton</i>	1179	

Passage du Quinebaug en bateau à vapeur.

<i>New-London</i>	1179
<i>New-Haven</i>	1259
<i>New-York</i>	1381

Passage en steamboat de l'Hudson, appelé ici North River.

<i>Jersey City</i>	1383
<i>Trenton</i>	1476
<i>Philadelphia</i>	1525

A Havre-de-Grâce, entre Philadelphia et Baltimore, les wagons sont placés sur un bac à vapeur pour traverser le Susquehanna.

<i>Baltimore</i>	1680
<i>Washington</i>	1745

De Washington à Aquia Creek, 71 kilomètres par steamboat sur le Potomac.

<i>Aquia Creek</i>	1816	
<i>Fredericksburg</i>	1839	
<i>Richmond</i>	1939	
<i>Petersburg</i>	1973	
<i>Goldshoro</i>	1997	<i>Norfolk</i> 2201 kilomètres.
<i>Wilmington (Nord Caroline)</i>	2333	
<i>Marion</i>	2469	

Orangeburg	2640	
Augusta (Géorgie)	2790	Charleston 2769
Millen	2878	
Macon	3051	Savannah 3001
Columbus (Géorgie)	3210	
Montgomery	3347	
Mobile	3664	
NEW-ORLEANS	3883	Ces deux sections ne sont pas terminées.

2. *Ligne des Lacs, par le côté canadien.* — Des ports atlantiques au *Far West* ou Lointain Ouest la ligne est double. Une voie dessert le Canada, par le nord du Niagara et des lacs Ontario et Érié. L'autre est américaine et passe au sud des mers d'eau douce. Occupons-nous d'abord de la première.

L'entrée naturelle du Canada est le Saint-Laurent, et en hiver, à défaut de ce fleuve alors bloqué par les glaces, la ville de Portland (Maine) devient le port du commerce canadien. La ligne dont nous parlons a donc forcément une double tête : au bas du Saint-Laurent et à Portland. Les deux branches se joignent entre Québec et Montréal. La ligne franchit le Saint-Laurent devant cette dernière ville, sur un pont gigantesque, qui constitue l'un des principaux travaux d'art du continent américain. Passée sur la rive gauche, la voie ferrée suit les deux lacs inférieurs par leur rivage canadien, et vient aboutir vis-à-vis de Détroit. Le Michigan Central la prolonge ensuite jusqu'à Chicago.

Le télégraphe s'avance le long du Saint-Laurent, plus bas que Trois-Pistoles, jusqu'à la station des douaniers et des pilotes à Father Point.

	Kilom.		Kilom.
Trois-Pistoles	0	Portland (Maine)	0
Granville	51	Bethel	113
Saint-Jean	116	Northumberland	196
Québec	212	Sherbrooke	328
Richmond	357	Richmond	367
Montréal	481		
Cornwall	610		
Prescott	693		
Kingston	798		
Port-Hope	962		
Toronto	1063		
Brantford	1177		
London	1272		
Chataun	1377		
Windsor	1460		
Passage de la rivière Détroit en bateau à vapeur.			
Détroit	1460		
Jackson	1581		
Kalamazoo	1694		
New-Buffalo	1811		
Michigan City	1827		
CHICAGO	1907		

3. *Ligne des Lacs, par le côté américain.* — Cette ligne se ramifie vers l'Atlantique comme les doigts d'une main, pour aboutir aux principales places maritimes du nord. Boston, New-York, Philadelphia et Baltimore sont aux extrémités de ces doigts. Les différentes branches ont à franchir les Alleghany, dont l'élévation est d'ailleurs modérée. Celle qui vient de Philadelphia et de Baltimore traverse le magnifique bassin anthraxifère de la Pennsylvanie, et passe à Pittsburg, surnommé le Birmingham de l'Amérique. La route, formée en un seul tronç, côtoie ensuite la rive méridionale du lac Érié, et arrive à Chicago par le Michigan Southern. En contournant la baie méridionale du lac Michigan, les deux chemins de fer, — celui qui vient du Canada et celui des ports américains, — ne se confondent pas entre eux. Ils courent l'un à côté de l'autre, tantôt laissant entre les deux lignes de petits espaces de bois ou de marécages, et tantôt se rapprochant au contraire, pour se dérouler littéralement côte à côte.

Les trains dépassent considérablement Chicago vers l'Ouest. Ils pénètrent jusqu'au cœur de l'Iowa; et le prolongement de la ligne est en exécution plus loin encore, dans la direction de Council Bluffs sur le Missouri. Les fils télégraphiques ne dépassent pas, pour le moment, Iowa City.

	Kilom.		Kilom.
<i>Boston</i>	0	<i>NEW-YORK</i> ¹	0
<i>Springfield</i> (Mass.)	158	<i>Port-Jervis</i>	141
<i>Albany</i>	322	<i>Binghampton.</i>	346
<i>Utica</i>	473	<i>Elmira</i>	439
<i>Syracuse</i> (N.-Y.)	558	<i>Hornellesville</i>	535
<i>Rochester</i>	725	<i>Erié.</i>	815
<i>Buffalo</i>	844	<i>Cleveland</i>	968
<i>Erié</i>	983	—	
<i>Cleveland</i>	1138	<i>Philadelphia.</i>	0
<i>Toledo</i>	1468	<i>Harrisburg</i>	172
<i>South-Bend</i>	1718	<i>Hollidaysburg</i>	392
<i>CHICAGO</i>	1855	<i>Pittsburg</i>	583
<i>Peru</i>	2005	<i>Wellsville.</i>	656
<i>Rock-Island.</i>	2143	<i>Cleveland</i>	815
<i>Davenport</i> ²	2144	—	
<i>Iowa City</i>	2214	<i>Baltimore.</i>	0
		<i>Harrisburg</i>	132

¹ La branche qui part de New-York présente un immense trafic. Elle transporte annuellement deux millions et quart de voyageurs, et fait une recette brute de plus de trente millions de francs.

² Entre Rock-Island et Davenport, la voie ferrée franchit le Mississippi sur un pont de bois. Mais il est probable que ce pont sera démoli, tels sont les obstacles qu'il oppose à la navigation.

4. *Ligne du Mississippi, par le fond de la vallée.* — Le troisième côté du triangle offre aussi une double ligne. L'une reste à peu de distance du Mississippi, en occupant généralement sa rive orientale. L'autre va du lac Michigan à la Floride, en se tenant un peu plus écartée du fleuve.

Celle de la vallée a son origine sur le côté occidental du delta du Mississippi; elle prend l'autre bord du fleuve au-dessus de New-Orleans, et passe au cœur des terres à coton de l'État de Mississippi. Elle remonte ensuite dans l'État d'Illinois, où elle se bifurque. L'une des branches gagne Chicago, et pousse au nord jusqu'à Fond du Lac. L'autre reste plus voisine du grand fleuve, qu'elle atteint de nouveau à Dunleith, vis-à-vis de Dubuque, après avoir traversé la ville industrielle de Galena, remplie de fourneaux et de fonderies. C'est là le principal centre de l'industrie du plomb, dont les minerais abondent dans le voisinage.

Les fils électriques ne s'étendent pas au nord de la branche principale, mais le long du Mississippi ils dépassent Dunleith, et sont en activité jusqu'à Prairie du Chien.

Brasheare City (sur Berwick's Bay, à l'embouchure de l'Atchafalaya)		0	kil.
Algiers		117	
Passage du Mississippi en bateau à vapeur.			
NEW-ORLEANS		119	
Brookhaven		325	
Jackson (Mississippi)		413	
Coffeerville		624	
Jackson (Tennessee)		841	
Columbus (Kentucky)		981	
De Columbus à Cairo, 29 kilomètres par steamboat sur le Mississippi.			
Cairo		1010	
Centralia		1183	
Mattoon	1320	Vandalia	1233
Menteno	1507	Decatur	1334
CHICAGO	1581	Peru	1506
Milwaukie	1733	Galena	1714
Fond du Lac	2007	Dunleith (vis-à-vis Dubuque)	1739

5. *Ligne du Mississippi à demi-versant.* — La seconde ligne ferrée du Mississippi est à peu près parallèle à la précédente, mais un peu plus éloignée du fleuve, et parfois engagée sur les dernières ramifications occidentales des Alleghanys. Elle part du fond du lac Michigan, et arrive à l'Ohio près de Louisville. Elle voit successivement la culture du maïs, puis celle du coton, succéder à la culture du blé. Elle porte la vie dans les campagnes intérieures du Tennessee et de la Géorgie, en passant par

Nashville et Columbus. Elle atteint enfin le golfe du Mexique près de la capitale de la Floride, et franchit les derniers prolongements des Alleghany dans une région où ce faite montagneux s'élargit et s'abaisse.

Télégraphe sur toute l'étendue de la ligne et de ses ramifications.

Michigan City	0 kil.
La Fayette	146
Greencastle	238
Joliet	349
New-Albany	453
Passage de l'Ohio en bateau à vapeur.	
Portland (Kentucky)	454
De Portland à Louisville, 6 kilomètres le long des boulevards et des rues, où la traction est opérée par des chevaux.	
<i>Louisville</i>	460
Bowling Green	645
<i>Nashville</i>	746
Chatahooga	980
Atlanta	1208
Macon	1370
Oglethorpe	1450
Chattahoochee	1698
De Chattahoochee à Tallahassee, une section de 8½ kilomètres n'est pas ouverte.	
Tallahassee	1782
Saint-Marks (au fond de la baie d'Appalachee)	1832

6. *Ligne de la Capitale Fédérale vers l'Ouest.* — Indépendamment de ces lignes, qui forment l'enceinte — soit simple, soit redoublée, — de notre triangle, il part de la Capitale Fédérale, Washington, deux immenses rayons, qui se poursuivront un jour jusqu'en Californie. Le premier va directement à l'Ouest. Il coupe les Alleghany dans leur partie centrale et la plus élevée. Il offre une côte de 820 mètres au point culminant, passant ainsi plus haut que le chemin de fer de l'Alb de Souabe et que celui du Mœhrisches Gebirge entre Prague et Vienne, mais n'atteignant pas l'altitude de Sömmering sur la voie ferrée du sud de l'Autriche.

La route dont nous parlons se déroule au milieu des magnifiques campagnes de l'Ohio, et se divise ensuite, pour porter vers l'Ouest dans deux directions d'ailleurs peu différentes. D'une part elle gagne Saint-Joseph sur le Missouri, et sert ainsi d'avenue à la *route de transit* nommée « centrale, » décrite sous le n° II dans la livraison d'octobre dernier. D'autre part elle traverse Cincinnati; puis Saint-Louis, la grande métropole intérieure; puis encore Jefferson City, le plus grand marché au bétail qu'il y ait sur le globe, où les troupeaux innombrables du

Far West sont amenés par les pasteurs. Enfin, en appuyant un peu au midi, cette voie ferrée se termine aujourd'hui dans les plaines, en jetant un fil électrique devant elle, qui va jusqu'à Fort Smith, à l'origine de la *route de transit* du 35° parallèle.

<i>Washington</i>	0	kilomètres.	
Harper's Ferry	88		
Westernport	244		
Wheeling	474		
Zanesville	584		
Columbus (Ohio)	683		
Xenia	783		
<i>Cincinnati</i>	870	Indianapolis	989
Vernon	992	Montezuma	1110
Joliet	1076	Deatur	1234
Vincennes	1164	Springfield (Illinois)	1298
Salem (Illinois)	1304	Naples	1389
Wiggin's Ferry	1413	Douglas	1450
Passage du Mississippi en bateau à vapeur.		Passage du Mississippi en bateau à vapeur.	
SAINT-LOUIS	1415	Hannibal	1451
<i>Jefferson City</i>	1611	Palmyra	1471
Syracuse (Missouri)	1635	Bloomington (Missouri)	1576
		Saint-Joseph	1780

7. *Ligne de la Capitale Fédérale vers le Sud-Ouest.* — De Washington part une autre voie de fer, qui coupe également les Alleghany, dans la région des sources thermales et minérales, où le monde élégant va prendre en automne les eaux de Spa. Ce chemin se dirige droit au Mississippi, qu'il atteint à Memphis. Pour en trouver le prolongement, il ne faut pas passer immédiatement le fleuve, mais descendre d'abord à Jackson, capitale de l'État de Mississippi, par la ligne de la vallée (notre n° 4 ci-dessus). A Jackson on trouvera la route ferrée de Vicksburg et de Shreveport, qui est en construction plus loin encore, dans l'intérieur du Texas, et qui doit venir à Fort Chadbourne, comme avenue de la *route de transit* du 32° parallèle.

Télégraphe sur toute la ligne et ses ramifications.

<i>Washington</i>	0	kilomètres.	
Orange Court House	154		
Lynchburg	281		
Blountsville	320		
Knoxville	790		
Chatanooga	995		
Huntsville	1145		
Tuscumbia (près Florence)	1254		
Grand Junction	1408	De Grand Junction à Jackson (Mississippi) une section de 348 kilomètres est empruntée à notre ligne n° 4.	
<i>Memphis</i>	1492	Jackson (Mississippi)	1756
		Vicksburg	1830
		Passage du Mississippi en bateau à vapeur.	
		Monroe	1952
		Shreveport	2110

8. *Lignes détachées.* — Indépendamment des grandes artères que nous venons d'indiquer, il existe d'innombrables ramifications, qui forment de notre triangle un réseau des plus compliqués. Notre but n'est nullement d'entrer dans ces détails. Mais nous signalerons, en terminant, quelques chemins particuliers, qui sont dignes d'attention, soit par leur objet spécial, soit parce qu'ils annoncent, dans des régions fort reculées, une sorte d'éveil à la vie.

La Floride a un chemin de fer qui traverse la gorge de la péninsule, de Fernandina sur l'Atlantique, à Point-Alligator sur le golfe du Mexique, 249 kilomètres. Le Texas a beaucoup de lignes en construction, mais la plupart encore peu avancées. On doit citer, parmi celles qui sont en exploitation, la ligne de Galveston à Columbus, 185 kilomètres. La Californie, pour prolonger la ligne à vapeur du Sacramento, a entrepris de construire un chemin de fer qui remonte la vallée de ce fleuve, et qui sera prolongé jusqu'à Marysville, Placerville et la Sierra Nevada. Une section de 222 kilomètres est en exploitation de Sacramento à Lincoln.

Dans les États pacifiques, le télégraphe a fait des progrès rapides. De San-Francisco, une branche suit d'abord la côte jusqu'à Monterey. Une autre monte à Stockton et San-Jose, et pousse au sud jusqu'à Visalia, pour atteindre bientôt Los Angeles, où les malles-postes arrivent des États atlantiques deux fois par semaine. Les fils de l'Est vont à Sacramento et Placerville. Franchissant ensuite la Sierra-Nevada, attachés aux cyprès et aux pins gigantesques, ils passent par Genoa et la vallée de Carson. Le dernier bureau est placé aujourd'hui à Virginia City; mais la pose des fils continue dans le désert, vers Salt-Lake, où l'on compte arriver dans un mois.

L'île de Cuba offre quelques lignes de chemin de fer, garnies de télégraphes, notamment de La Havane à Batavano d'une part et à Matanzas et Cardenas de l'autre. Quant au malheureux Mexique, il ne possède encore de railways qu'en projet, et aussi longtemps qu'il se complaira dans des luttes stériles, il est fort douteux qu'il en ait jamais d'autres. Deux lignes télégraphiques avaient été posées le long des routes ordinaires, de Vera-Cruz à Mexico et de Mexico à Queretaro.

Mais les différents partis ont si souvent coupé les fils, toujours pour le plus grand bien du pays, qu'on a renoncé à les rétablir. C'est ainsi que l'Amérique espagnole suit ce qu'elle appelle avec orgueil, et en haine des États-Unis, le *progrès de l'Europe*.

J.-C. NOUVEAU.



REVUE SCIENTIFIQUE.

CHIMIE PURE ET CHIMIE MANUFACTURIÈRE.

CHIMIE PURE. — Des classifications organiques. — Nouvelle nomenclature de M. Laveine. — De la synthèse. Nouvelle découverte; production de l'acide tartrique artificiel; transformation de la gomme en sucre.

CHIMIE APPLIQUÉE. — Nouveau mode de panification. — Des couleurs minérales : vert de Schweinfurth; vert de Kuhlmann; vert de chrome; vert de Pannetier; vert de Guignet; vert de Salvétat; jaune de chrome. — Papier de paille. — Action de l'acide arsénieux sur l'économie animale et les mangeurs d'arsenic.

Depuis assez longtemps, les travaux de chimie pure n'offrent rien de remarquable. Dans le XXV^e volume de cette *Revue*, en janvier dernier, M. J.-B.-E. Husson disait : « Si dans ces derniers temps la science a fait quelque bruit par ses innovations, c'est bien plus à cause du caractère de certaines observations récentes et de l'habileté de certains écrivains de réclame, que par l'importance même des découvertes. » Nous n'avons pas de quoi nous enorgueillir pour le moment. » En effet, une foule de petits mémoires sur des questions secondaires, des contestations interminables sur l'analyse élémentaire, la détermination des formules, une discussion fort vive sur les équivalents; voilà ce que produisent les travaux de nos chimistes théoriciens. C'est peu, dira-t-on : nous pensons au contraire que c'est beaucoup; c'est une rénovation scientifique qui se prépare. On est aujourd'hui dans un vrai marasme

scientifique, on se perd en conjectures, en hypothèses : on semble délaisser l'art expérimental pour se livrer aux ingénieuses combinaisons de cabinet. L'analyse organique a bien mal tenu, en fin de compte, les promesses de son début ; l'illustre Braconnot s'en est toujours passé et il est arrivé à faire les plus belles observations avec les seuls moyens de recherches que la science possédait il y a un demi-siècle ! Il a fait des découvertes d'une portée immense, inattendue, et jamais il n'a voulu emprunter à la science doctrinaire ses instruments ambitieux et ses vagues théories.

Les discussions ridicules et les vives disputes des théologiens ont eu pour résultat d'éclairer les esprits sur la valeur des assertions théologiques, et le jour où un homme fut assez courageux pour pousser le cri de réforme, la réforme se fit, parce qu'elle était déjà dans les esprits. Mais dans l'ordre scientifique, comme dans l'ordre politique ou religieux, la réaction cherche toujours à se produire ; on n'abandonne pas le pouvoir sans jeter un regard derrière soi ; on cherche à ressaisir ce qui échappe et à replonger la société dans son antique esclavage. — En science la réforme fut inaugurée par notre illustre Van Helmont, qui osa le premier, en plein xv^e siècle, prendre pour devise : *observation, étude expérimentale et libre examen*. Il fallut longtemps pour faire adopter cette devise, et de nos jours encore le catholicisme la combat. C'est qu'en effet libre examen et foi s'excluent ; la lutte engagée doit être sans trêve, ni merci ; toute concession, de part et d'autre, sera non de la tolérance comme on se platt à le dire, mais un indice de faiblesse ; ce n'est point une paix, mais un armistice dont chacun cherche à profiter pour rassembler ses forces, enterrer ses morts et soigner ses blessés. Indépendamment de ce despotisme religieux qui pèse encore sur la science, il y a toute une école qui observe peu ou qui observe mal, et qui cherche à tirer d'interminables conclusions de faits controuvés. De là ces nomenclatures bizarres, ces théories incompréhensibles, ces mots impossibles à prononcer.

Ces idées nous viennent à la pensée à propos de l'apparition d'une nouvelle nomenclature chimique. Dans la séance du 13 mars dernier, M. Lavcine, ancien élève de l'école polytechnique, a lu à la Société chimique de Paris un mémoire sur sa méthode

de classification organique. « L'étude de la chimie organique » spécialisée a d'abord été utile, dit cet auteur, en familiarisant les chimistes avec la chimie théorique ; mais plus tard, » elle est devenue nuisible, *car les chimistes sont arrivés peu à peu à avoir une confiance beaucoup trop grande dans l'exactitude des lois et des déductions théoriques.* » Nous sommes d'accord avec lui, mais nous nous demandons si c'est pour cela qu'il a imaginé une nouvelle classification, venant encore surcharger la science de conclusions qui reposent sur une trop grande confiance dans l'exactitude des lois et des déductions théoriques. On avait d'abord divisé les corps organiques selon certains caractères physiques. Ainsi on avait : les corps gras, les huiles essentielles, les résines, les matières colorantes, etc., ces distinctions vagues étaient peut-être les seules qu'on aurait dû conserver. En effet, Liebig, frappé des inconvénients, des irrégularités et du peu d'air scientifique que présentait cette classification, inventa les *radicaux composés*. Cette théorie ingénieuse a pu rendre des services et devenir le point de départ de travaux remarquables. Mais la théorie des radicaux exige l'adoption d'une infinité de composés hypothétiques ; sauf le cyanogène, l'oxyde de carbone et le cacodyle, aucun autre radical n'a encore été isolé, M. Voelkel a même démontré que le mellon n'a pas la composition exigée par la théorie. Ces radicaux sont de pures fictions sur lesquelles Liebig a bâti une nomenclature. Aussi Gerhardt osa dire que « cette classification n'a eu pour effet que de jeter le trouble et la confusion » dans la science en la remplissant d'êtres fictifs, qui sont » d'autant plus dangereux que l'habitude de les voir figurer » dans le langage scientifique finit par leur supposer une existence réelle. »

« Nous osons affirmer, dit plus loin Gerhardt, que les radicaux organiques portent préjudice à la science en lui ôtant » cette précision et cette vigueur dans les principes qui seules » lui assurent un avenir durable. »

M. Baudrimont inventa une autre classification ; il combattit le dualisme introduit par Lavoisier et généralisé par Berzélius. Il avança qu'il faut considérer les composés non pas comme étant produits par la réunion immédiate d'un acide et d'une base, mais simplement par la réunion des éléments qui les constituent.

Comme conséquence, il indique que les formules chimiques ne pouvant peindre réellement l'état moléculaire des corps, il faut les écrire en plaçant les symboles à la suite les uns des autres, contrairement à la nomenclature de Guyton-Morveau et à la théorie électro-chimique. Ainsi, il faudrait écrire SHO^4 pour exprimer l'acide sulfurique et non pas $\text{SO}^3.\text{HO}$.

Dès leur apparition les idées de Baudrimont ont été combattues par Thénard ; voici comment il s'exprime à cet égard : « Les chimistes éminents qui se vouent aux recherches de » chimie organique n'ont pas d'autre but que de faire dispa- » raitre les formules brutes et de substituer à des formules » comme celle-ci : $\text{C}^6 \text{H}^{10} \text{O}^4$, qui n'apprend rien, la formule » rationnelle $\text{C}^2 \text{O}^5 \text{H}^3 \text{C}^1. \text{H}^2 \text{O}$, qui nous apprend que nous avons » affaire à de l'éther oxalique. Il est curieux que dans le même » moment on ait proposé, tout au contraire, d'abandonner les » formules rationnelles de la chimie minérale pour en venir » aux formules brutes, c'est-à-dire à l'enfance de la science. »

« Disons-le nettement, ces spéculations vont, pour la plupart, à l'encontre de la marche naturelle de la chimie. Qu'avons-nous appris en chimie générale depuis des siècles, si ce n'est qu'en ce qui touche l'arrangement des molécules des corps, nous ne savons rien du tout? Il faut donc sur ces matières éviter soigneusement tout système d'idées préconçues pour s'en tenir à celui que l'expérience indique comme étant le plus conforme aux faits. » (*Traité de chimie*, t. V, p. 495.)

Les adversaires des formules rationnelles répondront, non sans raison, qu'il est impossible d'attacher une importance sérieuse à ces formules, *produits éphémères d'une imagination plus ou moins féconde.*

Ainsi on a proposé pour l'alcool six ou sept formules différentes ; il y a les formules de MM. Dumas, Berzélius, Liebig, Mitscherlich, Malaguti, Persoz, etc., et chacun cherche à appuyer la sienne, qu'il prétend la meilleure.

L'un des adversaires de la théorie des radicaux permanents de Liebig, M. Laurent, a proposé de les remplacer par les radicaux fondamentaux et les radicaux dérivés.

M. Gerhardt remplace tous ces systèmes par une classification fondée sur l'existence de corps homologues. Il forme donc des séries composées chacune d'un certain nombre de groupes ;

tous ces groupes sont choisis de telle sorte que chacun d'eux possède des homologues dans toutes les autres séries. Mais il y a cependant certains groupes qui n'ont pas d'homologues inférieurs; de plus, on voit dans les séries de Gerhardt les groupes d'une même série reliés par des réactions fort peu importantes, qui permettent souvent de les placer indifféremment dans une série ou dans une autre. Si dans leur ensemble les séries sont assez bien classées, il est évident que prises individuellement chacune de ces séries est incohérente.

M. Laveines s'est proposé, dit-il, de remédier à cet inconvénient.

Il appelle formule rationnelle toute expression écrite destinée soit à rappeler l'existence de certains corps, de certaines réactions ou de certaines analogies, soit à indiquer que cette existence est *probable* ou *possible*. Contrairement à Gerhardt et à Baudrimont, il rétablit les radicaux, qu'il classe en mono, bi, tri...basiques; il indique la basicité des radicaux par des accents. Loin de se récrier contre la multiplicité des formules rationnelles, il admet que tous les corps doivent en avoir un grand nombre. Ces radicaux il les considère franchement comme des *êtres hypothétiques*, il ne se préoccupe pas de leur condition d'existence ou de non-existence.

Nous n'avons rien dit encore des trois classifications de Thénard, de Depretz et de Berzélius; c'est que ces trois classifications n'ont jamais eu d'importance.

Thénard, dans sa première classification, divise d'abord les corps organiques en matières animales et végétales. Quelle différence essentielle peut-on établir entre ces produits; quelle définition distinctive peut-on donner de la substance animale et de la substance végétale? Dira-t-on que l'une est azotée et que l'autre ne l'est pas? Il y aurait erreur, car combien de substances végétales sont azotées et combien de produits animaux ne le sont pas. Thénard avait divisé ensuite les matières végétales neutres en substances chez lesquelles l'hydrogène et l'oxygène sont dans les proportions nécessaires pour former de l'eau, et en substances chez lesquelles l'hydrogène est en excès. La classification de Thénard était si vicieuse dans son ensemble, qu'elle fut abandonnée par son auteur même, mais il substitua à cette classification un nouveau catalogue chimique tout aussi mauvais.

En 1830, Despretz arrangea la chimie organique en *familles naturelles*. Des végétaux et des animaux distribués en familles, cela se comprend, il y a génération, filiation, consanguinité, analogie de races; mais quand il s'agit de molécules inertes les idées se trouvent renversées. En imaginant le mot *famille*, Despretz n'avait fait que remplacer le mot *classe*, et l'air de nouveauté de ce système tenait à la facilité avec laquelle on se paye de mots. « Nous connaissons bien des gens qui s'imaginent avoir changé la face de la science pour avoir inventé un mot, pour en avoir substitué un à un autre. Et ces gens-là ont des admirateurs; cela va de soi ¹. »

Du reste, la classification de Despretz n'est qu'un assemblage arbitraire et souvent ridicule, une véritable réunion de pièces de marqueterie placées sans ordre. Le caprice semble seul avoir présidé à cette classification.

Berzélius n'a pas cru devoir adopter une classification organique; l'illustre chimiste suédois, pressé par le temps, s'est contenté de nous transmettre des faits sans les coordonner; sa chimie organique n'est pas un système, ni une classification, c'est une table de matières volumineuse.

En présence de ces nombreux systèmes de classification que faut-il faire? quel système adopter? Les repousser tous. En effet les classifications de Thénard, de Despretz, sont tombées depuis longtemps. Les radicaux composés de Liebig sont déconsidérés, malgré le nom du chimiste illustre qui nous les a fait connaître. Outre les objections déjà relatées, on peut se demander quelle valeur peut avoir une classification qui ne comprend pas tous les corps de la nature. La liste des radicaux épuisée, Liebig se trouve obligé de compléter son ouvrage par un chapitre qui porte pour titre : *Combinaisons à radicaux inconnus*. Ce chapitre comprend les deux tiers de son ouvrage, il y groupe les corps dont il lui reste à faire l'histoire, en acides, corps gras neutres, huiles essentielles, résines, matières colorantes et alcaloïdes.

Les adversaires des radicaux ont-ils su produire un meilleur système? Non, les idées de Baudrimont, Laurent, Gerhardt, n'ont

¹ J.-B.-E. Husson, Revue scientifique, XIX^e vol. de la *Revue trimestrielle*.

rien qui mérite de fixer sérieusement l'attention. Gerhardt emprunte à Despretz son mot famille, et il y tient car il parle de la *parenté chimique*, et il emprunte à Laurent l'expression *génération* des composés chimiques. « Toutes les substances » chimiques sont parentes, car elles naissent toutes des mêmes » corps générateurs ; mais elles ne sont pas parentes au même » degré. » Ces mots famille, génération, parenté et substances chimiques hurlent de se trouver ensemble. Nous trouvons que toutes ces classifications font plus d'honneur à l'imagination de leur créateur que de bien à la science.

La nouvelle classification de M. Lavcine est-elle nécessaire ? vaut-elle mieux que les autres ? Elle veut restaurer les radicaux et établir des analogies entre des séries homologues. Ce système est trop nouveau, l'auteur ne l'a pas encore assez développé pour qu'on puisse le juger ; nous ne voulons pas repousser ce système dès son apparition, mais nous nous en défions comme de ses prédécesseurs.

Nous avons blâmé la tendance fatale qui fait que les chimistes choisissent toujours les expressions les plus ridicules pour désigner les composés nouveaux ; nous blâmons encore cette création continuelle de composés hypothétiques. La science oblige-t-elle de mépriser l'euphonie ? croit-on rendre un grand service à l'humanité en inventant des dénominations comme celles-ci : *mercaptan* ; *acide halbschwefelaetherinschwefelsaure*, *acide nitrochlorodraconésique*, *élaïlate-platino-bichloré chloropotassique*, *kakodylsaures kako-dylchlorid*, *xanthogenoel*, *pyrogaiol*, *ptéléène*, etc.

Le chimiste Raspail a fait connaître il y a près de trente ans un système de chimie organique qui mérite un sérieux examen ; c'est, à notre avis, le meilleur de tous ; il divise les matières organiques en éléments organiques des tissus et en éléments inorganiques des tissus ; la première classe se trouve subdivisée en quatre groupes : substances organisées, organisatrices, organisantes, produits de l'organisation. La deuxième classe comprend aussi quatre groupes : sels incrustés dans les parois des tissus, bases combinées avec les tissus, sels dissous dans les liquides des tissus, sels produits par l'incinération. Tous ces groupes sont subdivisés en genres.

Nous n'avons pas encore trouvé une classification plus

simple, plus rationnelle, que celle de Raspail. Elle offre surtout cet immense avantage d'être intimement liée avec les phénomènes physiologiques.

Les résultats les plus remarquables que la chimie organique ait obtenus dans ces derniers temps, consistent dans la reproduction artificielle d'un grand nombre de substances d'origine végétale ou animale. L'analyse est devenué un moyen insuffisant entre les mains de la science; elle procède aujourd'hui par synthèse. C'est une source féconde de découvertes précieuses et non de déceptions comme l'analyse élémentaire. Déjà le chimiste n'extrait plus des fourmis l'acide que ces insectes sécrètent et qui porte leur nom; il trouve plus d'avantage de le préparer avec du sucre, la fécule ou la gomme. Il n'extrait plus des oxalis l'acide oxalique; le sucre, la fécule ou la gomme lui en fournissent plus promptement et à meilleur compte. Il fabrique les cyanures avec le sang, la corne ou la chair. Avec de la cire, il fabrique l'acide contenu dans la graisse de mouton; puis il métamorphose cet acide en acide de la graisse d'homme et du beurre.

Avec la cire, le blanc de baleine, les huiles grasses, il prépare du succin. Il fait du sucre avec de la fécule et du bois; il prépare l'essence des fleurs d'ulmaire avec le principe cristallisable de l'écorce des saules; il obtient les acides de la valériane et du beurre avec les produits de la fermentation du sucre.

Au moyen de la synthèse, le grand chimiste Liebig a encore enrichi la science d'une découverte d'une égale importance au point de vue de la théorie et des applications industrielles; il vient de préparer artificiellement de l'acide tartrique. Il obtient ce résultat en traitant par l'acide azotique le sucre de lait et les gommés. L'acide tartrique obtenu par ce procédé possède les mêmes propriétés que l'acide naturel tiré des raisins ou d'autres fruits: le sucre de raisin et le sucre de canne n'ont pas fourni d'acide tartrique; la gomme arabique en donne moins que le sucre de lait. Liebig termine son mémoire en faisant ressortir les rapports de composition qui existent entre les acides saccharique, tartrique et oxalique, et entre divers autres acides végétaux.

M. Berthelot, dont le nom est si avantageusement connu, et qui est parvenu à produire la synthèse du sucre au moyen d'un carbure d'hydrogène, a donné à la Société chimique de Paris, le 16 mars dernier, une conférence sur la *Synthèse en chimie organique*. Nous y reviendrons dans notre prochaine *Revue*.

M. Fermond vient d'observer une curieuse transformation de la gomme de Sénégal en sucre; cette observation tend à prouver que la gomme peut sans fermentation et par simple hydratation sous l'influence d'une réaction acide se transformer en sucre.

Nouveau mode de panification. — On a fait beaucoup de bruit dans tous les journaux d'un nouveau mode de panification qui devait opérer une révolution dans la boulangerie; on a porté aux nues cet art nouveau de *faire le pain sans levain*, qu'un Anglais, le docteur Danglish, venait d'inventer. L'inventeur, constatant que la fermentation de la pâte du pain amène une perte d'environ 10 p. c., a proscrit la fermentation. Il place la pâte dans un pétrin exactement clos qu'il met en communication avec un gazomètre rempli d'acide carbonique comprimé à plusieurs atmosphères. On pétrit par un procédé mécanique; la pâte est ainsi mélangée au gaz carbonique, qui en augmente la division. Le pétrissage terminé, on interrompt la communication avec le réservoir de gaz acide carbonique. Le gaz dissous dans l'eau et mêlé intérieurement à la pâte, se dégage de ce milieu élastique, mais demeurant en partie emprisonné dans son intérieur, il donne à la pâte un volume cinq à six fois supérieur à son volume primitif. En cet état, on la façonne rapidement en pains et on la porte au four.

Le four est de ceux qu'on appelle à circulation; la sole fait partie d'une chafne sans fin, tournant sur deux tambours.

Aux enthousiastes de cette invention, nous présenterons des objections sérieuses.

Le procédé de M. Danglish constitue un véritable perfectionnement pour l'Angleterre; mais l'Angleterre est loin d'être le pays où l'on trouve du bon pain.

En Angleterre, on fabrique généralement le pain sans levain: tel est le pain pour la marine; tel est encore le pain consommé dans les ménages. Ce dernier est fabriqué avec de la pâte non

fermentée, mais dans laquelle on met du carbonate d'ammoniaque; le carbonate d'ammoniaque par l'action de la chaleur se décompose et fait *monter* la pâte. Les Anglais aiment que le pain soit sec et bien blanc. L'action de la chaleur et de l'humidité change la matière amylacée en dextrine, et le pain devient mou et coloré; pour prévenir ce changement, les Anglais ont l'habitude d'y mettre de l'alun. L'alun est généralement considéré dans ce pays comme un ingrédient indispensable; aussi un chimiste anglais, M. Accum, vante l'emploi de l'alun, particulièrement parce que ce produit « permet de mêler à la farine » de froment de la farine de fèves, sans nuire à la qualité du pain. »

D'après MM. Ure et Markann, la quantité d'alun varie de $\frac{1}{127}$ à $\frac{1}{964}$ de la farine employée; cependant l'abus est devenu tel que la Société de médecine de Londres s'en est émue, et en 1857 quatre boulangers de Croydon ont été condamnés à 40 livres sterling (250 fr.) d'amende chacun pour avoir falsifié leur pain avec de l'alun. Les boulangers anglais se récrièrent qu'on portait atteinte à la liberté de la boulangerie, et qu'il était impossible de manger du pain sans alun.

Il y a donc une différence essentielle entre le bon pain et le beau pain. Ainsi l'emploi du sulfate de cuivre permet d'employer des farines de qualité médiocre et mélangées; la main-d'œuvre est moindre, la panification plus prompte, la mie et la croûte plus belles; on peut y introduire $\frac{1}{16}$ en plus d'eau, sans que l'apparence du pain en soit influencée. Toutes ces propriétés, on pourrait dire magiques du sulfate de cuivre, ont été une séduction dangereuse pour les boulangers.

Les Juifs, dont les connaissances manufacturières n'ont pas assez été appréciées, n'ignoraient aucune circonstance de la panification. Ils établissaient une grande différence hygiénique entre le pain levé et le pain sans levain ou *azyme*; ce dernier était le pain du printemps, le pain de la pâque, le pain de la diète en un mot; l'autre était celui du travail et la bonne et forte nutrition. Le pain non fermenté était très-blanc, plat comme du gros carton et dur à se casser les dents; la tradition des Juifs a conservé le pain de pâque avec toutes ses qualités et ses défauts primitifs. — La farine pour être nutritive doit subir une fermentation panaire ou alcoolisation; il faut

pour que toute la matière amylacée devienne assimilable, qu'elle reçoive l'impulsion germinatrice qui lui vient de l'embryon quand la graine est entière. Cette germination se décèle par l'acidité du péricarpe et cette acidité saccharifie la fécule; c'est à ces conditions que la farine du péricarpe profite à la nutrition de l'embryon, ce n'est qu'au même prix qu'elle peut profiter à la nutrition de l'homme.

Mais une fois désagrégé, réduit en poudre, l'embryon n'est plus là pour imprimer cette impulsion aux éléments désagrégés du péricarpe; il faut y suppléer par l'addition d'une certaine quantité de levain ou de levûre de bière.

Ce changement que subit la farine par la fermentation, cette transformation de la matière amylacée en dextrine et même en glucose est indispensable pour obtenir un pain nutritif; or, le procédé Denglish ne donne rien de semblable. Voici le raisonnement qui semble avoir présidé à cette invention: « Par la » fermentation il se dégage du gaz acide carbonique; ce gaz » rend la pâte poreuse; introduisons du gaz acide carbonique » directement et l'effet sera le même, » c'est-à-dire qu'il y a eu confusion complète entre la cause et l'effet.

L'économie de 10 p. c. signalée par Denglish n'a aucune importance; en faisant usage de sulfate de cuivre, il en résulte aussi une augmentation de poids de 6,25 p. c. Ce sont là des économies apparentes qui portent préjudice au consommateur. Remarquons bien qu'un boulanger qui donne un poids d'eau en place d'un poids de pain, frappe toujours la bourse du consommateur et qu'il frappe à la fois la bourse et la santé du consommateur lorsque le consommateur est pauvre; 5 p. c. d'eau de plus ajoutés chaque jour au pain représenteront, à la fin de l'année, une disette de 18 jours, et peuvent changer pour l'ouvrier malheureux, une année d'abondance en une année de privation, comme le fait fort bien observer Millon.

Une augmentation de 10 centimes par kil. de pain est d'une haute importance pour la classe peu aisée; en admettant qu'il existe dans la Belgique 2,000,000 de consommateurs peu aisés, 5 centimes d'augmentation par jour dans leurs dépenses, pour l'achat du pain, donneront par an une somme de 36,500,000 fr.! Si par des procédés dits économiques on trompe le consommateur en ne lui fournissant pas la quantité de matière nutri-

tive et assimilable qu'il croit acheter, et si on lui fait ainsi subir en réalité une augmentation de 10 centimes au kil. de pain, on aura grevé la classe pauvre d'un impôt annuel de 36,500,000 fr. !

Raspail, ce chimiste éminent qui nous a initié aux phénomènes de la germination, nous explique parfaitement en quoi consiste la panification, et comme lui nous disons : « *Défense au chimiste d'inventer de nouveaux pains, jusqu'à ce qu'il puisse nous rendre raison de ce qui se passe dans la pâte !* » 1

Tissus colorés en vert. — M. Erdmann signale, dans un journal allemand de chimie pratique, l'apparition d'étoffes légères (tarlatanes), destinées surtout pour des robes de bal, qui sont colorés en vert brillant par du vert de Schweinfurth ou arsénite de cuivre. La couleur n'est nullement fixée par la teinture, mais simplement collée à la surface du tissu au moyen de l'amidon; elle y adhère si faiblement que le moindre frottement suffit pour l'en détacher. Le lavage enlève entièrement la matière colorante. D'après M. Erdmann, ces tissus renferment 50 p. c. de vert de Schweinfurth. Or, ce vert est un poison violent dont la poussière seule détermine des éruptions cutanées de mauvaise nature, l'inflammation des yeux, des muqueuses de la bouche et des voies aériennes.

En Saxe, la vente des tissus colorés par le vert de Schweinfurth a été défendue. Les tissus légers (tarlatanes, tulles, mousselines, gazes, baréges) imprégnés d'arsénite de cuivre offrent de sérieux dangers non-seulement pour les dames qui les portent, mais encore pour les ouvrières qui les travaillent. A Strasbourg, une étoffe semblable fut soumise à l'examen de M. E. Kopp, à la suite de graves accidents éprouvés par une couturière chargée de la confection d'une robe.

Ces accidents sont d'autant plus redoutables qu'on en ignore souvent la cause et que le médecin est ainsi trompé sur la nature du mal.

Une nouvelle couleur verte. — M. Kuhlmann indique la formation d'une couleur verte qu'il obtient en faisant réagir la chaux sur le chlorure de cuivre. Il obtient par ce procédé un oxychlorure de cuivre; cette couleur est moins foncée et plus terne que le vert de Schweinfurth; mais selon M. Kuhlmann,

elle aurait le mérite d'une grande stabilité et surtout elle n'aurait pas les graves inconvénients de l'arsénite de cuivre au point de vue de la salubrité.

« Si la préparation de cette couleur avait lieu au moyen du sulfate de cuivre (au lieu du chlorure) et de carbonate de magnésie natif, elle serait des plus économiques, car elle donnerait lieu à la fois à une production de sulfate de magnésie et à un dégagement abondant d'acide carbonique utilisable dans la fabrication des eaux gazeuses. » M. Barreswil trouve que cette couleur, composée de sels vénéneux, ne remplit pas le but proposé; il croit du reste qu'elle sera toujours coûteuse et qu'il y aurait un grand inconvénient de chercher l'économie dans la préparation, en faisant servir la confection d'un produit vénéneux à l'obtention d'un médicament ou d'une eau de table. Nous ajouterons encore que ces sous-sulfate et sous-chlorure de cuivre ne présentent aucune stabilité et viennent augmenter le nombre de ces mauvaises couleurs altérables qui font la désolation des peintres consciencieux.

Verts de chrome. — La peinture à l'huile est en possession, depuis près de 25 ans, d'un vert de chrome, très-riche très-solide, connu sous le nom de *vert émeraude* ou *vert de Pannetier*, du nom de son inventeur. Le procédé de préparation était resté inconnu, et le prix fort élevé de cette belle couleur, 140 francs le kilo, en limitait singulièrement l'emploi. En 1858, M. Guignet, répétiteur à l'école polytechnique, a fait breveter une méthode particulière qui lui permet de préparer en grand pour les besoins de l'industrie, un magnifique vert de chrome hydraté dont l'usage est actuellement très-répandu pour les tissus d'Alsace et les papiers peints.

Le procédé consiste à calciner dans un four à réverbère, à la température d'environ 500°, un mélange de 3 parties d'acide borique pour 1 partie de bichromate de potasse, mis en bouillie épaisse avec de l'eau. Il y a boursoufflement, dégagement d'eau, d'oxygène, formation d'un borate double d'oxyde de chrome et de potasse qui offre une teinte foncée d'un très-beau vert d'herbe. On retire du four la matière avec un ringard pour la plonger dans l'eau pendant qu'elle est encore rouge : elle s'y désagrège et se dédouble en borate acide de potasse soluble et en sesqui-oxyde de chrome insoluble; ce dernier s'empare,

à l'état naissant, de 2 équivalents d'eau pour former un hydrate d'une superbe couleur. On épuise la poudre par l'eau bouillante et on l'amène à un état convenable de ténuité au moyen d'un appareil à gobilles.

Le procédé de M. Guignet est exploité dans l'usine de M. Kestner, à Thann. On livre la couleur en pâte aux imprimeurs d'indiennes, au prix de 8 francs le kilo, renfermant 30 pour 100 d'oxyde de chrome sec. Pour la peinture à l'huile, on la fait sécher. Elle est inaltérable à l'air et au soleil, et elle a, de plus, le grand avantage de conserver sa nuance et son éclat à la lumière artificielle, qualité précieuse et très-recherchée. Espérons que le beau vert de Guignet, d'une innocuité parfaite, fera abandonner l'usage des verts à l'arsenic et au cuivre, qui déterminent tant d'accidents malheureux et dont nous parlions plus haut. La Société industrielle de Mulhouse a décerné une médaille d'or à M. Guignet.

De son côté, M. Salvétat a fait connaître un *vert turquoise*, qui jouit, comme le précédent, de la propriété de ne pas changer à la lumière artificielle. Il le prépare en calcinant 40 d'alumine hydratée, 30 de carbonate de cobalt et 20 d'oxyde de chrome. On lave et on broie parfaitement. La nuance est d'un bleu verdâtre particulier, que ne donnerait pas facilement un mélange de bleu et de vert.

On doit encore à M. Salvétat un oxyde de chrome alumineux, couleur vert d'herbe, qui, tout en étant moins vive et moins transparente que le *vert Guignet*, est cependant une couleur de plus à ajouter à la palette industrielle des fabricants de papiers peints et de tissus imprimés.

Nouveau jaune de chrome.—M. Poppenheim nous fait connaître (*Polytechnisches Journal*) un nouveau jaune de chrome qu'on vend en Allemagne sous le nom de jaune de Steinbuehl. Cette couleur dépasserait sous le rapport de l'intensité et du brillant les meilleurs chromates de plomb.

L'analyse a démontré que ce jaune n'était autre chose que du chromate de chaux, retenant une petite quantité de chromate de potasse et des traces de sulfate. La présence de ces sels solubles est pour nous une mauvaise recommandation; nous partageons, du reste, les craintes de M. Kopp au sujet de la solubilité du chromate de chaux. Enfin, nous nous deman-

donc ce qu'il y a de nouveau dans la préparation de ce jaune? Le chromate de chaux jaune paille est connu depuis longtemps. Cette couleur est employée pour la peinture en détrempe et pour les papiers peints. La plus grande partie de chromate de chaux fabriquée sert à frauder le chromate de plomb qu'on vend à bas prix.

Parmi les nouveaux jaunes de chrome mis nouvellement dans le commerce, nous signalerons le chromate de zinc de MM. Leclair et Barruel. Cette nouvelle couleur est désignée sous le nom de *jaune bouton d'or*. Elle s'allie très-bien aux autres produits employés dans la peinture à l'huile, couvre parfaitement et mérite de remplacer le chromate de plomb qui noircit à l'air.

Papier de paille. — On a déjà fait à plusieurs reprises la remarque que la consommation du papier avait augmenté au point de ne plus se trouver en rapport avec la production des chiffons. Cette matière première, dont la quantité est limitée, ayant monté de prix, on a été amené à chercher un remède efficace à cet état de choses, et différentes matières empruntées au règne végétal ont paru propres à être employées à la fabrication du papier. Les expériences ont principalement porté sur la paille.

Depuis de nombreuses années, on annonce qu'on est parvenu à convertir la paille en un papier d'un blanc parfait. Le fait est vrai; mais industriellement, il n'est pas réalisable avec avantage.

Chose curieuse, depuis trente ans, tous les procédés nouveaux sont copiés les uns sur les autres; tous consistent à soumettre la paille à l'action de la vapeur, à activer l'action par un alcali, à passer la paille à la pile, à employer l'action d'un acide, puis à décolorer au moyen du chlore. Enfin, la pâte est divisée, collée et livrée à la machine.

Mais certains *inventeurs* préconisent la soude, d'autres la potasse, d'autres la chaux; l'un fait usage d'acide sulfurique, l'autre d'acide chlorhydrique. Il en est qui font agir le chlore gazeux, mais il en est qui indiquent l'emploi de l'hypochlorite de chaux. En voici un nouveau, M. Reissig, qui est parvenu à découvrir que la matière décolorante à employer doit être l'*hypochlorite de magnésie*.

Nous sommes loin de dénigrer tous ces systèmes; nous respectons et nous aimons trop le progrès dans toutes ses manifestations, mais nous ne pouvons nous empêcher de blâmer tous ces essais infructueux, car le jour où un inventeur sérieux se présentera, il aura beaucoup de peine à faire prendre au sérieux sa découverte, tant il y a eu de déceptions jusqu'ici.

Ne peut-on pas se demander s'il n'est pas absurde de chercher à consacrer à la fabrication du papier des plantes qui servent à des usages d'une utilité générale et dont le prix est par conséquent assez élevé? — Si les rebuts de l'économie, si les chiffons jetés au coin des bornes, si les vieux cordages font défaut, cherchez dans la nature s'il n'existe pas quelques végétaux dont vous puissiez tirer parti; mais n'allez pas follement, comme certains esprits légers le préconisent, cultiver, pour faire du papier, des champs qui habituellement produisent de riches récoltes en céréales. Les racines traçantes du *Typha* (massette), plante si commune dans les étangs et sur le bord des ruisseaux et des rivières, fournissent une belle fibre, facile à désagréger et à blanchir; les *conferves* et les *charas*, qui encombrant les canaux et les étangs fournissent encore une matière facile à travailler; il suffirait d'enlever au moyen de l'acide chlorhydrique la croûte de carbonate calcaire dont s'incrument les organes de ces plantes du fond des eaux. La pulpe de pommes de terre d'où on a extrait la fécule, celle des betteraves dont on a extrait le sucre, peuvent fournir la matière première du papier de qualité inférieure. Un bon encollage donnerait à ce ligneux trop divisé la cohérence nécessaire.

Action de l'arsenic sur l'économie animale. — Mangeurs d'arsenic. — On avait considéré jusqu'ici l'arsenic comme un poison, et trop de sinistres exemples étaient là pour prouver la valeur d'une telle assertion; cependant voici qu'on parle de *mangeurs d'arsenic*, et le témoignage d'hommes illustres dans la science ne permet pas de douter de la réalité du fait.

L'arsenic peut être avalé impunément en prenant la précaution de ces bateleurs dont parle Morgagni, qui avalaient des pincées d'arsenic (acide arsénieux) après avoir eu la précaution d'ingérer du *lait* et des *corps gras*. M. Blondlot s'est assuré, par expérience, que l'acide arsénieux qui a eu le moindre contact

avec un corps gras devient très-difficilement soluble dans l'eau.

Davy a prétendu que l'arsenic est un « poison s'accumulant, » mais cette assertion est erronée, paraît-il. Nous n'avons aucune preuve que l'arsenic, donné en doses infinitésimales, puisse s'accumuler dans l'organisation humaine de manière à produire un effet pernicieux ; au contraire, nous possédons de nombreuses preuves de l'élimination très-rapide de petites quantités d'arsenic hors de l'organisme par voie des excréments. C'est du moins ce qui résulte des observations consignées dans les traités les plus modernes de toxicologie ¹. M. de Tschudi a fait connaître la facilité que possèdent les animaux d'absorber sans inconvénient une certaine quantité d'arsenic. M. Émile Koop a expérimenté sur lui-même ; ce chimiste ayant introduit dans l'industrie de la toile peinte l'emploi de l'acide arsénique pour des enlevages blancs sur rouge d'Andrinople, eut l'occasion de fabriquer cet acide en grand et par des procédés industriels. Il trouva que le poids de son corps augmenta rapidement et considérablement pendant tout le temps qu'il s'occupa de recherches sur l'acide arsénique, sans que la santé générale eût l'air d'en souffrir. Il avait été pendant plusieurs semaines exposé à l'absorption de cet acide, dont il manipulait les solutions ².

M. Bunsen, le savant professeur de Heidelberg, a visité les sources de Reichenstern, en Silésie ; les eaux de ces sources contiennent de l'arsenic en dissolution, et cependant les habitants indigènes se servent de cette eau dans leurs usages domestiques et la boivent sans en ressentir aucun mal. M. Bunsen déclare, nous dit Frank Storer, de Boston, qu'il ajoute foi aux rapports sur les mangeurs d'arsenic des provinces autrichiennes ; M. Taylor admet que la solution de Fowler (arséniate de potasse) est fréquemment employée comme remède contre la fièvre par la classe pauvre des districts marécageux de Cambridge (Angleterre).

Il serait assez curieux de vérifier si les assertions sur les mangeurs d'arsenic sont véritables ; s'il est difficile de prendre les paysans sur le fait d'avaler de l'acide arsénieux, il serait

¹ Taylor, *Traité des poisons*. Londres, 1859, p. 34-366.

² Fr. Storer, *Compte rendu de chimie*. Barreswill, février 1860.

très-facile, comme le dit Storer, de le rechercher soit dans leurs excréments, soit dans leurs corps après décès.

Dans tous les cas, la question nous paraît parfaitement étudiée dès à présent; l'arsenic employé à petites doses produit une augmentation de poids et un air de santé. A Paris, les malins cochers de fiacres donnent de l'arsenic à leurs chevaux; le poil devient luisant et serré, l'animal mange beaucoup et engraisse. Le cheval est alors vendu; privé d'arsenic, le cheval perd l'appétit; il dépérit peu à peu et meurt. Si on continue le régime à l'arsenic, il finit par succomber à un empoisonnement. C'est que l'introduction dans la circulation de petites doses d'acide arsénieux diminue de 20 à 40 p. c. l'élimination d'acide carbonique et d'urée, ainsi que l'ont très-bien observé MM. Schmidt et Stuerzwage. L'ingestion d'acide arsénieux, accompagnée d'une nourriture abondante, produit par suite, chez les animaux, une augmentation de poids. Si les doses d'acide arsénieux sont plus considérables, elles occasionnent des phénomènes nerveux d'irritation de la moelle et de paralysie, phénomènes qui peuvent s'expliquer par un état de congestion des organes centraux, qu'on a toujours remarqué dans l'autopsie des animaux soumis à l'expérience.

Nous clôturons ici notre revue; dans notre prochain compte rendu, nous nous occuperons des matières colorantes organiques.

HENRI BERGÉ dit MASSON.



REVUE PHILOSOPHIQUE.

LA FEMME.

La femme affranchie. — Réponse à MM. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et autres novateurs modernes, par M^{me} Jenny P. D'HÉRICOURT, 2 vol. format charpent. Paris, Bohné, et Bruxelles, Van Meenen et C^e, 1860.

Les femmes, leur passé, leur présent, leur avenir; par M^{lle} J. DE MARCHÉF-GIRARD, avec une lettre de M. de Lamartine. 1 vol. in-8°. Paris, L. Chappe, 1860.

L'amour, par J. MICHELET. 1 vol. Charpentier. Paris, Hachette, 1859.
La femme, par J. MICHELET. *Ibid.*, 1860.

I

Toute époque a ses questions qui circulent dans l'air ou qui s'agitent dans ses flancs; qu'elle respire malgré elle, qui l'enivrent ou la fécondent; dont la gestation la travaille et lui pèse. On les dirait fatales ou providentielles, si l'une ou l'autre fatalité pouvait être admise par la raison libre; elles ressortent de l'enseignement des esprits avancés, des révoltes du sentiment, de la logique d'une situation nouvelle déjà assise, ou des rêves d'un avenir impatient de naître; elles sont imposées par les besoins du temps, — *O peuple! vos besoins, ce sont vos prophéties*, — contre elles aucune fin de non-recevoir ne tient, aucune victoire ne prévaut; il faut les résoudre, ou souffrir de l'incubation qui se prolonge ou des avortements qui se renouvellent.

La question des femmes est de ce nombre aujourd'hui; 1789 l'a mise à l'ordre du jour du XIX^e siècle; depuis ce mo-

ment, elle n'a fait qu'enraciner ses principes, accroître son importance, révéler son utilité, grandissant en raison directe des progrès de la réaction politique et de la corruption morale. Plus s'étendait la lèpre, plus on sentait le besoin de l'enseignement des mères, du concours des épouses; plus le progrès est en danger, mieux on comprend le rôle de cette auxiliaire de la révolution, de cette sœur de charité sociale, de cette Jeanne d'Arc de la liberté.

Tous les madrigaux du monde n'y feront rien, ni toute la galanterie surannée des *rois de la création*. On sourit de pitié quand on voit Lamartine, le Lamartine de 1860, écrire à une femme sérieuse, auteur d'un livre sérieux :

« Votre style n'a point de sexe; c'est un homme qui le pense, c'est une femme qui l'écrit... L'empire de la femme n'est pas de droit social, mais de droit divin. Plaire c'est commander, ce titre suffit à votre influence... Nous sommes le revers de la médaille, vous en êtes le beau côté ¹. »

La nature expliquée par la science, la philosophie créée par la raison résoudreont seules ces problèmes de vie. Le temps n'est plus où, sur la foi de livres saints qui, cherchant à expliquer l'origine du mal, croyaient la trouver dans les douleurs de la naissance et dans la malédiction de la mère, le temps n'est plus où la femme semblait marquée d'un sceau fatal, était réputée la perte du genre humain, la cause de tous les maux, l'image de la séduction, l'impureté même. Des races qui adoraient Vénus et Minerve ne pouvaient nous transmettre ces sombres traditions; des peuples qui donnaient la couronne et la faucille de la prêtresse à Velléda et s'en remettaient même des différends politiques à leurs épouses ², ne pouvaient se soumettre à ces dogmes sans les altérer. Aux premiers siècles du christianisme, la femme fut admise dans le temple et il y eut des prêtresses de Marie, des diaconesses du dieu nouveau. Lorsque le principe plus conséquent eut prévalu sur les meilleurs instincts de la nature, en plein moyen âge, lorsqu'on défen-

¹ Lettre à M^{me} De Marchef-Girard.

² Le traité des Gaulois avec Annibal stipulait que les réclamations seraient jugées par les Gaulois.

·dait aux femmes d'enseigner, d'approcher de l'autel, de parler à l'église, lorsqu'on agitait sérieusement la question de savoir si elles ont une âme et font partie du genre humain, les mœurs protestaient déjà; la loi salique ne prit vigueur que dans la moitié de l'Europe, et la chevalerie ne devait pas tarder à nommer l'épouse le *pair* de l'époux. Prendre une femme à *mollier et à per*, disent invariablement tous les trouvères du XI^e, du XII^e et du XIII^e siècles.

Rusticus est verè qui turpia de muliere
Dicit, nam verè sumus omnes de muliere.

dit un poète du XI^e siècle.

La femme alors, cessant d'être esclave et maudite, reste impure par le sexe, inférieure par la nature. De nos jours encore, la théologie n'a pas changé; la femme est un vase d'impureté; la malédiction du paradis est double pour elle : « Tu enfanteras dans la douleur. Tu seras sous la puissance de l'homme. » Démon à éviter avant le mariage, instrument de plaisir sans péché et animal reproducteur après le sacrement, elle est sacrifiée à tout, à la concupiscence, à la maternité, à la religion. Son séducteur n'est tenu à aucun devoir, son médecin à aucun ménagement de sa vie, son mari à aucun respect : *Sub viri potestate eris* ¹!

Mais la nature est plus forte que tous les dogmes. A mesure que les mœurs s'adoucissent, que les esprits s'éclairent, que de martyres en martyres la philosophie et la science progressent, la femme reprend de plus en plus son rang légitime; on s'aperçoit que, comme on ne peut soustraire l'enfant à son influence physique pendant qu'elle le porte dans son sein, il n'est guère plus facile de lui ôter la direction morale de la jeunesse et cette première éducation de la nourrice qui forment souvent un caractère et décident d'une vie. La beauté d'ailleurs est toujours puissante; Vénus n'a jamais perdu ses autels. Ceux qui ne reconnaissent pas son rang dans la maison acceptent sa royauté dans le salon, dans la vie des plaisirs,

¹ V. *L'Église et la morale*, par Dom Jacobus, livre II, chap. IV, V, IX et X.

dans la magnificence des cours. Puis, on comprend que l'inférieure en droit se relève souvent reine en fait, reine de tout l'homme, par la ruse ou par la sagesse, par la beauté, par l'intelligence, ou par le cœur, conduisant les plus grands monarques, formant les ligues, menant la diplomatie, vrai maître du foyer, vrai père des enfants, vrai chef de l'État. Il serait trop humiliant de continuer à croire que cette dominatrice universelle soit une inférieure, et que l'impure mène le fort !

Enfin, il n'est pas de révolution qui n'ait senti tôt ou tard que c'est aux femmes à sceller leur victoire. Quand les femmes adoptent une cause, elle est sauvée et triomphe. Dès que le christianisme les eut pour lui, il fut maître ; aussi que ne fit-il pas pour les convertir ! Qu'elles adoptent un mot de la science, une mode dans les arts, une idée en politique, un héros ou un martyr, on peut dire : l'avenir est à cette cause ou à cet homme ; car la femme forme le corps et le cœur des jeunes générations ; la femme est l'idéal de la conscience de l'amant : ce qu'elle admire, il le fera au péril de sa vie ; la femme est la force ou la faiblesse de son mari comme citoyen ; elle l'encourage ou l'arrête ; dévouée, elle communique à tous sa flamme ; éclairée, ses lumières ; mais qu'on la laisse dans la nuit : enfants, amants, époux, les ténèbres nous enveloppent ; et la victoire est bien éloignée quand la résistance a ses racines jusque dans le cœur de la famille, les armes sont bien faibles aux mains du soldat, quand une mère, une fiancée, une épouse ne les a pas bénies avant la bataille.

Du moment où cette solidarité première, fondamentale, la solidarité de la famille dans les plus hautes questions de civilisation, s'aperçoit, l'émancipation des femmes devient un des symptômes du temps, une des armes du progrès ; on y voit un remède au malaise général. « L'homme est malade de la foi qu'il n'a plus et de celle qu'il voudrait avoir ¹. » La femme peut lui rendre la foi et l'amour.

Alors, la chrétienne confesse le Dieu des mœurs purifiées et réclame sa place dans le cirque des martyrs. Alors, une Olympe de Gouges se lève et crie : « La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir le droit de monter à la tribune ! »

¹ M^{lle} De Marchef-Girard.

Ce cri de la révolution française n'a pas perdu ses échos ; le terrible droit au martyr n'est pas prescrit pour les femmes ; M^{me} Mederspaeh fouettée sous les yeux de son mari ; M^{me} Udvarnoky et la fille d'un évêque patriote fouettées par Haynau ; les femmes de Milan massacrées par Radetsky ; une femme enceinte fouettée nue à Montreale, en 1860 ; M^{me} Garibaldi, expirant d'une mort sublime dans l'héroïque retraite de son mari ; Pauline Roland, victime des transportations bonapartistes, et tant d'obscures amazones du progrès, tombées aux barricades de Rome, de Vienne, de Messine, de Naples, de Paris, toutes ces martyres de l'idée nouvelle donnent à leurs sœurs de combat le droit de répéter la fière parole d'Olympe de Gouges.

Cependant les passions se calment ; le sang des apôtres est fécondé par les philosophes ; à ces altièrès revendications de l'absolu, succèdent l'étude des principes et la recherche des moyens d'émancipation. C'est l'heure où l'idée fleurit et mûrit ; elle apparaît aux esprits comme une moisson naissante, dont il faut sarcler l'ivraie. La lutte est dans les livres ; il s'agit de découvrir la loi : la loi qui raffermira les mœurs égarées sans boussole, et sauvera la société.

Alors, la science lève les anathèmes. Ces prétendues impuretés, elle les déclare un saint effort de la nature, un phénomène normal, un travail admirable doué d'une force plastique, premier acte, acte spontané de la génération. La science étudie cet être qu'on dit « inférieur, impuissant, attendant de l'homme toute fécondité physique et intellectuelle ; » elle trouve que la femme est un être complet de sa nature comme l'homme, qu'elle est très-active et très-créatrice, que sa masse cérébrale est semblable à celle de l'homme pour la composition et pour le nombre des organes, qu'elle a des fonctions physiques autres, celles du sexe, mais pour le reste la même nature.

« Il n'y a pas dit M. Pierre Leroux, deux êtres différents, l'homme et la femme ; il n'y a qu'un être humain sous deux faces qui correspondent et se réunissent par l'amour. L'homme et la femme sont pour former le couple, ils en sont les deux parties. Hors du couple, en dehors de l'amour et du mariage, il n'y a plus de sexe ; il y a des êtres humains d'origine com-

mune, de facultés semblables. L'homme est à tous les moments de sa vie, sensation, sentiment, connaissance; la femme aussi. La définition est donc la même. » (*Encyclopédie nouvelle.*)

II

Mais les sciences ne parlent jamais sans que la passion ne s'en empare et sur une donnée incomplète ne bâtit des théories à son profit. M. Michelet, avec des intentions morales et civilisatrices, a écrit deux livres énervants. Cette femme que la science relève des impuretés bibliques, il la déclare blessée, humiliée, malheureuse, *serve* de sa blessure. Serve! l'écrivain démocrate a conservé le nom de la servitude! La femme est toujours la profane, l'inférieure, l'esclave! Mais l'Amour fait du mari le garde-malade qui la soigne, l'initiateur qui la relève, le maître qui la *crée*, le dieu qui lui donne l'âme et peut, à force de caresses, d'*aimantation*, d'*enveloppement*, de magnétisme, faire de son épouse une ourse bien léchée.

L'Amour! Au milieu des symptômes de corruption de l'époque, quand la débauche et l'intérêt remplacent l'affection, qu'on se marie de moins en moins, qu'on craint la famille et qu'on lui préfère la liberté du cabaret et des mauvais lieux, il est bon d'apprendre aux hommes comment on aime, de proclamer que l'amour vrai est le seul gage de bonheur, l'unique sauvegarde de la vie, du progrès, de l'intérêt même; il est bon de blâmer les folies pernicieuses du luxe qui dégrade; il est bon de venger la vie de ménage, de rendre à la jeunesse son idéal, à la famille son flambeau, à la vie entière son soleil. M. Michelet plaide souvent avec une grande éloquence ces nobles causes; mais le sentiment l'a égaré au lieu de le soutenir. Je ne répéterai pas les critiques, même les plus justes, qu'on a faites de ces livres destinés à un éclat éphémère; il me suffit de prémunir les lecteurs contre le poison qui se trouve dans ces fleurs d'assez fausse poésie. Je veux seulement répondre à une objection et relever un enseignement que notre époque est trop encline à oublier, pour qu'on ne le lui rappelle pas sans cesse.

Cette œuvre, dira-t-on, est écrite pour notre temps; ce n'est pas à une génération née dans l'entière pureté des mœurs

qu'elle s'adresse ; elle parle, au monde tel qu'il est, le langage de ses passions ; sur des cœurs qu'il faut guérir et ramener à des sentiments meilleurs, la langue de Caton ne peut rien, l'austérité est impuissante ; il faut qu'on soit jeune avec eux ; l'enfant ne se croit pas malade, il veut du miel au bord de la coupe.

En effet, ce livre est doré du miel des passions ; aussi a-t-il été dévoré ; son succès a été rapide et grand. Mais qu'en peut-il résulter de moralisation et de force pour les âmes non souillées ? Est-ce le hatchich qui préserve des voluptés ? Est-ce l'ivresse qui fortifie ? Ce n'est pas cette sentimentalité voluptueuse qui retrempera les générations nouvelles. Ce livre ne peut être lu sans danger que dans le boudoir du concubinat et de l'adultère, ou ailleurs ; mais là même il ne peut être utile ; il a dû s'y lire avec passion, car c'est là qu'on parle le plus d'amour et qu'on croit le plus aimer ; il a dû être une bonne fortune pour cette classe de lectrices, habituée à moins d'art et de poésie ; mais il a bien l'odeur qu'on y recherche, les chauds parfums qu'on y préfère ; il n'a pas dû y être trouvé déplacé ; mets exquis, soit ! mais fait pour cette table. Auquel de ses deux amours Hégésippe Moreau l'aurait-il donné à lire ? Aspasia n'avait-elle pas un goût supérieur pour les arts ? « Caresser la passion de l'amour, c'est s'amoindrir soi-même et déjà se corrompre, » a dit M. Proudhon. Le livre de M. Michelet est condamné par ce seul mot.

C'est là un des plus terribles dangers qu'offrent aux écrivains les grandes villes, où la population de joie, la plus active, la plus avide d'émotions et de spectacles, la plus bruyante, celle qui paye le mieux les plaisirs et répand le plus vite les renommées, est si nombreuse qu'elle impose presque le goût au théâtre et au roman. Les étrangers, curieux du succès du jour où ils passent, augmentent ce monde et ajoutent à son influence ; ils ne savent pas que les honnêtes familles de Paris ne vont pas à ces spectacles, n'achètent pas ces chefs-d'œuvre d'une heure. Depuis dix ans surtout, il semble que l'on n'écrive que pour le demi-monde qui se répand dans tous les rangs et dans toutes les classes. Combien de fois les meilleures intentions ont-elles échoué sous cette pression corruptrice ! On veut faire œuvre utile, on est entraîné par le torrent. On a vu des

auteurs regimber contre la critique, crier à la calomnie; ils ne devaient s'en prendre qu'au milieu mauvais où ils vivent, à l'air malsain qu'ils respirent, à la bohème générale dont ils participent trop. On ne côtoie pas impunément la fange.

Pour moi, quand je me rappelle les travaux en commun de MM. Michelet et Quinet; puis, quand je vois l'un s'élever artistiquement et moralement dans la proscription, et l'autre, avec les mêmes intentions, les mêmes principes, les mêmes mœurs, écrire l'*Amour* et la *Femme*, je ne puis m'empêcher de penser que le sujet si longtemps médité de M. Michelet eût pris d'autres couleurs dans l'exil, et que ce pinceau de volupté malsaine se fût changé, dans une petite ville libre de Belgique, ou sur les bords du lac de Genève, en un burin de grand moraliste et de pur démocrate. L'écrivain serait resté apôtre. L'air de la Babylone impériale a flétri son œuvre.

III

Cependant il est des âmes jeunes ou fortes qui résistent à cette atmosphère, et l'on voit avec plaisir des femmes y conserver l'intégrité du sens moral. M^{lle} De Marchef-Girard n'a pas les instincts de la lutte; elle a tous les sentiments du bien et du progrès. Elle part de la crise de rénovation qui tourmente ce siècle et dont elle entend sortir des voix qui disent : L'avenir est aux femmes ! Elle proclame le principe de la liberté et de l'égalité des sexes comme des classes, et elle le plaide avec émotion et vivacité :

« Je l'ai créée inférieure à toi, — fait-elle dire au dieu Indra, — de peur que, si elle t'était parfaitement égale, vous ne vous entendissiez trop bien. A toi la toute-puissance, à elle la servitude. Tu auras les vices du maître, tu abuseras de ta force; elle aura les vices de l'esclave, la ruse sera son arme et le mensonge son bouclier. A toi la pensée, à elle l'ignorance. Son regard ne répondra pas à ton regard, ni son âme à la tienne, à moins que tu ne descendes à sa vulgarité. Si tu es homme de génie, son sourire sans lumière glacera l'inspiration de ton cœur; si tu es homme d'étude, l'ennui la détachera de toi; si tu es homme de douleurs, sa main au lieu d'un breuvage te présentera du poison. Elle soignera ton corps, mais elle bles-

sera ton âme ; elle sera ton épouse, mais elle ne sera pas ton amie, et quand tu l'aurais choisie entre toutes, tu ne pourras jamais l'élever jusqu'à toi. Car tu ne peux faire que ce qui n'est pas soit, et je t'ai donné sa part d'intelligence ; il est vrai que je lui ai octroyé ta part de sentiment. Allez donc, elle t'aimera sans te comprendre, et tu la comprendras sans l'aimer.

» C'est pourtant ainsi que les hommes font raisonner les dieux. »

Un écrivain luttteur n'eût pas donné à l'Église le masque d'Indra.

M^{lle} De Marchef-Girard défend avec non moins de chaleur l'intelligence de la femme : « Si l'intelligence chez la femme n'est qu'un accident, la femme intelligente est un monstre. Cette conclusion que personne ne voudrait signer n'est cependant que la conséquence logique d'une foule d'opinions professées à haute voix par les hommes les plus éminents. »

Ce livre est d'un écrivain plutôt que d'un philosophe. Sa partie la plus faible est celle qui traite du droit ; sa partie la plus belle, sa déduction la plus juste, est historique. Le thème, très-utile, très-bien formulé, très-concluante, consiste à vérifier le sentiment moderne par l'histoire. Une idée peut être spécieuse, erronée, passagère. Mais, si on la retrouve à divers degrés dans le cours des siècles, si elle n'est que le développement nouveau d'un élan général du cœur humain qui s'est éclairé en progressant, et a passé de l'état d'instinct et de sentiment à l'état de principe, on peut dire qu'elle tient aux entrailles mêmes de la civilisation et que son heure est proche. Le premier dessein de l'auteur est donc de prouver la tendance universelle et progressive en faveur de « l'humble gardienne du foyer. » Toutes les ressources de l'histoire y sont déployées. Forte de ces preuves séculaires, l'écrivain affirme que le mouvement d'émancipation est sérieux, régulier, naturel, et touche à une époque radicale.

Partie de là, M^{lle} De Marchef, continuant à se servir de la même méthode, étudie les conditions de la femme à l'époque actuelle, passe à l'examen des théories nouvelles et conclut surtout à ce que ce puissant auxiliaire social cesse d'être négligé dans le travail commun, et serve à la pacifica-

tion des esprits, à l'accomplissement du progrès. « Si la foudre éclate si souvent au milieu de vous, n'est-ce point votre faute, vous qui supprimez cet élément et le réduisez à l'impuissance? » — « La femme réhabilitée prendra désormais sa place naturelle au foyer de la civilisation. »

A l'universel progrès des siècles, se joint la tendance universelle de l'époque. L'auteur la constate en regrettant que l'on ait trop souvent rejeté toute idée pratique. « On a posé des prémisses hardies, dit-elle, et l'on a reculé devant la conclusion, parce que la conséquence rigoureuse de ces prémisses était une nouveauté dont nul ne voulait être responsable. »

La publiciste elle-même n'est-elle pas un peu atteinte de quelques unes de ces timidités? Ce reproche cependant n'est pas fondé. Les écoles sociales, principalement l'école saint-simonienne, se sont même souvent égarées dans des témérités de conclusion; et deux femmes, l'une en Amérique depuis quinze ans, l'autre en France depuis quelques années, ont levé l'étendard des conséquences pratiques. L'une s'est servie d'une parole apostolique et d'une activité personnelle de propagande, dignes du Nouveau Monde; l'autre tient magistralement l'arme des luttes philosophiques : la plume.

IV

Le 13 janvier 1810, il naissait à un rabbin juif de Pologne une fille de ce caractère généreux et droit, enthousiaste et doux qui fait les apôtres. Ernestine-Louise Susmont Potowski n'avait pas 5 ans qu'elle refusait de retourner dans une école où elle avait été injustement punie; elle n'avait pas 15 ans qu'elle avait rompu avec le dieu de ses pères, avec tous les dieux de l'autocratie religieuse; elle n'avait pas 17 ans que, — réduite à une lutte continuelle contre son père que son apostasie révoltait, contre un mariage auquel il voulait forcer une enfant si jeune, contre une belle-mère de son âge, qui ne pouvait souffrir en elle ni la fille, ni la philosophe, — elle quittait le toit paternel, y laissant sa fortune, et commençait cette vie de voyage, de lutte et d'apostolat, mêlée aux travaux du ménage, qui devait avoir son couronnement dans les États-Unis. A

Berlin, elle trouve une loi contre les juifs, et le roi veut la faire chrétienne; il sera son parrain : « Je n'ai pas abandonné le tronc pour m'attacher aux branches, » dit la jeune fille. A peine en France, la révolution polonaise la rappelle dans sa patrie, qu'elle doit abandonner avant d'avoir pu combattre pour elle. En Angleterre, elle se marie; point de prêtre; deux notaires enregistrent son union avec un honorable ouvrier, monteur de cannes; puis elle s'associe à la propagande et aux fêtes intellectuelles de Robert Owen. C'est le 14 mai 1836 qu'elle débarque à New-York; elle y allait pour tenter un essai des idées du maître anglais; dans la traversée, elle a réfléchi; elle veut prêcher à ce peuple libre une triple émancipation qui lui manque : le rationalisme philosophique, l'abolition de l'esclavage, la liberté de la femme. Elle s'attaquera à trois servitudes : le prêtre, le planteur, la loi et les préjugés contraires aux femmes. Aussitôt la jeune femme, ménagère, épouse et mère, aimant son mari et remplissant tous les devoirs de sa maison, faisant sa cuisine, donnant elle-même le lait à ses enfants, se livre à une propagande active, parcourt plusieurs fois les principaux États de l'Union, prêche partout, prononce jusqu'à trois discours en un jour, convoque des meetings, va résolument porter sa parole et ses principes dans les réunions ennemies; rédige et fait signer des pétitions chaque fois qu'une idée a été comprise; brave tout : les mœurs intolérantes du protestantisme, les intérêts féroces des propriétaires d'hommes, les intérêts pies des ministres de culte, les préjugés autocratiques des maris; s'expose souvent; ne relève ni calomnies ni injures qui ravalent au-dessous de la prostituée cette juive qui ose parler en public; reste sans trembler à la tribune menacée par le fanatisme; trouve une éloquence vengeresse pour défendre les apôtres de la raison; persiste; ose attaquer en face toutes les autorités : la Bible, la propriété humaine, le mari, et finit par entraîner à son parti, les femmes, les hommes, les mœurs, même les lois. On l'a calomniée, elle bénit. On lui demande la consécration du berceau, du mariage, de la tombe; elle nomme les enfants, marie les fiancés, dit le dernier adieu aux morts, annonçant partout la morale émancipatrice et la solidarité universelle. Déjà des conventions d'hommes et de femmes s'assemblent chaque année pour discuter les intérêts

généraux ; les femmes sont admises dans les principales carrières réservées jusqu'ici aux hommes ; la pratique de la médecine par elles est entrée dans les mœurs ; elles s'associent pour les affaires ; on compte par centaines de mille les adhérents à la triple réforme, et dans les États de l'Ouest les femmes mariées administrent leurs biens sans que le monde périsse. Plus d'une fois l'apôtre en jupons a plaidé devant les représentants du pays l'émancipation de la femme ; combien d'esprits n'a-t-elle pas arrachés à la servitude de la Bible, et l'on peut dire, quant à la question de l'esclavage, que le livre de *l'Oncle Tom* est né de la parole de l'orateur féminin et que miss Becher-Stowe est fille de M^{me} Rose.

La fille du rabbin polonais s'appelle du nom de son mari M^{me} Rose ; ce nom est illustre.

En 1856, M^{me} Rose est venue en France. En 1830, elle aurait pu y voir les premiers essais de Ménil-Montant. En 1856, elle y trouva les ruines de la république. Mais aux excentricités saint-Simoniennes de 1830, au club des femmes de 1848, avait succédé un mouvement sérieux d'études et d'émancipation ; de politique la question était devenue philosophique. Les idées des écoles sociales avaient fait leur chemin ; à l'article *Égalité* de *l'Encyclopédie nouvelle*, Pierre Leroux avait écrit des pages remarquables ; M. Legouvé avait publié son *Histoire morale des femmes* ; M. Cabet, les phalanstériens, les Saint-Simoniens, M. de Girardin s'étaient prononcés. La question était posée, appelant une solution en rapport avec la science nouvelle et les nouveaux besoins de la société ; pas un réformateur, pas un révélateur qui ne fût obligé de présenter la sienne. M^{me} Rose rencontra à Paris plusieurs femmes qui avaient déjà levé en France le drapeau qu'elle avait porté si haut en Amérique : M^{me} Gauthier-Coignet, dont le beau livre sur l'enseignement des femmes avait paru ; M^{me} Angélique Arnould, qui devait prendre avec éclat la défense des intérêts moraux et sociaux contre *l'Amour* de M. Michelet ; MM^{mes} Eugénie Calixte et Henriette Wild, collaboratrices, avec M^{me} Coignet, de la *Revue philosophique*, qui dès ses premières livraisons avait pris parti pour la femme ; enfin, M^{me} Jenny P. d'Héricourt qui, dans une revue de Turin, la *Ragione*, avait radicalement formulé la question, en revendiquant pour les femmes, comme première conséquence, le

droit de la débattre et de la juger elles-mêmes ¹; ce qui avait soulevé entre elle et M^{me} Molino Columbini ² une polémique, où la poésie et le sentiment de l'une n'avaient pas eu gain de cause contre la raison et la science de l'autre. — M^{me} Pauline Roland manquait; elle était morte victime de la transportation.

Il revenait à M^{me} d'Héricourt de nous faire connaître M^{me} Rose; elle le fit, et le lien qui s'établit entre ces deux femmes dut alimenter leur enthousiasme et leur dévouement à la cause. En annonçant le départ de son amie, la collaboratrice de la *Revue philosophique* put dire que le premier soin que prendrait M^{me} Rose à New-York serait de réunir « une convention contre ce qu'elle nomme *les Bibles*, c'est-à-dire contre les livres inspirés de toutes les religions. » (*Revue philosophique*, 1^{er} septembre 1856). Puis aussitôt, à brûle-pourpoint, M^{me} d'Héricourt s'attaquait à M. Proudhon : « Les femmes ont un faible pour les batailleurs. » (*Revue philosophique*, 1^{er} décembre 1856.)

Un petit journal venait de raconter une conversation où l'auteur des *Contradictions économiques* avait formulé tout un système basé sur l'omnipotence masculine. La provocation venait à propos; le plus grand adversaire de la cause féminine se présentait; interpellé dans une lettre particulière, il avait maintenu son dire: L'émule de M^{me} Rose l'attaqua en face. Il s'ensuivit une polémique vive, acerbe, courte. M. Proudhon, dès sa première lettre, l'arrêta : il demandait un adversaire masculin, un parrain de la cause féminine : « Vous vous moqueriez de moi, si, tandis que je soutiens la prépotence de l'homme, je commençais, en disputant *de pair à compagnon avec vous*, par vous accorder l'égalité de la femme. » C'était peu galant, mais conséquent jusqu'à l'absolu ! La réplique fut rude : *N'ose-t-il donc ? Recule-t-il donc ?*

C'était évidemment partie remise.

En attendant bataille de ce côté, l'intrépide lutteuse se portait contre un autre ennemi. MM. de Tourreil et de Pomperi ayant écrit, dans la même *Revue*, sur la liberté et l'égalité de la femme, et l'un d'eux ayant touché un mot du christianisme, une *chrétienne* anonyme s'en vint protester au nom d'une bien

¹ *L'avenir de la femme, Ragione*, nos 54 et 56, 1855.

² *Institutore* de Turin, n° 173, 1855, et 6, 1856.

vieille idée : la réhabilitation de la femme par la religion chrétienne. — « Point d'alliance adultère avec le passé barbare ! » s'écrie aussitôt M^{me} d'Héricourt ; et la voilà qui met à nu la doctrine de la Bible sur les femmes, qui arrache le masque du néo-christianisme, creuse les principes mêmes de l'Église, en ouvre les flancs et montre qu'ils ne contiennent que dégradation et servitude ¹.

« Femmes qui me lisez, ne croyez plus que vous deviez, que vous pourrez jamais devoir rien au christianisme pour votre liberté. Son dogme révélé et immuable s'y oppose. C'est à la raison, cette fleur divine de l'humanité, que vous devrez tout... Le christianisme a dit : Hors de l'Église point de salut ! Votre droit vous dit : Hors de la raison point d'émancipation, point de progrès ! »

Le parquet impérial ne pouvait tolérer cet enseignement brûlant ; l'article fut incriminé, en bonne compagnie, et la *Revue philosophique* tomba sous les menaces des défenseurs de la société catholique et romaine.

M^{me} d'Héricourt, dans cette campagne, avait attaqué, comme M^{me} Rose « l'ignorance entretenue par les révélations et l'inégalité entretenue par l'égoïsme et l'ignorance ². »

V

« Vous nous avez promis un livre et je l'attends, » avait répondu M. Proudhon à son antagoniste. — « M. Proudhon *reculant* devant la discussion ne peut échapper à ma critique, » avait répondu M^{me} d'Héricourt. C'était donc *ex professo*, méthodiquement, scientifiquement, dogmatiquement que le débat devait être continué.

Le livre de *la Justice* ne fait allusion à cette polémique que par un seul mot : L'auteur aurait voulu, dit-il, passer sur ces

¹ *La Bible et la question des femmes. Quelques mots à une chrétienne. Revue philosophique*, août 1837. — *Le christianisme et la question des femmes. Ibid.*, décembre 1837.

² Article sur M^{me} Rose.

questions, accepter un pacte de silence; mais « une demi-douzaine d'insurgées, aux doigts tachés d'encre, revendiquent avec injure leurs droits et le défient de tirer la chose au clair. » Il n'a plus à hésiter.— S'il est vrai que quelques femmes aient eu ce pouvoir, ce n'est pas un mince éloge, ni pour elles, auxquelles l'auteur puissant rend coups pour coups, avec intérêt et usure, ni pour une question, capable de s'imposer à un tel jouteur. Tout le monde y aura gagné.

Le livre de *la Femme affranchie* consacre un long chapitre à M. Proudhon : « Vous avez voulu la guerre, guerre vous aurez ! » et la guerre est faite avec « un cœur et des griffes de lionne. »

Mais l'une et l'autre œuvre reprennent la question dans son calme, dans sa profondeur, dans la philosophie et dans la science. Les lecteurs prendront plaisir sans doute à cette polémique spirituelle, acerbe, railleuse, indignée; la critique s'occupe de préférence de la cause elle-même et de l'idée.

Certes, au douloureux spectacle de la dépravation des mœurs, du vide des esprits, de la mort des âmes; quand on voit la femme — livrée à deux mauvais génies, la futilité du luxe ou la volupté du vice, qui la réduisent au néant ou à la fange et perdent tout ce qui l'entoure, — saisir encore les idées les mieux intentionnées des réformateurs, pour autoriser la licence du beau nom de liberté, et le progrès servant ainsi à couvrir le désordre, à précipiter la décadence; certes, alors, pendant que les esprits poétiques en appellent à l'amour, au risque de n'invoquer que le faux dieu de Lesbie, ou rêvent avec M^{me} de Gasparin au « bonheur d'obéir, » on comprend que des esprits austères se rejettent sur les austères vertus, en appellent aux Lucrèce filant de la laine, opposent à la volupté individuelle, à l'*égoïsme à deux*, l'amour universel dans la pureté du mariage; à la femme du luxe et du vice, la matrone du travail et de l'économie; et jettent à ces poupées du jour un dilemme brutal : ménagère ou courtisane !

Oui, c'est la simplicité, l'économie, l'ordre, le devoir sans bruit, le travail sain, la vie modeste, intelligente, chaste, l'amour sans prétention à l'impossible, le ménage sans rêve de l'absolu, qui forment le sanctuaire des bonnes mœurs, et sont notre sauvegarde contre le vice et la décadence. Mais le droit n'est pas en opposition avec le devoir. La liberté et l'égalité de

la femme ne l'empêcheraient pas d'être bonne ménagère. Le devoir n'est jamais plus doux, ni plus fécond que lorsqu'il est libre. La femme est surtout destinée aux soins de la famille; libre, elle s'y livrera d'autant mieux qu'elle aura pu mieux développer ses instincts, cultiver son intelligence, consulter son cœur; l'instinct, la raison, la conscience seront-ils jamais en contradiction avec la nature, et le devoir a-t-il rien à craindre des lumières et de la liberté? M^{me} Rose a nourri ses enfants, elle fait bouillir sa marmite; M^{me} d'Héricourt brode et tricote, de ces mêmes doigts qui tiennent la plume. Dans les époques de transformation, où l'avenir et le passé se mêlent, il est impossible que les instincts licencieux n'abusent pas des idées émancipatrices; mais le vice n'a-t-il pas cherché de tout temps de beaux masques; ses exploitations datent-elles de la prédication du progrès? Les principes ne sont point responsables des abus qu'en fait la corruption qu'ils attaquent; le droit ne perd rien de sa force pour être prôné et parodié dans les orgies. Tous les esprits avancés, tous les sérieux partisans du progrès prêchent une morale élevée et pure, et la pratiquent, les femmes au moins. Que n'en sommes-nous arrivés à un temps où la conduite sera inséparable des écrits, où l'on demandera compte à un auteur de ses mœurs autant que de ses idées! La démocratie avancée seule pourrait déjà soutenir ce contrôle sévère. Le droit a déjà pour lui les mœurs; mais c'est en lui-même, dans sa théorie et au-dessus des abus et des excentricités auxquels il peut donner lieu, qu'il faut l'étudier.

Ménagère ou courtisane! Hélas! le cumul n'est pas défendu; combien n'en est-il pas, affolées de vanité, qui sont femmes de luxe à la fois et femmes de ménage, et qui, plus dangereuses par cette sorte de devoir facile accompli, futilisent, avilissent l'homme et la famille, poussent le mari à tous les hasards, à toutes les bassesses qui rapportent un ruban pour sa boutonnière, de l'or pour leur toilette, donnent aux enfants l'exemple de ces petites mortelles à l'éducation, le goût de ces avidités mortelles à l'honneur, et sont loin d'être préservées par la cuisine, des instincts, des influences viles, sinon des mœurs de ces malheureuses qu'elles méprisent tant. Si les mœurs sont si basses, les caractères si dégradés, les filles de marbre seules ne peuvent

avoir cette influence; c'est que leur esprit ne règne que trop souvent au plus honnête foyer conjugal, au cœur de la plus légitime et de la plus fidèle ménagère.

Il n'est pas un argument en faveur de la liberté et de l'égalité des classes, de l'affranchissement des esclaves, des noirs, des prolétaires, qui ne soit applicable à l'émancipation des femmes, et ne conserve toute sa force en faveur de la cause féminine. Le plus puissant est le principe même de toute civilisation et de tout progrès. Une philosophie qui prend l'homme pour base, qui n'écoute que la raison et la conscience, uniques révélateurs, doit élever à la puissance d'un principe philosophique et social, l'ensemble des prérogatives qui assurent le développement de l'humanité et le progrès de cette révélation incessante. Cet ensemble constitue le droit; la liberté et l'égalité en sont les deux termes.

Dès lors, toute la question se réduit à celle-ci : La femme fait-elle partie de l'humanité? On aura beau avancer sa faiblesse relative, ses fonctions différentes, ses infirmités, son sentiment qui représente l'idéal, en opposition avec l'intelligence et la force physique de l'homme; on aura beau dire que son « épigastre n'est point susceptible du degré de tension qu'exigent les grands travaux de l'esprit ¹. » Si la moitié féminine du genre humain n'était que la doublure, l'image affaiblie de la moitié masculine, à toute force de logique autocratique, on pourrait dénier à la femme des droits inutiles, lui refuser des instruments dangereux et en double emploi. Mais plus elle diffère de l'homme par les facultés et par la destination : plus il y a intérêt à ce qu'elle cultive ses aptitudes originales dans une liberté que l'égalité seule rend parfaite; plus la civilisation exige qu'elle se rende apte à ses fonctions particulières. Ce n'est pas pour rester stériles que ces tendances existent en elle; tous les philosophes, pour ou contre, reconnaissent au contraire que la femme seule peut compléter la vie sociale, le couple humain.

Tout être intelligent naît libre de sa nature; mais le droit s'élève

¹ *Hist. phil. et médicale de la femme*, par le docteur Manville de Ponsan. Trois gros volumes, nuls pour la philosophie, et d'un style trop déclamatoire pour la science.

ici bien au-dessus des prérogatives de la nature et du respect de l'individu ; le droit est humanitaire ; il est la nécessité fondamentale de la civilisation. « La femme n'a pas à réclamer ses droits en tant que femme, dit M^{me} d'Héricourt, mais uniquement comme personne humaine et membre du corps social. »

On parle des inégalités naturelles, celles-là seules sont légitimes. Mais seule l'égalité de droit peut les protéger et les conserver dans leur utilité et leur intégrité. La faculté de se développer selon ses moyens et ses propensions n'est-elle pas la meilleure garantie du développement naturel de chacun ? Le régime des castes formait l'enfant à une fonction, quoique la nature pût l'avoir créé pour une autre. L'inégalité, avec son enseignement et ses préjugés, est un lit de Procruste, non moins contraire à la nature. Sait-on ce que les femmes, libres dans leur culture, auraient apporté à ce travail commun, dont l'humanité seule, mais l'humanité tout entière, est l'artisan et le prophète ? Aristophane, au milieu de ses railleries, mettait déjà en scène leur grand rôle de pacificatrices :

« Amène-moi d'abord les Lacédémoniens, non avec le fol orgueil de nos époux, mais avec la douceur des femmes... Amène aussi les Athéniens et écoutez :

« Quoi, vous qui à Olympie, aux Thermopyles, à Delphes, arrosez les autels de la même eau lustrale, ne formez qu'une famille, — en présence de vos ennemis, vous vous ruinez par la guerre ! »

Qu'ont à voir à un droit ainsi formulé, la supériorité ou l'infériorité de l'intelligence ? L'intelligence ! à ce compte combien d'hommes ne mériteraient pas la liberté ! L'intelligence ! Écoutez M^{me} d'Héricourt : « L'Anatomie vous dit : Chez les deux sexes la masse cérébrale est semblable pour la composition, et, ajoute la Phrénologie, pour le nombre des organes. La Biologie ajoute : la loi de développement de nos organes est l'*exercice*, qui suppose l'action et la réaction, dont le résultat est d'augmenter le volume, la consistance et la vitalité de l'organe exercé ¹. » « La femme n'a jamais été placée dans les mêmes conditions intellectuelles que l'homme, » dit dans le même sens M^{lle} De Marchef. On ne peut donc rien inférer de son état actuel contre son intelligence, ni contre ce que la

¹ *La femme affranchie*, t. I, p. 178.

liberté donnerait de fécondité à son esprit ou à son cœur.

Le passé et le présent ne parlent-ils pas déjà bien haut? Faudra-t-il rappeler les poètes : Sapho, Corinne, Sulpicia, Vittoria Colonna, Christine de Pisan, Marie de France; et des reines : Alix de Champagne, Éléonore d'Aquitaine, Marie de Brabant, et de nos jours M^{me} Desbordes-Valmore? et les philosophes, la fille d'Aristippe et la fille d'Agnesi; Hypathie, Athénaïs? et les héroïnes : les Cornélie et les Lucrèce, Épiccharis, Judith et Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette et Charlotte Corday, la femme de Brutus et la femme de Garibaldi? et qui citera les mères, les épouses, les filles, héroïnes modestes du dévouement et du travail? Un sexe qui a si souvent revendiqué le droit au martyre, ne mérite-t-il pas le droit de cultiver, d'exercer d'aussi nobles facultés?

Mais il faut un chef au foyer, une tête à la famille. Oui, sans doute, comme il faut un empereur au grand foyer politique, un pape à la grande famille religieuse. Le code civil cherche partout à créer l'autorité; il est surtout fils de l'Empire; il a été baptisé par la réaction même et porte le nom de son chef, le plus grand despote des temps modernes. Les philosophes de la liberté pensent que l'équilibre s'établit par harmonie, non par autorité; que l'unité n'est possible, sincère, féconde, que lorsqu'elle procède de la volonté commune, de l'entente fraternelle des esprits, du respect des droits réciproques, du jeu naturel de la liberté. Dans une époque où le libre examen détrône l'infailibilité d'un homme-dieu, où l'on n'accorde guère aux chefs de nations que le pouvoir exécutif, il faudrait instituer dans la famille une autocratie, dont l'adresse a si facilement bon marché, dont tant d'expériences ont montré le pied d'argile!

Fiez-vous-en à la liberté; n'a-t-elle pas son contre-poids dans l'opinion, et ses limites dans la liberté d'autrui?

Tout ce qui n'est pas naturel à la femme, ce n'est pas impunément qu'elle le tentera; la nature elle-même est là pour faire justice des premiers écarts d'une liberté qui s'essaye. La plupart seront ménagères, mais, comme le prolétaire restera ouvrier, libres, respectées, accomplissant des fonctions réputées les plus hautes et les plus nobles. Si l'humilité, la soumission, le travail est leur lot, elles ne seront que mieux soumises et plus coura-

geuses. L'associé libre ne déploie-t-il pas bien plus ses facultés en faveur du bénéfice commun, que l'ouvrier à gages? Mais tout ce qui lui siéra, tout ce qui sera dans ses aptitudes, tout ce qu'elle pourra faire de main de maître, ne voit-on pas qu'il y aura profit pour tous à ce qu'elle le fasse? Personne s'est-il jamais avisé de la bannir des expositions de peinture, de la littérature, du théâtre ou des comptoirs de commerce; le soin des malades lui a toujours été confié; l'enseignement ne lui est plus interdit; admise à enseigner, admise dans la pratique médicale pour l'accouchement et les maladies d'enfant, pourquoi ne pourrait-elle pas être médecin, et soigner les femmes au nom de la pudeur et d'une science de la femme qu'elle peut mieux acquérir qu'aucun docteur? On les mêle bien aux hommes, hélas! dans les mines, dans les manufactures; on les jette bien aux bagnes comme eux; pourquoi ne seraient-elles pas avec eux sur la place publique comme à l'Église?

« Elle est livrée comme une chose, punie comme une personne, » dit M. Michelet. La loi ne peut être juste sans rétablir la balance, et suivre ce dilemme : Ou libre et responsable, ou sans liberté mais sans responsabilité. Le maître est comptable des dégâts que cause son chien; que le mari réponde des méfaits de sa femme. Le préjugé est plus juste que les lois : il punit les maris de l'adultère de leur esclave, par le ridicule. Surtout qu'on la garantisse de cette terrible sanction de la misère, si on ne croit pas pouvoir l'armer de ses droits contre elle. Un livre douloureux a été écrit sur ce sujet, il y a vingt ans, par une femme ¹; cette formidable fatalité du travail insuffisant, qui pèse sur elles, y crie justice et liberté aux hommes. « Dites-moi où vont toutes ces misères? » dit M^{lle} De Marchef. Ces misères mènent à la prostitution, à la prison, au bûche, à la morgue! Que la malheureuse puisse au moins s'en défendre, les bras et le cœur libres!

VI

Le livre de M^{me} d'Héricourt est écrit par une femme pour plaider, en faveur des femmes, ce droit d'être elles-mêmes, de

¹ *La femme en prison*, par Joséphine Mallet.

n'être pas mises sur le lit de Procruste d'une éducation prétendue féminine, de n'être empêchées en rien dans la culture de leur esprit et dans l'expansion de leur nature. Le gouvernement du pays par le pays dans la sphère politique, le gouvernement de soi-même par soi-même dans la sphère individuelle, voilà le premier principe de la vie moderne, pour la femme comme pour l'homme.

M^{me} d'Héricourt a divisé son livre en quatre parties. Dans la première, elle passe en revue les doctrines des partisans de l'émancipation de la femme, et s'attaque vivement à ceux des philosophes démocrates qui s'y opposent. MM. Michelet, Comte et Proudhon y sont tancés avec une verve piquante. La deuxième partie est une théorie rationnelle, très-solide, très-avancée, du droit. Point de surnaturalisme, ni d'absolu, ni de base religieuse à la morale; pour la libre penseuse, comme pour les vrais rationalistes, le droit est humain. La troisième partie applique les idées de l'auteur à l'amour, au mariage et à l'enseignement; la quatrième contient une profession de foi rationnelle, très-philosophique dans sa concision, et un plan de campagne pour la période transitoire et pour la ligue émancipatrice.

La nature humaine étant la base de cette doctrine, la liberté et l'égalité en sont l'alpha et l'oméga. Mais pour notre philosophie, l'égalité n'est pas la *masculinisation* de la femme, pas plus que la liberté n'est la licence de l'amour :

« Ce que quelques-unes ont nommé l'émancipation de la femme dans l'amour, dit l'auteur, est son esclavage, la perte de la civilisation, la dégénérescence physique et morale de l'espèce. La femme, tristement émancipée de cette manière, bien loin d'être libre, est l'esclave de ses instincts, et l'esclave des passions de l'homme. »

Un sentiment moral très-élevé domine et anime tout ce livre: *La Femme affranchie* est parfumée de la morale pure de l'avenir, et le style de l'auteur, tout à l'heure agressif, mordant, sans pitié comme sans recherche, change, s'assouplit, s'attendrit et s'élève pour plaider le respect de soi-même et de ses semblables, dans l'amour.

La femme peut retremper la vie moderne; c'est avec de tels principes et de tels sentiments qu'elle y parviendra.

Deux points de ce problème présentent des difficultés qu'il n'est guère possible de trancher *à priori*. Le rôle de la femme, dont la suite de l'histoire nous montre les progrès, ne peut être fixé en théorie que par l'observation scientifique et lorsqu'une première période de liberté lui aura donné le temps et la faculté de se connaître et de se produire. L'écueil des théoriciens contraires à son émancipation est là : ils ne voient que la femme moderne, ne tiennent pas compte des exceptions d'aujourd'hui, ne comprennent point qu'elles peuvent devenir la règle de demain. Si l'homme, si le peuple était jugé à cette mesure, quelle liberté oserait-on lui accorder, après le premier usage qu'il a fait du droit de suffrage ? La liberté éclairera tous ces points, réglera toutes ces difficultés.

Cet ajournement forcé de toute théorie autre que la liberté et l'égalité, s'applique de même aux droits politiques ; nulle de ces *insurgées* qui braveraient encore l'échafaud, ne réclame aujourd'hui le droit à la tribune :

« Dans la pratique, je vois deux sortes de droits, disait *M^{me} d'Héricourt* en 1857 ¹ : la femme est mûre pour l'exercice de l'un d'eux ; mais je reconnais que la pratique du second serait dangereuse par suite de l'éducation que la plupart d'entre elles ont reçue. »

Les femmes montreront, par l'usage du droit, si elles sont faites pour exercer celui qu'exerça *Lysistrata* sur la scène comique d'Athènes, et que réclama dans le grand drame de la révolution française *Olympe de Gouges*.

VII

En résumé, c'est donc une question de droit et de civilisation que celle où viennent se rencontrer trois femmes, parties des trois religions de l'Europe, *M^{me} Rose* du judaïsme, *M^{me} De Marchef-Girard* du catholicisme, *M^{me} d'Héricourt* du protestantisme. La réforme des mœurs dépend beaucoup de sa solution : La transition d'un passé reconnu abusif à un droit meilleur entrevu, tend toujours à exagérer la réaction, à pousser aux abus contradictoires. Quand une question est

¹ *Rev. phil.*, livraison de février.

arrivée à ce degré d'intensité, il faut la résoudre, ou les mœurs souffrent des prétentions les plus légitimes auxquelles le déni de justice donne un dangereux caractère de révolte. L'oubli du respect entre les deux sexes, le mariage abandonné, le concubinat si répandu, le divorce si désiré, tant de procès scandaleux, trouvent bien quelque peu leur cause dans le despotisme suranné des lois, dans les préjugés du passé, que les tendances nouvelles rendent plus durs à supporter, plus dignes d'être bravés en face. Le mal n'est que trop souvent le fruit de l'erreur, une rébellion aveugle contre l'injustice, un douloureux symptôme réclamant le progrès.

Tous les philosophes, même les adversaires de l'affranchissement, reconnaissent la profondeur du mal, l'urgence d'une réforme des mœurs, la nécessité du concours des femmes pour le salut. Aux femmes donc, chacune selon ses facultés, libre ou soumise, ménagère ou philosophe, aux femmes donc à régénérer la vie morale, à rendre à l'homme le respect de lui-même et le courage du droit, à faire justice de l'immoralité des lettres par le bon goût, à chasser le vice devant la beauté, à placer l'honneur au-dessus de la fortune, l'amour au-dessus du luxe, et le vrai bonheur dans le devoir ! A la rescousse les bons génies du foyer ! les vierges, les amantes, les épouses, les mères ! Qu'elles s'initient à toutes les tendances philosophiques et sociales de l'homme ; elles auront bientôt rétabli la paix dans ce chaos d'intérêts et d'idées qui se combattent au lieu de s'équilibrer. Qu'elles effacent du frontispice de la famille ce mot qui est un blasphème : *Intérêt secondaire* ¹ ; qu'elles fassent de ce sanctuaire le berceau de la vie sociale, le foyer du progrès politique ; elles auront bientôt créé l'homme à l'image d'un idéal meilleur.

« La femme est la conscience de l'homme personnifiée » a dit M. Proudhon.

.
.
Siècle, dans ta croyance entre-t-il tant de doutes,
Que l'homme doive seul en explorer les routes,
Et dans l'obscurité laisser, sur l'autre bord,
Sa compagne, ignorant l'espérance du port ?

¹ M^{lle} De Marchef-Girard.

Non ! la lutte n'est pas notre exclusif partage ;
Les mères de nos fils ont droit à l'héritage ;
Leur instinct en sait plus que tout notre savoir,
Des choses du bonheur, du droit et du devoir.
Leur cœur nous soutiendrait dans les dangers ; naguère
L'épouse du Germain le suivait à la guerre ;
Leur esprit, quand l'amour l'éclaire et non l'orgueil,
Sait nous guider au faite et nous montrer l'écueil ;
Leur dévouement, leur foi, leur faiblesse féconde
Sont un des éléments de la force qui fonde ;
Et tant qu'on n'aura pas, en dépit des rieurs,
Mis le progrès au rang des dieux intérieurs,
Le confiant, ainsi qu'à la Vestale antique,
A l'ange du foyer, sur l'autel domestique,
Pour que son feu pénètre aux cœurs dès le berceau,
Comme une séve lente au sein de l'arbrisseau,
Et se propage enfin, par ses soins angéliques,
Des mœurs de la maison aux mœurs des républiques ;
Tant qu'on ne verra pas les luttes du forum
Au ciel de la famille avoir leur labarum ;
Tant qu'on ne verra pas, au préjugé soustraite,
La femme lui fermer sa dernière retraite,
Et, faisant du ménage un temple aux droits vainqueurs,
A cet autel commun rallier tous les cœurs ;
Tant que nous n'aurons pas conquis à la lumière
Cet apôtre charmant, ce tendre auxiliaire
Qui prépare, pendant nos révolutions,
L'avenir dans l'esprit des générations,
Les peuples trouveront mille écueils dans leur marche ;
En vain ils tenteront de se bâtir une arche,
En vain ils chercheront, inutiles vainqueurs,
Le ciment du progrès ailleurs que dans les mœurs ;
Et l'on devra maudire, ô femme, la démence
Qui prive nos combats de ton pouvoir immense,
Et, voyant le succès dans ton ombre avorté,
Maudire ton amour et ta fécondité.

Mais non ! Déjà ton cœur s'éclaire et nous seconde.
Prêtresse du foyer, sois bénie et féconde !
Rends-nous la flamme sainte et donne au genre humain
Des martyrs aujourd'hui, mais des sauveurs demain !

CH. POTVIN.

P. S. Dans le volume précédent, en touchant aux objections que le rationalisme pur devait présenter à la *Rénovation religieuse* de M. Larroque, j'ai dit que je m'attendais à les voir développer à cette occasion par M. Proudhon.

Au même moment, M. Proudhon reprenait cette question en thèse générale, et la débattait avec une vigueur et une hardiesse auxquelles il a beau nous habituer, et qu'on admire toujours. Qu'on lise les notes c, g et h de la deuxième livraison du livre de *la Justice* : « Sous le nom de déisme, panthéisme, religion naturelle, etc., une abominable superstition se trame, à la honte du siècle, et pour la perte de la raison et de la liberté ! » C'est ainsi que le fougueux publiciste débute ; les lecteurs n'auront rien perdu à attendre. Qu'ils lisent et relisent ces pages saisissantes !

On dit que la préface de la seconde édition de M. Larroque contiendra une réponse à M. Proudhon.



REVUE LITTÉRAIRE.

TRAVAUX HISTORIQUES.

Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,
par M. ALEXANDRE HENNE.

Ce n'est pas sans quelque effroi que nous entreprenons l'examen de ce vaste ouvrage qui a coûté *quatorze* années d'études, de recherches assidues, et qui forme *dix* forts volumes in-8°, de 400 pages chacun en moyenne (Bruxelles, Émile Flatau, 1858-1860). On comprend du reste, tout d'abord, l'énorme importance d'un semblable travail historique embrassant les cinquante-huit années de la vie de Charles-Quint, de cette vie qui pesa si fortement sur les destinées de l'Europe, à une époque où l'Europe se transformait péniblement pour passer du moyen âge à l'ère moderne; on comprend aussi l'étendue du travail lorsqu'on voit la manière consciencieuse dont il est exécuté, et l'on comprend enfin que si l'auteur s'est borné au règne de Charles-Quint *en Belgique*, rien d'essentiel à l'histoire générale ne lui a échappé. Les provinces belgiques, les *Pays d'en bas*, se trouvaient par leur situation géographique, non moins que par les alliances de leurs souverains, en relation intime avec toutes les puissances, et à ce moment surtout c'est en Belgique que se concentre l'intérêt de l'histoire. M. Henne a fort habilement et fort heureusement profité de ces conditions, et bien que nous eussions préféré pour titre à son œuvre : *Histoire de la Belgique sous Charles-Quint*, nous devons reconnaître que les promesses de son titre actuel sont encore

dépassées, de telle sorte que l'*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique* nous présente réellement plusieurs faces, plusieurs pans de l'histoire du xvi^e siècle.

« Mon livre, dit l'auteur dans sa préface, est un récit des » événements, une étude des institutions, un tableau de l'état » de la société, et non une dissertation. Je ne discute pas les » faits, je les établis : *Scribitur ad narrandum non ad pro-* » *bandum.* »

Ce mot de Quintilien avait déjà été pris par M. de Barante pour épigraphe à son *Histoire des ducs de Bourgogne*, mais de la part de l'écrivain français c'était un système, un parti pris, presque une gageure. Pas la plus petite réflexion, pas la moindre vue générale : partout une sorte d'horreur pour la philosophie, et une tendance exclusive à se rapprocher de la poésie, du drame, du roman, à échauffer l'imagination, à faire de l'histoire pour de l'histoire. Il y avait là une réaction contre les exagérations de l'école historique du xviii^e siècle, contre Voltaire, contre Raynal surtout, qui avaient confisqué l'histoire au profit de leurs préoccupations personnelles ; mais en voulant éviter un abus, M. de Barante tomba dans l'abus contraire, et, pour comble de malheur, comme les faits sont, en définitive, pliables à tous sens, comme ils ont besoin d'être éclairés par cette lumière intérieure, par cette aperception de la raison qui les pénètre et leur restitue leur véritable valeur, l'*Histoire des ducs de Bourgogne* abonde en aperçus incomplets, superficiels, équivoques.

Si la plus grande partie de l'œuvre de M. Henne est du simple récit, d'après les documents authentiques, au moins trouvons-nous, par échappées, des vues larges et profondes sur l'ensemble de l'histoire, sur l'origine des faits et sur leurs conséquences. Les conclusions ne manquent pas non plus, et les appréciations des divers personnages qui jouèrent les principaux rôles sont faites en toute connaissance de cause. C'est là, sans contredit, de l'histoire philosophique, mais nullement systématique, nullement arrangée en vue d'un cadre déterminé et d'une place requise. Le plus souvent même l'auteur semble deviner les réflexions que fera le lecteur lui-même après avoir considéré une certaine phase du récit. Aussi ces réflexions ne servent-elles jamais d'entrée en matière, et n'ont-elles aucune

influence préventive sur les dispositions du lecteur : elles sortent du sujet même et presque invinciblement.

Nous louons cette méthode, qui est, selon nous, la véritable méthode historique, et si nous avons un reproche à faire à M. Henne, c'est de s'être mis un peu trop en garde contre cette excellente tendance, c'est d'avoir voulu, en certains endroits, interpréter sa devise à la lettre. Il peut y avoir quelque inconvénient à suivre le cours des événements pas à pas, en fixant toujours l'attention sur les mêmes choses : l'imagination se fatigue, l'intérêt s'émousse, et l'on sent le besoin de s'arrêter pour reprendre haleine, pour jeter un regard en arrière, pour contempler l'horizon. Avec un guide aussi sûr que l'est M. Henne, de pareilles haltes pourraient être multipliées sans danger; aussi est-on parfois tenté de lui en vouloir, lorsqu'on le voit, tout absorbé par son sujet, ne nous faire grâce d'aucun détail et nous entraîner, sans repos ni trêve, à travers un labyrinthe dont les innombrables détours effrayeraient les plus courageux.

Toutefois, qu'on ne se hâte pas de faire un crime à l'écrivain d'avoir été, en ce cas, trop consciencieux, d'avoir poussé la fidélité de l'historien jusqu'au scrupule! Tout au plus pourrait-on regretter que, pour l'harmonie de l'ensemble, pour les proportions purement littéraires, l'auteur n'ait pas réservé à des appendices certaines narrations trop circonstanciées, certains tableaux d'un intérêt trop spécial. Mais quelque opinion qu'on se fasse à cet égard, on doit avouer que l'érudition déployée par M. Henne avec tant de prodigalité est non-seulement d'une utilité incontestable, non-seulement d'une haute valeur comme révélation historique et comme faits inaperçus ou mal interprétés jusqu'aujourd'hui, mais heureusement liée au sujet même, c'est-à-dire mise en œuvre avec intelligence et éclairée d'un jour éclatant.

Ce qui respire particulièrement dans tout cet ouvrage, et ce qui fait son mérite supérieur, à nos yeux, c'est la parfaite loyauté, la sincérité inaltérable et indubitable de l'homme qui écrit, c'est une honnêteté et une bonne foi qui tout d'abord donne confiance et dissipe l'hésitation qui pourrait naître à propos des faits nouvellement mis en lumière. Et ceci tient tout à la fois à cette minutie de détails appuyés de documents

certain, et à cette sobriété de raisonnements, à cette parçimonie de théories arrêtées d'avance, à cette absence complète de plaidoyer pour ou contre. M. Henne est de cette école austère à laquelle appartiennent heureusement la plupart de nos historiens belges, de cette école qui méprise les faciles succès du paradoxe autant que les brillants artifices du style, qui sait se prémunir contre l'engouement non moins que contre la prévention, et qui n'a qu'un but : le triomphe de la vérité.

On n'attend pas sans doute que nous fassions ici l'analyse, même sommaire, de ce gigantesque travail. Cette analyse se trouve, d'ailleurs, minutieusement exposée par l'auteur même, à chaque volume, en guise de table des matières. Notre tâche se borne à une appréciation générale, mais cette appréciation serait incomplète si nous n'indiquions les traits saillants, les points dominants de toute l'œuvre, ce qui la caractérise et lui donne, selon nous, toute sa portée.

M. Henne prend l'histoire à la fin du règne de Philippe le Beau, et trace de main de maître le tableau de la Belgique à cette époque. L'absence d'homogénéité, l'opposition des intérêts, des mœurs, des caractères, n'avaient pas nui à la prospérité, mais les princes exploitèrent l'antagonisme des populations et lancèrent les Wallons, sauf ceux du pays de Liège qui étaient encore indépendants, contre le Brabant et les Flandres. La féodalité wallonne et les communes flamandes durent à la fin céder le pas au pouvoir absolu, à la centralisation fondée par Philippe le Beau. Charles-Quint naît à ce moment, et le peuple, soumis et aveuglé, fait pour le baptême les fêtes les plus splendides.

L'auteur examine avec soin les diverses influences qui agirent sur le développement intellectuel du jeune prince, et ce sont, en effet, des détails d'érudition auxquels on ne peut nier une grande valeur. Marguerite d'York et Marguerite d'Autriche, cette dernière surtout, imprimèrent dans le cœur de Charles des sentiments qu'il ne tenait pas de la nature seule. Parmi ses précepteurs, Adrien a le plus grand rôle, mais n'exerce aucune action morale. Il est remarquable, du reste, que pendant cette époque de sa vie, le jeune Charles n'annonce en rien l'homme supérieur qui devait obtenir tant d'ascendant sur l'Europe.

Un portrait fort curieux de ce prince, tracé en 1525, le représente « de stature médiocre, ni très-grand, ni petit. Il était » blanc de peau ; plutôt pâle que coloré ; bien proportionné » de corps. Il avait la jambe très-belle ; le bras bien fait ; le » nez un peu aquilin ; les yeux petits. Son aspect était grave, » mais n'avait rien de rude, ni de sévère. Aucune partie du » corps n'était à critiquer en lui, si ce n'est le menton et bien » plus la mâchoire inférieure, qui était si large et si longue, » qu'elle ne paraissait pas naturelle, mais postiche : d'où il » résultait que, lorsqu'il fermait la bouche, il ne pouvait joindre » les dents d'en bas avec celles d'en haut, mais qu'il restait » entre elles l'espace de la grosseur d'une dent. Aussi, en par- » lant et surtout en achevant son discours, il y avait quelques » paroles qu'il balbutiait et que souvent on n'entendait pas » bien... Son tempérament était mélancolique sanguin, et son » naturel en rapport avec sa complexion... Il était très-peu affa- » ble ; plutôt avare que libéral, ce qui faisait qu'on ne l'aimait » guère... » Tel était, ajoute M. Henne, Charles-Quint à vingt- » cinq ans, et ces qualités et ces défauts, que l'observation avait » révélés à un physionomiste habile, se développeront avec la » maturité de l'âge, les uns pour sa grandeur, les autres pour le » malheur de ses sujets (t. II, p. 351).

Le jugement porté par l'auteur sur Maximilien, à propos de la mort de ce prince, arrivée le 12 janvier 1519, est fort digne d'attention, en ce qu'il se lie étroitement à l'explication de l'état moral et politique de la Belgique à cette époque.

« Le défunt empereur ne laissait pas dans les Pays-Bas des » regrets bien amers. En effet, sa légèreté, ses bizarreries » avaient annihilé toutes ses grandes qualités. Avec un cœur » droit, il fut un allié peu sûr, un ami peu constant. Aimant la » justice, il commit les actes les plus iniques. Des traits de bon- » homie étaient suivis de cruels emportements ; d'une crédulité » poussée à l'excès, il passait à la plus injuste défiance. Ferme » dans le malheur, il ne sut jamais profiter de la prospérité. » Politique habile, il fut sans cesse irrésolu... Mais outre son » inconstance, sa mobilité, ses incertitudes, ses irrésolutions » qui rendirent ses embarras inextricables, ce fut surtout par » la dilapidation des finances qu'il pesa lourdement sur les » peuples, et leur attira les plus désastreux revers. Les aides

» votées pour la défense du pays disparaissaient dans ce gouffre
» sans fond; les armées levées contre l'ennemi dévoraient
» les populations qu'elles étaient appelées à protéger... Tel
» était le prince qui pendant plus de quarante ans avait exercé
» son influence sur les destinées des Pays-Bas; ils ressentirent
» longtemps encore les effets de ses défauts et de ses qualités.
» Ses idées politiques les plus saines y dominèrent durant tout
» le règne de son petit-fils, et assurèrent la puissance qu'il
» avait donnée à sa maison; mais avec lui ne disparurent pas
» les dilapidations qui jetèrent le désordre dans les armées
» et dans les administrations publiques; les principes despo-
» tiques les plus subversifs de la tranquillité et de la prospé-
» rité des États (t. II, p. 263 et suiv.). »

Ces citations prouvent de quelle manière large et ferme, impartiale et claire, M. Henne traite ce qu'il y a peut-être de plus difficile en fait d'histoire, la mise en scène des principaux personnages et l'influence personnelle qu'ils ont exercée. Ne voit-on pas déjà la lumière se projeter sur l'avenir et les conséquences découler aisément de prémisses posées avec une semblable sûreté de vue?

L'élection de Charles à l'empire se trouve également racontée à cet endroit avec une grande netteté, et les causes de la rivalité de Charles-Quint et de François I^{er} sont exposées d'une façon remarquable. Toutes les chances diverses qu'allaient courir les deux monarques se découvrent d'un coup d'œil dans des paroles claires et précises :

« Jeunes, puissants, ambitieux, ennemis naturels par la con-
» figuration de leurs États, ils étaient fatalement prédestinés à
» se combattre. Souverain des Pays-Bas, des Espagnes, des
» Deux-Siciles, des terres découvertes par le génie de Colomb
» ou conquises par l'audace des Cortez, des Pizarre, des d'Al-
» magre; héritier de Maximilien et de ses prétentions sur la
» Bohême, la Hongrie et le Milanais, Charles donnait des alar-
» mes à toute l'Europe. Sa puissance était pourtant plus appa-
» rente que réelle. Ses États si vastes étaient séparés par les
» mers, tandis que la France possédait un territoire homogène
» où elle pouvait transporter sans obstacle ses armées du
» centre à toutes les frontières. La richesse des Pays-Bas et les
» mines du Nouveau Monde semblaient offrir d'immenses res-

» sources; mais ces mines étaient improductives encore, et
» tandis que François I^{er} usait à son gré de la fortune publique,
» Charles était soumis, sous ce rapport, au contrôle et au bon
» vouloir des états. Les deux princes régnaient sur des popu-
» lations guerrières; mais les sujets de Charles étaient peu
» disposés à s'engager dans les entreprises personnelles de
» leur souverain, tandis que les rois de France surent presque
» toujours nationaliser leurs querelles. Enfin, François I^{er}
» devait trouver une évidente supériorité dans sa liberté
» d'action en face des embarras sans cesse renaissants que
» causèrent à son antagoniste l'imparfaite obéissance de ses
» sujets féodaux de la Germanie, les troubles de l'Espagne,
» l'opposition des Pays-Bas, les progrès de la réforme, les
» effrayantes irruptions des Ottomans. Il y avait surtout dés-
» avantage marqué du côté des Pays-Bas isolés au milieu de
» nombreux ennemis, alors que l'esprit soupçonneux du gou-
» vernement avait désorganisé comme dangereuses pour son
» autorité, les forces militaires des communes, retiré à la plu-
» part des villes leur artillerie, laissé tomber en ruines leurs
» fortifications (t. II, p. 309 et suiv.). »

Nous appelons particulièrement l'attention sur la dernière partie de ce remarquable tableau. On comprend dès lors que le gouvernement de Charles-Quint, poursuivant son but égoïste, et ne voyant dans les libertés locales que des obstacles à cette guerre de despote à despote, ait saisi toutes les occasions de dépouiller les communes flamandes et brabançonnnes de leurs privilèges, de leur organisation démocratique.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore des réflexions d'une profondeur saisissante, échappées à l'auteur, comme malgré lui, à la vue des événements qui se préparaient, à la vue de ces luttes stériles de François I^{er} et de Charles-Quint :

« S'ils avaient été stimulés par un noble mobile, exempts de
» vues personnelles d'autorité et d'ambition, que de maux ces
» princes eussent épargnés à l'humanité! A quelle grandeur
» n'aurait pas atteint celui des deux qui se serait attaché à
» rallier autour de lui les peuples aspirant, les uns vaguement,
» les autres avec impatience, à l'amélioration de leur état
» social? C'était à Charles surtout qu'il appartenait de prendre

» ce beau rôle. Au lieu de s'unir à Rome, s'il était entré dans
» l'ère nouvelle ouverte au monde, que de révolutions eussent
» été prévenues! Chef des peuples libres des Pays-Bas, des
» Espagnes, de la vieille Germanie, dominateur des fières
» républiques d'Italie, s'il avait embrassé la réforme il eût
» anéanti à jamais l'influence gallo-romaine, source de toutes
» les tyrannies. L'Allemagne entière et les Pays-Bas eussent
» suivi son exemple, et unis par les liens puissants d'une reli-
» gion commune, ils eussent formé une confédération indisso-
» luble dominant l'Europe et y jetant les germes de la paix
» universelle, qui ne peuvent lever que sur le terrain de la
» liberté (t. II, p. 311 et 312). »

N'avions-nous pas raison de prétendre que M. Henne est plus philosophe qu'il ne veut le dire, plus grand et plus véritable historien qu'il n'ose le croire lui-même?

Suivez, au milieu des mille complications de l'histoire à cette époque, le récit, sans cesse interrompu et toujours identique, des démêlés de Charles avec les états, de l'insistance de l'un, de la résistance des autres. Il faut de l'argent à l'empereur pour payer les soldes arriérées de ses troupes, pour acquitter ses dettes, pour faire face aux frais de la guerre : toutes difficultés inextricables, car les aides ne se votent pas aisément, et à peine sont-elles accordées qu'on en exige de nouvelles : on a dépensé d'avance et au delà les sommes présumées.

La substitution d'un système centralisateur à la puissante organisation des communes ne produisit d'abord que désordre (t. III, p. 26) ; Marguerite travaillait avec ardeur à l'anéantissement des libertés qui formaient autant d'entraves aux demandes répétées d'argent ; les émeutes, les propos séditieux montraient le mécontentement du pays (t. III, p. 286). Le gouvernement passait des menaces aux caresses et aux assurances d'une paix prochaine (p. 308). L'agitation était grande dans toutes les provinces, mais les états de Brabant surtout refusaient avec obstination tout nouveau sacrifice (t. IV, p. 19, 20). Or Bruxelles était de fait la capitale des Pays-Bas. Les députés de cette ville invoquent les serments prêtés par Charles-Quint sur divers points de la Joyeuse Entrée, et Marguerite, exaspérée, conseille à son neveu, le 28 juillet 1527, de se faire relever de ces serments par le pape (t. IV, p. 125). L'altière princesse se serait

laissé emporter jusqu'à « faire eoudre dans un sac et jeter à l'eau trois abbés récalcitrants, » mais Charles était plus endurant, au moins en apparence, et cherchait encore quelque accommodement (p. 133). Les plaintes, trop légitimes, du peuple succombant sous le poids des impôts, furent traitées de rébellion : l'opposition de Bruxelles fut enfin brisée, et Charles trouva très-bon que sa tante eût « retiré l'autorité de la main du peuple » (p. 214, 215). De nouvelles aides, réclamées pour le couronnement, achèvent la misère des populations (p. 229) ; les sources de la fortune publique sont taries, et le gouvernement profite de cet état de prostration, qu'il avait produit lui-même, pour étendre, pour affermir son autorité la plus arbitraire (p. 269). Le 15 septembre 1530, Charles, récemment couronné empereur par le pape, obtient de celui-ci d'être relevé du « déraisonnable serment prêté à son avènement au duché de Brabant. »

C'est à cet endroit que s'arrête M. Henne pour faire l'histoire des commencements de la réforme. L'aperçu dont nous avons signalé quelques points nous explique admirablement la situation dans laquelle se trouvaient les peuples à l'apparition de la liberté religieuse. « Menacés ou attaqués dans leurs droits, » exaspérés par les exigences croissantes du fisc, ébranlés » dans leurs anciennes croyances, épouvantés des persécutions » dirigées plus encore contre les idées de liberté que contre » les doctrines nouvelles, les bourgeois des grandes communes ne tardèrent pas à opposer d'énergiques résistances » à la marche du pouvoir, et déjà les prolétaires frémissaient » d'espoir, ou aspiraient à la vengeance au cri d'Égalité des » anabaptistes. » Ainsi se termine le chapitre XIV (t. IV, p. 272).

Nous ne nous engagerons pas avec l'auteur dans l'étude des causes et des commencements de la réforme dans les Pays-Bas, étude appuyée de documents d'une effrayante authenticité. Nous ne continuerons pas non plus à observer, à épier, dans les chapitres suivants, les résistances, les révoltes et enfin les dernières convulsions des communes écrasées sous la main de fer du despote. Tout cela a été admirablement présenté, analysé, déduit par M. Henne ; tout cela confirme l'accablante vérité que c'est la tyrannie, la compression brutale qui a

triomphé, en Belgique, à la fois et des vieilles libertés politiques enracinées dans le cœur du peuple, et des jeunes libertés religieuses, ardentes et en apparence irrésistibles. L'esprit humain n'est-il pas compressible à volonté? et n'en avons-nous pas sous les yeux d'étranges exemples?

Signalons encore le jugement impartial et plein de lumières que porte M. Henne sur Marguerite d'Autriche (t. IV, p. 351 et suiv.); mais, tout en nous arrêtant avec curiosité à l'espèce de jeu d'érudition auquel l'écrivain se livre en peignant Marguerite dans les plus minutieux détails de la vie privée, regrettons que ce tableau, d'une importance relativement secondaire, n'ait pas été plutôt placé dans un appendice.

Et puisqu'une critique s'est rencontrée sous notre plume, hâtons-nous d'en finir sur ce chapitre en reprochant à l'auteur, sans lui en faire un crime, le trop petit nombre d'appréciations générales, de vues d'ensemble, que révèlent le chapitre XVI intitulé *Coup d'œil sur l'état des lettres, des sciences et des arts*, et surtout le chapitre XX, consacré au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Il n'y a là, en réalité, qu'un amas de matériaux dont d'autres écrivains ne manqueront pas de profiter, tandis que l'auteur même ne s'est réservé que la tâche la plus ingrate et la plus pénible. Mais l'histoire des troubles de Bruxelles de 1531 (t. VI, p. 23 à 39) et spécialement les trois grands chapitres qui traitent des troubles de la Flandre (t. VI, p. 229 à 396, et t. VII, p. 5 à 118), doivent être remarqués parmi les parties les plus complètes et les plus parfaites de tout l'ouvrage.

Ces troubles de la Flandre de 1537 à 1539 sont en effet l'événement le plus important du règne de Charles-Quint en Belgique, et l'on voit que l'auteur s'est attaché avec le plus grand soin à mettre ces faits dans tout leur jour. C'est le nœud de l'action, la crise, la catastrophe. Après avoir exposé l'organisation de la Flandre et en particulier celle de la ville de Gand, et avoir raconté ce qui précéda l'année 1537, M. Henne montre Charles-Quint saisissant avec joie l'occasion d'anéantir ces antiques libertés. Le but de l'empereur était de détruire tout vestige de l'ancienne suzeraineté de la France, par la confiscation des biens de la commune gantoise, et d'annihiler la puissance de la cité rebelle en lui enlevant toute juridiction

sur les châtelleries, dont les magistrats devenaient de simples fonctionnaires (t. VII, p. 84 et 108). L'auteur s'est montré en outre excellent écrivain dans la description de l'entrée de Charles à Gand et de l'ignominie infligée aux Gantois. Ses réflexions finales sont surtout d'une grande profondeur; il fait remarquer la décadence définitive de la Flandre datant de cette fatale année 1540, et, jetant un sanglant anathème à la riche bourgeoisie qu'un ridicule épouvantail avait arrêtée dans la voie de la résistance, il s'écrie : « Triste leçon, destinée, » comme tant d'autres, à rester stérile ! Quand donc les classes » moyennes se ressouviendront-elles qu'elles sont sorties du » peuple ? Quand leur sera-t-il donné de comprendre que le » tronc séparé de ses racines doit infailliblement périr ? Quand » donc, profitant de tristes expériences, ne s'émouvront-elles » plus de la fantasmagorie de ces spectres rouges qui ont » frayé le chemin à toutes les tyrannies ? (T. VII, p. 116.) » Paroles saisissantes dans la bouche d'un historien aussi sérieux, aussi consciencieux, aussi sage.

Force nous est d'écourter notre analyse, de restreindre notre compte rendu. Nous nous bornerons à signaler ce qui a rapport à la réforme si odieusement persécutée de 1531 à 1550, à l'établissement de l'inquisition et aux dernières tentatives de rébellion immédiatement étouffées dans le sang. L'abdication et la mort de Charles-Quint, qui sont traitées dans le dernier chapitre, le sont aussi de main de maître.

Nous voudrions pouvoir citer ici toute la conclusion (t. X, p. 300 à 326), qui comptera dans ce que la science historique a produit de plus complet sous tous les rapports, et que nous n'hésitons pas à proclamer un chef-d'œuvre par l'énergie de la pensée, l'ampleur des vues et l'exactitude irréfutable des données. En voici un passage seulement qui fera juger du reste :

« Or, cette puissance et cette autorité, qu'ont-elles produit ? De ce vaste empire, dont le poids fatiguait le monde, » il n'est resté que des tronçons épars ; de ces tendances d'as- » servissement, préméditées par le génie du despotisme, ap- » puyées par la richesse et soutenues par la force, rien ou » presque rien n'a survécu, si ce n'est le plus douloureux sou- » venir et la hideuse et sanglante traînée des guerres civiles. » Et pourquoi a-t-il suffi de quelques jours pour anéantir l'œu-

» vre du géant qui semblait devoir braver les siècles ? C'est que
» la compression et la violence ne sauraient édifier rien de dura-
» ble ; c'est que toute aspiration populaire, née des besoins du
» temps, émanant de la conscience humaine, se transforme tôt
» ou tard en fait ; c'est enfin qu'on ne peut même essayer d'ar-
» rêter le courant des idées, sans en accroître l'irrésistible
» violence.

» Constamment obsédé d'un désir de domination et de con-
» quête, Charles-Quint voulut non-seulement imposer des lois
» au monde, étendre son sceptre sur les deux hémisphères,
» mais encore violenter les consciences et river à la même
» chaîne l'esprit et le corps. Tentative impie et vaine, contraire
» aux lois supérieures qui régissent la société, à cette néces-
» sité de renouvellement et de transformation qui domine la
» nature entière ; contraire enfin à cette aspiration incessante
» qui, agitant le cœur de l'homme, lui dit à chaque heure, à
» chaque instant : « Sois libre pour être heureux ! »

EUGÈNE VAN BEMMEL.



NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR JOSEPH GUISLAIN.

Les médecins belges et le pays ont perdu, le 1^{er} avril de cette année, un savant qui, tant par sa valeur personnelle que par ses travaux hors ligne en psychiatrie, s'était acquis une réputation européenne.

Cependant, nous devons le dire avec regret : qu'est-ce que Joseph Guislain a été pendant sa vie pour la masse affairée des hommes n'ayant en vue que l'argent ? rien ; peut-être leur fut-il inconnu. Au reste, partout, et plus encore dans un pays industriel, le dévouement à l'humanité entre peu en ligne de compte. Le nom de Guislain n'en sera pas moins inscrit à côté de celui des *Pinel*, des *Daquin*, des *Tuke* et des *Langerman*, hommes à jamais illustres dans les fastes de la bienfaisance. Ses œuvres écrites, les idées philanthropiques qu'il a réalisées à un certain point de vue dans le nouvel asile des aliénés à Gand, et les legs qu'il a faits au malheur, rappelleront sa mémoire à la postérité. Cette mémoire ne périra point comme il arrive à ceux qui en passant n'ont jeté qu'un éclat passager. Les funérailles faites à l'académicien, au professeur, à l'homme de bien, n'ont pas été de vaines pompes. Les magistrats de Gand, sa ville natale, les professeurs de l'Université dont il a été l'une des gloires, l'Académie de médecine de Belgique et de hauts fonctionnaires de l'État sont venus saluer pour la dernière fois le savant philanthrope dont aucun de nous n'a approché dans son œuvre spéciale, et qui a surpassé tant d'illustrations étrangères.

Guislain était une de ces rares natures auxquelles il est donné de se révéler à elles-mêmes. Dès sa jeunesse, il décida de sa carrière, en comprit le but et les moyens. Cette espèce d'*intuition*, si souvent stérile, a trouvé chez lui la volonté et le pouvoir intellectuel indispensable pour accomplir une grande œuvre : il s'agissait de secourir les infortunes de l'aliénation mentale.

Il y a un demi-siècle, les victimes de cette triste maladie étaient enfermées, perdues et oubliées, dans des cloîtres ou des prisons. Être fou était, après d'affreux tourments, une

affaire de mort certaine. Un jeune homme vit le mal et mesura ce qu'il fallait entreprendre pour y remédier; mais avant de prétendre reconstruire tout un ordre d'idées, il voulut être une puissance *par le travail* : c'est au travail dur et persévérant qu'il demanda le succès. Mais ce ne fut pas sans angoisses, sans fatigues et sans déceptions que Guislain parvint à la position élevée qu'il occupait; secourir et guérir les aliénés était sa vocation, et cependant il avait montré d'autres aptitudes; il était né artiste. Son père, homme de sens et de mérite, lui avait préparé une carrière qu'il lui eût été facile de parcourir : il préféra, chose extraordinaire, des études longues, dangereuses et rebutantes, pour arriver au sacerdoce le plus ingrat — la profession médicale — et il choisit dans les diverses branches de l'art de guérir, celle que bien des sots tiennent pour honteuse, — *il se fit aliéniste*. Il y avait, chez Guislain, un rapport très-intime entre l'artiste, le psychologue et le médecin : c'était le rapport naturel du sentiment du beau et de celui du vrai. Son style tout spécial, son crayon d'une admirable pureté, son dévouement à l'infortune en sont la preuve. Pour lui, l'art médical était une œuvre créatrice dont le but n'est que la continuation de l'œuvre de Dieu. Dans les dernières années de sa vie il put vivre en lui-même, et y trouver sa récompense : il savait qu'il avait travaillé pour la gloire du pays, et qu'il avait été utile à l'humanité!

Dans la science des maladies mentales, Guislain est le premier qui reconnut l'état de *souffrance morale* comme l'une des causes principales de la folie; pour lui, c'était le phénomène initial : de là il arrivait à dire que chez les aliénés les impressions naissent douloureuses. Personne n'a pu nier que cela ne fût vrai dans la majorité des cas, puisque à l'état sain l'homme n'acquiert son développement moral et intellectuel qu'en perfectionnant sa sensibilité; il est donc facile de concevoir que la douleur morale puisse en pervertir la source. On a dit à ce sujet beaucoup de mal de la civilisation; mais la barbarie, le despotisme, la grossièreté des mœurs et l'abaissement des âmes renferment des causes de dégradation bien plus grandes, conduisant aussi à la folie.

La doctrine des causes morales a été développée par Guislain dans un ouvrage intitulé : *Traité des phrénopathies*, publié en

1833 ; mais son œuvre capitale est celle qu'il fit paraître à Gand, en 1852, sous le titre de : *Leçons orales sur les phrénopathies* : c'est le monument le plus solide de sa réputation, en même temps que la preuve la plus caractérisée de l'incurie du gouvernement et des universités pour l'une des branches les plus importantes de l'art médical. Qui le croirait ! Guislain, professeur de physiologie à l'université, n'a pu donner de leçons de psychiatrie que par une sorte de *tolérance administrative* : ce cours n'était même pas inscrit au programme officiel, il ne fait partie de l'enseignement d'aucune université ! Quant à l'ouvrage en trois volumes que nous devons au zèle du professeur, il est inutile de dire que tout homme qui s'occupe de philosophie est aussi intéressé que tout médecin à lire ce traité de *l'homme pensant* à l'état sain et à l'état malade.

On peut affirmer que Guislain a été l'un des grands inquisiteurs de la pensée ; il a, mieux que bien des savants psychiatres, déterminé les conditions organiques de l'exercice de nos facultés. « J'ai employé dix années, dit-il, à interroger l'homme vivant et le cadavre, dix autres années à méditer sur ce que je voyais, et enfin dix années à apprendre à guérir la folie ! » Guislain laisse des livres, mais peu d'élèves : cela se comprend, avec un enseignement universitaire aussi imparfait ; toutefois, espérons que les jeunes gens auxquels il a légué ses notes manuscrites s'empresseront de les publier dans une seconde édition d'une œuvre qui a eu les honneurs de la traduction dans la plupart des langues vivantes.

La société, parce qu'elle décerna quelques couronnes à Guislain, est-elle quitte envers lui ? nous ne le croyons pas. Si l'on voit, dans un district métallurgique, la ville de Liège élever à juste titre un monument à un savant géologue, on peut espérer que Gand n'oubliera pas l'homme illustre qui lui appartient et qui a servi la cause de l'humanité.

J. P.

Prolégomènes philosophiques de la géométrie et solution des postulats, par J. DELBOEUF, docteur en philosophie et lettres et en sciences physiques et mathématiques, suivis de la traduction, par le même, d'une dissertation sur les principes de la géométrie, par FRÉD. UEBER-

WEG, docteur en philosophie et privatdocent de l'Université de Bonn.
(In-8° de XXI et 308 pages. Liège, Desoer.)

Ce livre est une nouvelle preuve de la tendance à l'unité harmonique des peuples, des intérêts et des sciences qui caractérise le travail des esprits à notre époque. L'individualisme exclusif est attaqué dans le vaste champ de la science, comme il l'est dans le champ des intérêts politiques et sociaux. Les frontières qui jusqu'ici ont servi à parquer les conquêtes de l'intelligence comme des émanations isolées d'autant de sources différentes qu'elles avaient des applications spéciales, vont s'évanouir, comme s'évanouissent sous nos yeux, par une manifestation chaque jour plus visible, les frontières qui ont séparé comme des ennemis, ou tout au moins des étrangers les uns aux autres, les nations et les races, les membres de l'humanité. De même qu'on peut prédire, sans être trop traité de visionnaire, qu'il y aura un jour un lien intime et fraternel à la fois physiologique et psychologique entre les nombreux groupes de la population du globe, nonobstant la diversité de leurs caractères spéciaux et de leur vie individuelle, selon les climats et les zones, de même il en sera entre les éléments divers de ce grand être mis au monde par le travail de l'esprit humain et qui s'appelle la SCIENCE. On peut même dire que les efforts des intelligences les plus vigoureuses de notre temps sont presque exclusivement consacrés à cette œuvre unitaire commandée et permise par les progrès accomplis.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre en est un témoignage de plus, car il a pour but de rattacher directement les principes fondamentaux des mathématiques, et particulièrement ceux de la géométrie, aux principes fondamentaux de la philosophie générale des sciences. C'est un ouvrage écrit avec un amour passionné de la science, comme on en peut écrire seulement lorsqu'on est vivement saisi soi-même de la vérité qu'on veut communiquer aux autres. M. Delbœuf est un de ceux qui ont compris que les mathématiques pures et appliquées ne peuvent pas éternellement se traîner dans l'ornière où elles se trouvent depuis le commencement pour ainsi dire, et où elles menacent de rester bientôt stationnaires. Selon lui, le moment est venu de travailler à simplifier le mode d'en-

soignement des mathématiques et de montrer que ces applications variées et innombrables du calcul ne sont cependant qu'une combinaison raisonnée d'un certain nombre de vérités et de principes limités, d'une compréhension à la portée de toutes les intelligences. Il est certain qu'une science, comme une création quelconque, a son mode de génération, et celui-là seul connaît qui sait de quelle manière, en allant du simple au composé, des principes essentiels à leur lien ou combinaison, on peut reconnaître le fondement ou la réalité de ces principes, et, par conséquent, le fondement ou la réalité de la science.

M. Delbœuf s'est placé courageusement devant ce difficile problème en ce qui concerne la géométrie, et il n'a négligé aucune précaution pour s'éclairer dans son travail. Son livre dénote une haute instruction, une érudition étendue et un esprit d'investigation dont on retrouve la preuve à chaque page, indépendamment de l'organisation logique du sujet traité, qui n'est pas le moindre témoignage de la vigueur de l'esprit chez son auteur.

Nous n'avons pas la prétention de nous poser ici en juge infaillible, mais nous croyons que le mode indiqué par M. Delbœuf, et qui consiste à déduire le procédé de mesurer des grandeurs géométriques, longueurs, largeurs, volumes ou solides, de l'étude attentive des lois mêmes de leur génération, se substituera, tôt ou tard, dans l'enseignement de la géométrie, au procédé traditionnel en usage jusqu'à ce jour et qui consiste à chercher le mode de mesurer une grandeur géométrique considérée exclusivement en elle-même, sans savoir d'où elle vient et où elle va, quel est son lien général avec les autres. A notre avis, si tant d'intelligences heureusement douées se montrent si rebelles à l'étude de la géométrie, la cause en est précisément dans le procédé aride et répugnant suivi jusqu'ici dans l'enseignement. Au lieu d'enseigner la *géométrie morte* qu'on enseigne la *géométrie vivante*, et les répugnances presque invincibles chez le plus grand nombre d'élèves se changeront, nous en avons la conviction, en attractions passionnées, car l'esprit humain est avide de vérité, et nulle part on ne peut la saisir plus facilement et plus complètement que dans la géométrie.

Nous émettons le vœu que le livre de M. Delbœuf se trouve promptement entre les mains des professeurs de nos universités, de nos collèges et de nos athénées, car c'est pour eux qu'il a été écrit. Un progrès de la nature de celui qu'il s'agit d'accomplir ne saurait être que le résultat d'un travail collectif. Nous félicitons, pour notre part, M. Delbœuf d'avoir courageusement donné le branle et planté le premier jalon de la nouvelle étape.

F. HAECK.

Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la musique, deuxième édition entièrement refondue et augmentée de plus de moitié, par F.-J. FÉRIÉ, maître de chapelle du roi des Belges, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, etc. T. I^{er} (in-8° de xxxvii et 478 pages. Paris, Firmin Didot).

La *Biographie universelle des musiciens* doit être considérée, à juste titre, comme l'un des ouvrages les plus importants qui aient vu le jour dans notre siècle. Ce n'est pas seulement un dictionnaire biographique et bibliographique, ce n'est pas un livre, c'est un monument élevé par un savant profond, par un grand artiste, au plus puissant de tous les arts. Il n'est aucun musicien, aucun auteur ayant parlé de la musique n'importe à quel titre, ayant eu quelque importance si minime qu'elle fût, qui n'y trouve une place, et dont le mérite n'y soit apprécié, dont les travaux n'y soient examinés, comparés et jugés avec un esprit d'investigation et d'impartialité sans doute fort rare. Ce qu'il a fallu de science, d'études, de connaissances variées, de recherches infinies pour conduire à bonne fin une semblable entreprise, dépasse l'imagination. Ce sont les archives de la musique, c'est le livre d'or des musiciens, et aucun autre art, aucune science n'en possède d'aussi complet, élaboré avec autant de soin.

Le succès de la première édition de la *Biographie des musiciens* a montré combien cet ouvrage était utile, précieux, indispensable. La deuxième édition, publiée à Paris par MM. Firmin Didot, et dont le premier volume vient de paraître, a plus d'importance encore à certains égards. Des découvertes récentes nécessitaient des développements sinon des modifications à

certains articles; bien des artistes nouveaux étaient entrés dans la carrière, bien des ouvrages nouveaux avaient été produits : tout cela méritait d'être mentionné, constaté, apprécié par l'homme éminent qui avait pris l'initiative de cette tâche, qui s'était voué à cette mission.

Pour faire comprendre ou plutôt deviner l'intérêt qui s'attache à cette dernière édition, il nous suffira de citer quelques noms pris au hasard parmi ceux qui y figurent pour la première fois. Ainsi nous rencontrons d'excellents articles biographiques sur MM. Delphin Alard, le chef de l'école française de violon, Balfe, le compositeur anglais, Alizard et Barroilhet, les chanteurs du grand opéra de Paris, sur M^{me} Alboni, sur MM. Ascher et Blumenthal, auteurs de nombreuses compositions légères fort en vogue parmi les dilettanti, sur M. Bazin, l'auteur de l'*Avocat Pathelin*, sur le violoniste italien M. Bazzini, sur M. Alfred Bêcher, l'infortunée victime des discordes civiles, fusillé à Vienne en 1848, sur M. Bischoff, le savant rédacteur de la *Gazette musicale du Rhin inférieur*, enfin sur un musicien de la Grèce antique, Alcée, et bien d'autres de tous pays.

Nos compatriotes ne sont point oubliés de notre savant écrivain belge. Des articles assez développés sont consacrés, entre autres, à MM. Alexandre Batta, à M. et à M^{me} Blaes-Meerti, à M. Pierre Benoit, le jeune et élégant compositeur, ainsi qu'à M. Égide Aerts, dont la mort a prématurément interrompu la brillante carrière.

Plus nombreux encore sont les articles amplifiés ou simplement modifiés en certains points. Ainsi il n'y avait, dans la première édition, que quelques mots sur un auteur belge du xv^e siècle, Alexandre Agricola : une monographie importante lui est consacrée aujourd'hui. Les paragraphes concernant saint Ambroise, Adam de la Hale, Abélard, François Bazille, le Binchois, etc., etc., se sont enrichis de faits et d'aperçus nouveaux. Mais les notices qui ont été particulièrement retravaillées sont celles d'Adolphe Adam, d'Auber, de Bériot, de Bellini, de Berlioz, de Beethoven et de Jean-Sébastien Bach. Ces deux dernières biographies feraient chacune à elle seule un livre à part : ce sont sans nul doute les plus belles études qui aient été faites sur ces hommes illustres.

A la nouvelle édition est jointe une préface écrite avec une

fermeté, une verdure, une jeunesse de style et d'idées des plus remarquables. Quelques réfutations accablantes pour les contradicteurs de M. Fétis, quelques aperçus sur l'état actuel de l'art et plus encore sur les conditions essentielles, sur la nature même de l'art, font de cette préface un travail non-seulement brillant, mais intéressant au plus haut degré. L'auteur semble y annoncer positivement l'apparition prochaine et tant attendue de son œuvre sur l'histoire et la philosophie de la musique. Il est à espérer que l'illustre écrivain ne tardera pas à réaliser cette promesse : la science et l'esthétique musicale seraient alors enfin fixées.

A. S.

Zwijgende liefde. Een liederkrans (Amour muet. Guirlande poétique),
door JULIUS. Gent, Willem Rogghé.

Sous ce titre mystérieux, qui décore un élégant recueil de poésies, M. Julius a écrit un véritable roman en vers, dont le mérite littéraire ne le cède en rien au luxe de l'impression. C'est un épisode de la vie d'étudiant, un drame intime et touchant de la jeunesse d'un *Flamingant*, ce Saxon de la Belgique au sein d'une invasion normande.

Le sujet se déroule en une série de cinquante-deux morceaux, qui sont les diverses phases d'un amour malheureux qui n'a osé se déclarer : timidité et résolution, audace et retraite, espoir et crainte, joie et douleur, extase et abattement, jalousie et résignation. Les charmes de l'objet aimé inspirent au poète de petits tableaux ravissants de fraîcheur et de grâce ; mais arrive tout un cortège de froissements, de répugnances et d'obstacles, qui, plus sans doute que la timidité, retiennent l'amant et l'empêchent de déclarer sa passion ; car la jeune fille qu'il aime n'est pas seulement devenue étrangère à la langue et aux mœurs de sa race, elle n'a pas seulement adopté l'esprit et l'éducation de la « conquête, » mais elle « croit, » et il est rationaliste ; il ne saurait, comme la foule, feindre un peu de croyance, il veut être aimé tel qu'il est ; il y a donc entre eux un abîme d'usages et de préjugés, qu'il ne franchira pas.

Puis c'est le mariage lui-même qui l'effraye d'avance et le

remplit d'appréhensions, comme un état contraire à la nature de l'homme et comme le tombeau de la poésie. Toutefois il aime, et il parlera ; il sacrifiera tout à son amour. Il puise du courage dans le vin, s'enhardit, et fait solennellement sa déclaration ; mais ce n'est pas une amante, c'est « un ami » qui la reçoit, et qui se moque de lui.

Un jour cependant il cause avec celle qu'il adore, lui parle des plaisirs de la vie d'étudiant, et.... elle lui donne le conseil de se modérer. Cet avis fait ce que n'avaient pu les obstacles, et le guérit de son amour, mais non de sa passion pour le vin et le chant. Depuis lors il s'imagine voir parfois son ancien amour voltiger dans les airs sous la forme d'un papillon aux ailes d'or ; il n'en subsiste plus qu'un peu de matière et le souvenir. Le poète termine cette guirlande poétique en souhaitant au lecteur peu d'amour, mais du vin et de l'or, et lui donne, à son tour, un conseil, celui de jouir de l'existence, mais non pas en sentimentaliste. « Jouissons du printemps, mais comme les plantes et les animaux, comme les champs et les prés. La vie n'a qu'un printemps, donc un peu moins de soucis et de plaintes, et vivons et buvons un peu plus ! »

Le recueil finit par un épilogue de circonstance, dans lequel le poète, sans condamner précisément l'amour pur, comme le fait sa « Guirlande, » trouve, cette fois avec raison, que les temps ne sont pas aux mignotises de l'amour ; qu'il faut des tons plus forts au milieu de l'ébranlement universel, des sons qui émeuvent comme le tocsin, des strophes chaleureuses et passionnées pour la justice et le devoir, contre la tyrannie et la guerre et la conquête. Il déplore l'apathie de son peuple menacé par l'orage ; montre le prêtre quêteur le denier du pape ; le libéralisme jetant à la face des Flamands la qualification — aussi stupide que cruelle — de *Flamendiants*, « parce qu'ils n'assistent pas froids et muets à l'agonie de la Flandre, et ne s'agenouillent pas dans une aveugle adoration devant les dieux du libéralisme, parce qu'ils vénèrent l'héritage de leurs pères et qu'ils défendent avec une infatigable patience, contre bâtards et Wallons, l'antique règne de leur langue maternelle. » « Il est temps, s'écrie-t-il, que les grands vœux, les nobles rêves, qui furent trop longtemps une prière humble et impuissante, sortent de l'esprit comme les glaives du fourreau !

..... Un hymne de réjouissance pour l'Italie libre et unie, ce berceau des braves ! Et puisse sonner aussi un jour l'heure de la Néerlande ! »

Nous l'avons déjà dit, l'œuvre de M. Julius se distingue par de brillantes qualités poétiques et littéraires. L'auteur possède la langue et la versification, et fait preuve d'autant d'habileté à exprimer des sentiments tendres, des pensées délicates et suaves, qu'à faire retentir des accents mâles et belliqueux. Ce qui manque peut-être à ce jeune et vigoureux talent, c'est une égale mesure de chaleur, de ces paroles qui vont au cœur et persuadent des esprits même non convaincus. Si nous ne nous trompons, il réussira mieux à parler à l'esprit qu'au cœur, à agir sur le terrain du raisonnement que sur l'onde du sentiment. Ce dernier domaine appartient toujours en propre à Jean Van Beers. Nous félicitons surtout M. Julius d'avoir constamment vaincu la difficulté qu'il y a à dire des choses très-poétiques dans un langage éminemment simple et à la portée de tous les lecteurs flamands. Bien que les noms hurlent de se trouver ensemble, il y a beaucoup du malheureusement trop populaire jésuite Poirters dans la diction du rationaliste ou matérialiste Julius ; et de même qu'à l'auteur du *Masker van de wereld*, nous lui reprocherons des idées et des locutions par trop triviales, telles que, n° 15 :

« Haar borst, die op en neder gaat,
Slaat, als een directeur, de mate, »

et n° 30 :

« Brok uit de zon gekapt. »

Quelque défectueuse que doive être une traduction de poésies, dans lesquelles l'expression originale, le rythme et la rime prennent une si grande place, nous nous hasardons à interpréter ici quelques morceaux de M. Julius :

« Si Dieu me donnait le pouvoir de réunir dans mes modestes chants et l'éclat et le parfum enivrant des plus jolies fleurs, et le murmure des eaux, et les accents variés des oiseaux allègres, et la magnificence des étoiles que l'on voit nager comme des dorades dans la mer azurée du ciel, ô triomphe ! je placerais au centre, comme sur un autel sacré, un nom qui fait tressaillir et se dilater mon cœur, le saint nom d'elle ; et les étoiles, les oiseaux, les ruisseaux et les fleurs, et tout ce qui

rayonne, ou chante ou exhale des parfums, célébrerait *elle*, la célébrerait dans mes chants. » —

« Comme un feu qui brille dans de légers brouillards, ainsi scintille, dans la pénombre, son œil sous la paupière, des yeux hagards et brûlants, flottant sur un fleuve de douceur et de pitié, moitié onde, moitié brasier. O mélange enchanteur de tendresse et de passion ! ô interprètes de l'âme de cet ange, m'apportez-vous du soulagement ou du poison ? » —

« La rose se dresse magnifique au milieu des parcs de fleurs ; plus magnifique brille ma belle parmi les chœurs des jeunes filles. Ce n'est pas un lis blanc qui solitaire, triste et caché, gémit rêveur et silencieux au bord de l'eau plaintive ; la fierté brille sur son front, ses yeux étincellent de hardiesse, ses paroles exhalent la joie, la vie lui bondit au cœur. Ses joues fleurissent de fraîcheur, ses lèvres distillent la volupté, la liberté flamboie dans ses regards, la vie folâtre dans sa tête. » — « Sa porte entre-baillée, la nuit, appelle le bien-aimé, sa bouche entreouverte appelle le baiser de l'amour. Quelle est la bouche qui le lui imprimera ? Une voix me crie : espère ! » — « Qui ne connaît les amours de Héro et Léandre ? Une mer vaste et profonde les séparait. L'amant s'y lança et périt dans les eaux. Entre *elle* et moi il y a un océan d'usages, ce sont les vagues ; de préjugés, ce sont les récifs qu'elles couvrent. Je devrais ménager ces vagues et ces récifs ; j'y songe depuis longtemps, longtemps j'y songerai encore ; mais je me console d'avance que je n'y périrai pas. »

Quant aux opinions de M. Julius, nous ne les discuterons pas ; qu'il nous suffise d'avoir donné à sa première œuvre littéraire l'attention qu'elle nous a paru mériter. Peut-être a-t-il trop embrassé ou soulevé de questions à la fois ; il nous semble que son livre eût gagné en intérêt s'il s'était borné à retracer un côté des souffrances morales qu'endure nécessairement le Flamand dans le milieu que lui ont fait depuis 1830 tant d'ennemis conjurés à sa perte et si puissamment secondés par les séductions sans nombre d'une civilisation étrangère. Dans cet ordre d'idées les sujets abondent, et nos poètes comme nos romanciers y trouveraient un vaste champ à explorer.

On n'a guère traité le mouvement flamand qu'au point de vue politique et social, et l'on ne semble pas se douter de la perturbation morale que l'injuste domination de la langue française cause encore tous les jours dans des milliers de familles. Nous avons vu de bien près et souvent cette plaie de désorganisation opérer ses ravages, et certes il y a là de quoi

verser des larmes. Faut-il s'étonner après cela si les Flamands restent impassibles et haussent les épaules aux cris de liberté et d'indépendance et de nationalité que l'on fait retentir autour d'eux de tous côtés? Faut-il s'étonner si des hommes de cœur et d'intelligence répondent à la brochure de Boniface par le cri de : L'Unité de la Néerlande!

CH. STALLAERT.

La France devant l'Europe ou la question des frontières. Brochure in-8° de 57 pages. Bruxelles, Fr. Van Meenen et C^e.

La Belgique devant l'empire français. Brochure in-18 de 28 pages. Bruxelles, J. Rozez.

Le gouvernement et la nationalité. Complément au programme du libéralisme belge. Brochure in-8° de 54 pages. Bruxelles, Ch. Vanderauwera.

La Belgique indépendante, par JOSEPH BONIFACE. Brochure in-12 de 52 pages. Bruxelles, A. Lacroix, Van Meenen et C^e.

Les quatre brochures que nous plaçons sous la même rubrique, ont été publiées récemment dans l'ordre où nous les mentionnons, et elles ont été inspirées par la même pensée, par le même sentiment. Rapprochées des articles insérés sur le même sujet dans tous nos journaux, grands et petits, elles prouvent une unanimité d'opinion dont nous avons lieu d'être fiers pour notre patrie.

Si les Français en général savaient un peu mieux ce qui se passe chez leurs voisins les plus proches, ils auraient au moins la prudence de s'abstenir de ces discours saugrenus montrant la libre Belgique toute prête à se jeter dans les bras d'un despote. Mais comment s'éclaireraient-ils sur l'opinion d'un pays dont une muraille de la Chine les sépare? Ce ne sont pas nos brochures seulement qui sont prohibées en France, ce sont tous les livres où l'esprit national belge se fait jour avec le plus d'éclat : — la *Revue trimestrielle*, on le sait, a l'honneur d'être du nombre.

Les opuscules dont nous parlons auraient donc le tort de ne prêcher que des convertis... si, par malheur, parmi ces convertis, il n'y en avait d'insoucians, de somnolents, d'apathiques, dont il importe de ranimer la foi, de stimuler l'énergie.

Les luttes entre les patriciens et les plébéiens entretenaient, en temps de paix, la vigueur des anciens Romains, mais on ne peut en dire autant des stériles querelles de nos libéraux et de nos catholiques, et il faut que la Belgique intelligente soit bien robuste pour avoir résisté depuis trente années à ce régime énervant. Espérons que cette fois la peur d'un mal nous conduira à un mieux sensible.

La France devant l'Europe et la question des frontières est un travail savant, fait au point de vue de la philosophie et de l'histoire. L'auteur flétrit le matérialisme en politique, étalé sans vergogne dans les deux pamphlets de M. de Romieu, *le Spectre rouge* et *l'Ère des Césars*; il réduit ensuite à leur véritable valeur les outrecuidantes niaiseries de M. le Masson sur *les Limites naturelles*, et démontre victorieusement que les frontières *historiques* dans l'ouest de l'Europe n'ont jamais rien eu qui répondît aux prétentions actuelles de certains Français. Dans des considérations finales sur les dangers que court la France, il se demande si ce pays, qui ne fait que parler de nationalité, en a une lui-même. « Non, ajoute-t-il, l'unité gouvernementale de la France, préparée par Louis XI, inaugurée par Richelieu et Louis XIV, achevée par Napoléon I^{er}, n'est qu'un simulacre, car l'unité de la France ne réside que dans Paris. »

De sages et judicieuses réflexions sur les fautes ou les maladresses commises par nos gouvernants depuis 1830, signalent tout d'abord aux hommes indépendants, aux amis de la vérité, la brochure intitulée : *la Belgique devant l'empire français*. L'auteur rappelle ensuite, fort à propos, quelques souvenirs, encore vivants dans bien des esprits, de l'époque néfaste où la Belgique était infestée de mouchards et de gabeloux français, écrasée par la conscription impériale, *embêtée* par une administration besogneuse, froissée constamment par les mépris et la morgue des fonctionnaires étrangers. Il termine en conseillant à notre gouvernement de ne pas s'appuyer, comme feu le roi Guillaume, sur le bâton rompu de ceux qu'il a enrichis.

La brochure *le Gouvernement et la Nationalité* fait une plus rude guerre encore à la politique intérieure de la Belgique. L'auteur, M. Eugène de Molinari (le nom se trouve à la fin du travail), après avoir constaté l'état de crise de l'Europe et l'état

d'hésitation et de défaillance de certaines populations, examine sans parti pris ce qu'il convient de faire dans notre pays. Il se prononce hardiment pour des réformes radicales dont il démontre la nécessité au point de vue économique ; ces réformes, qu'il voudrait voir inscrites sur le drapeau du libéralisme à la place des mots vagues dont on s'est bénévolement payé jusqu'à ce jour, sont : *l'abolition de la conscription et de l'armée permanente*, — *l'application sincère des principes de la Constitution aux classes ouvrières*, — *l'abolition de l'impôt sur le sel*, — *la liberté du commerce et de l'industrie*, — *l'enseignement obligatoire*, — *la diminution des charges publiques*, — *la liberté des fonctionnaires*, — *la décentralisation*. Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent de semblables réflexions, émises en ce moment, comme un acte de mauvais citoyen : nous croyons au contraire que l'espérance seule de voir se réaliser ce programme, même partiellement, rattacherait les Belges, de la manière la plus franche et la plus complète, non-seulement à leur nationalité, mais à leur gouvernement actuel.

Joseph Boniface, en glorifiant *la Belgique indépendante*, se place à un tout autre point de vue. Son but est louable, sans contredit, mais ses moyens sont, à notre avis, d'une maladresse extrême. Soutenir et entreprendre de prouver que tout est au mieux dans notre pays, c'est fermer la porte aux améliorations, ou du moins les déclarer inutiles ou dangereuses. Or, si nous n'*existons* que par la liberté, nous ne *vivons* que par le progrès, et c'est le progrès surtout qu'il importe de montrer au peuple, non-seulement comme réalisable un jour, mais comme prochain. Nous convenons avec Joseph Boniface que l'on ne doit pas jeter l'invective à une représentation nationale et à un gouvernement qui peuvent être remplacés par des élections nouvelles ; mais s'ensuit-il qu'il faille accepter sans murmures des actes ou des lois en opposition avec l'intérêt public, avec l'esprit de nos institutions ? et comment éclairer l'opinion, raffermir la confiance, préparer le remède, si ce n'est par la critique, même acerbe, même violente ? Du reste, Joseph Boniface est de bonne foi, il aime sa patrie et il la défend contre les ennemis extérieurs avec la même vigueur, le même esprit qu'il a déployés naguère pour revendiquer l'indépendance morale.

L'Europe et la Nationalité belge, par Ch. Potvin. In-12 de xxxvii et 226 pages. Bruxelles, Lacroix, Van Meenen et C^{ie}.

Nous avons dit quelques mots, dans notre dernière revue littéraire, du *Livre de la nationalité belge*, par dom Jacobus. Ce livre était une édition nouvelle, refondue, d'une brochure publiée à Bruxelles peu de jours après la révolution de Février, et signée alors : *un Béotien*. L'auteur, qui se fait connaître aujourd'hui, a ajouté à son travail une première partie sur la *Situation de l'Europe*, et une conclusion également d'actualité. C'est de l'histoire contemporaine, traitée et jugée par un esprit indépendant, qui plaide la cause de l'Europe entière en plaidant celle de la petite Belgique. Une Sainte-Alliance de la paix est devenue l'unique salut des peuples contre une politique odieuse, pleine de perfidies et d'impostures. Mais que cette paix ne soit pas de l'inertie, que la vie se révèle par des progrès réels et palpables ; ce sont les réformes de 1848 qui ont sauvé la Belgique : que de nouvelles réformes, plus radicales, la sauvent encore. « La nationalité est un droit pour tous les peuples ; pour les Belges, c'est plus encore, c'est une mission. » La *conclusion* de M. Potvin est digne des plus sérieuses méditations de ceux qui jouissent actuellement de la majorité dans nos comices électoraux. Il n'y a rien, dans ces considérations, que d'aisément praticable, il n'y a rien qui ne soit déjà mûri par l'opinion, et qui ne puisse devenir une source de popularité pour nos gouvernants.

LA RESTAURATION DE L'HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES.

Dans la séance du conseil communal de Bruxelles, du 9 juin dernier, M. l'échevin Lavallée a lu un rapport dans lequel, reproduisant en partie notre article sur *la Restauration de l'hôtel de ville*, article inséré dans notre volume du 1^{er} juillet 1859, il répond à nos critiques et conclut en adressant à l'architecte restaurateur les plus grands éloges.

On s'apercevra tout d'abord, par le temps que M. l'échevin Lavallée a mis à élaborer cette réponse, que la tâche était difficile. Une année presque entière a été mise à profit pour faire découvrir... quoi? que la gravure de Puteanus, dont nous

avons contesté l'importance, est la reproduction d'une autre gravure attribuée à Callot : ce qui, remarquons-le bien, ne présente pas un témoignage de plus, loin de là, puisque les recherches faites à ce sujet aboutissent naïvement à montrer la gravure de Callot comme le type et l'original de toutes les représentations subséquentes et identiques qui ont été faites de l'hôtel de ville de Bruxelles. Pour le reste, M. Lavallée ne semble pas connaître du tout la discussion engagée à la suite de cette affaire, et que nous avons rapportée impartialement dans le volume suivant de notre Revue, celui d'octobre 1859. Si l'honorable rapporteur s'était donné la peine de parcourir ces pièces importantes de notre procès, il aurait compris, entre autres choses, que dans une critique où nous ne nommons personne et qui n'invoquait que des idées d'art, nous avons le droit de nous exprimer avec une certaine vivacité sans blesser les règles de la bienséance; il n'aurait point qualifié notre censure d'*injurieuse*, il n'aurait pas surtout osé prétendre que nous accusions « tous les membres du conseil communal » de *vandalisme*, d'*outrecuidance* et de *sottise*. Cette tactique, dont on pénètre aisément le motif, prouve précisément contre celui qui l'emploie.

Nous pourrions relever une à une toutes les assertions émises par M. Lavallée : nous préférons nous placer à un point de vue plus élevé et opposer à l'ensemble de cette réplique tardive une seule considération que nous tenons pour incontestable, pour incontestée.

L'art ogival, dont le type se trouve évidemment dans la végétation de l'Europe moyenne, présente des formes élancées, simples, unies, qui ne se compliquent et ne deviennent réellement riches, élégantes et variées qu'à une certaine élévation. Toute œuvre de style ogival est empreinte de ce caractère; c'est un principe que ne contrarie en rien l'existence des portails, lesquels ne se lient point intimement à l'ensemble. Il va sans dire, par conséquent, que l'ornementation aussi doit être plus sobre vers le bas que vers le haut. Or c'est précisément le contraire que la restauration actuelle de l'hôtel de ville a eu en vue. Ce qui démontre qu'il y a là un parti pris, c'est que la fameuse gravure, — qui nous indique également un plus grand luxe d'ornementation à mesure que l'édifice s'élève, — n'a pas

été suivie pour la restauration de la tour. Que signifie cette contradiction? M. Lavallée ne nous l'explique pas.

Est-ce que, par hasard, tout comme on a découvert la gravure de Callot depuis un an seulement, on n'aurait songé à la gravure de Puteanus qu'après l'achèvement de la restauration des parties supérieures? Cela est probable; mais alors pourquoi continuer d'après un système nouveau une œuvre commencée d'après des données toutes différentes? Nous attendons sur ce point des éclaircissements que nous sommes curieux de connaître et qui, nous l'espérons, ne se produiront pas seulement au mois de juin de l'année prochaine.

Jusque-là nous sommes en droit, nonobstant les louanges que se décerne si complaisamment M. Lavallée, de nier formellement que la restauration de l'hôtel de ville se soit opérée avec « un soin sévère et minutieux, » avec « une persévérance et un succès dont il y a peut-être peu d'exemples. »

Un de nos collaborateurs les plus assidus, les plus dévoués, J.-B. Langlois, est mort le 1^{er} mai dernier, peu de jours après la publication, dans notre précédent volume, de la « Lettre » si vigoureuse et si sensée qu'il adressait « à ses compatriotes wallons. » Ce n'est pas la *Revue trimestrielle* seulement qui déplorera cette perte, c'est le mouvement flamand, c'est surtout la cause du progrès, inséparable, dans l'opinion de J.-B. Langlois, de la véritable cause flamande; c'est enfin la libre pensée philosophique et religieuse dont le jeune publiciste était l'un de nos plus fermes représentants. J.-B. Langlois n'avait que vingt-quatre ans, mais ses travaux eussent déjà fait honneur à une longue carrière. Nous ferons connaître, dans notre prochain volume, les titres nombreux qu'il s'était acquis à la sympathie de tous nos compatriotes, de tous les amis de la liberté, de la vérité et de la justice.

ERRATA.

Page 30, ligne 34 : étudier à Rome, *lisez* : à Bonn.

Page 35, ligne 10 : revue semestrielle, *lisez* : mensuelle.

TABLE.

	Pages.
L. JOTTEAND. Louis De Potter	5
DR J. PARIGOT. De la réforme des asiles d'aliénés. . . .	105
ERNEST VAN BRUYSEL. Études sur la presse anglaise . .	133
H. LE MON. L'an sept mil huit cent soixante de l'ère chrétienne.	155
C. VAN DER ELST. Un Vaudois belge. Willem Cornelisz .	173
P.-A.-F. GÉRARD. Lettres sur l'histoire de la Belgique. — Dissolution de l'empire des Francs. Omnipotence de l'Église. Déchirement de la Lotharingie. Occupa- tion du pays par les Normands	193
P.-E. DE PUYDT. Panarchie.	222
F. LEBRUN. Corbeille de rognures.	246
H. BOSCAVEN. Moncrabeau et le wallon de Namur. . .	263
CH. LE HARDY DE BEAULIEU. La caverne de Chauvaux et l'homme fossile	282
J.-C. HOUREAU. Correspondance d'Amérique	299
HENRI BERGÉ dit MASSON. Revue scientifique. Chimie pure et chimie manufacturière	327

CH. POTVIN. Revue philosophique. La femme	345
EUGÈNE VAN BEMMEL. Revue littéraire. Travaux historiques	370
Notice nécrologique sur Joseph Guislain.	382
<i>Prologomènes philosophiques de la géométrie</i> , par J. Delbœuf.	384
<i>Biographie universelle des musiciens</i> , par F. Fétis	387
<i>Zwijgende liefde</i> , door Julius.	389
Brochures politiques	393
La restauration de l'hôtel de ville de Bruxelles.	396



kgl. Hofbuchbind
in
MÜNCHEN
Lederergasse N°



